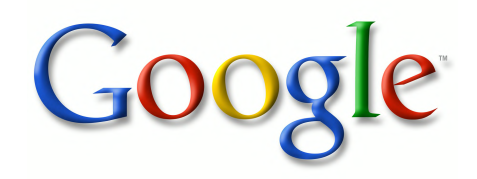


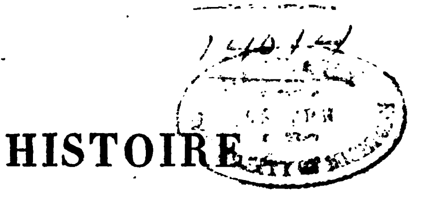
HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

TOME SEPTIÈME.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.



HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS.

1364—1477;

PAR

M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE.

Scribitur ad narrandum non ad probandum

QUINTILIEN.

2e Édition.

TOME VII.

JEAN-SANS-PEUR.

A PARIS,

CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE

DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES,

AU PALAIS-ROYAL.

1824

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

JEAN-SANS-PEUR.

1404—1419.

LIVRE TROISIÈME.

Siége de Bourges. — Paix d'Auxerre. — Domination de la faction des bouchers. — Reprise d'armes. — Paix de Pontoise. — Le duc de Bourgogne quitte Paris. — Il ne peut y rentrer. — Le roi marche contre lui. — Paix d'Arras. — Les Anglais descendent en France. — Négociations avec le duc de Bourgogne. — Prise de Harfleur.

Le roi partit de Vincennes le 6 de mai avec le duc de Bourgogne, le duc de Guyenne et

une nombreuse et brillante armée. A son départ, les députés de la ville et de l'université vinrent le trouver, et le conjurèrent, s'il faisait quelque traité avec les princes, de les y comprendre formellement, et de les garantir de la haine qu'ils avaient encourue en soutenant le parti du roi. Il leur accorda authentiquement leur requête.

Le roi suivit la route de Melun, Montereau et Sens. Il fut forcé de passer quelques jours dans cette ville, parce qu'il y reçut un fort coup de pied de cheval dans la jambe; mais sans attendre une complète guérison, il reprit sa route contre l'avis des hommes sages; il voulait se montrer, disait-il, soigneux de sa charge de capitaine de l'armée et gagner bonne renommée d'homme de guerre. Le duc de Bourgogne contribuait aussi à presser la marche du roi; il précipita tellement le départ que, bien que ce fût le jour de la Pentecôte, le roi n'entendit qu'une basse messe. Cela fut fort blâmé et parut bien contraire aux anciens usages des rois de France.

Il y avait un puissant motif pour ne pas

perdre un jour. L'accord des princes avec les Anglais pouvait se conclure, et alors la guerre serait devenue bien plus difficile. On apprit bientôt en effet que le connétable d'Albret, ambassadeur du duc de Berri et du duc d'Orléans, avait le 8 mai signé le traité dont le projet était déjà connu. Le roi d'Angleterre n'avait pas hésité entre les deux partis : le duc de Bourgogne ne lui promettait rien d'assuré; il ne s'était même pas encore engagé à donner sa fille au prince de Galles. On a vu au contraire quelles offres lui avaient faites les Armagnacs. Le roi Henri avait dès-lors commencé à sentir quelque scrupule de s'allier avec l'assassin du feu duc d'Orléans. Il avait réfléchi qu'il était de son devoir de secourir des seigneurs qui se reconnaissaient pour ses vassaux; par honneur et par profit il avait accepté ces conditions avantageuses[1]. Le duc de Bourgogne apprit, en même temps, que ses bonnes villes de Flandre avaient reçu du roi d'Angleterre une lettre ainsi conçue :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, seigneur d'Hibernie

[1] Hollinshed.

aux honorables et sages seigneurs, bourgeois, échevins et avoués des villes de Gand, Bruges et autres, nos très-chers et particuliers amis. Très-chers et très-honorables seigneurs, il est venu à notre connaissance, comment, sous le nom de notre adversaire de France, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, prend son chemin vers notre pays d'Aquitaine, pour le ruiner ainsi que nos sujets, et spécialement nos bien chers et aimés cousins, les ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême et d'Armagnac et le seigneur d'Albret. C'est pourquoi, si votre seigneur persévère dans son envieux et mauvais projet, vous voudrez bien nous faire connaître par vos lettres, et le plutôt que vous pourrez, si ceux du pays de Flandre veulent tenir pour leur compte les trèves conclues récemment entre nous, sans assister le mauvais projet de nos seigneurs contre nous. Et si vous, très-chers amis et honorés seigneurs, et les communes de Flandre, voulez les tenir, nous entendons et nous proposons d'en faire de même de notre côté. Très-chers et honorés

amis, que le Saint-Esprit vous ait en sa garde. Donné à Westminster le 13 mai 1413. »

Les bonnes villes avaient répondu que le duc de Bourgogne et comte de Flandre pouvait à sa volonté assister le roi son souverain seigneur, mais qu'elles voulaient garder la trève.

Rien n'était donc plus important que de terminer l'entreprise commencée avant l'arrivée des Anglais. Le comte de Saint-Pol avait été envoyé sur les frontières de la Picardie pour s'opposer aux entreprises des gens de Calais; le roi de Sicile dans le Perche pour saisir la seigneurie du comte d'Alençon. Le maréchal de Loigny avec les Parisiens s'était porté vers la ville de Dreux qui était le principal lieu de refuge des Armagnacs et le dépôt de leur butin. Le reste de l'armée marchait avec le roi.

Il s'empara d'abord de Fontenay et de Dun-le-Roy, deux forteresses du Berri qui ne se défendirent pas long-temps; puis il alla camper devant Bourges, où se tenaient enfermés le duc de Berri, le duc de Bourbon, le sire d'Albret, le comte d'Auxerre, l'archevê-

que de Sens, l'évêque de Paris, l'archevêque de Bourges, et une foule de seigneurs du parti des Armagnacs.

Parmi les conseillers qui entouraient le roi, beaucoup s'affligeaient de voir le duc de Bourgogne mener si vivement cette guerre, et ne pas s'efforcer de la prévenir encore une fois par un accommodement. Le roi lui-même éprouvait quelque chagrin de venir combattre son vieux oncle de Berri, le guide et le tuteur de sa jeunesse. Déjà à sa sollicitation, il avait fait quartier à la garnison de Dun-le-Roy, malgré les clameurs des Bourguignons, qui voulaient tomber sur les gens à l'écharpe blanche[1]. On commença par envoyer sommer la ville de Bourges. Le duc de Berri répondit qu'il était parent et serviteur du roi, prêt à ouvrir les portes à lui et à monseigneur le duc de Guyenne, mais qu'ils avaient en leur compagnie des gens qui n'y devaient point être : qu'ainsi il allait garder de son mieux sa ville pour le roi.

Alors on se résolut à faire le siége. Il y avait long-temps qu'une occasion si solen-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

nelle ne s'était présentée; le roi fit plus de cinq cents chevaliers; plusieurs aussitôt après levèrent leur bannière. L'attaque commença le 11 de juin. La ville était grande, deux petites rivières qui s'y réunissent formaient de grands marais. Il aurait fallu une armée beaucoup plus nombreuse pour l'environner. On résolut d'en forcer une porte. Il avait été fait pour le siége de Dun-le-Roy une grande machine nommée la griète, qui, à force de poudre, lançait des pierres énormes. Il fallait vingt hommes pour la manœuvrer, elle faisait de grands ravages chez les assiégés, et agissait avec tant de force et de bruit qu'elle n'était pas sans péril pour ceux qui la faisaient aller.

Les deux armées étaient fort animées. On se criait des injures du haut en bas des murailles[1]. Les assiégés appelaient leurs adversaires, traîtres et mauvais Bourguignons. Ils leur reprochaient de tenir prisonnier dans sa tente le roi, qui n'était sensé ni de pensée, ni de propos. Ils traitaient le duc de Bourgogne d'homicide infâme, et disaient que, sans lui,

[1] Monstrelet.

ils eussent ouvert leurs portes au roi. Leur cri était : « Vive le roi, le duc de Berri et le » duc d'Orléans. » Le duc de Bourgogne entendait souvent ces propos et ne disait mot, se promettant bien de se venger. Les assiégeans appelaient les autres, rebelles au roi leur souverain seigneur, et les accablaient de toutes les invectives qu'on avait coutume d'adresser aux Armagnacs.

Cependant on s'étonnait qu'une garnison si forte, et qui n'était pas enfermée, ne tentât aucune sortie. Deux jours après le bruit se répandit dans le camp, qu'une trève venait d'être conclue pour traiter de la paix. Alors chacun se désarma, et rentra dans sa tente pour être à l'abri de la chaleur, qui était forte ce jour-là[1]. Sur les trois heures, deux pages du sire de Croy, en menant leurs chevaux à l'abreuvoir, virent une troupe ennemie qui se glissait dans les vignes, pour surprendre le camp. L'alarme fut bientôt donnée, on courut aux armes. Les nouveaux chevaliers saisirent cette occasion de s'illustrer. Les assaillans furent durement re-

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet.

poussés, et perdirent beaucoup des leurs. Parmi les prisonniers était un serviteur du sire d'Albret qui révéla le complot caché sous cette entreprise. Les princes avaient de nombreuses intelligences dans le camp. Messire Robert de Boissay, premier maître-d'hôtel du roi, maître Geoffroy de Villon, secrétaire du duc d'Aquitaine, Gilles de Soisy et Enguerrand de Seurre, écuyers, leur faisaient savoir tout ce qui se passait dans l'armée et au conseil. C'étaient eux qui avaient semé la nouvelle d'une trève. Les hommes d'armes qu'on avait vus sortir de la ville devaient être secondés par une troupe de gens à pied; ceux-là, par une autre porte, seraient venus faire une seconde attaque. A ce moyen on aurait mis le feu à la griète; tout était même prêt pour enlever le roi et le duc de Guyenne; c'était le principal espoir qu'on avait conçu.

Le premier maître-d'hôtel et ses complices avouèrent ce dont ils furent accusés, et eurent la tête tranchée. Le duc de Bourgogne redoubla de précautions et de méfiance.

Le siége se prolongeait; les vivres et les

fourrages manquaient. Il fallait aller les chercher au loin. Le pays était pauvre; c'était du Nivernais et de la ville de la Charité qu'on faisait arriver les convois. Bien que le sire de Helly et le sire de Rambures fussent chargés du service de les escorter, ils étaient toujours inquiétés et quelquefois surpris par la garnison; elle continuait à tenir la campagne. Il y avait aussi à Sancerre un parti d'Armagnacs qui faisait forte guerre aux fourrageurs de l'armée royale; mais le grand-maître de la maison du roi, messire Guichard Dauphin, parvint à gagner son cousin qui commandait la forteresse de Sancerre, et il la rendit.

Les maladies commençaient déjà à ravager l'armée. Les marais de Bourges étaient fort malsains. On disait que les Armagnacs avaient empoisonné tous les puits. La disette se faisait sentir chaque jour davantage. En vain promettait-on aux marchands bonne et sûre escorte[1]. Comme on les payait mal, ils n'étaient point tentés de venir.

Le duc de Bourgogne résolut alors de

[1] Juvénal.

transporter l'attaque de l'autre côté de la rivière, où la contrée avait été moins dévastée. En même temps, il envoya le prévôt chercher à Paris un convoi d'argent.

Depuis le départ du roi, toute la ville ne semblait occupée que de prières pour le rétablissement de la paix, ou l'heureux succès des armes du roi et le maintien de sa santé. C'était chaque dimanche des processions magnifiques, où l'on portait les reliques des saints, où le clergé et les évêques, qui étaient pour lors à Paris, marchaient dans la plus grande pompe, suivis de quarante ou cinquante mille bourgeois, de l'université, du Parlement, de tous les étudians, les pieds nus et un cierge à la main. Jamais on n'avait vu tant de dévotion, ni de si tristes processions. Chacun jeûnait et se mortifiait afin d'obtenir du ciel la fin de tant de maux; la France était, depuis deux ans, ravagée et mise à feu et à sang [1].

Pendant ce temps, la milice de Paris courait la campagne, poursuivant les Armagnacs qui tenaient encore quelques places

[1] Journal de Paris. — Le Relig. de St.-Denis.

dans la Beauce. De-là, ils allèrent, sous le maréchal de Loigny, attaquer Dreux. La place était forte, et les assiégés se raillaient beaucoup des gros bourgeois de Paris. La milice y mit tant de vigueur et de courage, que bientôt elle fit une brèche praticable et prit d'assaut la ville; elle fut cruellement pillée. Les restes de la garnison se réfugièrent dans le château qui continua à se défendre. Comme il ne pouvait être emporté aussi facilement, et que le siége traînait en longueur, les Parisiens de la milice commencèrent à dire qu'ils étaient trahis, et que les commandans qu'on leur avait donnés recevaient de l'argent des Armagnacs. On leur avait persuadé cependant que le maréchal de Loigny était un des bons; ils ne savaient plus à qui se fier, et assuraient, dans leur colère, qu'on les voulait empêcher de nettoyer le royaume de tous ces traîtres et de ces gentilshommes dont ils étaient si fort haïs, parce qu'ils se battaient aussi bien qu'eux[1].

Ce ne fut pas sans peine que le prévôt parvint à rassembler de l'argent pour le siége de

[1] Journal de Paris.

Bourges. Les Armagnacs, prévenus de l'arrivée du convoi, firent une entreprise pour l'enlever. Mais le sire de Helly et les hommes d'armes picards vinrent au secours et repoussèrent les gens de la garnison.

Le siége n'avançait pas. A la disette avait succédé l'épidémie. Elle ravageait l'armée du roi. Déjà près de huit mille gens d'armes[1] avaient péri. Le sire Gilles de Bretagne, second frère du duc, le comte de Mortagne frère du roi de Navarre, le sire Aimé de Viry, le sire de Ghistelles, beaucoup d'autres chevaliers illustres étaient mortellement malades. La sécheresse était extraordinaire. Les exhalaisons des marais, l'infection des cadavres répandaient partout la contagion. Le découragement commença à gagner les assiégeans. Les gens de bien, qui avaient toujours travaillé pour la paix, profitèrent de cette disposition des esprits; ils réussirent surtout auprès du duc de Guyenne. C'était un jeune prince sans ressort et sans activité, lourd de corps et de caractère, qui ne montrait de goût que pour ses aises et ses plaisirs; il ai-

[1] Rapport au Parlement par le premier président.

mait l'éclat en toutes choses, mais ne voulait point se donner de peine[1]. Il commença par se montrer mécontent de tous les maux qu'on faisait souffrir à la province de Berri, qui devait, à la mort de son oncle, passer dans son apanage. Bientôt il ordonna que l'on cessât de ruiner par les machines et les canons sa belle ville de Bourges. Le duc de Bourgogne, voyant qu'on cessait de presser le siége, en parla à son gendre; il s'aperçut bientôt à sa réponse qu'il n'était plus maître de son esprit, et que le duc de Guyenne prenait maintenant d'autres conseils. En effet, après quelques paroles, ce prince déclara qu'il fallait absolument que la guerre finît. Le duc de Bourgogne le conjura du moins que ce fût aux conditions arrêtées dans le conseil, et que soumission entière fût exigée des révoltés. « La guerre a » trop duré, répliqua le dauphin, elle se » fait au préjudice du royaume, du roi mon » père, et de moi-même. Nous la faisons » mon oncle, à mes cousins-germains, à mes » parens les plus proches, dont je pour-

[1] Registres du Parlement.

» rais être grandement entouré et servi. Ce-
» pendant je veux qu'ils rentrent en l'obéis-
» sance du roi. »

Le duc de Bourgogne répondit humblement. Il jugeait que c'était une résolution prise; d'ailleurs, on avait nouvelle que les Anglais étaient débarqués; la ville ne pouvait être forcée, ni la guerre finie avant leur arrivée. On commença à traiter; le maréchal de Savoie, que son maître envoyait expressément pour conseiller la paix au roi, et le sire Philibert de Naillac, grand-maître de Rhodes, se chargèrent d'aller trouver le duc de Berri[1]. Il se montra d'abord assez hautain. L'archevêque de Bourges vint de sa part haranguer le roi, en présence de tous les princes et de son conseil; là, dans un fort beau discours, il témoigna, au nom du duc de Berri et de ses alliés, un grand respect pour le roi, des égards marqués pour les princes qui étaient présens, ne prononça point le nom du duc de Bourgogne, et insista beaucoup sur les méchans conseils et les suggestions des traîtres et des perfides. Il demanda que justice en

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet.

fût faite, et protesta que le duc de Berri n'avait, ni d'intention, ni de fait, offensé le roi.

Les seigneurs, qui avaient profité de la dépouille des Armagnacs, ne manquèrent pas de saisir ce qu'il y avait de rude dans cette réponse, pour ranimer et fomenter la discorde; mais le duc de Guyenne demeura sourd à leurs conseils; il répétait souvent : « Le souverain bien de l'Etat con-
» siste dans la réconciliation de la maison
» royale, et je la souhaite avec une passion
» extrême. »

Le grand-maître de Rhodes, qui était né vassal du duc de Berri et qui en était fort aimé, parvint enfin à l'adoucir. D'ailleurs il ne savait plus comment payer ses hommes d'armes. Il avait vendu ou mis en gage son argenterie et ses joyaux. Il avait fait frapper de la monnaie au coin du roi avec une moindre valeur. La garnison manquait de vivres; la ville avait été abîmée par les pierres que lançaient les assiégeans. Lui-même avait été obligé de changer mainte fois de logement, parce qu'on dirigeait les machines sur une maison dès qu'il y venait habiter.

Il consentit donc à une entrevue avec le duc de Bourgogne. Le lieu fut convenu. On éleva une barrière; des hommes d'armes furent placés assez près de chaque côté, car chacun n'avait pas grande confiance en son ennemi. Alors les deux princes s'avancèrent, accompagnés de leurs conseils, pour y recourir quand on en viendrait à discuter les articles du traité. Tous deux étaient revêtus de leur armure. Le duc de Berri, âgé de plus de soixante-dix ans, avait une belle et noble contenance, il portait un casque d'acier, dont la visière relevée était ornée de pierreries; un jacque de pourpre couvrait son armure; il avait l'écharpe blanche bordée de marguerites; une dague à sa ceinture, la hache d'armes à la main.

A peine se furent-ils regardés, qu'émus par le souvenir d'une amitié, qui était bien plus ancienne et qui avait duré plus longtemps que leurs querelles, ils se tendirent la main, puis s'embrassèrent et demeurèrent un moment ainsi serrés l'un contre l'autre. Le duc de Berri rompit le silence: « Mon ne» veu, dit-il, j'ai mal fait, et vous encore

» pis. C'est à nous de tâcher que le royaume » demeure paisible et heureux.—Il ne tien» dra pas à moi, mon oncle, répondit le » duc Jean. » Chacun autour d'eux était attendri jusqu'aux larmes. On commença à parlementer sur les articles. Après deux heures de conférence les deux princes se quittèrent, en se faisant une grande amitié. Seulement le duc de Berri lui dit avec un peu de rancune: « Ah! mon cher neveu et » filleul, quand votre père vivait, il ne fal» lait pas de barrière entre nous deux ;nous » étions bien d'accord lui et moi.—Monsei» gneur, ce n'est pas moi, répondit le duc » de Bourgogne [1].»

Il y eut encore beaucoup de difficultés. Les deux partis étaient aussi irrités que jamais l'un contre l'autre. Les Armagnacs ne pouvaient s'avouer vaincus et n'entendaient en aucune façon avoir besoin de pardon. Enfin, la volonté du duc de Guyenne l'emporta sur tous les efforts des Bourguignons. Il fut réglé que le duc de Berri rendrait au roi et au duc de Guyenne les clefs de Bourges

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet.— Juvénal.

et de toute autre ville où ils voudraient entrer avec leurs troupes, en s'excusant de leur en avoir refusé l'entrée : que le duc et les seigneurs renonceraient à toute alliance avec les Anglais et les ennemis du royaume; qu'ils renonceraient aussi à toute confédération formée contre le duc de Bourgogne, qui, de son côté, renoncerait à celles qu'il avait pu faire contre eux : qu'ils promettaient aide, service et obéissance au roi; contre son adversaire d'Angleterre, comme les y obligeaient le droit et la raison : qu'ils exécuteraient les articles de la paix de Chartres et les jureraient de nouveau : que le duc de Bourgogne et les autres princes qui étaient auprès du roi, s'engageraient à employer leurs bons offices pour faire restituer les confiscations prononcées ; enfin, qu'il ne serait de part ni d'autre conservé aucune haine, ni ressentiment contre qui que ce soit, de quelque rang ou qualité qu'il pût être.

Ces conditions ainsi arrêtées, il fut conclu de les envoyer au duc de Berri, et que le roi attendrait sa réponse à la tête de son armée rangée en bataille, et l'oriflamme dé-

ployée, afin d'obtenir par la force, s'il le fallait, obéissance à son autorité.

Une si fâcheuse extrémité ne fut pas nécessaire; le duc de Berri, avec un cortége de cinq cents chevaliers, vint porter les clefs de la ville au roi, qui le reçut avec tendresse. Lorsqu'il embrassa son petit-neveu, le duc de Guyenne, les larmes lui vinrent aux yeux; il jura sans réserve les conditions du traité, et s'engagea, au nom du duc d'Orléans, comme au sien. Tous les gens de bien de l'armée étaient dans la joie de cette heureuse réconciliation. La paix fut publiée avec solennité dans la ville et dans le camp. Défenses furent faites de se servir désormais des mots d'Armagnacs et de Bourguignons, ni d'aucune autre injure en usage entre les deux partis. Toutefois le duc de Berri et ses partisans continuaient à porter leur écharpe blanche, ce qui irritait beaucoup les serviteurs du duc Jean; ils appelaient cette obstination une offense à la majesté du roi.

A ce moment, arrivèrent au camp le roi de Sicile et le comte de Penthièvre; ils avaient d'abord fait une guerre heureuse

contre le comte d'Alençon, et s'étaient emparés de presque toute sa seigneurie; mais les Anglais, sous les ordres du duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre, venaient de débarquer à la Hogue, et ils étaient les plus forts; déjà ils dévastaient tout le pays. Il était pressant de les renvoyer. Pour terminer les affaires de la paix, et la faire jurer au duc d'Orléans, le roi indiqua Auxerre; il fut convenu que tous les princes s'y rendraient.

Ils y vinrent en effet. Le roi était tombé malade et ne pouvait être produit en public. Mais le duc de Guyenne voulut donner à cette cérémonie toute la solennité possible. Les députations du Parlement, de la chambre des comptes, de l'université, des échevins et de la bourgeoisie de Paris, le prévôt de la ville, le prévôt des marchands, des députés des bonnes villes furent mandés. On avait dressé un grand échafaud dans la cour de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. Une foule énorme se pressait; de nobles hommes d'armes avaient été préparés par le connétable pour maintenir l'ordre et empêcher le peuple d'avancer. Cet emploi leur déplaisait

fort, et le connétable fut obligé de s'emporter et même d'en frapper quelques-uns pour les faire obéir [1].

Le duc de Guyenne se plaça près du siége laissé vacant pour le roi. A sa droite étaient les ducs de Berri et de Bourgogne. Le duc d'Orléans se fit un peu attendre. Enfin, il arriva avec son frère le comte de Vertus. Leur suite était nombreuse, plus éclatante peut-être que celle du roi; mais, pour eux, ils portaient l'habit de deuil; chacun se leva à leur arrivée. Le duc de Bourbon alla au-devant d'eux, les amena devant le duc de Guyenne, qui les embrassa et leur fit grand accueil; puis il fit signe au duc d'Orléans de s'asseoir entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon. Les hérauts d'armes commandèrent le silence, et le chancelier de France ayant annoncé que les princes étaient réunis par les ordres du roi, pour jurer l'observation des articles de la paix, un secrétaire en donna lecture à haute voix; puis le duc de Guyenne fit apporter les saints Évangiles, un morceau du bois de la vraie croix, et d'au-

[1] Le Relig. de St.-Denis.

tres reliques. Les princes, appelés l'un après l'autre, posèrent la main dessus, et firent le serment. Lorsqu'ils furent retournés en leur place, le chancelier de Guyenne dit : « Le » roi ordonne à tous les ecclésiastiques ici » présens, de protester, la main sur la cons- » cience, en foi et parole de prêtre, d'agréer » et de ratifier ce qui a été lu. » Cela fait, le chancelier reprit de nouveau : « Le roi » commande à tous les nobles et non nobles » ici assemblés, de lever la main vers le ciel » et de faire le même serment. » Il fut proféré de grand cœur. La foule était ravie de joie ; chacun avait les larmes aux yeux, et voyait la fin de toutes les calamités du royaume. On attribuait à quelque miracle de la Providence, cette réconciliation des princes, qui semblait si complète et si sincère [1].

En effet, les princes se donnaient les uns aux autres des témoignages publics d'affection et de familiarité ; ils dinaient tous ensemble, assistaient aux cérémonies et aux réjouissances ; on vit même le duc de Bour-

[1] Le Relig. de St.-Denis.

gogne et le duc d'Orléans, en signe d'intimité fraternelle, se promener tous deux sur le même cheval. Le peuple et les bonnes gens en poussaient des cris d'allégresse, et chantaient « *Gloria in excelsis.* » Les mauvaises langues, et ceux qui savaient mieux y voir, en faisaient au contraire grande risée [1].

En renouvelant le traité de Chartres, le duc de Bourgogne s'était encore engagé à donner en mariage une de ses filles au comte de Vertus; il en fiança une autre, mad. Agnès alors âgée de cinq ans, avec le fils aîné du duc de Bourbon.

L'épidémie, après avoir ravagé l'armée devant Bourges, s'était étendue dans les villes qu'elle avait traversées; de pernicieuses maladies régnaient à Auxerre; le sire de Bretagne, le comte de Mortagne venaient d'y succomber. Les princes ramenèrent le roi dans son château de Melun, et passèrent encore plusieurs jours dans cette ville, pour aviser aux affaires du royaume. Il fut statué que toutes les confiscations seraient restituées, mais qu'aucune indemnité ne serait

[1] Monstrelet.

accordée pour dommages mobiliers, châteaux démolis, villes détruites, meubles ou argent dérobés, vignes rasées, bois coupés. On régla aussi que les évêques seraient rétablis sur leurs siéges; mais les charges et offices furent conservés à ceux qui venaient d'en être pourvus [1]. Le sire d'Albret, qui avait déjà eu querelle avec le comte de Saint-Pol, sur la dignité de connétable, se trouva fort offensé de cette clause, et se retira. Néanmoins l'union paraissait toujours aussi grande entre les princes. Le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon contractèrent ensemble une alliance; peu de jours après elle fut rendue commune aussi au duc d'Orléans et au comte de Vertus. Ils se promirent de tout leur cœur affection et bonne volonté; ils se jurèrent de s'aimer, et de travailler, par toute sorte de moyens, à l'avancement, l'honneur, le bien et le profit les uns des autres : de se garantir les uns les autres de tous maux ou inconvéniens. Ils convinrent que, si quelque rapport sinistre était fait à l'un contre l'autre, aussitôt que possible ils s'en éclair-

[1] Monstrelet.

ciraient loyalement, et se nommeraient le dénonciateur, pour en faire justice et vengeance s'il y avait lieu. Ils ôtaient de leur cœur toute haine et toute rancune contre les vassaux les uns des autres, et leur remettaient les injures. Enfin, ils faisaient jurer cette même alliance par leurs chanceliers : les chargeant spécialement de veiller au maintien de la paix entre eux [1].

Il se forma à Melun une amitié nouvelle et assez étroite entre le duc de Guyenne et son cousin-germain le duc d'Orléans. Il n'y avait pas en effet de prince plus aimable, plus accompli. Au contraire, le duc Jean, qui jusque-là avait possédé toute la confiance du dauphin, était impérieux et plein de rudesse. Le duc d'Orléans plaça dans cette cour deux de ses serviteurs les plus dévoués, Jacques de La Rivière et un autre gentilhomme des environs de Dreux, simple écuyer, qu'on nommait le petit Mesnil [2]. Le duc de Guyenne approcha aussi de sa personne, et rappela à son office de chambel-

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne. — [2] Chroniques de France.

lan le sire de Montaigu, en lui rendant tous ses biens confisqués [1]. En même temps, il dit hautement que la condamnation prononcée contre le grand-maître lui avait toujours fort déplu, que c'était un jugement en mauvaise forme, trop soudain, et qui avait eu pour motif la haine et une volonté absolue, plus que la justice et la raison. L'ordre fut donné au prévôt de Paris d'aller solennellement chercher le corps de Montaigu au gibet de Monfaucon, et sa tête qu'on voyait encore exposée aux Halles sur une pique. Ses restes furent ensevelis dans l'église des Célestins qu'il avait élevée à Marcoussis. Plus tard deux de ses filles étant devenues veuves, épousèrent deux princes de la maison de Bourbon [2].

Mais bientôt le duc d'Orléans fut obligé de s'éloigner; les Anglais qu'il avait appelés en France réclamaient leur paiement. Ils avaient traversé la Normandie et le Maine en y faisant mille ravages, et maintenant ils allaient entrer dans le duché d'Orléans; en même temps une autre armée anglaise entrait par Calais et le comté de Boulogne. On

[1] Juvénal. — Monstrelet. — [2] Hist. Généalogique.

résolut de leur opposer la force. Des mandemens furent envoyés aux hommes d'armes de France de s'assembler à Melun, aux hommes d'armes de Bourgogne pour se trouver à Montereau. De-là on devait marcher par Chartres. Le trésor du roi n'offrait aucune ressource pour payer les Anglais. Les princes alliés avaient épuisé toutes leurs finances. Dans cette détresse, le chancelier s'adressa à la ville de Paris. Il lui fut répondu tout d'une voix que ceux qui avaient fait venir les Anglais n'avaient qu'à les payer. Cette réponse était trop juste pour insister davantage. Le duc d'Orléans obtint la permission de lever une taille extraordinaire dans ses seigneuries, puis partit pour aller traiter avec le duc de Clarence. Il lui porta le peu d'argent qu'il put, avec ses confédérés, obtenir en mettant en gage les ornemens et les reliquaires des églises; il donna en ôtage, pour le paiement du reste, son frère le duc d'Angoulême, et quatre chevaliers. Les Anglais poursuivirent alors leur route vers Bordeaux en assez bon ordre, annonçant qu'ils allaient bientôt rentrer en France

pour y porter la guerre au nom de leur roi.

Le 29 septembre, le dauphin fit son entrée à Paris, ayant à côté de lui le duc de Bourgogne et le comte de Vertus. Le roi et la reine y revinrent aussi. Peu de jours après, le duc de Berri retourna aussi, avec beaucoup de répugnance et de rancune contre les Parisiens, à son bel hôtel de Nesle qu'ils avaient saccagé. Le peuple était joyeux de revoir tous ces princes; il faisait grand accueil, même à ceux du parti Armagnac, et prenait confiance en eux. Mais les bouchers et les gens de la milice regardaient cette paix comme une trahison, et supposaient à tous ces seigneurs de mauvaises intentions contre le bien public [1]. Un des serviteurs du duc de Berri ayant voulu tuer un habitant de Paris, la ville eut la permission de faire faire le guet nuit et jour, et il fut défendu à tout autre qu'aux bourgeois de marcher armé durant la nuit [2].

Dans la pompe de l'entrée du roi, on remarqua que nul n'était plus fastueux en ses équipages, que le sire Lourdin de Saligny, cham-

[1] Journal de Paris. — [2] Le Religieux de St.-Denis.

bellan du duc de Bourgogne, et l'on fut bien surpris lorsque le lendemain il fut saisi par l'ordre de son maître et envoyé en Flandre. On ne savait rien de précis sur le crime qui lui était imputé. Les uns disaient que le sire de Jacqueville, chevalier du pays de Beauce, qui avait tout dernièrement gagné la faveur du duc Jean, et qui succédait dans sa confiance au prévôt de Paris, lui avait révélé un complot tramé contre sa vie par la veuve du grand-maître Montaigu, et dont le sire de Saligny devait être le principal instrument. D'autres disaient que c'était sur un avis donné par le duc de Bourbon qu'il avait été arrêté.

Le duc de Lorraine était venu à Paris sous la protection du duc de Bourgogne pour y terminer une fâcheuse affaire que lui avait attirée son imprudence. Il prétendait que la seigneurie de Neufchâteau relevait, non du roi, mais de l'empire. Un exploit lui fut signifié pour qu'il eût à rendre foi et hommage à son légitime seigneur. Non-seulement les huissiers furent mis en prison, mais l'écusson de France qu'ils avaient attaché aux murs de la ville en témoignage de suzeraineté, fut

arraché et traîné dans la boue. Le duc fut ajourné au Parlement, n'y comparut point et fut condamné par défaut, comme coupable de lèse-majesté; il fut banni et ses seigneuries déclarées en forfaiture[1]. Dès que le Parlement sut que le duc de Lorraine était à Paris, il ordonna au procureur et aux avocats du roi, d'aller à la cour, et de requérir le roi qu'il fît justice du duc de Lorraine, et le livrât au Parlement. Les gens du roi arrivèrent comme le duc Jean présentait au roi le duc de Lorraine. Le chancelier leur demanda ce qu'ils voulaient. Pour lors maître Juvénal, avocat du roi, s'agenouilla et fit sa requête. « Juvénal, dit le duc de Bour-» gogne, ce n'est pas la manière d'agir. — » Monseigneur, repartit l'avocat du roi, il » faut faire ce que la cour du Parlement a » ordonné, et je requiers ceux qui sont bons » et loyaux de venir avec nous : que ceux » qui ne le sont pas passent vers le duc de » Lorraine. » Alors le duc de Bourgogne lui-même quitta le duc de Lorraine, qu'il tenait par la manche, et celui-ci se vit forcé

[1] Juvénal.

à demander bien humblement pardon au roi, qui lui remit sa condamnation. Le duc de Bourgogne n'aimait pas assez le bien du royaume pour savoir gré à un bon et loyal serviteur du roi d'avoir ainsi fait son devoir, il en garda rancune à maître Juvénal

Outre les malheurs et le désordre du royaume, qu'il était instant de réparer, on voyait bien que la guerre allait recommencer avec les Anglais. Les sires de Helly et de Rambure, le connétable, le roi de Sicile, étaient en Guyenne, en Picardie et en Anjou pour s'opposer à leurs attaques; mais ils avaient trop peu de forces pour résister. Le conseil du roi résolut, dans de si tristes circonstances, de réunir des députés des trois États du royaume. On dépêcha des exprès aux villes pour leur mander d'envoyer leurs députés auprès du roi. Ils arrivèrent à Paris dans le courant de janvier, et le 30 ils furent assemblés en présence du roi, dans son hôtel Saint-Paul, avec l'université et le corps de la ville; les ducs de Guyenne, ceux de Bourgogne, de Bourbon, le comte de Vertus, y assistaient. Le duc d'Orléans était

toujours absent, et le duc de Berri fort malade. Beaucoup de seigneurs et de prélats avaient été convoqués aussi, et faisaient partie de l'assemblée.

Le sire d'Ollehain, chancelier de Guyenne, exposa le sujet de cette réunion; il peignit les malheurs du royaume, insista avec force sur la réconciliation des princes, la présenta comme inaltérable, parla de la nécessité de réunir tous les efforts contre l'ennemi commun, et termina en demandant les moyens de subvenir à une guerre qui s'annonçait comme si redoutable. « Le » roi vous donne six jours pour y penser, » ajouta-t-il; après ce délai vous reviendrez » lui faire savoir quels sont vos sentimens, » et quelle assistance il peut se promettre » de vous pour sa gloire et le repos de ses » peuples. »

Au jour fixé, les députés revinrent: ceux des provinces de Reims et de Rouen prirent successivement la parole, exposèrent la détresse du peuple, louèrent beaucoup les princes d'avoir mis fin à une si déplorable guerre;

[1] 1412 (v. s.), l'année commença le 23 avril.

mais prièrent le roi d'avoir compassion de ses pauvres sujets, et d'être bien convaincu qu'ils étaient hors d'état de porter le fardeau de la moindre taxe nouvelle. Le lendemain l'abbé de Saint-Jean parla au nom du clergé avec plus de force encore; il ne craignit point d'attaquer les malversations des collecteurs et receveurs, et bien plus encore les dispensateurs des finances du roi : il dit qu'il fallait reprendre, sur les gens qui avaient pillé le peuple et le trésor royal, de quoi entretenir les armées et faire la guerre.

Deux jours après, l'université et la ville de Paris portèrent la parole devant le roi : il leur donna audience dans le cloître qui entourait la cour de son hôtel Saint-Paul, et où il avait l'habitude de se promener; car il n'y avait pas de salle assez grande pour une si nombreuse assemblée. Le Parlement avait refusé de se joindre à l'université qui l'y engageait. « Il ne convient pas, avait-il » répondu, à une cour établie pour rendre » la justice au nom du roi, de se rendre » partie plaignante pour la demander. Au » surplus, le Parlement est toujours prêt

» toutes et quantes fois il plaira au roi de
» choisir quelques-uns de ses membres pour
» s'occuper des affaires du royaume. L'uni-
» versité et le corps de la ville sauront bien
» ne faire nulle chose qui ne soit à faire[1]. »

Maître Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis, et fameux docteur en théologie, fut l'orateur. Il parla d'abord de la paix jurée à Auxerre, et dit que le roi était particulièrement obligé à la conserver : qu'il n'y avait aucune faveur, aucune qualité, si grande qu'elle pût être, qui dût dispenser d'une punition sévère quiconque oserait à l'avenir enfreindre une paix si heureuse et si salutaire. Le texte de son discours était : *Imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna.* Il partit de ces paroles pour imputer les tempêtes de l'État au vent de l'ambition et au vent de la sédition. Il fit une vive peinture des maux qu'avait produits l'ambition. Chacun y reconnut le duc de Bourgogne, et beaucoup de personnes dans l'assemblée en murmurèrent. Puis il passa au mauvais maniement des finances, à la quan-

[1] Registres du Parlement.

tité d'offices, à leurs gages et pensions, à la cupidité des gens de cour, enfin à ce désordre qui ne laissait pas au roi de quoi entretenir sa maison ou réparer ses châteaux quand ils tombaient en ruines. « Sire, dit-il » en terminant, vous me pardonnerez si » j'ose dire que tous vos sujets estiment que » vous vous éloignez un peu de la sage » et prudente conduite du bon roi Charles » votre père d'heureuse mémoire. L'uni- » versité votre fille et vos bons et fidèles » bourgeois de cette ville en ont beaucoup » de douleur, et vous conjurent de ne pas » avoir la main toujours ouverte aux im- » portunes demandes des gens de votre mai- » son, de vos conseils et des capitaines de » vos forteresses; ils abusent de votre ma- » gnificence; nous vous conseillons en outre » de reprendre les deniers royaux qui vous » ont été dérobés par la fraude des rece- » veurs. »

Les députés de Sens et de Bourges parlèrent dans le même sens. Le roi écouta toutes ces remontrances avec bonté, fit répondre par le chancelier qu'il les prendrait

en considération, et l'assemblée fut congédiée.

Il n'y avait point là de quoi satisfaire un peuple mécontent et porté à la sédition, ni même les hommes sensés et les gens de bien. L'université et la ville trouvèrent que le discours de maître Gentien, qui avait tant choqué les seigneurs de la cour, ne remplissait point l'intention publique; et qu'au lieu de se contenter de plaintes vagues et générales, il fallait nommer ceux qui profitaient des abus et les perpétuaient. Pour réparer cette lâcheté, car c'était ainsi qu'on appelait la conduite de maître Gentien, on fit rédiger par maître Eustache de Pavilly, de l'ordre des carmes, un long mémoire, et l'on demanda au roi une nouvelle audience pour lui en faire lecture. Elle fut accordée, et le recteur de l'université fit lire à haute voix un cahier qui renfermait à peu près ce qui suit :

« Très-haut et très-excellent prince, no-
» tre souverain seigneur et père, voici les
» articles, que votre très-humble et dé-
» vouée fille, l'université de Paris, vos très-

» humbles et obéissans sujets le prévôt
» des marchands, les échevins et bourgeois
» de votre bonne ville de Paris, ont dressés,
» pour vous donner avis, comfort et aide,
» comme vous l'avez requis, pour le profit,
» l'honneur, et le bien de vous et de la
» chose publique de votre royaume. »

Le premier article se rapportait à la paix des princes. On priait le roi de leur en faire jurer l'observation entre ses propres mains. On se plaignait de ce qu'elle restait sans exécution puisque les Anglais étaient dans le royaume, et que des compagnies parcouraient encore diverses provinces en les ravageant; on s'étonnait surtout que le comte d'Armagnac n'eût pas désarmé, et qu'il ne tînt nul compte de la paix d'Auxerre.

« Secondement, l'université et la ville, considérant que pour l'honneur de votre royaume, et aussi pour la continuation et conservation de votre seigneurie et domination, il est de la plus grande nécessité de vous exposer les défauts qui sont dans votre royaume, vous parleront des finances

de votre domaine. Elles doivent se distribuer en quatre emplois différens : les aumônes ; la dépense de vous, de la reine et du duc de Guyenne ; les salaires de vos serviteurs, et les réparations de vos hôtels, châteaux et domaines ; enfin le reste qui, comme autrefois, doit être mis dans l'épargne du roi.

» Or il est clair que vos finances ne sont pas employées aux choses susdites. Quant aux aumônes, on voit souvent les pauvres religieux et religieuses, tant des abbayes que des hôpitaux, dépenser leur propre bien pour tâcher d'obtenir justice. Leurs églises tombent en ruines, et le service divin cesse d'y être célébré au préjudice des ames de vos prédécesseurs, et à la charge de votre conscience.

» Quant à la dépense de vous et du duc de Guyenne, il est prouvé qu'on prend pour la faire quatre cent cinquante mille francs tant du domaine que d'ailleurs. Au temps passé, elle ne coûtait que quatre-vingt-quatorze mille francs; pourtant vos prédécesseurs tenaient un bel état ; les marchands et au-

tres gens étaient payés de leurs denrées ; mais maintenant, ils ne le sont point. Et il arrive souvent que le service de votre hôtel est interrompu, comme cela s'est vu jeudi dernier à l'hôtel de la reine. De même, pour son hôtel, on ne prenait auparavant que trente-six mille francs, aujourd'hui c'est cent quatre mille francs sans compter le revenu de ses propres domaines, et les aides qu'elle y lève. Il y a désordre aussi dans l'office de votre argentier, de même dans votre écurie, objet de grandes dépenses, et où il s'en fait beaucoup qui ne tournent pas à votre honneur et profit.

» Quant aux salaires des serviteurs de votre hôtel, ils se plaignent beaucoup des gens de votre chambre aux deniers. Souvent ils ne peuvent avoir nouvelle de leurs gages, et vivent ainsi dans la gêne et la pauvreté, sans pouvoir paraître autour de vous aussi honnêtement qu'il conviendrait. Cependant il y en a d'autres qui sont fort bien payés.

» Vos édifices, hôtels, châteaux, moulins, fours, vos chaussées, ponts, ports, bacs,

passages ne sont pas réparés, et tombent en ruine et en perdition.

» Pour l'épargne de votre domaine, il n'y a pas pour le présent un denier, bien qu'au temps passé, sous le roi Philippe, le roi Jean, le roi Charles, il s'y trouvât toujours de grandes sommes.

» Tout cela est de la faute des officiers commis au gouvernement desdites dépenses. Raymond Raguier, maître de votre chambre aux deniers, est le principal gouverneur et trésorier de la maison de la reine. Il s'est tellement conduit, dans cet office, qu'il a fait de grandes acquisitions et édifices, comme on peut le voir aux champs et à la ville. Chabot Poupart, votre argentier, et Guillaume Budé, maître de vos garnisons, ont aussi gagné des rentes et des possessions, et ont maintenant grosse et large consistance; ils mènent un grand état; ils ont des chevaux, ils élèvent chaque jour des châteaux et édifices. Ils ne pourraient faire tout cela avec le salaire de leur office, ni avec les richesses qu'ils avaient quand ils y sont entrés.

» Pour les finances du domaine de l'Etat, il y a trente ans et plus qu'elles sont mal gouvernées, et qu'elles sont dévorées par plusieurs officiers, non pour le bien de vous et de votre royaume, mais pour leur profit particulier; sur ce point l'université et vos sujets vous exposent ceci : premièrement, vous avez un nombre excessif de trésoriers; il y a tant à gagner dans ces charges qu'une foule de gens s'efforcent d'y entrer, si bien qu'il n'est pas d'année qu'il n'y en ait de changés, de remis, d'ôtés, selon ceux qui ont du crédit dans le royaume. Dieu sait pourquoi ils y entrent si volontiers, sinon pour les lopins et larcins qu'ils y font; car si un trésorier ne retire pas de vous quatre ou cinq mille francs par an, il lui semble que ce n'est rien. Il y en avait deux autrefois; maintenant il y en a quatre ou cinq, et il y en a eu jusqu'à sept. Ils ne s'occupent point à payer les choses nécessaires, ni à tenir les sermens qu'ils font, mais à payer les grands et excessifs présens qu'ils ont à faire à ceux qui les ont poussés là; et tout cela se prend sur les coffres. Toutes les

finances leur ont passé par les mains, et ils ont acquis, comme on sait, de hautes et innombrables possessions. Les trésoriers d'à-présent, André Giffart, Bureau Dammartin, Regnier de Boligny, Nicolas Bonnet et Guy Boucher sont inutiles, et coupables de ce mauvais régime, spécialement André Giffart. Il avait perdu tout ce que son père avait gagné. Néanmoins, par la protection du prévôt de Paris, dont il est cousin par sa femme, il a été fait trésorier, et là s'est tellement gorgé de deniers, que le voilà plein de rubis, de saphirs, de pierres précieuses, de vêtemens magnifiques et de chevaux; il tient un état merveilleux, et l'on ne voit chez lui que plats, écuelles, tasses et gobelets d'argent.

» Autrefois, pour suivre en justice les affaires de finance, il n'y avait qu'un conseiller clerc; aujourd'hui il y en a quatre, avec de grands profits.

» Quant aux aides, elles sont gouvernées par des officiers, nommés généraux des aides, par l'ordonnance desquels passe tout le produit des aides levées pour la guerre, qui va à douze mille francs, années com-

munes. Ces généraux ne se conduisent pas mieux que vos trésoriers. Il faut aussi qu'ils paient les amis qui les ont placés là ; et en deux ans, ils gagnent, sans faute, neuf ou dix mille francs, sans parler des dons qu'ils se procurent, dons qu'ils lèvent quelquefois au nom des seigneurs, à l'insu de ceux-ci, comme on a pu le découvrir lorsqu'on a voulu faire une réformation.

» Il y a encore un autre office, c'est l'épargne ; on lève sur les aides cent ou cent vingt mille francs pour mettre dans cette caisse, qui a deux clefs dont vous devez porter une. Cet argent doit servir aux nécessités pressantes de vous et de votre royaume ; Antoine Desessarts qui le gouverne, en a tellement disposé qu'il n'y reste croix ni pile. Cet Antoine Desessarts a été aussi le gardien de vos joyaux et de vos livrées ; il a acheté ce qu'il vous faut pour votre corps : ce qu'il a, dit-on, fort mal ménagé.

» On a créé un autre office, de la garde des coffres, dont est pourvu Maurice de Reuilly. Il reçoit chaque jour dix écus d'or en monnaie, pour que vous en fassiez à votre

plaisir ; mais vous n'en avez pas un denier, il l'a distribué à sa fantaisie. Lorsque vous avez besoin urgent de finances pour votre guerre ou vos grandes affaires, on ne trouve point d'argent. Alors on va aux marchands qui en vendent et l'ont acquis par usure et rapine; on leur donne en gage vos joyaux et votre vaisselle ; au moyen de l'usure et du change, vous payez quinze mille francs pour en avoir dix, ce qui montre bien que vos serviteurs participent à de telles affaires et en partagent les profits. C'est ainsi que cela se passe aussi chez les autres seigneurs de votre famille, sans en excepter un. Une autre pratique des généraux de vos finances, c'est de démettre de leur office les receveurs lorsqu'ils sont en avance de cinq ou six mille francs ; alors ils en nomment un autre qui reçoit tout ce qui est à recouvrer; puis on remet le premier en exigeant de lui quelque bonne somme, et il reprend son office, non pour vous, mais pour se payer de ce qui lui était dû. C'est ainsi qu'on fait chevaucher une année sur l'autre, et qu'on vous fait boire votre vin en verjus.

Vous êtes si gêné d'argent que souvent quand il y a une ambassade à envoyer, on ne trouverait pas de quoi faire partir un simple chanoine; l'ambassade ne se fait pas ou arrive trop tard, à votre grand préjudice

» Outre le domaine et les aides, il a été levé, depuis deux ou trois ans, des tailles, dixièmes, demi-dixièmes, impositions, maltotes, taxes par suite de réforme, et diverses autres manières d'avoir finances. C'est le prévôt de Paris qui s'en est entremis. Il s'est fait appeler souverain maître des finances et gouverneur général. Lui, et d'autres de vos grands officiers ont aussi possédé un grand nombre de charges, puis les ont vendues, et en ont touché la finance qu'ils ont mise en leur sac, au préjudice de vous et de la chose publique, en plaçant dans lesdites charges des gens inutiles et ignorans. Ainsi, le prévôt de Paris tenait, depuis quelque temps, l'office de gouverneur général et maître des eaux et forêts. Il l'a résigné au seigneur d'Ivry et en a touché six mille francs. Outre la prévôté de Paris, il a la capitainerie de Cherbourg qui lui vaut six

mille francs, et celle de Nemours deux mille francs.

» Ce prévôt, et les autres gouverneurs de vos finances, ont encore une autre manière de vous faire tort, c'est de faire avoir aux receveurs, grenetiers, à leurs clercs, à leurs serviteurs, des dons qu'ils obtiennent régulièrement chaque année comme une rente, outre leurs gages ordinaires; si bien que lorsque quelque jeune homme se met au service d'un receveur général ou d'un grenetier, bien qu'il soit de petit état et de peu de science, en peu de temps il se fait riche, mène un grand train, et achète, à vos dépens, des offices et des héritages. Pendant ce temps-là on retarde le paiement des gages des prud'hommes, chevaliers, conseillers ou autres. Souvent on exige d'eux des quittances signées en blanc, et l'on en fait mauvais usage. C'est grande pitié d'entendre les plaintes de ces chevaliers sur la façon dont ils sont payés. Maintenant, c'est une règle générale que les gens d'armes vivent sur le pays, faute de recevoir leurs gages. L'université pense aussi que, géné-

ralement, toutes sortes d'officiers tiennen un trop grand état, et craint que Dieu ne se courrouce enfin des inconvéniens qui en proviennent.

» Quant à votre grand conseil, on n'y tient pas l'ordre qui conviendrait; on y est reçu à petites conditions. Cependant on n'y devrait admettre que des prud'-hommes, de sages clercs ou chevaliers, touchant gage ou pension de vous, et non de quelqu'autre seigneur, ayant l'œil à vos intérêts, à votre honneur et à celui de votre royaume. Il arrive souvent, à cause de la multitude qui s'y trouve, que les requêtes qui vous sont faites et vos affaires sont laissées là. Les ambassadeurs, tant étrangers que du royaume, demeurent sans être expédiés. Lorsqu'une bonne conclusion y est prise, ce qui arrive quelquefois, il faudrait qu'elle ne tardât pas à être exécutée, et qu'elle ne fût pas ensuite rétractée un jour où il n'assiste que peu de gens au conseil, ainsi que cela s'est vu. C'est un grand inconvénient que cette lenteur d'expédition dans les affaires. On entend des

seigneurs se plaindre de ce que votre conseil ne leur donne nulle réponse, même quand il s'agit du bien de votre royaume ; il en est qui disent que si l'on n'y met pas ordre, il leur faudra nécessairement faire leur paix avec vos ennemis ; par-là, vous êtes en péril de perdre plusieurs de vos bons vassaux.

» Passant à la justice de votre royaume, votre cour de Parlement qui est souveraine cour dans votre royaume, ne se gouverne pas comme elle était accoutumée. Autrefois, on y mettait de hauts et excellens clercs, de notables prud'hommes d'âge mûr, experts en droit et en justice. Telle était la renommée de la justice rendue en cette cour, sans faveur pour personne, que non pas seulement des chrétiens, mais même des Sarrazins sont venus y demander jugement. Depuis quelque temps, par faveur, par parenté, par amitié, par prière, des jeunes gens ignorant le fait de justice, et indignes d'un si noble et excellent office, y ont été mis ; l'autorité et la renommée de cette cour en sont fort amoindries. On y voit aussi siéger ensemble des fils et des pères, des frères, des

oncles et des neveux, des parens, et il peut en résulter de grands inconvéniens. On dit encore que les causes de plusieurs pauvres gens y sont comme enterrées, et qu'ils ne peuvent avoir justice.

» Quant à la chambre des comptes, toutes sortes d'inconvéniens y sont amassés; bien que récemment on ait nommé de nouveaux maîtres, il ne semble pas que la chose aille mieux. Parmi ces nouveaux, est Alexandre Boursier qui a été receveur-général des aides et qui n'a pas encore clos ses comptes : de sorte que celui qui est à réformer, est chargé de réformer les autres.

» Pour les généraux de justice chargés de prononcer sur le fait des aides, nous remarquerons qu'il n'y en avait qu'un ou deux sous le règne du feu roi Charles, et qu'il y en a maintenant sept, dont chacun a cent francs de gage, et un greffier, sans parler des clercs et des sergens, tous ayant de gros gages, et recevant des présens.

» Qui voudrait parler des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, Dieu sait s'il aurait à dire! Au temps passé, on y mettait des

hommes anciens et expérimentés, connaissant les coutumes du royaume; ils savaient répondre à toutes les supplications et requêtes, et signer celles qui devaient l'être, après quoi elles étaient expédiées à la chancellerie. A présent, ces jeunes gens qui ne savent rien ne peuvent expédier les affaires, si ce n'est à la volonté du chancelier; d'où il suit qu'on est contraint, pour les suppléer, de nommer des officiers extraordinaires qui sont fort payés.

» Pour votre chancelier de France, on sait assez qu'il a soutenu de grandes peines et qu'il est bien digne d'avoir de grands profits, sans que le bien commun en souffre. Cependant il ne devrait avoir pour ses gages que deux mille livres, et il a, depuis vingt ans, pris en outre deux mille francs sur les émolumens du sceau; de plus, le registre des rémissions qui, à vingt sous chacune, peut donner une grosse somme; deux mille francs sur les aides; deux cents francs par an pour ses vêtemens; cinq à six cents livres sur le trésor. Il a obtenu encore de grands dons sur les tailles et impositions. On peut

dire aussi qu'il a bien légèrement passé et scellé des lettres portant des dons excessifs. Ainsi la chancellerie est gouvernée de façon qu'il ne vous en revient pas grand profit, bien que les émolumens du sceau soient très-considérables.

» Il ne faut pas oublier de dire que, depuis un peu de temps, votre monnaie est grandement diminuée en poids et en valeur. L'écu a été diminué de deux sous, et les pièces de deux blancs de deux oboles. Cela est à votre préjudice, car les Lombards recueillent tout le bon or et font leurs paiemens en nouvelle monnaie. Le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et Michel Lailler ont attiré à eux la connaissance des affaires des monnaies: à supposer que par cette diminution ils vous aient fait faire quelque profit, cela n'est pas à comparer à la perte qu'en ont souffert vous et le royaume, comme pourraient l'expliquer mieux gens à ce connaissant.

» Mais il ne suffit pas à l'université et à vos sujets de vous exposer les fautes et le mauvais régime des susdits, vous avez voulu

qu'ils vinssent à vous pour vous bien conseiller; ils souhaiteraient qu'il plût à Dieu de leur faire cette grâce. Ils y sont tenus, tout comme à vous sacrifier de bon cœur leur personne et leur avoir. Premièrement pour remédier à ces choses et avoir, le plutôt que faire se pourra, une bonne et juste finance, il est à propos de clore la main à tous ces gouvernans, sans exception, de les démettre de leurs offices, et de s'assurer de leurs biens, meubles et immeubles, ainsi que de leur personne, jusqu'à ce qu'ils aient rendu compte. Il faut annihiler tous dons accordés et toutes pensions extraordinaires; mander tous les receveurs et vicomtes du domaine et des aides, ainsi que les greneliers de la gabelle, et leur défendre, sous peine de confiscation de corps et de biens, de ne compter leurs recettes qu'à vous-même, sans égard à aucune assignation donnée sur eux. Les aides ayant été établies seulement pour la guerre et la défense du royaume, vous devez les retirer toutes en votre main et ne pas les laisser aller à d'autre usage; vous en avez maintenant un si grand besoin, que

personne ne pourra le trouver mauvais. Sur ce, veuillez vous souvenir du bon gouvernement de votre père le roi Charles, qui employa les aides si noblement, qu'il chassa les Anglais du royaume et recouvra ses forteresses. Ses officiers étaient pourtant bien payés ; il lui restait encore de grandes finances, et il a laissé de beaux joyaux.

» Et si vous n'avez pas encore assez d'argent, il semble que vous pouvez en prendre à ceux qui le tiennent de vous. On pourrait vous nommer jusqu'à seize cents personnes riches et puissantes, dont le devoir est de secourir celles qui sont pauvres. On pourrait leur demander certaine somme comme mille francs chacune, en disant la manière dont elle leur sera restituée par la suite.

» Pour recevoir vos finances du domaine et des aides, il faudra choisir de notables prud'hommes craignant Dieu, sans avarice, et ne s'étant encore jamais mêlés de cette sorte d'affaires, à qui l'on donnera des gages licites, sans dons extraordinaires.

» La dépense ordinaire de vous, de la reine et du duc de Guyenne, doit être soi-

gneusement examinée pour ne point passer deux cent mille francs.

» Quant au Parlement, il faudra que ceux qu'on ne trouvera point suffisans soient déposés, et qu'on les remplace par des personnes notables, en observant les conditions anciennes.

» Le nombre de généraux de finance et de justice pour les aides, doit être réduit aux nombre et usage anciens; quant aux élus qui prononcent en premier ressort sur le fait des aides, il nous semble que pour le bien de vous et de votre peuple, on aurait pu confier leurs fonctions aux juges, c'eût été une grande épargne.

» La chambre des comptes devait être occupée par de bons prud'hommes anciens; c'est elle qui aurait dû vous avertir de tout ceci.

» Il nous semble que pour votre conseil, on devrait choisir par bonne et vraie élection quelques hommes sages, et qu'eux seuls avec ceux de votre famille devraient former le conseil, vous conseiller loyalement, n'avoir l'œil à rien qu'à votre bien et celui de votre

royaume. Ils devraient être défendus et soutenus par vous et votre justice, de telle manière que ce qu'ils aviseraient fût mis à exécution sans nulle contradiction.

» Nous croyons que pour pourvoir à la défense des frontières d'Aquitaine, de Picardie, et des autres provinces, il faudrait y appliquer somme suffisante d'argent, en veillant à ce qu'il n'en résulte nul inconvénient. Nous demandons qu'on choisisse bonnes et suffisantes personnes, ayant des gages raisonnables pour avoir, de votre part, l'œil sur ceux qui ont pris en ferme les offices de prévôt, afin qu'ils ne grèvent pas, comme ils le font, les pauvres et simples gens par d'excessives amendes.

» L'université et vos sujets vous supplient humblement d'ordonner à quelques personnes de votre sang et à d'autres sages hommes, de réformer tous ceux qui ont délinqué, et qui ont eu part à vos trésors sans cause raisonnable; et de commander aux prélats et bourgeois des provinces qui sont ici, de nommer les gens qui sont coupables de quelqu'une des choses sus dites.

» Toutes ces choses, notre souverain seigneur, nous vous les avons exposées humblement, parce que nous désirons, pardessus tout, votre bien, votre honneur, la conservation de votre couronne. L'université, votre fille, ne vous les a point dites pour en retirer aucun avantage temporel, mais pour faire son devoir. Chacun sait que ce n'est pas elle qui a coutume d'avoir les offices, ni les profits. Elle ne se mêle que de ses études, et de vous remontrer ce qui touche votre honneur et votre bien, quand l'occasion le requiert; bien qu'elle soit venue plusieurs fois vous avertir desdites choses, il n'y a pas été pourvu, et votre royaume est tombé dans un si grand danger, qu'il ne peut plus croître, et nous requerrons l'aide de votre fils aîné le duc de Guyenne, et du duc de Bourgogne, qui avait déjà entrepris la même besogne, sans épargner ni sa peine, ni son bien. Mais les gouvernans susdits, craignant d'être démis, y ont mis toute sorte d'empêchemens, comme ils font encore présentement. Ils ont dit publiquement que l'université parlait par haine seulement, et sur le

témoignage de cinq ou six personnes ; mais vous savez qu'elle n'a pas coutume de prendre ses informations de la sorte. Elle n'a rien dit qui ne soit clair et notoire, et il n'y a homme de si petit entendement qui ne connaisse leurs méfaits. Mais cela ne leur donnera pas gain de cause, car l'université ne se taira point, parce qu'ils le veulent, elle parlera tant que vous lui accorderez audience, et elle croirait manquer envers vous, si elle ne s'employait pas de tout son pouvoir, à ce que les choses susdites soient mises diligemment à exécution.

» Nous requerrons aussi l'assistance de nos redoutés seigneurs ici présens, de Nevers, de Vertus, de Charolais, de Bar, de Lorraine, du connétable et du maréchal de France, du grand-maître de Rhodes, du maître des arbalétriers, et généralement de toute la chevalerie et écuyerie de votre royaume, qui est destinée à la conservation de votre couronne. Nous demandons encore l'aide de vos conseillers et de tous vos autres sujets, et que chacun, selon son état, s'acquitte de son devoir envers vous. »

Ce cahier de remontrances fut accueilli d'une approbation générale ; il fut surtout fort applaudi par les députés des provinces et par un nombre infini de peuple qui se trouvait à l'assemblée.

Ces propositions de l'université excitèrent de grands débats dans le conseil du roi. Un jour le sire d'Ollehain, chancelier d'Aquitaine, dans une vive discussion, interrompit le chancelier de France, trouvant son discours long et inutile ; messire Arnaud de Corbie s'offensa de cette témérité, et répondit que la parole ne devait pas lui être ainsi ôtée par un homme qui n'était ni aussi ancien, ni aussi fidèle serviteur du roi que lui. « Vous mentez par vos dents, repartit le » Bourguignon en colère.—Vous m'injuriez, » dit le chancelier, moi qui suis chancelier de » France, et ce n'est pas la première fois; je » l'ai toujours supporté et souffert par respect » pour monseigneur d'Aquitaine, et, par ce » motif seulement, je le supporterai encore. » Tous les assistans étaient troublés et affligés de cette dispute. Le duc d'Aquitaine, ému de colère, se leva, prit son chancelier par les

épaules et le mit hors de la chambre. « Vous » êtes un mauvais et orgueilleux ribaud, » dit-il, d'injurier ainsi, en ma présence le » chancelier de monseigneur le roi ; nous » ne nous soucions plus de vos services [1]. »

Aussitôt après, malgré les instances de la reine et du duc de Bourgogne, le dauphin prit pour chancelier un avocat nommé maître Jean de Vailly, que lui recommanda le duc Louis de Bavière ; des gens plus sages ne le lui auraient peut-être pas indiqué.

Renvoyer ainsi un serviteur du duc de Bourgogne, qui avait été placé par lui, c'était, de la part du dauphin, une marque certaine qu'il cédait de plus en plus à d'autres conseils. Le duc de Bar, qui, déjà au siége de Bourges, avait gagné crédit sur son esprit et l'avait déterminé à la paix, le comte de Vertus, le duc de Bavière, avaient peu à peu acquis sa confiance ; ils lui avaient donné le désir de dominer ; ils lui persuadaient qu'il avait l'âge et la prudence nécessaires pour prendre le gouvernement du

[1] Monstrelet.— Le Relig. de St.-Denis.

royaume, et qu'il fallait se faire obéir par ses gens et tous les sujets de son père.

Le duc de Bourgogne voyait bien qu'on travaillait à le mettre hors du gouvernement du royaume; on lui avait enlevé la faveur du duc d'Aquitaine; chaque jour on pratiquait ses serviteurs, on les détachait de lui, on les faisait entrer dans les desseins qui lui étaient contraires. Déjà, depuis long-temps, il avait à se plaindre de Pierre Desessarts. Dans un temps même où il l'avait encore fort en gré, et lui confiait un pouvoir si mal exercé, il lui avait dit : « Prévôt de Paris, Montaigu a » mis vingt-deux ans à se faire couper la » tête, mais vraiment vous n'y en mettrez » pas trois. » Depuis, lorsque grâce aux ordres que Desessarts avait donnés, les Armagnacs avaient pu se retirer de Saint-Denis, il avait été fort soupçonné de s'être laissé gagner. A Bourges et à Auxerre, ses intelligences avec le parti opposé avaient été remarquées; maintenant il était dans les bonnes grâces du dauphin, qui écoutait ses conseils plus que ceux d'aucun autre.

D'un autre côté, le comte d'Armagnac

restait en armes; le duc d'Orléans demeurait éloigné. Il avait eu à Angers une entrevue avec le roi de Sicile, le duc de Bretagne et le comte d'Alençon; on craignit qu'il ne formât quelqu'entreprise contre la paix. Cependant le chancelier du duc d'Orléans arriva à Paris, et se borna à exposer les griefs de son maître. Il se plaignait que le traité d'Auxerre n'était pas observé: le connétable de Saint-Pol se refusait à lui rendre le château de Coucy; il l'avait détruit en partie, et avait envoyé vendre à Paris les tuyaux de plomb qui distribuaient l'eau dans tout ce grand et bel édifice. Les habitans de Soissons avaient démoli le château qu'il avait dans leur ville, et il ne pouvait en avoir justice. Il demandait aussi qu'on l'assistât pour racheter son frere des mains des Anglais, et qu'on lui donnât les moyens de lever des subsides sur ses domaines.

Il n'était pas le seul mécontent de la façon dont on se conformait à la paix d'Auxerre: les confiscations n'étaient pas restituées; ceux qui se les étaient fait donner imaginaient mille prétextes pour s'y maintenir; ils

étaient plus favorisés que les anciens possesseurs ; c'étaient tous les jours nouveaux délais dans les procédures entamées à ce sujet.

Ainsi la haine entre les deux partis ne s'était point assoupie ; ils continuaient à s'accuser des crimes les plus odieux. Les Armagnacs rapportaient que le duc de Bourgogne avait formé le dessein de faire tuer à Auxerre les princes d'Orléans et le duc de Berri : qu'il avait communiqué ce projet aux sires de Jacqueville et Desessarts : que celui-ci s'était refusé à ce crime, et en avait fait secrètement prévenir les princes. Ce récit trouvait une créance assez générale [1]. Le duc de Bourgogne assurait aussi qu'on en voulait à sa vie : il rappelait l'assassin de Pontoise, le complot du sire de Saligny : encore en ce moment le parlement de Dole poursuivait Louis de Châlons, comte de Tonnerre, pour avoir proposé à Jean de Châlons, prince d'Orange, son cousin, et au sire de Neufchâtel, de faire périr le duc de Bourgogne, ainsi qu'eux-mêmes le déclaraient [2].

Toutefois on ne songeait pas encore

[1] C. de F. — Juv. — Gol. — [2] Ar. du 18 juil. 1413.

à prendre les armes pour se disputer de nouveau le gouvernement. Le dauphin s'éloignait du duc de Bourgogne, mais celui-ci avait toujours la plus grande part au pouvoir. Le roi, par lettres du 2 mars, venait de le charger de chasser hors du royaume les Anglais qui continuaient à y faire mille affreux ravages. Il avait reçu l'autorité d'assembler et de commander autant de gens de guerre qu'il le voudrait, de leur donner tels chefs qu'il jugerait convenable, d'occuper les villes et forteresses, enfin de faire pour la défense du pays tous actes de souveraine puissance. En outre l'opinion des députés aux états lui avait été plus favorable qu'aux autres princes. De concert avec l'université et la ville de Paris il poursuivait la réformation demandée, et la faisait servir à ses vues. On commença par renvoyer ceux qui avaient été nommés dans les doléances de maître Pavilly. Le roi prit sous sa protection le chancelier; c'était lui qui depuis long-temps avait l'expédition des affaires; il était vieux et respecté de tous les gens de bien. Dans l'exercice d'une si grande charge

il avait toujours montré de la prudence et une inviolable fidélité.

L'homme qui était devenu le plus odieux, c'était Pierre Desessarts. Le grand amour que les Parisiens avaient eu pour lui s'était tourné en fureur. On regrettait que les Armagnacs eussent, par leurs méchantes pratiques, amené à eux un homme qui avait réellement aimé le roi et le bien du peuple, mais on n'en était que plus animé contre lui [1]. Une dernière aventure acheva de le perdre. Un homme d'armes bourguignon était logé dans une auberge, rue de La Harpe. Son cheval mourut; on le tira de l'écurie pendant la nuit, et on le traîna à la porte du collége d'Harcourt. Les écoliers trouvant cette charogne le lendemain matin, se tinrent pour insultés, et la traînèrent à l'auberge d'où elle avait été amenée. L'aubergiste était un huissier au Châtelet, grand protégé du prévôt de Paris. Il traita insolemment les écoliers. On s'échauffa, et l'on en vint aux mains; le sire Desessarts prit le

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal. — Journal de Paris.

parti de son huissier, et envoya à son secours. Tous les écoliers de l'université s'en mêlèrent, le trouble se mit dans la ville [1]. Le Duc profita de l'occasion, et destitua le sire Desessarts de la charge de prévôt de Paris; elle fut donnée à un autre serviteur du duc de Bourgogne, messire Le Borgne de la Heuze, un de ses plus vaillans chevaliers.

Quant au maniement des finances pour lequel il allait être recherché, il arriva à Desessarts de dire que sa justification serait facile : qu'il avait donné deux millions au duc de Bourgogne, et qu'il en montrerait le reçu signé du Duc lui-même. Cette parole décida sa perte. D'ailleurs le duc d'Aquitaine et les princes qui le gouvernaient en étaient venus à ne pouvoir plus se passer de Desessarts ; il était l'ame de leurs conseils. On disait que son projet était d'enlever le roi et le dauphin : qu'il avait réuni pour cela cinq ou six cents hommes d'armes à Melun. On ajoutait que sans cesse il répétait aux princes que le peuple de Paris devait être mené rudement et tenu en crainte [2]. Il lui fallut se dérober

[1] Chron., n. 10297. — [2] Mezeray. — Fabert.

aux périls qui le menaçaient ; il se sauva dans la forteresse de Cherbourg dont il était capitaine.

Le peuple commençait à s'échauffer. Les bouchers étaient toujours les maîtres de la ville, chacun tremblait devant eux. Le duc de Bourgogne les avait plus que jamais choyés et caressés. C'était un chagrin pour beaucoup de ses propres serviteurs et chevaliers de le voir se mêler à de telles gens [1]. L'université aussi se repentait d'avoir été pour quelque chose dans une affaire qui tournait en un si grand désordre ; cela donnait en quelque sorte raison à ceux qui avaient trouvé moquable et impertinent de voir des gens sans nulle pratique des affaires, et tout spéculatifs, quitter leurs livres, pour régenter les princes, et pour gouverner l'État comme leurs classes.

Ce fut dans l'espérance de détourner le duc de Bourgogne de cette mauvaise voie, que des hommes de bien, qui ne lui étaient pas contraires, allèrent prier maître Juvénal de le voir et de lui donner de sages conseils.

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

Juvénal se présenta plusieurs fois à l'hôtel d'Artois, il y attendit long-temps sans avoir audience; enfin une nuit le Duc le fit venir; alors il lui remontra de son mieux, d'abord qu'il ne devait pas s'obstiner à toujours soutenir qu'il avait bien fait de faire tuer le duc d'Orléans : il en était advenu assez de maux, disait-il, pour qu'il convînt d'avoir tort : au moins devait-il protester qu'il tiendrait les promesses faites à Auxerre. Il lui dit ensuite qu'il n'était pas conforme à son honneur de se laisser gouverner par des bouchers, des écorcheurs de bêtes, et tant de méchantes gens. Il ajouta qu'il pouvait lui garantir que cent bourgeois de Paris, des plus notables, s'engageraient à l'accompagner toujours, à faire ce qu'il leur commanderait, et même à lui prêter de l'argent s'il en avait besoin.

Le Duc écouta assez patiemment l'avocat-général; mais il répondit d'abord qu'il n'avait pas eu tort et qu'il ne le confesserait jamais : que quant aux gens dont on lui parlait, il savait ce qu'il avait à faire, et qu'il n'en serait pas autrement.

Les choses en étaient là, lorsque tout-à-

coup, le 28 avril, Pierre Desessarts, à la tête de quelques hommes d'armes, rentra dans Paris, et s'empara de la Bastille Saint-Antoine en vertu des ordres du dauphin. Au premier bruit de cette nouvelle, les deux frères Legoix, Denis de Chaumont, Caboche et Jean de Troye, chefs des bouchers, répandirent dans le peuple que c'était le commencement du dessein que Pierre Desessarts avait formé d'enlever le roi et de détruire la ville. La sédition commença; on alla en foule requérir le prévôt des marchands de délivrer la bannière de la ville, et d'avertir les cinquantainiers et les dixainiers qu'ils eussent à se rendre en armes sur la place de Grève. Le clerc de l'Hôtel-de-Ville montra une grande fermeté. Il leur représenta qu'ils avaient promis de ne jamais prendre les armes sans en prévenir le duc d'Aquitaine deux jours d'avance. Les séditieux, et même les plus petites gens finirent par entendre raison; ils se retirèrent, en se donnant parole pour le lendemain [1].

Le lendemain le prévôt des marchands, les échevins, les cinquantainiers qui étaient tous

[1] Le Religieux de St.-Denis.

d'honorables et riches bourgeois, résolurent de tenter les derniers efforts pour empêcher le désordre. Ils se rappelaient avec un triste souvenir les suites des troubles et des émeutes. Plusieurs d'entre eux entreprirent de ramener la populace à des sentimens plus calmes. Cela était difficile; les chefs, lorsqu'on leur disait de prendre confiance au duc d'Aquitaine, répondaient en tumulte: « N'est-ce donc pas inutilement que nous » avons jusqu'ici, soit en secret, soit en pu- » blic, fait entendre au roi, à son fils, à son » conseil et aux grands de l'Etat, les maux » insupportables où des traîtres et des mau- » vais Français précipitent le royaume? N'a- » t-on pas toujours négligé d'y porter re- » mède? C'est donc à nous, de nous faire » justice et d'en tirer vengeance. »

Peut-être les gens sages de la ville auraient-ils réussi à apaiser cette fureur, mais il y avait des chevaliers du duc de Bourgogne qui entraînaient les séditieux, et leur donnaient de mauvais conseils. Le sire de Jacqueville, qui avait succédé dans leur confiance à Pierre Desessarts, et le sire de

Mailly se mirent à la tête de tout ce peuple. L'on courut attaquer la Bastille; cette forteresse était imprenable. Cependant le sire Desessarts, voyant leur fureur, ne voulut point pousser les choses à l'extrême; il se montra à une fenêtre, répétant qu'il n'était rentré que par l'ordre de monseigneur le duc d'Aquitaine, dont il présentait les lettres et le sceau. Il protesta qu'il n'avait aucun mauvais dessein contre la ville de Paris, qu'il ne demandait qu'à en sortir, et promettait de ne jamais revenir à la cour sans le consentement des bourgeois. Le tumulte était si grand qu'il ne pouvait se faire entendre: en vain il les conjurait, les mains jointes, de l'écouter : ils ne répondaient que par des cris d'extermination. Sur ce, arriva le duc de Bourgogne, qui commença à calmer le peuple en disant qu'il se chargeait du sire Desessarts, qu'il le garderait lui-même et en répondait. Il lui cria de descendre; Desessarts obéit; quand il fut au milieu de cette troupe furieuse, que la présence du Duc contenait à peine : « Monseigneur, dit-il, je suis » venu sur votre sauvegarde; si vous ne

» pouvez me garantir de la rage de ces » gens-là, laissez-moi rentrer.—N'aie aucun » souci, mon ami, répondit le Duc, je t'as- » sure et te jure ma foi, que s'il le faut, je » te couvrirai de mon corps. » Il lui prit la main, lui fit une croix sur le dos de la main en signe de serment, l'emmena hors de la foule et le fit conduire au Louvre [1].

Les séditieux alors se portèrent à une violence plus audacieuse encore, et si insolente, que sûrement elle leur avait été conseillée par de grands personnages. Ils se portèrent en tumulte à l'hôtel du duc d'Aquitaine. Il y avait déjà quelque temps que le peuple était porté de mauvaise volonté contre lui; depuis qu'il n'était plus gouverné par le duc de Bourgogne, on disait de lui que c'était un prince qui ne songeait à rien de sérieux, qui ne s'occupait qu'à avoir de magnifiques habits, à rassembler des chanteurs et des enfans de chœur, à entendre le son des orgues; on répandait qu'il était livré à l'intempérance et à la débauche, qu'il passait les nuits à table [2];

[1] Le Religieux de St.-Denis.—Juvénal.

[2] Le Religieux de St.-Denis. —Reg. du Parlement.

enfin le mauvais train que lui faisaient suivre ses serviteurs le jetterait, disait-on, dans la même maladie que son père, et perpétuerait ainsi les calamités du royaume. Dès qu'on sut chez le duc d'Aquitaine que la populace allait assiéger l'hôtel, on lui proposa de s'armer avec tous ses chevaliers, et de se ranger devant la porte sous le royal étendard des fleurs de lis. Pendant qu'on en délibérait, les bouchers arrivèrent, plantèrent la bannière de la ville, et avec des cris forcenés, demandèrent qu'on les fît parler au *dauphin*; son beau-père, le duc de Bourgogne, était déjà près de lui; il lui conseilla d'ouvrir la fenêtre, et de leur parler doucement.

« Mes chers amis, dit-il, qu'avez-vous ?
» Non-seulement je vous écouterai, mais je
» ferai ce que vous voudrez. »

Alors le chirurgien, Jean de Troye, prit la parole : « Monseigneur, dit-il, vous voyez
» vos très-humbles sujets, les bourgeois de
» Paris, en armes devant vous. Ils veulent
» seulement vous montrer par-là qu'ils ne
» craindraient pas d'exposer leur vie pour

» votre service, comme ils l'ont déjà su
» faire ; tout leur déplaisir est que votre
» royale jeunesse ne brille pas à l'égal de
» vos ancêtres, et que vous soyez détourné
» de suivre leurs traces par les traîtres qui
» vous obsèdent et vous gouvernent. Cha-
» cun sait qu'ils prennent à tâche de cor-
» rompre vos bonnes mœurs, et de vous
» jeter dans le déréglement. Nous n'ignorons
» pas que notre bonne reine, votre mère,
» en est fort mal contente; les princes de vo-
» tre sang eux-mêmes craignent que lorsque
» vous serez en âge de régner, votre mau-
» vaise éducation vous en rende incapable.
» La juste aversion que nous avons contre
» des hommes si dignes de châtiment, nous
» a fait solliciter assez souvent qu'on les ôtât
» de votre service. Nous sommes résolus de
» tirer aujourd'hui vengeance de leur trahi-
» son, et nous vous demandons de les mettre
» entre nos mains. »

Les cris de la foule témoignèrent que l'orateur avait parlé selon ses sentimens. Le dauphin, avec assez de fermeté, répondit : « Messieurs les bons bourgeois, je vous sup-

» plie de retourner à vos métiers, et de ne
» point montrer cette furieuse animosité
» contre des serviteurs qui me sont atta-
» chés. — Si vous en connaissez quelques-
» uns, ajouta le chancelier d'Aquitaine, qui
» aient manqué de fidélité, nommez-les, on
» les punira comme ils le méritent. » Jean de Troye en remit alors une liste : elle comprenait près de cinquante seigneurs et gentilshommes : le chancelier d'Aquitaine était lui-même en tête de la liste. Cette populace le força à la lire tout haut plusieurs fois [1].

Le dauphin, cependant, indigné de tant d'affronts, et voyant qu'il ne pourrait sauver ses serviteurs, jeta un regard de courroux sur le duc de Bourgogne : « Beau-père,
» dit-il, ceci m'est fait par vos conseils, et
» vous ne pouvez vous en justifier, car ce
» sont des gens de votre hôtel qui sont les
» principaux; mais comptez qu'une fois
» vous vous en repentirez, la besogne n'ira
» pas toujours ainsi à votre plaisir. » Le duc de Bourgogne répondit d'un ton d'excuse :
« Monseigneur, vous vous informerez quand

[1] Monstrelet.

» votre colère sera refroidie. » Alors le dauphin prit une croix d'or que portait sa femme, et fit jurer dessus au duc de Bourgogne qu'il n'arriverait aucun mal à ceux que le peuple allait saisir; puis il se retira dans la chambre du roi. Les séditieux enfoncèrent les portes, se répandirent dans l'hôtel, et s'emparèrent violemment du duc de Bar, cousin-germain du roi, du chancelier d'Aquitaine, du sire Jacques de La Rivière, de messire d'Angenne, des deux frères Boissay, des deux frères Mesnil. Leur brutalité fut telle, qu'ils arrachèrent le sire de Vitry à la duchesse d'Aquitaine, qui voulait le sauver.

On mena les prisonniers au Louvre, mais tous ne purent être préservés de la cruauté des bouchers. Maître Bridoul, secrétaire du roi, fut jeté dans la rivière. Un riche tapissier, nommé Martin, fut massacré. On fit périr aussi un habile mécanicien nommé Watelet, qui avait construit de belles machines de guerre pour le duc de Berri. Courtebotte, musicien du duc d'Aquitaine, eut le même sort.

Jamais les bouchers n'avaient exercé un

si grand pouvoir dans la ville. Chaque jour ils entraient chez le duc d'Aquitaine, et lui faisaient débiter insolemment, que ce qu'ils avaient fait était pour son honneur et pour le bien du royaume. On lui répétait ensuite, avec une licence sans égale, de dures leçons sur sa conduite et son déréglement.

Maître Eustache Pavilly se signala surtout dans ses injurieuses réprimandes. Il fit un long récit des vices dont les princes de France avaient pu donner le scandale, et alla jusqu'à dire que la maladie du roi et l'assassinat du duc d'Orléans, avaient été des punitions du ciel pour le désordre de leur conduite. Il signifia au dauphin que s'il ne se réformait pas, on serait obligé de transférer son droit à son second frère, ainsi que la reine l'en avait, disait-on, menacé.

On lui demandait en même temps de presser les poursuites contre ceux qui avaient été mis en prison; on voulait qu'il publiât de nouvelles menaces contre les Armagnacs et tous ceux qui armeraient en leur faveur.[1] Le duc d'Aquitaine n'était en mesure de leur

[1] Lettres du roi du 9 mai.

rien refuser. Il les écoutait avec douceur et patience, en les conjurant chaque fois d'avoir quelque considération pour son cousin le duc de Bar, et pour les fidèles serviteurs qu'ils lui avaient enlevés.

En ce même temps, les Gantois avaien envoyé des députés à leur Duc, pour le prie de renvoyer parmi eux son fils le comte Philippe de Charolais, qu'ils aimaient déjà beaucoup. Les Parisiens firent grand'fête à ce Gantois. On leur donna un magnifique dîner à l'Hôtel-de-Ville.

En signe de fraternité, les gens de Par et ceux de Gand prirent le chaperon blan et jurèrent de s'assister mutuellement. L hommes sages craignirent de voir renaît cette révolte générale de tous les peupl qui avait, trente ans auparavant, failli cau d'étranges révolutions; en effet ceux étaient maîtres de tout à Paris, ne manqu rent pas d'envoyer des députés dans tou les bonnes villes, pour les engager à f cause commune, et à arborer le chape blanc [1].

[1] Le Relig. de St.-Denis.

Ce chaperon devint tout aussitôt l'enseigne du parti. Les bouchers s'en allèrent l'offrir au dauphin, au duc de Bourgogne, au duc de Berri et aux seigneurs du conseil, en leur disant de le porter en témoignage de leur amour pour le peuple et la bonne ville de Paris. Dans les commencemens n'en avait pas qui voulait. Ceux qu'on soupçonnait d'être Armagnacs n'obtenaient pas d'abord cette faveur [1]. Bientôt tout le monde finit par en porter. Ces bouchers, que pour lors on nommait cabochiens, étaient même si malveillans et insolens, qu'un jour le duc d'Aquitaine étant à sa fenêtre, avait laissé tomber son chaperon, de telle sorte que, par hasard, il passait sur l'épaule droite comme une écharpe. Les bouchers se prirent à dire : « Voyez donc ce bon enfant de » dauphin, qui fait de son chaperon blanc » la bande des Armagnacs. Il en fera tant » qu'il nous mettra en colère [2]. »

Les gens de bien tremblaient des malheurs effroyables que préparait une telle do-

[1] Journal de Paris. — [2] Juvénal.

» pouvez me garantir de la rage de ces » gens-là, laissez-moi rentrer.—N'aie aucun » souci, mon ami, répondit le Duc, je t'as- » sure et te jure ma foi, que s'il le faut, je » te couvrirai de mon corps. » Il lui prit la main, lui fit une croix sur le dos de la main en signe de serment, l'emmena hors de la foule et le fit conduire au Louvre [1].

Les séditieux alors se portèrent à une violence plus audacieuse encore, et si insolente, que sûrement elle leur avait été conseillée par de grands personnages. Ils se portèrent en tumulte à l'hôtel du duc d'Aquitaine. Il y avait déjà quelque temps que le peuple était porté de mauvaise volonté contre lui; depuis qu'il n'était plus gouverné par le duc de Bourgogne, on disait de lui que c'était un prince qui ne songeait à rien de sérieux, qui ne s'occupait qu'à avoir de magnifiques habits, à rassembler des chanteurs et des enfans de chœur, à entendre le son des orgues; on répandait qu'il était livré à l'intempérance et à la débauche, qu'il passait les nuits à table [2];

[1] Le Religieux de St.-Denis.—Juvénal.

[2] Le Religieux de St.-Denis. —Reg. du Parlement.

enfin le mauvais train que lui faisaient suivre ses serviteurs le jetterait, disait-on, dans la même maladie que son père, et perpétuerait ainsi les calamités du royaume. Dès qu'on sut chez le duc d'Aquitaine que la populace allait assiéger l'hôtel, on lui proposa de s'armer avec tous ses chevaliers, et de se ranger devant la porte sous le royal étendard des fleurs de lis. Pendant qu'on en délibérait, les bouchers arrivèrent, plantèrent la bannière de la ville, et avec des cris forcenés, demandèrent qu'on les fît parler au dauphin; son beau-père, le duc de Bourgogne, était déjà près de lui; il lui conseilla d'ouvrir la fenêtre, et de leur parler doucement.

« Mes chers amis, dit-il, qu'avez-vous ?
» Non-seulement je vous écouterai, mais je
» ferai ce que vous voudrez. »

Alors le chirurgien, Jean de Troye, prit la parole : « Monseigneur, dit-il, vous voyez
» vos très-humbles sujets, les bourgeois de
» Paris, en armes devant vous. Ils veulent
» seulement vous montrer par-là qu'ils ne
» craindraient pas d'exposer leur vie pour

» votre service, comme ils l'ont déjà su
» faire ; tout leur déplaisir est que votre
» royale jeunesse ne brille pas à l'égal de
» vos ancêtres, et que vous soyez détourné
» de suivre leurs traces par les traîtres qui
» vous obsèdent et vous gouvernent. Cha-
» cun sait qu'ils prennent à tâche de cor-
» rompre vos bonnes mœurs, et de vous
» jeter dans le déréglement. Nous n'ignorons
» pas que notre bonne reine, votre mère,
» en est fort mal contente; les princes de vo-
» tre sang eux-mêmes craignent que lorsque
» vous serez en âge de régner, votre mau-
» vaise éducation vous en rende incapable.
» La juste aversion que nous avons contre
» des hommes si dignes de châtiment, nous
» a fait solliciter assez souvent qu'on les ôtât
» de votre service. Nous sommes résolus de
» tirer aujourd'hui vengeance de leur trahi-
» son, et nous vous demandons de les mettre
» entre nos mains. »

Les cris de la foule témoignèrent que l'orateur avait parlé selon ses sentimens. Le dauphin, avec assez de fermeté, répondit : « Messieurs les bons bourgeois, je vous sup-

» plie de retourner à vos métiers, et de ne
» point montrer cette furieuse animosité
» contre des serviteurs qui me sont atta-
» chés. — Si vous en connaissez quelques-
» uns, ajouta le chancelier d'Aquitaine, qui
» aient manqué de fidélité, nommez-les, on
» les punira comme ils le méritent. » Jean de Troye en remit alors une liste : elle comprenait près de cinquante seigneurs et gentilshommes : le chancelier d'Aquitaine était lui-même en tête de la liste. Cette populace le força à la lire tout haut plusieurs fois [1].

Le dauphin, cependant, indigné de tant d'affronts, et voyant qu'il ne pourrait sauver ses serviteurs, jeta un regard de courroux sur le duc de Bourgogne : « Beau-père,
» dit-il, ceci m'est fait par vos conseils, et
» vous ne pouvez vous en justifier, car ce
» sont des gens de votre hôtel qui sont les
» principaux; mais comptez qu'une fois
» vous vous en repentirez, la besogne n'ira
» pas toujours ainsi à votre plaisir. » Le duc de Bourgogne répondit d'un ton d'excuse :
« Monseigneur, vous vous informerez quand

[1] Monstrelet.

» votre colère sera refroidie. » Alors le dauphin prit une croix d'or que portait sa femme, et fit jurer dessus au duc de Bourgogne qu'il n'arriverait aucun mal à ceux que le peuple allait saisir; puis il se retira dans la chambre du roi. Les séditieux enfoncèrent les portes, se répandirent dans l'hôtel, et s'emparèrent violemment du duc de Bar, cousin-germain du roi, du chancelier d'Aquitaine, du sire Jacques de La Rivière, de messire d'Angenne, des deux frères Boissay, des deux frères Mesnil. Leur brutalité fut telle, qu'ils arrachèrent le sire de Vitry à la duchesse d'Aquitaine, qui voulait le sauver.

On mena les prisonniers au Louvre, mais tous ne purent être préservés de la cruauté des bouchers. Maître Bridoul, secrétaire du roi, fut jeté dans la rivière. Un riche tapissier, nommé Martin, fut massacré. On fit périr aussi un habile mécanicien nommé Watelet, qui avait construit de belles machines de guerre pour le duc de Berri. Courtebotte, musicien du duc d'Aquitaine, eut le même sort.

Jamais les bouchers n'avaient exercé un

si grand pouvoir dans la ville. Chaque jour ils entraient chez le duc d'Aquitaine, et lui faisaient débiter insolemment, que ce qu'ils avaient fait était pour son honneur et pour le bien du royaume. On lui répétait ensuite, avec une licence sans égale, de dures leçons sur sa conduite et son déréglement.

Maître Eustache Pavilly se signala surtout dans ses injurieuses réprimandes. Il fit un long récit des vices dont les princes de France avaient pu donner le scandale, et alla jusqu'à dire que la maladie du roi et l'assassinat du duc d'Orléans, avaient été des punitions du ciel pour le désordre de leur conduite. Il signifia au dauphin que s'il ne se réformait pas, on serait obligé de transférer son droit à son second frère, ainsi que la reine l'en avait, disait-on, menacé.

On lui demandait en même temps de presser les poursuites contre ceux qui avaient été mis en prison; on voulait qu'il publiât de nouvelles menaces contre les Armagnacs et tous ceux qui armeraient en leur faveur.[1] Le duc d'Aquitaine n'était en mesure de leur

[1] Lettres du roi du 9 mai.

rien refuser. Il les écoutait avec douceur et patience, en les conjurant chaque fois d'avoir quelque considération pour son cousin le duc de Bar, et pour les fidèles serviteurs qu'ils lui avaient enlevés.

En ce même temps, les Gantois avaient envoyé des députés à leur Duc, pour le prier de renvoyer parmi eux son fils le comte Philippe de Charolais, qu'ils aimaient déjà beaucoup. Les Parisiens firent grand'fête à ces Gantois. On leur donna un magnifique dîner à l'Hôtel-de-Ville.

En signe de fraternité, les gens de Paris et ceux de Gand prirent le chaperon blanc, et jurèrent de s'assister mutuellement. Les hommes sages craignirent de voir renaître cette révolte générale de tous les peuples, qui avait, trente ans auparavant, failli causer d'étranges révolutions; en effet ceux qui étaient maîtres de tout à Paris, ne manquèrent pas d'envoyer des députés dans toutes les bonnes villes, pour les engager à faire cause commune, et à arborer le chaperon blanc [1].

[1] Le Relig. de St.-Denis.

Ce chaperon devint tout aussitôt l'enseigne du parti. Les bouchers s'en allèrent l'offrir au dauphin, au duc de Bourgogne, au duc de Berri et aux seigneurs du conseil, en leur disant de le porter en témoignage de leur amour pour le peuple et la bonne ville de Paris. Dans les commencemens n'en avait pas qui voulait. Ceux qu'on soupçonnait d'être Armagnacs n'obtenaient pas d'abord cette faveur [1]. Bientôt tout le monde finit par en porter. Ces bouchers, que pour lors on nommait cabochiens, étaient même si malveillans et insolens, qu'un jour le duc d'Aquitaine étant à sa fenêtre, avait laissé tomber son chaperon, de telle sorte que, par hasard, il passait sur l'épaule droite comme une écharpe. Les bouchers se prirent à dire : « Voyez donc ce bon enfant de » dauphin, qui fait de son chaperon blanc » la bande des Armagnacs. Il en fera tant » qu'il nous mettra en colère [2]. »

Les gens de bien tremblaient des malheurs effroyables que préparait une telle do-

[1] Journal de Paris. — [2] Juvénal.

» pouvez me garantir de la rage de ces » gens-là, laissez-moi rentrer.—N'aie aucun » souci, mon ami, répondit le Duc, je t'as- » sure et te jure ma foi, que s'il le faut, je » te couvrirai de mon corps. » Il lui prit la main, lui fit une croix sur le dos de la main en signe de serment, l'emmena hors de la foule et le fit conduire au Louvre [1].

Les séditieux alors se portèrent à une violence plus audacieuse encore, et si insolente, que sûrement elle leur avait été conseillée par de grands personnages. Ils se portèrent en tumulte à l'hôtel du duc d'Aquitaine. Il y avait déjà quelque temps que le peuple était porté de mauvaise volonté contre lui; depuis qu'il n'était plus gouverné par le duc de Bourgogne, on disait de lui que c'était un prince qui ne songeait à rien de sérieux, qui ne s'occupait qu'à avoir de magnifiques habits, à rassembler des chanteurs et des enfans de chœur, à entendre le son des orgues; on répandait qu'il était livré à l'intempérance et à la débauche, qu'il passait les nuits à table [2];

[1] Le Religieux de St.-Denis.—Juvénal.

[2] Le Religieux de St.-Denis. —Reg. du Parlement.

enfin le mauvais train que lui faisaient suivre ses serviteurs le jetterait, disait-on, dans la même maladie que son père, et perpétuerait ainsi les calamités du royaume. Dès qu'on sut chez le duc d'Aquitaine que la populace allait assiéger l'hôtel, on lui proposa de s'armer avec tous ses chevaliers, et de se ranger devant la porte sous le royal étendard des fleurs de lis. Pendant qu'on en délibérait, les bouchers arrivèrent, plantèrent la bannière de la ville, et avec des cris forcenés, demandèrent qu'on les fît parler au dauphin; son beau-père, le duc de Bourgogne, était déjà près de lui; il lui conseilla d'ouvrir la fenêtre, et de leur parler doucement.

« Mes chers amis, dit-il, qu'avez-vous ?
» Non-seulement je vous écouterai, mais je
» ferai ce que vous voudrez. »

Alors le chirurgien, Jean de Troye, prit la parole : « Monseigneur, dit-il, vous voyez
» vos très-humbles sujets, les bourgeois de
» Paris, en armes devant vous. Ils veulent
» seulement vous montrer par-là qu'ils ne
» craindraient pas d'exposer leur vie pour

» votre service, comme ils l'ont déjà su
» faire ; tout leur déplaisir est que votre
» royale jeunesse ne brille pas à l'égal de
» vos ancêtres, et que vous soyez détourné
» de suivre leurs traces par les traîtres qui
» vous obsèdent et vous gouvernent. Cha-
» cun sait qu'ils prennent à tâche de cor-
» rompre vos bonnes mœurs, et de vous
» jeter dans le déréglement. Nous n'ignorons
» pas que notre bonne reine, votre mère,
» en est fort mal contente ; les princes de vo-
» tre sang eux-mêmes craignent que lorsque
» vous serez en âge de régner, votre mau-
» vaise éducation vous en rende incapable.
» La juste aversion que nous avons contre
» des hommes si dignes de châtiment, nous
» a fait solliciter assez souvent qu'on les ôtât
» de votre service. Nous sommes résolus de
» tirer aujourd'hui vengeance de leur trahi-
» son, et nous vous demandons de les mettre
» entre nos mains. »

Les cris de la foule témoignèrent que l'orateur avait parlé selon ses sentimens. Le dauphin, avec assez de fermeté, répondit : « Messieurs les bons bourgeois, je vous sup-

» plie de retourner à vos métiers, et de ne » point montrer cette furieuse animosité » contre des serviteurs qui me sont atta- » chés. — Si vous en connaissez quelques- » uns, ajouta le chancelier d'Aquitaine, qui » aient manqué de fidélité, nommez-les, on » les punira comme ils le méritent. » Jean de Troye en remit alors une liste : elle comprenait près de cinquante seigneurs et gentilshommes : le chancelier d'Aquitaine était lui-même en tête de la liste. Cette populace le força à la lire tout haut plusieurs fois [1].

Le dauphin, cependant, indigné de tant d'affronts, et voyant qu'il ne pourrait sauver ses serviteurs, jeta un regard de courroux sur le duc de Bourgogne : « Beau-père, » dit-il, ceci m'est fait par vos conseils, et » vous ne pouvez vous en justifier, car ce » sont des gens de votre hôtel qui sont les » principaux; mais comptez qu'une fois » vous vous en repentirez, la besogne n'ira » pas toujours ainsi à votre plaisir. » Le duc de Bourgogne répondit d'un ton d'excuse : « Monseigneur, vous vous informerez quand

[1] Monstrelet.

» votre colère sera refroidie. » Alors le dauphin prit une croix d'or que portait sa femme, et fit jurer dessus au duc de Bourgogne qu'il n'arriverait aucun mal à ceux que le peuple allait saisir; puis il se retira dans la chambre du roi. Les séditieux enfoncèrent les portes, se répandirent dans l'hôtel, et s'emparèrent violemment du duc de Bar, cousin-germain du roi, du chancelier d'Aquitaine, du sire Jacques de La Rivière, de messire d'Angenne, des deux frères Boissay, des deux frères Mesnil. Leur brutalité fut telle, qu'ils arrachèrent le sire de Vitry à la duchesse d'Aquitaine, qui voulait le sauver.

On mena les prisonniers au Louvre, mais tous ne purent être préservés de la cruauté des bouchers. Maître Bridoul, secrétaire du roi, fut jeté dans la rivière. Un riche tapissier, nommé Martin, fut massacré. On fit périr aussi un habile mécanicien nommé Watelet, qui avait construit de belles machines de guerre pour le duc de Berri. Courtebotte, musicien du duc d'Aquitaine, eut le même sort.

Jamais les bouchers n'avaient exercé un

si grand pouvoir dans la ville. Chaque jour ils entraient chez le duc d'Aquitaine, et lui faisaient débiter insolemment, que ce qu'ils avaient fait était pour son honneur et pour le bien du royaume. On lui répétait ensuite, avec une licence sans égale, de dures leçons sur sa conduite et son déréglement.

Maître Eustache Pavilly se signala surtout dans ses injurieuses réprimandes. Il fit un long récit des vices dont les princes de France avaient pu donner le scandale, et alla jusqu'à dire que la maladie du roi et l'assassinat du duc d'Orléans, avaient été des punitions du ciel pour le désordre de leur conduite. Il signifia au dauphin que s'il ne se réformait pas, on serait obligé de transférer son droit à son second frère, ainsi que la reine l'en avait, disait-on, menacé.

On lui demandait en même temps de presser les poursuites contre ceux qui avaient été mis en prison ; on voulait qu'il publiât de nouvelles menaces contre les Armagnacs et tous ceux qui armeraient en leur faveur.[1] Le duc d'Aquitaine n'était en mesure de leur

[1] Lettres du roi du 9 mai.

rien refuser. Il les écoutait avec douceur et patience, en les conjurant chaque fois d'avoir quelque considération pour son cousin le duc de Bar, et pour les fidèles serviteurs qu'ils lui avaient enlevés.

En ce même temps, les Gantois avaient envoyé des députés à leur Duc, pour le prier de renvoyer parmi eux son fils le comte Philippe de Charolais, qu'ils aimaient déjà beaucoup. Les Parisiens firent grand'fête à ces Gantois. On leur donna un magnifique dîner à l'Hôtel-de-Ville.

En signe de fraternité, les gens de Paris et ceux de Gand prirent le chaperon blanc, et jurèrent de s'assister mutuellement. Les hommes sages craignirent de voir renaître cette révolte générale de tous les peuples, qui avait, trente ans auparavant, failli causer d'étranges révolutions; en effet ceux qui étaient maîtres de tout à Paris, ne manquèrent pas d'envoyer des députés dans toutes les bonnes villes, pour les engager à faire cause commune, et à arborer le chaperon blanc [1].

[1] Le Relig. de St.-Denis.

Ce chaperon devint tout aussitôt l'enseigne du parti. Les bouchers s'en allèrent l'offrir au dauphin, au duc de Bourgogne, au duc de Berri et aux seigneurs du conseil, en leur disant de le porter en témoignage de leur amour pour le peuple et la bonne ville de Paris. Dans les commencemens n'en avait pas qui voulait. Ceux qu'on soupçonnait d'être Armagnacs n'obtenaient pas d'abord cette faveur[1]. Bientôt tout le monde finit par en porter. Ces bouchers, que pour lors on nommait cabochiens, étaient même si malveillans et insolens, qu'un jour le duc d'Aquitaine étant à sa fenêtre, avait laissé tomber son chaperon, de telle sorte que, par hasard, il passait sur l'épaule droite comme une écharpe. Les bouchers se prirent à dire : « Voyez donc ce bon enfant de » dauphin, qui fait de son chaperon blanc » la bande des Armagnacs. Il en fera tant » qu'il nous mettra en colère[2]. »

Les gens de bien tremblaient des malheurs effroyables que préparait une telle do-

[1] Journal de Paris. — [2] Juvénal.

» pouvez me garantir de la rage de ces » gens-là, laissez-moi rentrer.—N'aie aucun » souci, mon ami, répondit le Duc, je t'as» sure et te jure ma foi, que s'il le faut, je » te couvrirai de mon corps. » Il lui prit la main, lui fit une croix sur le dos de la main en signe de serment, l'emmena hors de la foule et le fit conduire au Louvre [1].

Les séditieux alors se portèrent à une violence plus audacieuse encore, et si insolente, que sûrement elle leur avait été conseillée par de grands personnages. Ils se portèrent en tumulte à l'hôtel du duc d'Aquitaine. Il y avait déjà quelque temps que le peuple était porté de mauvaise volonté contre lui; depuis qu'il n'était plus gouverné par le duc de Bourgogne, on disait de lui que c'était un prince qui ne songeait à rien de sérieux, qui ne s'occupait qu'à avoir de magnifiques habits, à rassembler des chanteurs et des enfans de chœur, à entendre le son des orgues; on répandait qu'il était livré à l'intempérance et à la débauche, qu'il passait les nuits à table [2];

[1] Le Religieux de St.-Denis.—Juvénal.

[2] Le Religieux de St.-Denis. —Reg. du Parlement.

enfin le mauvais train que lui faisaient suivre ses serviteurs le jetterait, disait-on, dans la même maladie que son père, et perpétuerait ainsi les calamités du royaume. Dès qu'on sut chez le duc d'Aquitaine que la populace allait assiéger l'hôtel, on lui proposa de s'armer avec tous ses chevaliers, et de se ranger devant la porte sous le royal étendard des fleurs de lis. Pendant qu'on en délibérait, les bouchers arrivèrent, plantèrent la bannière de la ville, et avec des cris forcenés, demandèrent qu'on les fît parler au dauphin; son beau-père, le duc de Bourgogne, était déjà près de lui; il lui conseilla d'ouvrir la fenêtre, et de leur parler doucement.

« Mes chers amis, dit-il, qu'avez-vous ?
» Non-seulement je vous écouterai, mais je
» ferai ce que vous voudrez. »

Alors le chirurgien, Jean de Troye, prit la parole : « Monseigneur, dit-il, vous voyez
» vos très-humbles sujets, les bourgeois de
» Paris, en armes devant vous. Ils veulent
» seulement vous montrer par-là qu'ils ne
» craindraient pas d'exposer leur vie pour

tous, prit la parole, et s'adressant aux ambassadeurs d'un air farouche et menaçant : « Comment! vous avez jusqu'ici approuvé » tout ce que le roi a fait, et maintenant » vous conseillez la paix avec des traîtres » qui voulaient le détrôner, il y a deux ans! » S'ils étaient de bonne foi, auraient-ils » permis à Louis de Bosredon et à Clignet » de Brabant, de conserver des châteaux » dans le Gatinais, et de ravager toute la » contrée? Ils offrent leurs personnes et » leurs biens pour le service du roi, ils ne » demandent qu'à lui présenter leurs res- » pects, et ne désirent pas que ce soit à Pa- » ris! Qu'est-ce que cela veut dire, sinon » qu'ils détestent cette bonne ville, et cher- » chent quelque moyen de la surprendre? » c'est un expédient dont ils se sont avisés, » pour en venir à leurs fins, et contenter » leurs passions; ils veulent se venger des » injures que nous leur avons faites dans la » personne de leurs serviteurs et de leurs » sujets, lesquels nous avons justement » emprisonnés; dépouillés de leurs biens, » ou fait périr dans les supplices. Serez-

» vous assez simples pour donner dans le » panneau? Sachez que dès qu'ils auront » avec eux, le roi, la reine et M. le duc de » Guyenne, ils vous ôteront vos armes, les » chaînes de vos rues; ils aboliront vos pri- » viléges, vous remettront sous le joug de » leurs exactions, et s'enrichiront encore de » vos dépouilles. Oui, ajouta-t-il en finis- » sant, s'il y a ici quelqu'un, de quelque qua- » lité qu'il soit, assez hardi pour consentir » à cette paix, par le sang de notre Seigneur » Jésus-Christ, il sera traité comme ennemi » de la noble ville de Paris [1]. »

Les menaces de ce malheureux, qui osait ainsi paraître, dans une assemblée, couvert de la brillante armure d'un chevalier, épouvantèrent tout le monde. On se sépara sans rien résoudre. Dès le lendemain, ils répandirent une liste des principaux bourgeois de Paris qu'ils comptaient massacrer au premier tumulte. Ils forcèrent le conseil du roi à expédier des lettres qui enjoignaient aux fidèles bourgeois de Paris et des bonnes villes, de ne pas se laisser séduire par les

1 Le Relig. de St.-Denis.

conteurs de fausses nouvelles. « Quoi qu'on » puisse vous dire, croyez, disaient ces lettres, que nous tenons nos rebelles parens, » pour des traîtres et de dangereux ennemis » du royaume. Nous approuvons en tout le » gouvernement présent; notre fils, le duc » d'Aquitaine, ne court nul danger, n'a aucune inquiétude, et se trouve en sûreté » autant que dans le sein de sa mère. » Déjà des commissaires avaient été envoyés aux provinces et aux villes pour leur commander de se tenir prêtes à venir au secours du roi. Il y avait surtout un chevalier, chambellan du duc d'Aquitaine, nommé le sire de Moreuil, qui parcourait la Picardie, prêchant la croisade contre les princes, et animant nobles et bourgeois contre eux par mille calomnies. En même temps le sire de Jacqueville venait de sortir de la ville à la tête d'une troupe de la milice, pour aller combattre Louis de Bosredon. De même que ces commissaires, il envoya tout aussitôt à Paris des nouvelles exagérées et fausses sur les ravages des Armagnacs dans les campagnes. On répandait que les princes voulaient dé-

truire la ville, faire périr les principaux bourgeois, et donner leurs femmes à des valets.

Nonobstant tous ces efforts, le pouvoir des bouchers sur la ville de Paris diminuait de jour en jour; les dix-sept quarteniers, qui gouvernaient les cinq quartiers de la ville, tenaient de secrètes assemblées; ils y appelaient les cinquanteniers et les dixainiers; presque tous étaient pour la paix, et en instruisaient le dauphin et le conseil du roi. Les commissaires chargés de juger les prisonniers n'osaient plus prononcer de condamnations. Ils mirent en liberté les dames de la reine; ils auraient bien délivré aussi les ducs de Bar et de Bavière, si ce n'eût été les menaces de Jean de Troye.

L'homme qui travaillait le mieux à détruire la puissance des bouchers, c'était l'avocat-général Juvénal [1]. Il était grand ennemi du désordre, et avait d'ailleurs de justes motifs de rancune contre leur tyrannie. Cependant, tout courageux et ferme qu'il était,

[1] Juvénal.

il n'osait encore se déclarer publiquement. Toutes ces pensées lui roulaient jour et nuit dans la tête, et ne lui laissaient ni repos ni sommeil. Enfin, une nuit, s'étant endormi vers le matin, il lui sembla qu'une voix lui disait : *Surgite, cùm sederitis, qui manducatis panem doloris.* Sa femme, qui était une bonne et dévote dame, lorsqu'il s'éveilla, lui dit : « Mon ami, j'ai entendu » ce matin qu'on vous disait, ou que vous » prononciez en rêvant, des paroles que » j'ai souvent lues dans mes heures, » et elle les lui répéta. Le bon Juvénal lui répondit : « Ma mie, nous avons onze enfans, » et par conséquent grand sujet de prier » Dieu de nous accorder la paix; ayons es» poir en lui, il nous aidera. » Cet heureux augure lui donna bon courage. Il voyait presque tous les jours le duc de Berri. Comme on avait ruiné son hôtel de Nesle, il venait parfois loger au cloître Notre-Dame, chez son médecin maître Allegret, et se plaisait à y faire venir Juvénal et quelques honnêtes bourgeois, pour deviser ensemble des affaires du temps. « Eh bien! Juvénal, disait

» souvent le vieux prince, cela durera-t-il
» toujours? resterons-nous sous l'autorité et
» la domination de ces méchantes gens? —
» Monseigneur, répondait l'autre, espérons
» en Dieu, avant peu nous les verrons con-
» fondus et détruits. »

Le soir même il rencontra chez le duc, Étienne d'Ancenne et Gervais Mérille, deux braves marchands drapiers, qui étaient quarteniers; ils racontaient comment, dans la bourgeoisie et même dans le petit peuple, on était mécontent des cabochiens; ils en raisonnèrent beaucoup, et virent bien qu'il n'y avait rien à faire tant qu'on ne pourrait pas émouvoir le peuple contre ces gens-là. S'encourageant les uns les autres, ils promirent au duc de risquer leur personne et leurs biens pour briser l'autorité des bouchers et de leurs partisans.

Le conseil du roi, encouragé par ces bonnes dispositions, donna suite aux propositions de paix. Le duc de Berri et le duc de Bourgogne partirent pour Pontoise, où devaient se régler les conditions. Ils emmenaient avec eux des conseillers du roi, et huit des princi-

paux bourgeois de la ville. On fit à Paris et à Saint-Denis les plus dévotes processions, pour obtenir la réussite de leur ambassade [1].

Les autres princes étaient venus jusqu'à Vernon, et envoyèrent leurs députés : c'étaient des gens presque tous remplis de mérite et de savoir; mais celui qui parla le mieux fut maître Guillaume Saignet, député du roi de Sicile : il fit un discours que tout le monde trouva magnifique, rempli des plus belles comparaisons et les mieux soutenues, enrichi d'une foule de citations sacrées et profanes : il insista beaucoup sur les outrages de toutes sortes que les factieux avaient fait endurer à la maison royale, sur l'injure faite aux dames de la reine, sur l'emprisonnement des ducs de Bar et de Bavière. « On dit de plus, ajouta-t-il, et les » princes en ont un déplaisir extrême, que » le fils aîné du roi, l'héritier présomptif » de la couronne, est par eux détenu, dans » un état si misérable, qu'il est privé de » toute liberté, tant active que passive :

[1] Le Religieux de St.-Denis.

» active, en ce qu'il ne peut sortir de sa
» maison, ou du moins désemparer de la
» ville : passive, en ce qu'aucun, de quel-
» que qualité que ce soit, fût-il même de
» son sang, n'ose, depuis long-temps, ni
» parler, ni converser avec lui, excepté
» ceux qui le gardent; cela est fort doulou-
» reux pour lui, et aussi pour nos seigneurs,
» qui demeurent ainsi privés de la vue et de
» la conversation de leur souverain seigneur
» sur cette terre, comme si, après cette vie
» mortelle, ils étaient privés de la vue de
» Dieu. »

Il se plaignit aussi des messages calomnieux adressés aux bonnes villes du royaume, contre la conduite du duc d'Aquitaine. « Car,
» disait-il, il n'y avait que les personnes du
» sang royal qui eussent à s'enquérir de la
» façon dont un si grand seigneur se gou-
» verne, et à lui en faire reproche; que la
» chose fût vraie ou fausse, ce n'était pas
» aux villes à s'en entremettre. » Un autre grief, c'était les mandemens adressés aux barons, chevaliers, écuyers et vassaux, pour leur défendre de marcher sur l'ordre de

leurs seigneurs, et pour leur enjoindre de se tenir dans leurs maisons, jusqu'à ce que le connétable ou les seigneurs du conseil les mandassent. « C'était une chose très-grave » que d'avoir voulu leur ôter leurs vas- » saux, qui ne doivent servir qu'en com- » pagnie de leurs seigneurs, lorsque le roi » a besoin de leurs services. » Les princes demandaient que l'on fît cesser ces désordres, en suivant les règles d'une bonne justice; ils voulaient pourtant que cette justice fût toute paternelle; ils déclaraient surtout que, selon la coutume de la noble maison de France, si accoutumée à la débonnaireté et à la pitié, ils souhaitaient qu'on ne gardât ni rancune, ni malveillance, contre ceux de la ville de Paris qui pourraient se trouver coupables. Ainsi ils suppliaient le roi, la reine et monseigneur d'Aquitaine que, de part et d'autre, on accordât une abolition. S'ils avaient désiré voir la famille royale en toute franchise et liberté, dans quelque ville du royaume, comme Rouen, Chartres, Melun ou Montargis, ce n'était point par mauvaise volonté contre Paris,

c'était pour éviter toute occasion de rumeur entre les habitans de la ville et leurs serviteurs. Du reste ils offraient que l'on prît quelles précautions on voudrait pour la police de ce lieu de réunion.

Les articles étaient dressés dans ce même esprit de complaisance et de concorde. Ils convinrent à tout le monde, hormis au duc de Bourgogne; il éleva de telles difficultés, que l'on crut un instant que tout était rompu. Le duc de Berri voulait absolument que les députés vinssent tout aussitôt à Paris présenter au roi ce projet de traité. Le duc de Bourgogne s'y refusa absolument, et l'on convint qu'ils attendraient de nouveaux ordres au château de Beaumont, chez le comte d'Eu. Le mardi 1er. août, les articles furent lus au conseil devant le roi et le duc d'Aquitaine. Comme on allait en délibérer, Jean de Troye, Caboche, les Saint-Yon et les Legoix entrèrent avec tumulte et demandèrent que les conditions de la paix leur fussent montrées. Le chancelier répondit que le roi souhaitait la paix, mais qu'il voulait, avant de la conclure, prendre l'avis de sa bonne

ville de Paris, du Parlement [1], de la chambre des comptes, du chapitre et de l'université; qu'ainsi ils connaîtraient les articles.

Le lendemain, il y eut grande assemblée à l'Hôtel-de-Ville; beaucoup de braves gens y étaient venus pour tenir tête aux bouchers. On lut les articles; un avocat, nommé Jean Rapiot, brave homme qui savait fort bien parler, expliqua hautement tous les avantages de la paix, et dit que le prévôt des marchands et les échevins la désiraient aussi; en effet l'un d'entre eux, Robert du Belloy, se leva, et, après avoir fait une vive peinture du malheur des temps, et des calamités plus horribles encore qui menaçaient le royaume, dit qu'il fallait se hâter d'accepter la paix; s'animant par degré, il en vint à traiter de méchans et de traîtres ceux qui s'y opposeraient [2].

Jean de Troye lui répondit aussitôt par un démenti, et dit que si l'on accordait la paix aux Armagnacs, il fallait du moins que ce fût en montrant bien qu'on leur fai-

[1] Reg. du Parlement.

[2] Juvénal. —Le Religieux de St.-Denis.

sait grâce, et qu'on consentait à oublier leurs trahisons et leurs mauvais desseins. Là-dessus, il allait faire la lecture des articles dont il tenait copie. Le moment était dangereux; un bourgeois fit remarquer aussitôt que la matière étant si grande et si haute, il fallait d'abord se rendre dans les assemblées de quartier pour y lire les articles et en délibérer. C'était tout ce que craignaient les bouchers; à peine ces paroles furent-elles dites que, dans presque toute la salle, on se mit à crier : « Oui, oui, dans les quartiers! » Un des Saint-Yon, qui était là tout armé, voulut élever la voix pour dire que la chose était trop pressante, mais on criait toujours : « Dans les quartiers, dans les quartiers! » Henri de Troye, fils de Jean, se mit alors dans une telle fureur, qu'il répéta par trois fois : « Il y en a ici qui ont trop de sang; il faut » leur en tirer, nous jouerons des couteaux. » Les Legoix se levèrent aussi et s'emportèrent en menaces. Guillaume Cirasse, charpentier, qui était quartenier au cimetière Saint-Jean, ne s'intimida point et leur dit que, comme le grand nombre voulait qu'on en délibérât

dans les quartiers, il fallait bien que cela se fît. « On lira les articles ici, malgré vous et les » vôtres disaient toujours les Legoix. — Eh » bien, répondit le charpentier, nous ver- » rons s'il y a à Paris autant de frappeurs de » coignée, que d'assommeurs de bœufs. » Les bouchers furent réduits à demander que l'assemblée fût remise au samedi, ce qui leur eût donné un jour pour préparer quelque horrible désordre.

Le lendemain, les quarteniers réunirent les bourgeois. Le quartier de la Cité était des plus importans. L'assemblée y était tenue par Jean de Troye, qui était concierge du Palais. C'était un fort habile homme, et qui savait bien tourner les esprits à son gré. Heureusement Ancenne, Mérille et Juvénal étaient de ce quartier. Jean de Troye proposa, comme la veille, de rappeler dans le traité tous les crimes qu'il imputait aux princes, et fit lecture de ce qu'il avait écrit dans cette idée. « Que vous en semble, dit-il » à maître Juvenal, ne serait-il pas à pro- » pos de montrer ceci au roi et à son con- » seil? — Le roi désire, répliqua l'avocat-

» général, que toutes choses dites ou faites
» au temps passé soient abolies de part et
» d'autre, et que rien ne les puisse rappe-
» ler. Les choses contenues en votre cédule
» sont séditieuses, et faites pour empêcher
» une paix que le peuple désire. — Oui,
» oui, cria-t-on aussitôt de toutes parts....
» La paix...! la paix! il faut déchirer cette
» cédule. » A l'instant même on l'arracha
des mains de Jean de Troye, et elle fut mise
en mille morceaux. Bientôt la nouvelle s'en
répandit par la ville, et les autres assem-
blées de quartiers furent de même opinion,
hormis le quartier des halles et de l'hôtel
d'Artois, où était logé le duc de Bour-
gogne.

Dès le jour même, Juvénal et les principaux
bourgeois de la Cité s'en allèrent à l'hôtel
Saint-Paul raconter au roi comment les cho-
ses venaient de se passer. Le duc de Bourgogne
était présent : « Juvénal, Juvénal, dit-il,
» ce n'est pas de la sorte qu'on en devait dé-
» libérer, entendez-vous? — Monseigneur,
» sans cela nous n'aurions jamais eu la paix.
» Les bouchers seraient restés maîtres. Je

» vous en ai parlé d'autres fois, et vous n'a-
» vez pas voulu m'entendre. »

De là ils allèrent vers le dauphin, qui était dans une embrasure de fenêtre, où un des Legoix s'était établi familièrement avec lui. On lui répéta ce qui venait d'être dit au roi; le dauphin assura, avec fermeté, qu'il voulait la paix, et qu'on le verrait bien. Déjà on avait eu la faiblesse de consentir au délai d'un jour que les bouchers exigeaient [1]; ce délai eût été funeste. On demanda au dauphin de profiter des bonnes circonstances et de tout hâter. Juvénal *lui* conseilla aussi de s'assurer sur-le-champ de la bastille. Le duc de Bourgogne n'osa pas en refuser les clefs lorsqu'elles lui furent redemandées; et messire d'Angenne, que les commissaires avaient fait sortir de prison trois jours avant, en fut nommé gouverneur.

Le lendemain matin, le duc de Berri envoya quérir l'avocat-général. « Eh bien! lui
» dit-il, qu'est-ce que tout ceci? Que fe-
» rons-nous? — Monseigneur, passez la ri-

[1] Lettres du roi du 2 août 1413.

» vière, allez à l'hôtel Saint-Paul, et faites-y
» conduire vos chevaux. Que monseigneur
» d'Aquitaine se tienne aussi prêt à monter
» à cheval, pour aller délivrer messeigneurs
» de Bavière et de Bar. Ne vous inquiétez
» pas ; j'ai bonne espérance en Dieu ; tout
» ira bien ; demain vous serez paisible ca-
» pitaine de la ville de Paris. »

Vers dix heures, le Parlement[1], la chambre des comptes, le chapitre, la ville vinrent à l'hôtel Saint-Paul présenter au roi leurs délibérations, toutes favorables à la paix. Le roi était à une des fenêtres de la cour, le duc d'Aquitaine à une autre, le duc de Berri à une troisième. Ils entendirent de-là les harangues de chacun des corps, et un beau discours de l'université, qui avait pour texte : « *Rogate quæ ad pacem.* » Maître Ursin de Tarenvède, docteur en théologie, qui était orateur, finit par demander que l'on délivrât sur-le-champ le duc de Bar et les autres prisonniers. Bientôt entrèrent dans la cour une foule énorme de bourgeois armés, à cheval ou à pied. Tous criaient : « La

[1] Reg. du Parlement, du 4 août 1413.

» paix! la paix! » Ils venaient de Saint-Germain-l'Auxerrois; c'était un des bons quartiers de la ville, et tous les bourgeois, amis de la paix, s'y étaient donné rendez-vous, afin d'aller de-là chercher le duc d'Aquitaine. Durant toute la nuit, le peuple, ému de cette paix, avait couru les rues en poussant des cris d'allégresse, et allumant des feux de joie.

Pendant ce temps-là, les bouchers tentèrent un dernier effort; ils assemblèrent leur monde, au nombre d'environ douze cents personnes, sur la place de Grève; ils commencèrent à parler contre la paix; mais ils ne pouvaient se faire écouter. Le menu peuple lui-même n'entendait à rien autre chose qu'à la paix. Une voix s'éleva qui cria : « Que ceux qui la veulent, passent » à droite, et ceux qui ne la veulent pas, à » gauche. » Pas un ne resta à gauche; car comment contredire une telle volonté du peuple? Ces gens qui, la veille, auraient remué toute la ville à leur gré, maintenant ne trouvaient plus un seul partisan [1]. Sur

[1] Journal de Paris.

cela, arriva le duc de Bourgogne ; il avait voulu empêcher la troupe des bourgeois de Saint-Germain l'Auxerrois de venir à l'hôtel Saint-Paul. Il les avait conjurés de rester tranquilles, de retourner chez eux : il promettait de leur faire accorder tout ce qu'ils voudraient; mais ils étaient déjà en route, cheminant par les rues de la ville et la rue Saint-Antoine [1]. Ils n'avaient pas voulu prendre le long de la rivière, pour ne point se rencontrer avec l'assemblée de la place de Grève. Tout ce que le duc de Bourgogne leur put dire ne les avait aucunement touchés; ils répondaient toujours : « Nous avons » ordre du roi [1]. »

Les choses n'allèrent pas mieux pour lui à la place de Grève; il n'y demeura qu'un instant et se rendit à l'hôtel Saint-Paul, pour accompagner le dauphin, qui, avec les bourgeois, se mit en route pour aller au Louvre délivrer les prisonniers. Le cortége passa par la rue Saint-Antoine, parce qu'il y avait encore de la foule devant l'Hôtel-de-Ville.

[1] Juvénal. — Le Religieux de St.-Denis. — Reg. du Parlement.

Cependant elle s'écoula bientôt, et la plupart des bouchers s'en allèrent même rejoindre la suite du duc d'Aquitaine, qui venait d'ouvrir les portes du Louvre à son oncle, le duc de Bavière et au duc de Bar. Peu à peu les bourgeois s'animèrent contre ceux qui, quelques momens encore, les faisaient trembler. Un nommé Gervais Denis voulut se jeter l'épée nue sur Jean de Troye, en criant : « Ribaud, pour le coup, je te » tiens. » Les chefs de la faction virent le sort qui les menaçait, et s'enfuirent au plus tôt de la ville. Le duc de Bourgogne lui-même ne fut pas sans inquiétude; il envoya demander à Juvénal s'il était en sûreté. On lui répondit de marcher en toute confiance, et que les bourgeois périraient plutôt que de permettre la moindre chose tentée contre lui.

Au retour du Louvre, le duc d'Aquitaine s'arrêta à l'Hôtel-de-Ville. L'avocat-général prit alors la parole; il raconta les malheurs de la ville, et la tyrannie dont elle venait d'être délivrée [1]. Puis on changea les officiers de la commune; le prévôt des mar-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

chands, qui était un homme honorable et sage, fut conservé; mais on changea deux échevins, Jean de Troye et de Belloy, qui furent remplacés par Cirasse et Mérille. Le sire Tanneguy Duchâtel fut prévôt de Paris; le duc de Berri reprit la charge de capitaine de la ville; le duc d'Aquitaine se déclara gouverneur de la Bastille, et choisit le duc de Bavière pour son lieutenant; le duc de Bar fut capitaine du Louvre. Toute la journée se passa ainsi joyeusement sans nul désordre. Le lendemain le duc de Berri parcourut la ville à cheval avec sa suite, et chacun disait que cela avait bien meilleure façon que Jacqueville et les cabochiens. Les princes se rendirent aussi en grande pompe à l'université, et le duc d'Aquitaine fit remercier solennellement, par son chancelier, cette illustre fille des rois, de sa belle conduite et de sa sagesse.

Cependant les mutations continuaient toujours. Eustache de Laistre perdit l'office de chancelier et quitta Paris. On lui reprochait d'avoir dressé et expédié tous les actes du conseil, que les princes avaient consentis

aux factieux; le conseil du roi fut assemblé pour le remplacer par une libre élection, et le plus grand nombre de suffrages se porta sur Henri de Marle, premier président du parlement. Maître Robert Mauger le remplaça, aussi par une élection faite dans le parlement. L'avocat-général Juvénal fut nommé chancelier du duc d'Aquitaine, et le sire d'Ollehain renvoyé [1]. Enfin, de jour en jour on défaisait ce qui avait été fait; on renvoyait de leurs charges des gens notables et estimés, sans donner d'autre raison, sinon que, pour eux, on en avait auparavant renvoyé d'autres.

Ainsi les haines ne faisaient que croître, et l'espoir mis dans cette paix diminuait promptement. Le duc d'Aquitaine éprouvait le désir de punir les insolences qu'il avait souffertes; il ne manquait pas de gens pour lui en donner le conseil. Ceux qui craignaient qu'on leur imputât le passé, seigneurs ou bourgeois, s'enfuyaient de la ville, et se sauvaient en Bourgogne ou en Flandre pour ne pas être recherchés. On avait saisi

[1] Juvénal.

d'abord quelques scélérats qui avaient commis des cruautés. Deux bouchers appelés Caille, qui avaient jeté à l'eau maître Bridoul, secrétaire du roi; le bourgeois qui avait assassiné Courtebotte, ce musicien favori du duc d'Aquitaine; Jean de Troye, cousin du chirurgien, qui était coupable de plusieurs crimes, avaient été condamnés et mis à mort avec l'approbation générale. Mais peu à peu la populace s'échauffait, voulait d'autres supplices, commençait à se livrer au désordre et à piller la maison des fugitifs [1]. Le roi fit défendre ces voies de fait, et l'on procéda plus régulièrement à la visite de leur domicile. On trouva chez l'un d'eux une liste d'environ quatorze cents personnes de la cour et de la ville. Chaque nom était marqué d'un T, d'un B ou d'un R, ce qui signifiait, disait-on, tués, bannis ou rançonnés.

Dans cette disposition des esprits, la semaine ne se passa point sans que le ressentiment s'élevât plus haut. On commença à parler ouvertement du duc de Bourgogne.

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

On vint arrêter, jusque dans son hôtel, Robert de Mailly, Charles de Lens, et le sire de la Viefville. Le premier réussit à s'échapper, et le troisième ne dut sa liberté qu'aux instances de la duchesse d'Aquitaine. Le duc Jean n'était pas sans inquiétude pour lui-même. Il n'était plus appelé au conseil; on ne lui montrait plus nul égard. Bientôt on fit le guet autour de son hôtel. Il vit bien qu'il fallait s'éloigner. Ce pouvait être chose difficile; la plupart de ses serviteurs et de ses chevaliers s'étaient déjà éloignés. Il écrivit à sa femme, en Bourgogne, pour qu'elle lui envoyât, près de Paris, quelques hommes d'armes, afin d'aider sa retraite. Déjà le bruit qu'il venait d'être emprisonné s'était répandu partout, et avait jeté la duchesse dans les plus vives inquiétudes [1]. Enfin, le 23 août, sans rien dire aux gens de sa maison, il s'en alla au bois de Vincennes, où le roi était allé coucher la veille, et lui persuada de venir dans la forêt chasser à l'oiseau. A Paris, on se douta qu'il voulait enlever le roi. Juvénal alla sur-le-champ

[1] Histoire de Bourgogne.

avertir le duc de Bavière. Avec une nombreuse compagnie de bourgeois armés et à cheval, ils coururent à Vincennes, en ayant soin de faire garder le pont de Charenton [1]. Juvénal, dès qu'il eut rencontré le roi, lui dit : « Sire, venez-vous-en à Paris, le temps » est trop chaud pour être dehors. » Le roi parut être de cet avis, et reprit son chemin vers la ville. Le duc de Bourgogne se fâcha, et dit que le roi allait à la chasse : « Vous » le mèneriez trop loin, repartit Juvénal ; » vos gens sont en houzeaulx de voyage, et » vous avez avec vous vos trompettes. » Alors, le duc prit, en peu de mots, congé du roi, lui dit que ses affaires l'appelaient en Flandre, et partit au plus vite, traversant la forêt de Bondi ; le sire de St.-Georges et Enguerrand de Beurnonville l'accompagnaient avec un petit nombre de serviteurs. Il laissait les autres, dans son hôtel d'Artois, en grand péril de ce qui pourrait leur arriver [2].

Ce fut ainsi qu'il quitta Paris en fugitif,

[1] Juvénal. — [2] Lettre du chancelier de Bourgogne à la duchesse, 23 août.

ayant perdu le fruit de tout ce qu'il avait fait, se trouvant au même point que lorsqu'il avait commencé ses guerres, et fort diminué dans l'opinion de ses partisans en France[1]. Il n'en était pas pour cela plus abattu, ni moins obstiné en ses desseins.

Les hommes raisonnables du conseil et de la ville s'affligèrent beaucoup de ce départ. Ils avaient espéré la paix; elle était plus loin que jamais. Tout au contraire, beaucoup de gens du vulgaire disaient que le duc de Bavière avait agi lâchement; que, puisque le duc de Bourgogne avait voulu lui faire couper la tête, il aurait dû profiter de l'occasion, le tuer, même quand il aurait fallu s'enfuir après en Allemagne[2]; qu'ainsi tout eût été fini.

Le départ du duc de Bourgogne décida les princes à entrer à Paris, s'écartant ainsi du traité de Pontoise, où il avait été réglé qu'ils verraient le roi dans une autre ville. Mais ils furent mandés par le conseil. Leur entrée fut solennelle. Le duc de Berri alla au-devant d'eux jusqu'à la porte Saint-Jacques,

[1] Gollut. — [2] Juvénal.

avec tous les corps de la ville. Ils jurèrent que ni eux, ni leurs gens, n'offenseraient en rien les bourgeois; puis, traversèrent les rues jusqu'à l'hôtel Saint-Paul, au milieu des acclamations populaires, et faisant jeter de l'argent par des hérauts qui, selon l'usage, criaient: « Largesse! largesse! »

Le surlendemain, le roi dans la salle verte du palais leur fit jurer sur la vraie croix, paix, amour et union avec le duc de Bourgogne et avec tous les autres princes du sang royal. Ils rentrèrent au conseil, et dès lors rien ne se fit plus que par leur volonté. Un lit de justice fut tenu au Parlement, où le roi annula tous les actes contraires au duc d'Orléans et à ses adhérens, en déclarant que lui et le duc d'Aquitaine les avaient signés par force et par menaces, et que tout ce qui y était renfermé contre les princes était faux et calomnieux. On ne se borna point à réparer ce qui les concernait. Le roi cassa, annula, abolit et révoqua aussi les ordonnances de réformation qui renfermaient de justes et salutaires choses, et auxquelles

avaient applaudi tous les gens de bien [1]. Il fut dit que « certaines écritures, qui par manière d'ordonnances avaient été faites naguère par des commissaires, tant chevaliers qu'autres, par le confesseur et l'aumonier du roi, par deux conseillers au Parlement, à la poursuite de l'université et de la ville de Paris, et qui, par grande contrainte des gens d'armes de cette ville et autrement, avaient été lues et publiées, en ladite chambre, le roi tenant aussi son lit de justice, étaient mises à néant. Cela, attendu que le chancelier les avait proposées sans observer les formes, et sans l'autorité nécessaire, sans qu'elles eussent été préalablement lues au roi, sans qu'il eût pris l'avis de son conseil, sans que le Parlement eût non plus donné son avis. Attendu encore qu'elles avaient été publiées hâtivement et soudainement, et qu'auparavant elles avaient été tenues closes et scellées; considérant aussi la clause que les commissaires avaient mise pour se réserver d'en pouvoir encore donner leur avis;

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal. — Reg. du Parlement.

et enfin parce que l'autorité du roi en était blessée, diminuée et limitée, ainsi que le gouvernement de son hôtel, de celui de la reine et du duc d'Aquitaine. » Personne dans le conseil n'éleva la voix pour la défense de ces ordonnances qu'on avait trouvées si belles. Il y avait là beaucoup de conseillers qui pour conserver leurs charges étaient toujours de l'avis du plus fort.

Le duc d'Orléans devint le maître du gouvernement. Le dauphin lui témoignait une tendresse extrême. Il l'engagea à laisser le vêtement de deuil, qu'il n'avait point quitté depuis le meurtre de son père. Les deux princes parurent vêtus d'habits pareils, en témoignage public de leur amitié. Ils se firent faire un manteau à l'italienne qu'on nommait huque; il était de drap violet avec une croix d'argent. Ils portaient le chaperon noir et rouge. La devise était : « Le droit chemin; » elle était brodée en argent. L'écharpe des Armagnacs n'était pas oubliée. Ses couleurs succédèrent bientôt aux couleurs de Bourgogne, et l'on était aussi mal venu à ne les point avoir, qu'à

ne pas prendre les autres un an avant. Il n'y eut pas jusqu'aux images des saints qu'on n'affublât de l'écharpe blanche [1]. Ce fut ainsi que la folie du peuple changea; maintenant on n'osait plus prononcer le nom du duc de Bourgogne; qui aurait dit du bien de lui aurait couru grand risque d'aller en prison. Quand quelques petits enfans chantaient dans la rue cette chanson qu'on avait tant répétée : « Duc de Bourgogne, Dieu te » tienne en joie, » ils étaient bien sûrs d'être battus et jetés dans la boue [2].

Peu à peu, tous les seigneurs de la faction Armagnac revenaient à Paris. Comme on avait rendu aux princes tout ce qu'ils avaient perdu, les seigneurs disaient : « Que ferez- » vous donc pour nous qui avons pris les » armes avec vous pour le service du roi? » Le sire d'Hangest redevint grand-maître des arbalêtriers. Le sire Clignet de Brabant, que ses pillages dans les campagnes avaient rendu odieux, reprit la charge de grand-amiral. L'archevêque de Sens fut président de la chambre des comptes. On rendit la prévôté

[1] Pasquier. — [2] Journal de Paris.

des marchands à Pierre Gentien, bien qu'on eût résolu d'abord de garder André Épernon, qui avait l'estime publique[1]. Enfin le roi manda au sire d'Albret de venir reprendre l'épée de connétable qu'on envoya redemander au comte de Saint-Pol. Celui-ci, après avoir pris conseil du duc de Bourgogne, la refusa.

Aussitôt après son arrivée à Lille, ce prince avait écrit au roi pour s'excuser de son départ peut-être un peu trop précipité[2]. Il disait que sa sûreté avait exigé cette retraite; mais n'en protestait pas moins de sa bonne intention de garder le traité de Pontoise, si les princes voulaient, de leur côté, y rester fidèles. Quelques jours après, il envoya même une grande ambassade pour témoigner solennellement de ses dispositions pacifiques. Les ambassadeurs furent admis au conseil. On écouta l'évêque d'Arras, qui parla au nom de son maître, mais il ne persuada personne.

Cela eût été en effet difficile; car, dans le même moment, le duc recevait une ambas-

[1] Monstrelet. — [2] Histoire de Bourgogne.

sade des Anglais à Bruges, et s'efforçait de renouer le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. Henri IV était mort quelques mois auparavant, et son fils le prince de Galles lui avait succédé.

Les princes qui tenaient le gouvernement du royaume ne mettaient pas moins d'empressement à rechercher l'appui des ennemis de la France. C'était le duc de Bretagne qui s'était entremis de cette alliance, et, pour la rendre plus intime, il était question de marier le roi d'Angleterre avec madame Catherine, la plus jeune fille du roi. Le duc de Bretagne vint à Paris; en même temps, une grande ambassade fut envoyée par le roi d'Angleterre, qui, voyant le royaume de France tellement affaibli et divisé, ne cherchait que son avantage, et traitait avec les deux partis à la fois. Les ambassadeurs furent reçus avec la plus grande courtoisie. Ils assistèrent aux fêtes et aux tournois qui se donnèrent pour le mariage du duc de Bavière. On leur montra madame Catherine qui n'avait que treize ans; mais elle était déjà grande et belle, et on l'avait magnifiquement

parée. Rien cependant ne fut conclu. Le duc d'York, qui était à la tête de cette ambassade, parut désirer ce mariage, et promit de le proposer au roi d'Angleterre. On ne traita, pour le moment, que de la prolongation des trêves ; le sire d'Albret, l'archevêque de Bourges, et un fort habile secrétaire du roi, nommé Gontier Col, furent envoyés en Angleterre pour la signer. Le projet de mariage se trouva donc suspendu. Ce qui pouvait le reculer encore, ce fut la discorde qui éclata entre le duc d'Orléans et le duc de Bretagne. Ils eurent querelle sur la préséance ; le comte de Vendôme prit parti pour le duc d'Orléans. Il y eut de dures paroles dites de part et d'autre. On imputa au duc de Bretagne d'être plus Anglais que Français. Le comte d'Alençon eut pour lui si peu d'égard, qu'il lui reprocha de ne pas avoir plus de cœur qu'un enfant d'un an. Le duc partit fort mécontent des princes et du roi, qui avait donné raison au duc d'Orléans [1].

On craignit cependant que le duc de Bour-

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet. — Gollut. — St.-Remy.

gogne ne profitât du moment pour conclure le mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. Le sire de Dampierre et l'évêque d'Évreux furent envoyés pour lui remettre, de la part du roi, des lettres qui lui défendaient, sous peine de forfaiture et de confiscation, d'entrer en aucun traité avec le roi d'Angleterre, soit pour le mariage de sa fille, soit pour toute autre cause [1]. Il lui était aussi enjoint de remettre les trois forteresses de Cherbourg, du Crotoi et de Caen qui appartenaient au roi. Ils le trouvèrent à Lille, donnant de grandes fêtes et des tournois. A cela, le Duc ne fit pas d'autre réponse que : « Mes houzeaulx ! » Il monta à cheval et partit pour Audenarde, laissant là les ambassadeurs du roi.

Il avait en effet peu de ménagemens à garder, comme on en gardait peu avec lui. Chaque jour ses partisans étaient emprisonnés, bannis, privés de leurs biens, nonobstant les promesses faites après la paix de Pontoise [2]. La veille de l'entrée des princes,

[1] Monstrelet. — St.Remy.

[2] Lettres du roi du 31 août 1415.

le 29 août, des lettres du roi avaient été publiées, portant abolition formelle pour tous les désordres commis à Paris, hormis les principaux chefs qui étaient nommés au nombre d'environ cinquante; déjà plus de trois cents personnes avaient été bannies.

Mais la plus grande offense que pût recevoir le duc de Bourgogne, ce fut le renvoi de sa fille, madame Catherine. Elle avait été non-seulement fiancée [1], mais mariée par contrat authentique passé à Gien, il y avait trois ans, avec Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile. Depuis ce temps elle était sous la garde de la reine de Sicile. Sans donner aucun motif au duc Jean, le roi lui fit savoir qu'elle serait ramenée jusqu'à Beauvais et qu'il pouvait l'y envoyer prendre.

Il ne restait plus qu'à se préparer à la guerre, et le Duc prenait toutes ses mesures. Il mandait ses hommes d'armes, et levait de l'argent. Pendant ce temps le conseil du roi publiait lettres sur lettres, faisant défense de s'armer sous les peines les plus sévères, et renouvelant contre le duc de Bour-

1 Monstrelet.— Histoire de Bourgogne.

gogne et ses partisans, toutes les injonctions qui avaient été faites au sujet des Armagnacs[1].

Il voulut, avant de tenter la voie des armes, exposer ses griefs; et le 16 novembre il écrivit au roi une lettre qu'il fit porter par le roi d'armes de Flandre. Elle était conçue à peu près en ces termes :

« Mon très-cher et très-redouté seigneur, je me recommande à vous de tout mon pouvoir; et je désire continuellement savoir que vous êtes en bon état, ce que Dieu veuille continuer, et vous maintenir toujours de mieux en mieux; je souhaiterais humblement en être plus souvent instruit par vous-même et par vos lettres. Dieu sait, mon très-cher et très-redouté seigneur, combien je désire vous voir en bonne prospérité; je ne puis avoir de plus grande consolation et de plus grande joie en ce monde, que d'entendre de bonnes nouvelles de vous; et, si vous avez la grâce de désirer savoir mon état, je suis, au départ de celle-ci, en parfaite santé.

» Très-cher et redouté sire, je pense que vous avez en mémoire comment, par le

[1] Monstrelet. — Histoire de Bourgogne.

conseil de monseigneur d'Aquitaine, par le mien, celui de plusieurs seigneurs de votre sang et de votre grand conseil, à la requête de votre fille l'université de Paris, de l'église de cette ville, etc., vous rendîtes une ordonnance pour procurer paix et union entre les seigneurs de votre sang, pour le bien de vous et d'eux, pour réparer la misère de votre royaume qui était en toute désolation. Moyennant cette ordonnance, que Dieu vous inspira, chacun de vos loyaux parens et sujets pouvait avoir espérance de reposer en paix, comme l'exposa si notablement un savant chevalier, conseiller de mon très-cher cousin le roi de Sicile. Bien que j'eusse juré cette ordonnance, en votre présence, en bonne foi, en bonne intention et cordialement, j'ai craint que, d'après mon départ, plusieurs n'eussent quelque étrange imagination de rupture et d'infraction de ma part. Aussitôt après ce départ, je vous ai donc envoyé des lettres pour certifier ma volonté d'observer ladite ordonnance. Depuis, pour la même cause, j'ai envoyé par devers vous plusieurs de mes gens.

» Nonobstant cela, mon très-cher et redouté seigneur, et bien que, quelles que soient les fausses accusations de quelques-uns contre moi, je n'aie rien fait contre votre ordonnance; beaucoup de choses sont et ont été faites contre sa teneur, au préjudice, au mépris, à l'injure de moi et des miens. Je ne crois pas que cela procède de votre volonté, de celle de votre fils, ni de quelques prud'hommes de votre sang ou de votre grand conseil; mais, au contraire, de l'instigation, des poursuites et des grandes importunités de ceux qui, depuis long-temps, ont agi d'une si étrange manière; lesquels Dieu, par sa sainte grâce, veuille bien réduire, comme il sait bien que cela est nécessaire, et comme je le désire.

» C'est donc à leur instigation et procuration qu'aussitôt après les sermens prêtés, ont été faites plusieurs assemblées de gens d'armes et plusieurs chevauchées dans la ville de Paris, spécialement autour de mon hôtel et de mon logis, en mépris de moi; et qui pis est, si l'on eût cru certains conseils, on eût mis la main sur moi avant mon départ :

ce qui n'était pas un signe de paix et d'union. Auparavant plusieurs de vos bons et anciens serviteurs et des miens, qui n'avaient forfait en rien, furent pris et emprisonnés; et d'autres contraints par force ou menaces indirectes de quitter Paris. Tous ceux qu'on savait avoir part à mon amour et à ma faveur ont été destitués de leurs états, honneurs et offices, bien qu'aucuns les eussent par élection et sans préjudice de personne, et qu'on n'eût aucun mal à dire d'eux, sinon qu'ils étaient trop Bourguignons; cela se continue tous les jours ainsi.

» Si par aventure on disait que cela se fait parce qu'étant près de vous, et pour votre service à Paris, j'en avais fait autant, il pourrait être répondu, qu'à supposer que cela fût, les termes de votre ordonnance commandaient paix, amour et union, et non pas vengeance; et il eût mieux valu, pour le bien de votre royaume, pourvoir aux offices par bonne et vraie élection.

» D'après ces instigations, il n'y a pas un de vos serviteurs, pas un des gens de votre conseil ou de votre sang, ni de l'université

de Paris, qui ose parler et communiquer avec ceux qui veulent mon bien et mon honneur, sans être grièvement punis; de plus, dans beaucoup de sermons, de propositions et parmi des assemblées, il a été dit des paroles contre mon honneur et contre la vérité; quand mon nom n'était pas prononcé, il était cependant bien clair qu'on parlait de moi; ce qui est contraire à tous les traités jurés, aux préceptes donnés par le sage Caton, et propre à élever des débats, des dissensions et des terreurs qui pourraient tourner au préjudice de votre royaume.

» En outre, les lettres qui ont été écrites et envoyées dans tout le royaume et au dehors, sont, pour qui les entend bien, contraires à votre honneur et à celui du duc d'Aquitaine, de votre conseil, de l'université et de votre ville de Paris. Si quelques-uns disaient que ces lettres sont pour réparer leur honneur attaqué par les précédentes, au moins auraient-ils dû ne pas accuser en même temps ceux qui se sont toujours conformés à vos ordonnances.

» Quant aux gens d'armes et compagnies

qu'on m'accuse d'avoir maintenus malgré votre défense, et qui, dit-on, ont opprimé et dommagé votre peuple, la vérité est que vous m'avez chargé avec monseigneur de Berri, mon oncle, d'avoir des hommes d'armes, pour s'opposer aux gens des compagnies qui faisaient des ravages, et aux entreprises faites contre la ville de Paris et contre votre honneur. Aussitôt après votre nouvelle ordonnance, je contremandai ces gens d'armes; depuis je n'en ai tenu aucun. S'il y en a eu quelques-uns s'avouant de moi, c'est sans mon ordre, et cela vient sans doute de la volonté qu'ils ont eue d'aller contre ces compagnies, qui font tant de maux entre les rivières de Seine, de Loire et d'Yonne, et qui contreviennent à vos ordonnances, sous prétexte que j'assemble mes hommes dans tous mes pays, pour aller à Paris en grande puissance. Cette chose n'est point vraie, mon très-redouté seigneur, je ne l'ai pas faite, ni même je n'ai pensé à rien qui pût vous déplaire de quelque manière; et je serai, tant que je vivrai, votre bon et loyal parent, votre très-obéissant sujet.

» Je suis aussi pleinement informé qu'ils ont publié, que j'avais à Paris des meurtriers et assassins pour les tuer ; sur quoi je vous affirme, en vérité, que cela n'est pas et que je n'en ai jamais eu nulle pensée.

» On est encore allé dans les hôtels de mes pauvres serviteurs, aux environs de mon hôtel d'Artois à Paris, et on a tout dérangé et retourné chez eux parce qu'on disait qu'ils avaient reçu des lettres de moi pour remettre à des gens du quartier des halles, afin d'exciter une émeute à Paris. Plusieurs des femmes de mes serviteurs ont même été interrogées, mises au Châtelet et traitées durement à ce sujet. Jamais je n'ai écrit, ni fait écrire de lettres semblables, et l'on devrait bien savoir que les gens de ce quartier et des autres aimeraient mieux mourir que de faire aucune chose qui dût vous déplaire; quant à moi, Dieu m'ôte la vie, si je voulais leur donner d'autres conseils.

» On dit que j'ai traité un mariage en Angleterre, et que j'ai promis les châteaux de Cherbourg et de Caen, ainsi que plusieurs autres choses au préjudice de vous et de

votre royaume. Ce que non plus, je n'ai ni fait, ni pensé; et plût à Dieu que tous ceux de votre royaume eussent été et fussent aussi loyaux pour la conservation de vous, de votre race, de votre seigneurie, de votre domaine, que je l'ai été et le serai toute ma vie.

» Ainsi, d'après tout ce que j'ai dit, et ce que je pourrais encore déclarer, il est visible qu'on a enfreint les termes principaux de votre ordonnance. On m'a fait une guerre plus dure et plus mauvaise qu'aucun homme la puisse faire; car on a cherché toutes les voies possibles pour m'éloigner de votre amour et de votre grâce, de celle de monseigneur le duc d'Aquitaine et de ma très-redoutée dame la reine.

» Toutefois je ne vous écris pas ceci, afin de pouvoir aller contre votre ordonnance, ni entreprendre quelque chose contre la réparation de votre royaume; il a tant à souffrir en tous états et de tant de manières, qu'il n'est homme si pervers et si cruel qui n'en prenne pitié! Mais il est bien vrai que j'ai cherché des précautions pour mettre une paix bonne et établie en votre royaume,

me doutant que les choses susdites arriveraient.

» Pour quoi, je vous supplie, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise pourvoir à ces inconvéniens, de telle sorte que ceux qui en sont blessés ou gênés n'aient plus motif de se plaindre; que votre ordonnance soit maintenue pour votre bien et votre honneur et pour la restauration de votre royaume; et que chacun puisse, comme il l'avait espéré, dormir et reposer en paix. Pour cela, je suis prêt à exposer, selon votre bon plaisir, mon corps, mon bien, mes amis et tout ce que Dieu m'a prêté; et je me tiens prêt à exécuter vos ordres.

» Sur ce, etc., etc.

» Écrit en notre bonne ville de Gand.

» Le 26 novembre 1413. »

Cette lettre fut présentée au roi, qui fit un accueil gracieux au roi-d'armes de Flandre. Le chancelier répondit que le roi ferait savoir ses intentions en temps et lieu [1].

Les choses n'en continuèrent que mieux à

[1] Monstrelet.

suivre le même train sans nulle précaution ni ménagement. Le comte d'Armagnac était arrivé à Paris, et c'était le plus ardent de son parti. Le roi de Sicile, qui avait tout crédit, et qui maintenant était devenu le plus mortel ennemi du duc de Bourgogne, maria sa fille Marie à Charles, troisième fils du roi.

Enfin les princes, et la reine, qui était toute à eux, gouvernèrent avec si peu de sagesse et de précaution, que bientôt le duc d'Aquitaine commença à être mécontent. Sa femme, fille du duc de Bourgogne, avait aussi de fréquens affronts à endurer. Au lieu de ramener à eux le duc d'Aquitaine, qui était un prince frivole, inconstant, occupé de vains divertissemens, ils le tinrent enfermé dans le Louvre, en l'y gardant de si près, que les ponts du château étaient toujours levés. Se voyant plus captif et traité avec moins d'égards encore que sous l'autre domination, il fit parvenir à son beau-père le billet suivant :

« Très-cher et très-aimé père, nous vous mandons qu'incontinent ces lettres vues,

toute excuse cessant, vous veniez vers nous, bien accompagné pour la sûreté de votre personne; et si vous craignez de nous courroucer, n'y manquez pas. Écrit de notre propre main, au Louvre, le 4 décembre 1413. »

Le 13 du même mois, le dauphin lui écrivit un second billet plus pressant encore, lui promettant de l'avouer de tout. Son impatience était telle que, le 22, il lui écrivit encore :

« Je vous ai mandé par deux fois que vous vinssiez à moi, et vous n'en avez rien fait. Toutefois nous vous mandons encore derechef, que, laissant toutes autres choses, vous veniez le plus tôt que vous pourrez et très-bien accompagné pour votre sûreté. A cela ne manquez pas, quelles que soient les lettres contraires que vous receviez de nous; prouvez-nous ainsi toute l'amour que vous avez pour nous et la crainte que vous avez de nous courroucer. Il y en a certaines causes qui nous touchent plus que rien ne peut nous toucher. Écrit de ma propre main [1]. »

[1] Monstrelet.

Le duc de Bourgogne n'attendait que ce prétexte. Déjà il avait mandé ses hommes d'armes; déjà il avait tenu conseil avec ses frères, avec ses beaux-frères le duc Guillaume de Bavière, l'évêque de Liége, avec le duc de Clèves et le comte de Saint-Pol; ils lui avaient promis leur assistance. Il écrivit aussitôt à plusieurs villes du royaume et à divers bourgeois de Paris, rappela les violations de la paix qu'il imputait aux autres princes, assura qu'il avait patiemment supporté les outrages dirigés contre lui; mais que le duc d'Aquitaine étant maintenant prisonnier au Louvre et réclamant son secours, il était de son devoir de le délivrer du danger où il était, et de faire cesser un chose si abominable, si odieuse à tous les fidèles sujets du roi. Il requérait donc l'aide et la bienveillance des bonnes villes pour accomplir cette entreprise et affermir la paix du royaume, qui est son seul désir.

Lorsque les princes surent que le duc d'Aquitaine avait écrit de telles lettres, ils pensèrent qu'il y avait été porté par les sugges-

[1] 1413. (v. s.) L'année commença le 8 avril.

tions de quelques-uns de ses serviteurs, que le duc de Bourgogne avait auparavant eu soin de placer dans sa maison. On résolut de les éloigner de lui. La reine alla le voir au Louvre, et fit prendre quatre de ses chevaliers, le sire de Croy, qui fut renfermé à Montlhéry chez le duc de Berri; les sires de Brimeu, de Mouy et de Montauban qu'on chassa de Paris. Le dauphin entra d'abord en une grande colère; il voulait sortir du château et ameuter le peuple; mais les princes, qui étaient venus aussi, l'apaisèrent peu à peu; bientôt il fut à leur entière disposition. Le petit nombre de Bourguignons qui pouvaient rester encore à Paris se hâta d'en sortir.

On commença par faire démentir au dauphin les lettres qu'il avait écrites. Il manda aux villes du royaume que son intention n'était pas et n'avait jamais été d'appeler le duc de Bourgogne à son aide. Il enjoignit qu'une nouvelle lettre qu'il écrivait à ce Duc, fût partout publiée; là il déclarait encore n'avoir jamais envoyé les lettres dont il était question, et que sa volonté, comme celle du roi,

était que toute assemblée de gens d'armes fût aussitôt renvoyée [1].

Il était à croire que le duc de Bourgogne ne céderait pas à cette lettre, on résolut de lui résister et de ne montrer aucune faiblesse. La reine, à qui les princes avaient, en l'absence du roi, rendu le gouvernement, semblait encore plus animée qu'eux. Des lettres du roi commandèrent à tous ses hommes d'armes de Picardie de se rendre le 5 de février à Montdidier, où ils trouveraient des gens commis pour les recevoir, ordonner leur paiement et leur donner des ordres. Pareil mandement fut envoyé dans les autres provinces du royaume. En même temps il était défendu, même aux vassaux du duc de Bourgogne, d'obéir à ses commandemens et de prendre les armes pour lui, sous peine d'être poursuivis dans leur personne et dans leurs biens. Le duc de Bourbon eut ordre de revenir d'Aquitaine avec les forces qu'il commandait contre les Anglais. Le dauphin donnait des festins aux gens de guerre,

[1] Le Relig. de St.-Denis. — St.-Remy.

et se promenait en grand appareil par les rues, en y faisant publier les lettres du roi contre le duc de Bourgogne. Enfin on tâchait à la fois et de ménager et de contenir le commun peuple. Quant à la bourgeoisie, les Orléanais y avaient un fort parti. La ville de Paris écrivit elle-même à toutes les bonnes villes pour attester que jamais elle n'avait été plus heureuse, plus tranquille, plus affectionnée et dévouée au roi et aux princes, que depuis le moment où l'on avait chassé les perturbateurs; jamais le dauphin n'avait été plus libre ni plus uni dans une même intention avec les princes, la reine, l'université et le peuple, pour maintenir à la paix. Elle invitait aussi les autres bonnes villes à se méfier des artifices de l'ennemi de la paix, et à ne point croire aux faussetés qu'il faisait répandre [1].

Le duc de Bourgogne ne perdit point de temps, et avança à grandes journées vers Paris. Il commença par faire certifier par le bailli royal de Vermandois, la vérité des trois lettres que le duc d'Aquitaine lui avai-

[1] Lettre du 24 janvier dans Juvénal.

écrites pour demander son assistance [1]. Elles furent aussi authentiquement publiées, et contribuèrent à lui faire ouvrir les portes des villes, nonobstant les défenses formelles du roi. Péronne et Senlis, seulement, ne le reçurent point. Mais Roye, Noyon, Soissons, Compiègne lui cédèrent, et il arriva à Dammartin, où l'attendait un renfort de chevaliers venant de Bourgogne.

L'alarme fut grande à Paris, dès qu'on le sut si proche [2]. On alla aussitôt chercher le dauphin, qui dînait chez un chanoine au cloître Notre-Dame. Les hommes d'armes se rassemblèrent en trois corps : l'avant-garde commandée par les comtes d'Eu, de Richemont et de Vertus; le corps de bataille par le duc d'Aquitaine, le duc d'Orléans et le roi de Sicile; l'arrière-garde par le comte d'Armagnac, le sire de Bosredon et le sire de Gaucourt. Cette armée, qui comptait environ onze mille chevaux, traversa la ville. Il importait beaucoup d'en imposer à la populace; le duc d'Aquitaine avait, devant

[1] Monstrelet. — St.-Remy. — Le Religieux de St.-Denis. — [2] Monstrelet.

lui, son chancelier, à cheval, qui haranguait de place en place les Parisiens au nom de son maître, les louait de leur loyauté et de leur obéissance, et les exhortait à joindre tous leurs efforts pour résister à la mauvaise entreprise du duc de Bourgogne. Chacun alla ensuite prendre son poste; le dauphin, au Louvre; le duc d'Orléans, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs; le roi de Sicile, à la Bastille; le sire de Bosredon, à la porte Saint-Honoré; le sire de Gaucourt, à la porte Saint-Denis; et le comte d'Armagnac, vrai chef de cette armée, à l'hôtel d'Artois, dans le quartier des halles, qui était tout Bourguignon. Les portes de la ville furent fermées, hormis la porte Saint-Jacques et la porte Saint-Antoine [1].

Le Duc, de son côté, était venu à Saint-Denis, dont les bourgeois lui avaient ouvert les portes, malgré les ordres du roi. Il n'avait guère que deux mille hommes d'armes, et environ autant de gens de pied et d'arbalêtriers; il avait compté sur les intelligences qu'il avait dans Paris, et sur la faveur du

[1] Monstrelet. — Journal de Paris.

peuple. Il plaça les hommes d'armes de Bourgogne au village d'Aubervilliers; les Flamands, dans les faubourgs de Saint-Denis; lui, dans cette ville avec les Picards; il fit publier que tout serait exactement payé : ordre qui s'exécutait toujours fort mal; les préparatifs commencèrent pour le siége et pour le passage de la rivière.

Il était déjà depuis trois jours à Saint-Denis, lorsqu'il envoya son roi-d'armes remettre des lettres au roi, à la reine, au duc d'Aquitaine, et à la ville de Paris. Il demandait à entrer, et répétait qu'il n'était venu que parce qu'il était mandé par le dauphin. Son héraut ne put obtenir la permission de présenter ses lettres; on lui dit de se hâter de quitter la ville, s'il voulait qu'il ne lui arrivât pas malheur; le comte d'Armagnac l'ayant rencontré, le menaça de lui faire couper la tête.

Le lendemain, le duc de Bourgogne vint ranger toute son armée en bataille entre Montmartre et Chaillot, et envoya encore son roi-d'armes à la porte Saint-Honoré, avec quatre de ses chevaliers. En même

temps, Enguerrand de Bournonville avait déployé la bannière de Bourgogne, sur la butte des Moulins, tout près de cette porte. Les bannis et les gens de la faction des bouchers, qui s'étaient réfugiés près du Duc, l'avaient flatté qu'il suffisait de se montrer devant Paris pour émouvoir toute la ville. Rien ne bougea [1]. Le comte d'Armagnac chevauchait à travers les rues avec ses hommes d'armes, ordonnant aux ouvriers de rester à leurs métiers, et les menaçant de la corde s'ils approchaient des murailles; le Parlement eut ordre aussi de monter à cheval avec le chancelier, d'aller par la ville pour la tenir en sûreté, et de donner preuve de sa diligence à garder le bon ordre. Pendant ce temps-là, on refusa au roi-d'armes de Flandre de le laisser entrer. Le sire de Bournonville s'avança lui-même et voulut parler. Bosredon gardait la porte, et, par l'ordre du comte d'Armagnac, pas une parole ne fut répondue. Quelques arbalêtriers tirèrent, et un Bourguignon fut blessé.

[1] Journal de Paris. — Le Relig. de St.-Denis. — Monstrelet. — Reg. du Parl.

Il n'y avait rien à faire; on s'était mépris. Le duc de Bourgogne s'en revint à Saint-Denis; de là il reprit la route de Flandre, honteux et en butte aux railleries de ses ennemis. En partant, il renvoya encore son héraut à la porte Saint-Antoine; il ne fut pas reçu plus que les jours précédens, et, plantant un bâton fendu, il y laissa ses lettres. Le lendemain, on trouva aussi placardé, contre les murs de Notre-Dame, et en divers autres lieux, la lettre que le duc écrivit à la ville de Paris, pour se plaindre des procédés que les princes avaient eus pour lui, et du refus qui lui avait été fait d'entrer dans la ville et de voir le roi. Le seul succès de ce voyage fut la délivrance du sire de Croy, que son père envoya prendre par des hommes d'armes déguisés. Ils s'introduisirent pour entendre la messe dans la chapelle du château de Montlhéry, et emmenèrent le prisonnier.

Il n'y avait plus de ménagemens à garder envers le duc de Bourgogne. Dès le lendemain de son départ, le roi, qui avait quelque retour de santé, signa des lettres où,

à partir du cruel et damnable homicide commis sur la personne du duc d'Orléans, tous les actes du duc Jean étaient rappelés et qualifiés de violences, crimes et rébellions. Elles se terminaient ainsi :

« C'est ce qui nous oblige de faire savoir à tous nos sujets, que pour tous les attentats ci-dessus, et pour plusieurs autres raisons, principalement pour les mauvaises manières qu'a toujours tenues envers nous ledit de Bourgogne, qui, depuis la mort déplorable de notre frère, jusqu'à présent, n'a cessé de procéder, par voie de fait, par puissance et force d'armes, il doit être tenu pour ingrat et indigne, et, comme tel, déchu de tous les biens et de toutes les grâces qu'il a reçues de nous.

» Sur quoi, après avoir mûrement délibéré avec plusieurs de notre sang, et autres prud'hommes de nos sujets, tant de notre grand conseil, comme de la cour de notre Parlement, de notre fille l'université, des bons bourgeois et marchands de notre ville de Paris en très-grand nombre ; nous avons tenu et réputé, tenons et réputons ledit Duc

et tous autres qui, contre nos défenses, lui donneraient conseil et aide, pour rebelles, désobéissans, violateurs de la paix, et, par conséquent, pour ennemis de nous et du bien public de notre royaume.

» Pour ces causes, avons délibéré de mander et convoquer devers nous, par forme d'arrière-ban, tous nos hommes, vassaux, tenans de nous fiefs ou arrière-fiefs, et aussi les gens des bonnes villes qui ont accoutumé d'être en armes et de suivre les guerres, afin de nous aider, servir et conforter à résister à la perverse volonté et entreprise dudit de Bourgogne et de ses complices, les réduire en notre subjection et obéissance, comme ils doivent être, et les punir, corriger et châtier de leurs méfaits, tellement que l'honneur nous en demeure et que ce soit un exemple pour tous. »

Pendant long-temps le clergé et l'université avaient laissé sans aucune censure les propositions par lesquelles maître Jean Petit avait voulu justifier le meurtre du duc d'Orléans. Aussitôt après le départ du duc de Bourgogne, au mois d'août, le vénérable Jean

Gerson, chancelier de l'université, s'adressa au roi pour qu'une telle doctrine ne restât point sans un blâme public. Le roi avait ordonné à l'évêque de Paris de faire examiner, de concert avec l'inquisiteur de la foi, la justification du duc de Bourgogne. L'examen en fut solennellement fait. On envoya assigner le duc de Bourgogne pour savoir s'il voulait avouer les paroles de Jean Petit; il répondit qu'il avouait son bon droit, mais non point maître Petit. Comme il inspirait encore beaucoup de crainte, les prélats et les docteurs hésitaient à condamner cette pièce. Quelques-uns voulaient que l'affaire fût renvoyée au futur concile; mais lorsque le Duc se fut retiré de Saint-Denis, il n'y eut plus de doute. Le 13 février, l'évêque de Paris, assisté de l'inquisiteur de la foi, prononça, devant une grande foule de peuple, que les propositions renfermées dans ledit écrit dont on ne nommait pas l'auteur, non plus que le duc de Bourgogne, étaient erronées quant à la foi et quant à la morale, et que cette œuvre devait, comme scandaleuse, être brûlée. On parla même d'aller déterrer le

corps de Jean Petit à Hesdin, où il était mort un an auparavant, pour le brûler aussi. Deux jours après, l'exécution se fit au parvis Notre-Dame, après que Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis et célèbre docteur, eut encore montré, dans un beau discours, la monstruosité de telles opinions. Le duc de Bourgogne se trouva ainsi flétri et dégradé dans le peuple; on en faisait maintenant si peu de compte, qu'on chantait des chansons contre lui dans les rues.

Une maladie qui ravagea Paris et emporta beaucoup de monde retarda le départ du roi et de son armée. Elle était formidable; beaucoup de Gascons étaient venus sous le comte d'Armagnac, et le sire de Saarbrück avait amené un grand nombre d'Allemands. Jamais le roi n'avait marché avec tant de gens d'armes. Tout se trouva prêt à la fin de mars. Le roi, la reine et le duc d'Aquitaine s'engagèrent par serment, avec tous les princes présens, de n'entendre à aucun traité avec le duc de Bourgogne avant d'avoir détruit sa puissance. La garde de Paris fut laissée au vieux duc de Berri et au roi de Si-

cile, avec huit cents hommes d'armes, pour maintenir le bon ordre. Le roi commença par aller, avec les princes, implorer la protection divine à Notre-Dame ; de là il vint prendre l'oriflamme à Saint-Denis. Rien n'était plus brillant que toute cette compagnie nombreuse de princes et de seigneurs. Le dauphin se faisait remarquer entre tous par l'éclat de son équipage ; il faisait porter devant lui un bel étendard tout doré, où l'on avait brodé un K, un cygne et un L, parce qu'il était amoureux d'une demoiselle de l'hôtel de la reine, qu'on nommait la Cassinel, et qui était fort belle et fort bonne [1]. Tous, et même le roi, portaient l'écharpe des Armagnacs. C'était un sujet de murmures pour quelques-uns de ses vieux serviteurs, qui s'affligeaient que l'on quittât la croix blanche, qui avait toujours été le signe des rois de France, pour prendre le signe d'un simple seigneur comme le comte d'Armagnac [2] ; ils disaient même que c'était le pape qui avait condamné un des ancêtres du comte à porter cette écharpe

[1] Juvénal. — [2] Monstrelet.

blanche, en expiation pour avoir tué un prêtre.

Le roi se rendit d'abord devant Compiègne, qu'on assiégeait déjà depuis quelques jours. Les sires de Lannoy, de Solre, et quelques autres chevaliers défendaient bravement cette ville avec la garnison que leur avait laissée le duc de Bourgogne; toutes les sommations qui leur avaient été faites étaient restées sans nul effet. Déjà il y avait eu de belles sorties, les assiégés avaient pris plusieurs canons et encloué le plus gros, qui se nommait la Bourgeoise. Quand le roi fut arrivé, on somma de nouveau les Bourguignons de le laisser entrer dans sa ville. Il aurait voulu qu'elle ne fût détruite ni saccagée. Le château était fort beau; les rois de France l'avaient presque tous aimé mieux que leurs autres demeures; depuis Charles-le-Chauve, qui en avait bâti les grosses tours, il avait toujours été agrandi et décoré. Le comte d'Armagnac et le connétable voulaient au contraire qu'on n'eût aucun ménagement pour ces rebelles; mais ils ne furent pas écoutés, et l'on s'efforça d'ame-

ner la garnison à se rendre. On fit dire aux assiégés que le roi était là en personne; d'abord ils ne voulurent admettre aucun envoyé dans la ville, ni parlementer avec eux, pas même avec un maître des requêtes et un conseiller au parlement, que le roi avait amenés; le siége continuait toujours, et de chaque côté on y faisait de grandes prouesses.

Dans l'armée du roi était un jeune chevalier nommé Hector de Bourbon, bâtard du dernier duc. Nul n'était plus vaillant et plus aventureux que lui. Il avait fait dire aux assiégés qu'il fêterait avec eux le premier de mai. Cependant, la ville n'étant pas encore prise ce jour-là, il voulut tenir sa parole. Suivi de quelques gens de pied, et avec deux de ses hommes d'armes, il s'avança vers une des portes, portant un chapeau de fleurs et de verdure par-dessus son casque, et tenant une branche à la main pour leur souhaiter un bon mai. Cette bravade lui valut un rude combat; son cheval fut tué, et il en revint à grand'peine.

Enfin on réussit à entrer en conférence avec les assiégés; ils firent d'abord semblant

de ne point croire que le roi fût en effet à l'armée; on leur offrit de les en convaincre. Deux habitans, non point riches et honorables bourgeois, comme il eût été convenable, mais deux mauvais sujets furent, au grand scandale de la cour, les députés de la ville en cette occasion. Le roi voulut pourtant bien les recevoir; ils le saluèrent humblement, lui parlèrent du loyal dévouement des habitans, et répétèrent que dans la ville on ne croyait pas que le roi fût au camp. « Cela est faux et ridicule, dit-il, et nous » trouvons fort mauvais que vous vous re» fusiez à ouvrir vos portes. » Le duc d'Aquitaine ajouta : « Si vous ne vous hâtez, » vous serez tous exterminés. » Ils retournèrent dans la ville au milieu des huées de tous les seigneurs, qui leur criaient : « Hé » bien, maudits traîtres, à présent que vous » avez vu votre roi, vous rendrez-vous? »

Des otages furent donnés de part et d'autre, et l'on continua à parlementer. La bonté du roi pour sa ville de Compiègne résistait à tous les conseils de rigueur qu'il recevait, aux clameurs des Gascons, des

Allemands et des Bretons, qui voulaient l'assaut et le pillage, et même à l'arrogance du sire de Lannoy et des autres chevaliers de la garnison.

Ils avaient envoyé demander des secours à leur maître, et attendaient sa réponse. Il était loin de leur en pouvoir donner. Jamais le duc de Bourgogne ne s'était trouvé dans une si triste position; sa retraite de Saint-Denis l'avait fort diminué dans l'esprit des peuples; il avait épuisé de taxes et d'emprunts les sujets de ses états; les communes de Flandre n'avaient pas voulu prendre part à cette guerre, et n'avaient pas trouvé juste qu'il retînt les villes du roi, comme Compiègne et autres. Tous les traités d'alliance qu'il avait conclus portaient tous, en exception, le service contre le roi et le duc d'Aquitaine; le duc de Bourbon, qui, dernièrement encore, venait de renouveler avec lui un traité de paix entre le Beaujolais et la Bourgogne[1], était dans l'armée du roi.

C'était en effet la première fois qu'il fai-

[1] Traité du 6 juin. — Histoire de Bourgogne.

sait formellement la guerre au roi et à la couronne, et cela touchait grandement les esprits. Il avait assemblé les états d'Artois, et presque tous les seigneurs avaient déclaré qu'ils ne serviraient point contre le roi et ses enfans [1]. Il n'y eut que le sire de Ront qui répondit : « Envers et contre tous, » et contre le roi. » Ses meilleurs alliés, le comte de Saint-Pol, qu'il avait fait connétable; le sire de Dampierre, qui lui avait dû la charge d'amiral, s'excusèrent : l'un s'était rompu la jambe, disait-il; l'autre avait la goutte. Ils se bornèrent à lui envoyer quelques-uns de leurs chevaliers. Ses frères eux-mêmes ne le secondaient point. Il était en bons termes avec le roi d'Angleterre, et sur le point de signer un traité où Henri V s'engageait à lui fournir cinq cents hommes d'armes et deux mille archers [2], mais il n'y avait rien de sincère dans ces promesses. Les Anglais ne songeaient qu'à augmenter les discordes, et à obtenir de plus grands avantages; pour cela ils étaient

[1] Monstrelet.

[2] Traité du 24 mai 1414. — Histoire de Bourgogne.

toujours en intelligence avec les deux partis.

Le seul allié fidèle du duc Jean, c'était le comte de Savoie, son gendre; il s'était hâté de lui céder la seigneurie de Montréal, en dédommagement de la dot de sa fille, qu'il lui faisait attendre depuis long-temps. Mais le traité n'avait été signé que le 24 avril; ainsi les hommes d'armes de Savoie n'étaient pas arrivés. Les chevaliers des deux Bourgognes n'avaient pas encore non plus tous rejoint leur Duc; il s'irritait de leur retard. La duchesse, qui était au château de Rouvre, avait de son côté de grands embarras : elle ne pouvait se procurer d'argent, même en mettant en gage vaisselle et joyaux. D'ailleurs la Bourgogne était aussi attaquée [1]. Jean de Châlons, fort maintenant du nom du roi, menaçait Châtillon, Montbard, et même Dijon et Rouvre. La duchesse fut obligée de conserver, pour se défendre, les sires de la Guiche, de Choiseul, et plusieurs autres seigneurs, que le Duc attendait impatiemment. Il n'avait donc nul moyen de secourir Compiègne; il fit dire à la garnison

[1] Histoire de Bourgogne.

de traiter aux meilleures conditions possibles. Elle obtint de sortir avec armes et chevaux, en promettant de ne plus servir contre le roi. Les bourgeois crièrent merci, et la peine criminelle fut, comme on parlait alors, commuée en peine civile, c'est-à-dire qu'on les rançonna. Il fut réglé aussi que le commun peuple ne s'assemblerait plus pour délibérer sur les affaires de la ville. Elles devaient à l'avenir se régler par les gouverneurs préposés, au nom du roi, qui appelleraient auprès d'eux douze notables habitans [1].

De Compiègne, le roi alla devant Soissons. La ville était défendue par le plus brave serviteur du duc de Bourgogne, Enguerrand de Bournonville; bien qu'il ne fût qu'écuyer, il commandait à de plus grands seigneurs que lui, entre autres au sire de Craon. Lorsqu'il fut sommé de rendre la ville au roi, il répondit que lui et tous ceux de la garnison étaient et avaient toujours été fidèles sujets du roi, ainsi qu'ils l'avaient bien montré l'année d'avant au siége de Bourges : qu'il était donc tout prêt à rece-

[1] Ordonnances.

voir le roi et monseigneur d'Aquitaine dans Soissons, mais eux seulement avec leur suite [1].

Cette réponse irrita les princes contre lui : le siége commença. Dès le second jour les assiégés firent une sortie. Le bâtard de Bourbon y courut à demi armé, et reçut un coup d'arbalête à la gorge. La blessure était mortelle. Ce fut un grand chagrin pour toute l'armée; car il était plein de vaillance et de douceur [2] : les ennemis même le plaignirent. Sa mort anima d'une grande fureur le duc de Bourbon, qui lui était tendrement attaché, et le traitait en frère, ni plus ni moins que s'il eût été légitime.

Le siége fut donc continué avec une extrême ardeur, et soutenu avec la même constance. Enguerrand de Bournonville répondait à toutes les sommations, que la ville était au duc d'Orléans, ennemi du duc de Bourgogne : qu'ainsi le duc de Bourgogne pouvait la retenir, selon toutes les règles de la justice et de la guerre. De telles réponses ne

[1] St.-Remy. — Monstrelet. — Fénin.

[2] Juvénal. — Le Relig. de St.-Denis.

faisaient qu'enflammer le courroux des princes. Cependant la ville ne pouvait tenir longtemps, si elle n'était pas secourue. Les assiégés envoyèrent un message au duc Jean, pour le conjurer de prendre en pitié leur situation. « C'est un grand sujet d'épouvante » pour nous, lui écrivait Enguerrand, de » voir contre nous le roi, notre naturel et » souverain seigneur, accompagné d'une si » grande armée, qui n'a d'autre désir que » d'exterminer vos fidèles serviteurs. » Le messager fut pris, et on lui trancha la tête. Les assiégeans, encouragés par l'assurance de la détresse de la garnison, redoublèrent leurs attaques. Les faubourgs et les défenses extérieures furent emportés. Cette grosse bombarde, qu'on nommait la Bourgeoise, avait été réparée ; elle faisait de terribles ravages.

Enfin la garnison commença à se décourager. Le sire de Bournonville proposa de faire une sortie pendant la nuit, et d'abandonner la ville. Mais les sires de Craon et de Menou, qui étaient les principaux chevaliers, s'opposèrent à ce dessein. Les bourgeois et les gens de pied ne voulaient pas

ainsi être abandonnés. La discorde se mit dans la ville. On ne laissait plus sortir le sire Enguerrand pour repousser les assiégeans, parce qu'on craignait qu'il ne rentrât plus. « Vous boirez à la coupe où nous boirons, » lui disait le sire de Craon, qui, en même temps, tâchait de ménager sa paix avec les princes, au moyen des parens qu'il avait à l'armée du roi. Nonobstant un tel désordre, Enguerrand continuait à se défendre vaillamment; de rudes assauts furent repoussés. Le duc de Bourbon, qui gravissait aux échelles tout des premiers, animant chacun de son exemple, fut jeté en bas d'un coup de hache; on le crut mort. Pendant qu'on combattait ainsi sur les murailles avec grand carnage, main à main, à coups d'épées, de lances et de haches, les archers anglais, qui défendaient une autre porte, étaient entrés en intelligence avec des gens de Bordeaux, Anglais aussi, de la suite du comte d'Armagnac, et ils livrèrent l'entrée. Sire Enguerrand y courut; il était trop tard. Après avoir reçu une grande blessure à la tête, voulant faire franchir la chaîne d'une rue à son cheval, il fut

renversé et fait prisonnier. De toutes parts on pénétra dans la ville; pour lors commença le plus horrible massacre et un pillage que rien ne put arrêter. Presque toute la garnison fut passée au fil de l'épée; les bourgeois qui ne pouvaient se racheter n'obtenaient nulle miséricorde. Le roi fit en vain publier le commandement d'épargner les habitans, leurs femmes et leurs enfans; rien ne fut écouté. Les Allemands, les Bretons et les Gascons étaient comme autant de bêtes féroces. Le comte d'Armagnac lui-même ne pouvait les arrêter. Après avoir pillé les maisons, ils se jetèrent sur les couvens et les églises, où s'étaient réfugiées les filles et les femmes. Elles ne purent échapper à la brutalité des gens de guerre; les saints ornemens, les reliquaires, tout fut dérobé sans nul respect; les hosties, les ossemens des martyrs foulés aux pieds. Jamais une armée de chrétiens, commandée par de si grands seigneurs, et formée de tant de nobles chevaliers, n'avait, de mémoire d'homme, commis de telles horreurs.

Le lendemain, lorsque la fureur fut un

peu calmée, on fit dire aux gens de la ville, qui avaient réussi à se sauver, de revenir, et que le roi leur pardonnerait. Ce ne fut pas pour tous cependant qu'il fut miséricordieux. Le vaillant sire de Bournonville eut la tête tranchée, malgré les instances que firent en sa faveur plusieurs chevaliers de l'armée du roi, qui avaient fait avec lui les guerres d'Italie et de France, et assisté à ses beaux faits d'armes. On aimait aussi sa magnificence; car il savait, mieux que personne, user de ses profits de guerre et des grands butins qu'il faisait; et, certes, il aurait été bien en état de se racheter chèrement. Mais le duc de Bourbon, toujours furieux de la mort de son frère, voulut que sire Enguerrand pérît. Sa tête fut mise au haut d'une pique, et son corps pendu au gibet. Avec lui, on exécuta aussi le sire Pierre de Menou. Jean son père allait y passer; mais le fils protesta, sur le billot, de l'innocence de son vieux père, et jura que c'était lui qui l'avait entraîné à Soissons. On fit grâce à Jean de Menou, et, comme il était riche et chevalier, on le mit à rançon. D'ailleurs il avait comme le sire

de Craon, voulu se soumettre au roi. Quatre autres gentilshommes furent aussi mis à mort, de même que quelques-uns des principaux bourgeois. D'autres, au nombre de vingt-cinq, furent envoyés à Paris; la plupart furent pendus ou décapités. Maître Titet, avocat sage et habile, qui avait long-temps fait toutes les affaires de la ville, fut mené à Laon, et y eut la tête tranchée. Cent ou cent vingt archers anglais furent aussi attachés au gibet.

Après ces exécutions, qui semblèrent bien justes à toute l'armée, le roi se livra à des sentimens de clémence; au lieu de réduire les bourgeois à la servitude, comme le pratiquaient souvent ses prédécesseurs, il se contenta de leur imposer une forte taxe perpétuelle. On pensa qu'ainsi ruinés par le pillage et une rançon, ils étaient, pour ainsi dire, réduits à une condition plus dure que le servage [1].

Avant de partir pour Laon, le roi n'oublia pas de faire soigneusement rechercher les saintes reliques que les gens d'armes

[1] Le Religieux de St.-Denis.

avaient profanées et dispersées. On en racheta même quelques-unes à prix d'argent ; puis le roi s'en alla en pélerinage à Notre-Dame de Liesse. Dès qu'il fut à Laon, le comte de Nevers lui fit demander la permission de se présenter devant lui; il voulait sauver son comté de Rethel qui allait être envahi par l'armée. Son frère, le duc de Bourgogne, n'avait aucun moyen de le secourir. Il fut reçu par le roi ; le genou en terre, il s'excusa de ce qui s'était passé, sollicita la bonté et la clémence du roi, et accepta les conditions qui lui furent faites. Il s'engagea à recevoir dans toutes ses villes les garnisons et les officiers que le roi y voudrait envoyer, et à les payer. Il jura de ne prêter ni aide, ni faveur à son frère, et de remplir dorénavant ses devoirs de loyal sujet et de vassal, sous peine de confiscation de toutes ses seigneuries. Amnistie lui fut accordée pour tous ses serviteurs, vassaux et sujets, à la réserve de ses deux principaux conseillers; il donna en ôtages, pour l'exécution de ces conditions, six de ses gentilshommes, et se retira ensuite à Mézières.

Le roi, continuant sa route, arriva à Saint-Quentin. La comtesse de Hainault, sœur du duc de Bourgogne, vint l'y trouver pour essayer de ménager quelque acommodement. Le roi y semblait si peu disposé, qu'elle repartit le lendemain. Peu de jours après, elle revint encore à Péronne avec son frère le duc de Brabant. Ils quittaient le duc Jean dont la situation devenait chaque jour plus difficile. Un renfort de quatre mille hommes d'armes, qui lui venait des deux Bourgognes et de Savoie, sous les ordres du sire de Neufchâtel, venait, au passage de la Sambre, d'être attaqué par le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac. Bien qu'on les eût blâmés dans leur armée de ne pas avoir eu une assez grande diligence, ils avaient surpris l'arrière-garde des Bourguignons, et mis le désordre dans leurs troupes qu'ils avaient rejetées vers Liége et le Brabant. Lorsque le Duc vit arriver à Douay ses chevaliers fugitifs, quelques faibles secours qu'ils lui apportassent, il les reçut à bras ouverts et comme des frères [1].

[1] Monstrelet. — Le Religieux de St.-Denis.

Le duc de Brabant et la comtesse de Hainault firent d'inutiles efforts auprès du roi. En vain elle se jeta à ses pieds en pleurant : « Puisqu'il n'a pas intention de nous offenser, dit le roi ; qu'il vienne nous trouver » comme notre humble sujet, et nous ferons ce qu'il sera raisonnable de faire. » S'il nous demande justice, on la lui rendra ; s'il nous demande miséricorde, il » l'obtiendra, pourvu toutefois qu'il soit » vraiment touché de ses fautes et qu'il les » reconnaisse au lieu de les justifier. » C'eût bien été leur avis aussi ; mais ils n'espéraient point amener le duc Jean à un tel terme de soumission, ni gagner cela sur son obstination et sa dureté de cœur. Ils promirent de faire leurs efforts pour l'adoucir. Ils purent voir quelle haine on lui portait dans le camp royal : à leurs oreilles, et comme pour les braver, on chantait la complainte lamentable de monseigneur d'Orleans, tué par un horrible assassin.

Tout prospérait de plus en plus au parti d'Orléans. Les États de Flandre et les quatre grandes communes qu'on appelait les

quatre membres de Flandre, envoyèrent des députés au roi pour répondre à un message qu'il leur avait fait. Ils lui protestèrent de leur respect et de leur soumission. On fut bien satisfait au camp de voir arriver ces fameux et redoutables bourgeois, de Gand, d'Ypres et de Bruges. Pour les gagner, on leur fit grand accueil, le roi leur toucha dans la main; ils reçurent de riches présens. Puis on les adressa pour traiter les affaires au duc d'Aquitaine: car le roi pouvait bien dire quelques paroles à propos; mais non point parlementer dans une conférence. Lorsqu'ils furent devant le dauphin, il commença par leur faire adresser par son chancelier un beau discours où tous les crimes de leur Duc étaient rappelés fort au long; ensuite il leur proposa non point seulement de refuser tout secours à leur indigne seigneur, mais de se déclarer contre lui. Il promit que lorsque les états du duc de Bourgogne seraient réunis à la couronne, leurs priviléges seraient maintenus, même augmentés, et que le roi n'établirait d'officiers de justice ou autres que de leur consente-

ment. Enfin il demanda que les assassins du duc d'Orléans et les bannis de la ville de Paris, qui s'étaient réfugiés chez eux, fussent livrés. Après cette harangue un docteur de l'université demanda à réfuter devant ces Flamands les doctrines de Jean Petit, et fut plus violent encore que le sire Juvénal contre le duc de Bourgogne.

Les députés, qui venaient pour travailler à rétablir la paix entre le roi et leur seigneur, écoutèrent tranquillement tous ces discours et ces propositions; ils demandèrent à en conférer mûrement avec des commissaires du conseil du roi. Après s'être fait donner les explications qui leur semblaient nécessaires, ils repartirent, disant que les villes de Flandre délibéreraient à ce sujet et qu'ils leur exposeraient quelle sorte d'obéissance le roi exigeait de leur seigneur.

Le duc de Bourgogne, voyant qu'on ne voulait lui accorder aucune condition de paix, résolut à se défendre vigoureusement. Son armée commençait à devenir plus nombreuse; d'ailleurs il était sur son terrain et pensait que ses sujets combattraient plus

volontiers lorsqu'on viendrait les attaquer chez eux. Une garnison nombreuse commandée par le sire Jean de Luxembourg fut mise dans Arras. On en fit sortir les femmes, les enfans et les bouches inutiles, on brûla d'avance les faubourgs, enfin l'on s'apprêta à soutenir un terrible siége.

En attendant, le Duc négociait toujours, et pour se tirer d'embarras s'efforçait d'avoir la paix. Il calculait qu'il n'en resterait pas moins un bien plus puissant prince que le duc d'Orléans : que si au contraire on voulait le pousser à bout, les Flamands verraient alors que ce n'était pas lui qui refusait de traiter, et commenceraient à défendre eux et lui [1]. Pour suivre ce projet, il consentit à ce que Bapaume, dont le roi commençait le siége, se rendît, et ne voulut rien risquer pour secourir cette ville. L'armée royale y trouva quelques réfugiés de Paris, de Compiègne et de Soissons, qui furent aussitôt exécutés. Il y avait toujours une grande haine contre le Duc, et autour du roi l'on ne voulait entendre à aucun traité. L'université en

[1] Gollut.

ayant ouï parler, fit même un mémoire contre la paix; elle voulait que du moins le Duc fût publiquement interrogé sur les propositions contraires à la foi et à la morale que Jean Petit avait faites en son nom.

Le siége d'Arras commença donc; mais peu à peu les affaires du roi se trouvèrent en moins bon état. La ville était grande, remplie de braves et habiles chevaliers; souvent ils faisaient des sorties. Les garnisons de Lens, d'Hesdin et des autres forteresses, couraient le pays, arrêtaient les convois, gênaient l'armée du roi. Les assiégés avaient une bonne artillerie; ils se servaient beaucoup des nouveaux canons de main : c'était un tuyau de fer où l'on mettait des balles de plomb, et ainsi, à travers les ouvertures des murailles, on tuait bien du monde aux assaillans. Les bombardes et canons du roi étaient au contraire assez mal servis. Le principal ingénieur qui les dirigeait fut gagné par le duc de Bourgogne; on s'en aperçut parce qu'on vit que la fameuse Bourgeoise ne faisait plus aucun ravage dans la place. Cet homme, se voyant découvert, se sauva dans Arras et y donna

beaucoup d'informations. D'autres intelligences s'établirent encore. Ce siége tourna en longueur; le duc de Bourgogne voulut tenter de le faire lever, mais l'avant-garde de son armée ayant été surprise et défaite, il renonça à la voie des armes et s'occupa plus que jamais d'avoir la paix.

Elle était devenue plus facile; le siége n'avançait pas; l'armée manquait souvent de vivres; les maladies commençaient leurs ravages. Le sire de Saarbrück venait d'en mourir; le connétable était assez malade pour avoir été contraint à se retirer. Le duc de Bavière était aussi atteint de l'épidémie. Si les Gascons et les Bretons voulaient l'assaut et le pillage, de leur côté les Normands étaient lassés et découragés; ils souhaitaient de s'en aller, et leur chef, le comte d'Alençon, conseillait de lever le siége.

Durant cette espèce de loisir, il se fit quelques belles joutes entre les chevaliers des deux armées. Jean de Neufchâtel, sire de Montaigu, capitaine de la ville d'Arras, et le comte d'Eu, qui venait d'être armé chevalier par le duc de Bourbon, joutèrent pour

un diamant de la valeur de cent écus. Le prix devait être gagné par le sire de Neufchâtel, s'il pouvait réussir à déboucher du fossé qui conduisait à une mine. Le comte d'Eu garda si bien l'issue qu'il l'empêcha de passer, et son adversaire lui fit remettre un beau diamant pour sa dame [1].

Il y eut une autre joute qui se fit aussi avec une extrême courtoisie. La partie était entre trois chevaliers français commandés par un autre bâtard de Bourbon qui était fort jeune et avait envie de se faire connaître, et le sire de Cothebrune, chevalier bourguignon, déjà fameux, avec trois Portugais de l'hôtel du duc de Bourgogne. Lorsque le sire de Cothebrune vit qu'il avait affaire à un enfant, il quitta ses bonnes armes pour prendre une lance plus légère, et jouta si gracieusement, que les armes se rompirent sans qu'aucun fût blessé. Le choc fut plus rude entre les autres ; il y en eut un qui reçut un coup si violent, qu'il en mourut après. La joute finie, tous ces chevaliers se réunirent avec leurs amis dans un pavillon qu'on avait dressé. On

[1] St.-Remy.

se mit à table ; de chaque parti on avait apporté des viandes, on défonça des barils de vin, où l'on puisait pour boire largement, enfin, on se fit grand'chère les uns et les autres. Le bâtard de Bourbon et Cothebrune échangèrent leurs chevaux et leurs armes, et le duc de Bourgogne envoya un de ses écuyers les poches pleines d'argent pour distribuer aux chevaliers et écuyers français.

Cependant le duc de Brabant, la comtessse de Hainault et des députés de Flandre étaient revenus au camp; ils avaient recommencé leurs supplications [1]. Ils promettaient que le duc Jean accepterait le pardon du roi pour tout ce qu'il avait fait contre son devoir, depuis la paix de Pontoise, et qu'il ferait acte de soumission, en rendant la ville d'Arras au roi. La comtesse de Hainault trouva cette fois les esprits mieux disposés. Elle fit si bien, qu'elle mit le dauphin de son parti. Il était gendre du duc de Bourgogne; son second frère, Jean, duc de Touraine, avait épousé la fille de la comtesse de Hai-

[1] Juvénal. — Le Relig. de St.-Denis.

nault. La famille royale était liée de toutes parts à la maison de Bourgogne. D'ailleurs, c'était sur la propre demande du dauphin que le Duc avait violé la paix. En même temps l'armée était dégoûtée. Les hommes sages étaient toujours portés à la paix; le duc d'Orléans, le duc de Bavière, le comte d'Eu, firent de vains efforts sur le duc d'Aquitaine. Il prit sa résolution [1].

Le roi n'était jamais un obstacle; en ce moment, bien qu'il ne fût pas tout-à-fait hors de sens, on trouvait sa volonté plus affaiblie que jamais. Le dauphin lui fit aisément souhaiter la paix. Un matin, qu'il était encore au lit, sans dormir, riant et devisant avec un de ses valets de chambre, un des seigneurs du parti d'Orléans s'avança tout doucement, et, passant la main sous la couverture, il tira le roi par le pied. « Monseigneur, vous ne dormez pas, dit-il. — Non, » mon cousin, répliqua le roi, soyez le bien-» venu. Voulez-vous quelque chose? N'y a-» t-il rien de nouveau? — Non, monsei-» gneur, sinon que vos gens disent que si

[1] Juvénal.

» vous vouliez faire assaillir la ville, il y » aurait espérance d'y entrer. Mais, re- » prit le roi, si mon cousin de Bourgogne » se rend à la raison, s'il met la ville en ma » main sans assaut, nous ferons la paix. — » Comment, monseigneur, s'écria l'autre, » vous voulez avoir la paix avec ce méchant, » ce traître, ce déloyal, qui a si cruellement » fait tuer votre frère? » Ces paroles affligèrent le roi, qui cependant répondit : « Tout lui a été pardonné du consente- » ment de mon neveu d'Orléans. — Hélas ! » sire, vous ne le reverrez jamais, votre » frère. » Pour lors, le roi perdit patience, et interrompant ce seigneur : « Laissez-moi, » mon cousin, je le reverrai au jour du ju- » gement. »

Dès le lendemain, le conseil fut assemblé. Plusieurs se refusaient encore à la paix; mais le chancelier d'Aquitaine exposa qu'il n'y avait plus d'argent pour payer les gens de guerre, que les fourrages manquaient aux chevaux, les vivres aux hommes. Il ajouta que les Anglais assemblaient une armée pour descendre en France, et qu'il

fallait tous se réunir dans un commun amour, pour pouvoir résister aux anciens ennemis du royaume. Bref, c'était la volonté du duc d'Aquitaine. Il ordonna que les articles de la paix fussent lus. Ils portaient que le duc de Brabant, la comtesse de Hainault et les États de Flandre suppliaient humblement, au nom du duc de Bourgogne, le roi et le duc d'Aquitaine de lui pardonner les torts qu'il avait eus depuis la paix de Pontoise, et de le recevoir dans leurs bonnes grâces; que le Duc promettrait au roi de placer, s'il le jugeait à propos, des baillis et des officiers dans toutes les villes de ses seigneuries, et lui remettrait notamment les clefs d'Arras;

Que le Duc rendrait la forteresse du Crotoy;

Qu'il serait tenu d'éloigner et de mettre hors de ses états ceux qui avaient encouru l'indignation du roi et de monseigneur d'Aquitaine, lesquels lui seraient nommés et déclarés en temps et lieu;

Que les terres des vassaux, sujets et serviteurs du Duc, mises en la main du roi à

l'occasion de cette guerre, leur seraient restituées, et que le duc de Bourgogne de son côté donnerait main levée des saisies qu'il avait faites;

Qu'en outre du serment déjà fait par les négociateurs susnommés, que le Duc n'avait nulle alliance avec les Anglais, ils promettraient que dorénavant il n'entrerait en aucune sorte de confédération avec eux, sans le congé du roi et du duc d'Aquitaine;

Qu'en réparation des lettres injurieuses au duc de Bourgogne, écrites et publiées au nom du roi, des conseillers du roi et des gens choisis par le Duc aviseraient aux lettres que l'on pourrait faire signer au roi, à la décharge de l'honneur du duc de Bourgogne;

Que le Duc promettrait que jamais il ne ferait ni ne procurerait, directement ni indirectement, aucun mal ni trouble aux vassaux, serviteurs ou sujets du roi qui l'avaient servi en cette circonstance, non plus qu'à aucun des bourgeois de Paris;

Qu'il s'engageait aussi à ne jamais revenir près du roi ou du dauphin, sans être expressément mandé;

Que le roi ordonnait à ses sujets de garder fidèlement et de se conformer au traité de Chartres.

Ces conditions devaient être jurées par le duc de Brabant et le comte de Hainault, en leur propre nom d'abord, afin de s'engager à ne point assister le duc de Bourgogne s'il ne s'y conformait pas, puis aussi au sien, comme ses procureurs.

Leur serment prêté, le duc d'Aquitaine prêta le sien aussi [1], puis il appela Charles duc d'Orléans, son cousin germain : « Mon- » seigneur, dit celui-ci, s'inclinant respec- » tueusement, je ne suis pas tenu à faire » serment; je ne suis venu ici que pour » servir monseigneur le roi et vous. — Mon » cousin, nous vous prions de jurer la paix, » répéta le duc d'Aquitaine. — Monsei- » gneur, je ne l'ai point rompue, et ne dois » point faire serment; qu'il vous plaise être » satisfait. » Le dauphin répéta l'ordre une troisième fois; et alors le duc d'Orléans, tout courroucé, répliqua : « Monseigneur, ni moi » ni ceux de mon conseil n'ont rompu la

1 Monstrelet.

» paix ; faites venir ceux qui l'ont rompue ; » faites-les jurer, et après je vous contenterai. » Cependant l'archevêque de Rheims et plusieurs autres, voyant le mécontentement du dauphin, s'entremirent, et à grand'peine persuadèrent au duc d'Orléans de céder. Le duc de Bourbon fut ensuite appelé ; il voulut parler : « Mon cousin, interrompit tout » aussitôt le duc d'Aquitaine, nous vous » prions qu'il n'en soit plus parlé. » Tous les princes jurèrent alors sans plus de difficultés ; mais lorsque ce fut le tour des prélats, l'archevêque de Sens, frère de Montaigu, s'adressant au duc d'Aquitaine : « Monseigneur, dit-il, souvenez-vous du » serment que vous nous fîtes à tous en » présence de la reine en quittant Paris. » — C'est assez, dit le dauphin, nous vou» lons que la paix se fasse et que vous la » juriez. — Monseigneur, puisque tel est » votre plaisir, je le ferai, répondit l'arche» vêque. »

Dès que la paix fut publiée et que le comte de Vendôme fut allé prendre possession d'Arras au nom du roi, et y planter la bannière

de France, l'armée partit en toute hâte. On ne vit jamais un tel désordre; il semblait qu'elle fût mise en déroute. Par négligence ou autrement le feu prit au logis du roi, et il fut contraint à se mettre en route au plus vite. On laissa une grande partie des charrettes et des bagages. Le camp fut pillé par les Bourguignons de la ville: on courut même après les marchands qui étaient venus apporter des provisions, et plusieurs furent dévalisés. Des compagnies de l'un ou de l'autre parti couraient les campagnes et les dévastaient [1].

Le roi fut de retour à Paris au 1er. octobre; il était tout-à-fait malade, et c'était le duc d'Aquitaine qui tenait le gouvernement. Une portion des bourgeois n'était pas satisfaite de la paix accordée au duc de Bourgogne, dont ils avaient espéré la destruction. Ils le redoutaient d'autant plus, qu'avant le retour du roi, dès le jour même où la paix avait été annoncée, il y avait eu du bruit parmi le menu peuple. Les partisans du duc de Bourgogne avaient cru que l'instant allait

[1] Monstrelet.

leur devenir favorable. Déjà un jeune homme avait osé arracher publiquement à la statue de Saint-Eustache son écharpe d'Armagnac; mais on l'avait arrêté, il avait eu le poing coupé; tout était rentré dans l'ordre. Les gens de la ville étaient donc allés trouver le duc de Berri, et s'étaient plaints qu'on eût traité sans prendre leur avis, comme on avait fait l'autre fois. Le duc de Berri leur avait répondu : « Cela ne vous » touche en rien, vous ne devez pas vous » entremettre entre le roi notre sire et nous » qui sommes de sa famille; nous nous » courrouçons les uns contre les autres » quand il nous plaît, et quand il nous » plaît nous faisons la paix [1]. »

Du reste, cette paix ne semblait point complète; le royaume était plus malheureux et plus ravagé que jamais. Les articles jurés à Arras n'étaient que des conditions fixées d'avance pour un plus ample traité. Le duc de Brabant et la comtesse de Hainault devaient se retrouver à Senlis avec des pouvoirs de leur frère, afin de terminer tous les points

[1] Le Relig. de St-Denis.

à éclaircir et à débattre. Il jugea à propos de donner cette commission seulement à quelques-uns de ses conseillers. Ils suivirent le roi à Senlis, puis à Saint-Denis; leurs pouvoirs ne furent pas considérés comme suffisans, et de nouvelles conférences furent indiquées pour la Toussaint, à Senlis. Le Duc alors donna des pouvoirs à son frère et à sa sœur, en continuant à protester de son respect pour le roi, et de son ferme désir de se conformer aux conditions d'Arras [1].

Au même moment, après avoir passé quelques jours à Mézières chez le comte de Nevers, il partit pour son duché avec les gens d'armes de Bourgogne, emmenant ouvertement à sa suite les sires de Jacqueville et de Mailly, le chancelier Eustache de Laitre, Legoix, Chaumont, de Troye, et les chefs des bouchers. Il s'en vint ainsi accompagné, et faisant de grands ravages dans le comté de Tonnerre. Pour punir Louis de Châlons, dont il avait fait faire le procès, il confisqua sa seigneurie à main armée. Bientôt après des lettres du roi lui reprochèrent

[1] Lettres du duc de Bourgogne du 16 octobre.

son peu de fidélité à garder ses sermens; il répondit qu'il avait voulu punir un vassal rebelle, mais nullement enfreindre la paix. Alors le sire de Gaucourt et plusieurs autres furent envoyés contre les gens du duc de Bourgogne; ils en surprirent une troupe, et quelques-uns des bannis étant tombés entre leurs mains, ils les envoyèrent bien garrottés à Paris où ils furent pendus.

Dans le même temps, un autre chevalier du duc de Bourgogne, le sire Jean de Poix, neveu de l'amiral Dampierre, fut rencontré par des partisans du duc d'Orléans, assailli et tué. De même Hector de Saveuse, qui avait montré une grande vaillance au siége d'Arras, et en d'autres occasions, fut pris comme il allait en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse; il allait avoir la tête coupée: la comtesse de Hainault fit tant par ses intances qu'elle retarda sa mort; et Philippe de Saveuse, son frère, s'étant saisi de deux chevaliers qui tenaient le parti d'Orléans, l'échange se fit: tant il y avait peu de sûreté et de bon ordre, malgré la paix.

Chacun en faisait si bien à sa volonté, que

d'une part le comte d'Armagnac, en s'en retournant dans son pays, prit la ville de Murat pour laquelle il était en procès avec le légitime héritier, qu'un arrêt avait envoyé en possession, et il le jeta en prison. De son côté le sire de Saint-Pol faisait la guerre pour son compte dans le duché de Luxembourg, et assiégeait le château de Neuville-sur-Meuse afin de faire cesser les courses que les gens du seigneur d'Orchimont faisaient dans tout le pays [1].

Pendant ce temps-là, le gouvernement à Paris était plus en confusion que jamais. Le duc d'Aquitaine cherchait par toutes sortes de moyens à conduire les affaires à sa volonté, et à s'affranchir de la servitude où les princes voulaient le tenir. Déjà à Senlis, lorsque le roi était devenu tout-à-fait malade, il avait fait résoudre que la suprême direction des finances lui serait donnée; cela avait fort déplu au duc de Berri, qui avait fait assembler l'université, le Parlement, l'hôtel-de-ville, pour que l'on fît au roi des représentations sur la trop grande jeunesse

[1] Monstrelet.—Juvénal.—Le Relig. de St.-Denis.

du dauphin ; mais eux s'en étaient excusés, disant que l'affaire était de la seule compétence du conseil [1].

Arrivé à Paris, le duc d'Aquitaine se montra plus prodigue encore et plus négligent de la chose publique, que les princes qui avaient gouverné avant lui [2]. Les tailles étaient excessives, et tout le produit passait dans les bourses particulières de ses serviteurs et de ceux du duc de Berri, qui s'était concilié en ce moment l'amitié de son neveu. C'était des dons continuels de six mille, de sept mille, de dix mille écus. Enfin un jour qu'on en apportait pour une soixantaine de mille francs à signer, le chancelier Juvénal répondit qu'il ne voulait pas y apposer le sceau, et qu'il en parlerait à son maître. Il lui remontra en effet qu'on n'avait que trop besoin d'argent pour de meilleurs emplois. Le duc d'Aquitaine le remercia de son bon avis, et lui défendit de sceller aucun don au-dessus de mille écus.

Tous les serviteurs des deux ducs murmuraient beaucoup, et le duc de Berri ré-

[1] Monstrelet. — [2] Juvénal.

solut de faire mettre Juvénal hors de sa charge. L'occasion ne tarda guère; il avait envoyé à son neveu deux belles perles que lui portaient l'évêque de Chartres et un de ses chevaliers. Le duc d'Aquitaine ordonna qu'on leur comptât deux mille écus; Juvénal refusa. On lui redemanda les sceaux, et ils furent donnés à maître Martin Gouge, conseiller favori du duc de Berri, qui les céda à son neveu, en se faisant beaucoup valoir de ce sacrifice. C'était du reste un homme qui parlait bien et passait pour habile au fait des finances. Celles du royaume n'en allèrent pas mieux, et le duc d'Aquitaine se conduisit moins sagement encore que par le passé [1].

Peu de temps après son retour de Paris, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon furent avertis qu'il se tramait parmi le peuple et les partisans du duc de Bourgogne un complot pour chasser les princes de Paris [2]. On devait sonner l'alarme au clocher de Saint-Eustache; le quartier des halles devait

[1] Le Religieux de St.-Denis.
Chronique, nº 10297.

prendre les armes, mettre le dauphin à la tête des Parisiens et tuer tous ceux qui feraient résistance. L'entreprise découverte ne put même être tentée. Des gardes furent placées partout; le Louvre, où habitait le dauphin, fut entouré : on arrêta plusieurs de ses serviteurs. Le prévôt de Paris nommé André Marchand, tout dévoué qu'il s'était montré aux Orléanais, et tout cruel qu'il était à leurs ennemis, fut remplacé par le sire Tanneguy-Duchâtel, qui déjà avait rempli cet office. De nouveaux exils furent ordonnés; presque toutes les femmes des bannis eurent ordre de sortir de Paris, et furent durement reléguées à Orléans [2].

Le dauphin, qui retombait ainsi sous un joug encore plus pesant, partit tout à coup de Paris, avec une suite peu nombreuse, et s'en alla à Bourges et au château de Mehun-sur-Yèvre que venait de lui donner le duc de Berri. Le comte de Vertus et le comte de Richemont l'y suivirent aussitôt. La reine, le duc d'Orléans, le duc de Berri

[1] 1414. (v. st.) L'année commença le 31 mars.
[2] Journal de Paris.

lui écrivirent pour l'engager à revenir; il ne fut que peu de jours absent [1].

Ce départ du Dauphin et l'embarras des affaires forcèrent le conseil du roi à retarder les conférences qui devaient s'ouvrir à Senlis sur les articles de la paix d'Arras. Le duc de Bavière et d'autres seigneurs du conseil allèrent proposer une prolongation au duc de Brabant et à la comtesse de Hainault. D'ailleurs les princes qui s'étaient opposés à la paix n'avaient pas un grand empressement à la rendre stable. Le 5 janvier, ils firent faire un service solennel pour le feu duc d'Orléans dans l'église de Notre-Dame. Ils y assistèrent en grand habit de deuil; le roi, qu'ils y avaient amené, était le seul qui ne fût pas vêtu de noir. Jean Gerson y prêcha avec une hardiesse et une violence qui causèrent beaucoup de surprise; il donna de grandes louanges au feu duc d'Orléans, disant que le royaume était bien mieux administré de son vivant qu'il ne l'avait été depuis [2]; et comme on aurait pu croire qu'il voulait plutôt exciter les haines que les

[1] Monstrelet. — Chron. nº 20297. — [2] Monstrelet.

adoucir, il assura que son avis n'était point la mort ni la destruction du duc de Bourgogne, mais qu'il devait être humilié, qu'il fallait qu'il reconnût son péché, et qu'il donnât satisfaction suffisante, ne fût-ce que pour le salut de son âme. Revenant sur la condamnation des doctrines de Jean Petit, il répéta qu'elle n'avait pas été suffisante. Après le service, il reçut de grands éloges des princes qui le présentèrent au roi, et le lui recommandèrent. Quelques jours après un autre service fut célébré aux Célestins, aussi en présence du roi, et maître Courtecuisse prêcha de la même sorte que Jean Gerson. Enfin une troisième fois la même cérémonie fut répétée dans la chapelle du collége de Navarre. Le duc d'Aquitaine ne fut point présent à ces célébrations; il alla passer quelques jours à Melun, chez la reine, qui y faisait souvent son séjour.

Cependant le duc de Brabant arriva le 28 janvier, et les conférences commencèrent [1]. Les envoyés du Duc de Bourgogne

[1] Monstrelet.—Le Religieux de St.-Denis.—Lettres du roi.

étaient surtout chargés de demander une amnistie générale. Loin de rien obtenir à cet égard, les conditions que le conseil du roi voulut imposer étaient plus dures que le traité d'Arras. Elles portaient qu'il serait accordé une amnistie; mais que cinq cents personnes en seraient exceptées, ainsi que ceux qui avaient été bannis par procès régulièrement faits, ou qui se trouvaient sous la main de la justice. Toutefois les serviteurs et vassaux du Duc étaient compris dans cette amnistie.

On ajoutait que tous les serviteurs de l'hôtel du roi, de la reine et du duc d'Aquitaine, qui avaient été éloignés, ne pourraient revenir à Paris, durant deux ans, sans une permission expresse du roi.

Un article portait aussi que les charges et offices demeureraient à ceux qui en avaient été pourvus depuis la paix de Pontoise.

Enfin il était dit que tous ceux qui voudraient jouir du bénéfice de ladite paix, seraient tenus de la jurer.

Les députés du Duc demandèrent que ces articles fussent communiqués à madame de

Hainault, qui était venue jusqu'à Senlis seulement, parce que son mari lui avait interdit d'aller plus loin. La chose fut accordée. Le duc d'Aquitaine et les autres princes, pour lui montrer leurs égards, vinrent même lui rendre visite [1].

Les conseillers du duc de Bourgogne, après avoir examiné ces articles, demandèrent diverses explications. En se plaignant de l'exception de cinq cents personnes, ils désiraient savoir leurs noms, et si les nobles y pouvaient être compris. — On répondit que l'exception ne s'appliquerait qu'à des hommes non nobles, et que leur nom serait donné avant la Saint-Jean.

Ils voulurent qu'il fût déclaré aussi, s'il était dérogé à l'amnistie accordée aux serviteurs ou vassaux du Duc, lorsqu'ils étaient bannis par suite de jugement. — Il fut répondu, qu'alors l'amnistie ne s'appliquait pas.

Ils demandèrent si les bannis pourraient jouir de leurs biens en France, partout ailleurs qu'à Paris. — La réponse fut négative.

[1] Le Religieux de St.-Denis.

Mais ceux qui avaient seulement été écartés des hôtels du roi et de la reine et du duc d'Aquitaine, eurent la permission de rester en France et de jouir de leurs biens.

Les conseillers de Bourgogne remarquaient aussi qu'il serait injurieux au Duc, qu'on fît jurer la paix seulement à ses vassaux et sujets — Il leur fut dit que le serment serait demandé à tous les habitans du royaume.

Enfin, et c'était le point le plus important, les députés du Duc se plaignaient de l'offense grave qui lui avait été faite, par la sentence portée à l'évêché de Paris, contre le discours de Jean Petit. Dès l'année précédente, après en avoir fait part aux villes de Flandre, il avait envoyé un ambassadeur à Rome, et obtenu la cassation du jugement. L'évêque de Paris en avait appelé au concile de Constance. Le Duc, que cette affaire touchait plus que nulle autre, y avait envoyé ambassade sur ambassade. Il n'y avait sorte d'efforts qu'il ne fît pour obtenir la confirmation de la sentence de Rome. Ses envoyés distribuaient aux docteurs en théologie de

riches présens d'argent ou de vaisselle; les meilleurs vins de ses celliers de Bourgogne étaient offerts aux cardinaux; il y en eut un que l'on crut toucher davantage en lui donnant un beau manuscrit de Tite-Live, tiré de la bibliothéque du Duc[1]. De son côté, l'évêque de Paris, et surtout Jean Gerson, qui était récemment arrivé au concile, poursuivaient vivement la condamnation de cette doctrine. Le Duc demandait que le roi fît cesser cette action. — On répliqua que l'affaire concernait le clergé et l'évêque de Paris; mais qu'en ce qui touchait le roi il serait ordonné à ses ambassadeurs de ne point intervenir.

Ces explications ainsi données aux conseillers de Bourgogne, ils se rendirent à Senlis, auprès de madame de Hainault. Quand ils furent revenus, le duc d'Aquitaine fit, le 25 février, lire au conseil du roi des lettres conformes à tout ce qu'on venait de régler. Le 14 du mois suivant, le duc de Brabant et les ambassadeurs de Bourgogne prêtèrent leur serment, ainsi que tous les

[1] Pièces de la Chambre des comptes de Dijon.

princes qui étaient présens. Le 15, la paix fut publiée dans toute la ville de Paris; peu après, les prévôt, échevins, quarteniers, et le corps de la bourgeoisie, furent appelés à en jurer aussi le maintien. En même temps, des commissaires furent envoyés au nom du roi pour recevoir le serment du comte de Charolais, de tous les princes de Bourgogne et des villes et États de Flandre. Le traité portait que le Duc serait tenu à faire le même serment; lui seul s'y refusa, disant qu'il avait encore des explications à demander [1].

Bientôt il put concevoir l'espérance de trouver moins de rigueur dans le conseil du roi. Le duc d'Aquitaine réussit enfin à se rendre maître du gouvernement. Dans les premiers jours d'avril, étant allé visiter la reine à Melun avec les autres princes, il les y laissa et revint tout à coup à Paris; il fit lever le pont de Charenton, et ordonna que les portes de la ville fussent fermées [2]. Le lendemain, les princes reçurent l'ordre de n'y point rentrer, sans être mandés au nom

[1] Monstrelet.

[2] Monstrelet.—Chron. n°. 10297.—Journ. de Paris.

du roi, et de se retirer dans leurs domaines. Les échevins de Paris furent changés, et le dauphin ayant mandé au Louvre le corps de la ville et l'université, leur fit adresser un grand discours par son chancelier.

D'abord il rappela comment, depuis la mort du sage roi Charles V, les princes avaient causé toutes les calamités de la France. Le duc d'Anjou avait commencé par dérober le trésor de la couronne, pour le dépenser en Italie; puis le duc de Berri et le feu duc de Bourgogne n'avaient pas mieux ménagé l'argent du royaume. Le duc d'Orléans défunt et ses grandes prodigalités ne furent pas épargnés non plus; enfin le beau-père du duc d'Aquitaine, le duc Jean, eut aussi large part de blâme [1]. L'évêque de Chartres ne craignit pas de dire que toutes les finances du roi avaient été perdues et dissipées et le royaume ruiné par lui. C'était, dit-il, pour mettre fin à tant de désordres que le duc d'Aquitaine avait signifié à tous les princes de s'en retourner chacun chez soi, et il voulait, pour le bien de la chose

[1] Monstrelet. — Gollut.

publique, pourvoir lui seul, et avec fermeté, au gouvernement du royaume.

Le dessein était bon, c'était à lui, héritier de la couronne, à garder son propre héritage; il en avait le moyen, s'il avait eu quelque sagesse, car il pouvait toujours menacer un parti avec l'autre, et les tenir ainsi tous deux en respect. Mais ses vices et sa légèreté gâtèrent tout, et jamais peut-être les affaires ne furent plus mal réglées. Il n'avait voulu que s'affranchir de toute contrainte. Il commença par s'emparer des trésors que la reine sa mère avait déposés chez trois bourgeois de la ville de Paris; il n'était entouré que de jeunes seigneurs qui flattaient et favorisaient tous ses débordemens. Bientôt il se livra tellement à sa passion pour une demoiselle, que de concert avec le comte de Richemont il enleva sa femme de chez la reine, et la relégua à Saint-Germain-en-Laye.

C'était un nouveau grief dont le duc de Bourgogne avait à se plaindre. Il envoya dans le mois de juin des ambassadeurs au duc d'Aquitaine; ils renouvelèrent d'abord

leurs représentations sur l'amnistie et l'exception de cinq cents personnes, qui était contraire aux promesses faites à Arras, où il n'avait été question que d'excepter sept personnes. Les États de Flandre, tout en jurant la paix, comme on l'avait exigé, avaient aussi présenté les mêmes remontrances au roi. Le duc de Bourgogne regardait son honneur comme engagé à protéger tous ces proscrits dont il était environné, et dont il entendait les continuelles plaintes. Il voulait aussi que Jean Gerson fût rappelé du concile de Constance.

L'offense faite à sa fille le touchait plus encore[1]. Les ambassadeurs demandèrent en son nom au dauphin de reprendre sa légitime épouse et de congédier d'auprès de lui sa bonne amie. Le duc d'Aquitaine s'irrita de leurs discours, et leur répondit avec emportement. Comme, dans une seconde audience ils n'obtenaient pas meilleure satisfaction, ils lui dirent : « Très-redouté prince et très-
» noble seigneur, si vous n'accordez pas ce
» que monseigneur de Bourgogne vous de-

[1] Monstrelet.

» mande, sachez qu'il ne jurera point la
» paix, ni ne la tiendra pas; et si vous
» avez besoin de lui contre l'Anglais, ni lui
» ni ses sujets, ni ses vassaux ne s'armeront
» pour vous servir ou vous défendre. »

Ce langage ne fit qu'accroître la colère du duc d'Aquitaine. On n'était pourtant pas dans un moment où une telle menace pût être dédaignée. Ses conseillers lui firent sentir les dangers du royaume. Les ambassadeurs de Bourgogne reçurent donc une réponse gracieuse. Le duc d'Aquitaine promit que leur maître aurait satisfaction, pourvu que d'abord il voulût jurer la paix ; qu'alors le roi, par son autorité, expliquerait et réglerait toutes choses, de façon qu'il n'eût rien à en souffrir pour son honneur et ses intérêts. Le dauphin, afin que sa promesse fût plus certaine, leur donna même des lettres de créance.

En effet, le royaume se trouvait alors à la veille de la plus terrible guerre. Pendant que le roi était devant Arras, au mois d'août de l'année précédente, les Anglais avaient envoyé une ambassade à Paris. Comme ils

voyaient la détresse de la France, et la discorde qui la déchirait, leurs propositions étaient hautaines. Le roi Henri V rappelait ses droits prétendus à la couronne de France; cependant il consentait à ce qu'elle lui fût seulement assurée par succession : quant au mariage avec madame Catherine, il demandait en dot toutes les provinces cédées autrefois par le traité de Bretigny, et de plus la Normandie : sinon il annonçait qu'il allait faire une rude guerre à la France.

Tout offensante que fût une telle proposition, le duc de Berri, qui pour lors se trouvait seul à Paris, n'en fit pas moins grand accueil aux ambassadeurs, et les combla de présens. Il s'excusa sur l'absence du roi et ne donna point de réponse.

Au mois de janvier, arriva une nouvelle ambassade plus solennelle encore. Elle était formée du duc d'Exeter, oncle du roi, du lord Grey, amiral d'Angleterre, des évêques de Dublin et de Norwich. Leur suite était de plus de six cents chevaux. On leur fit une réception magnifique. Les comtes de Vertus, d'Eu et de Vendôme allèrent au-de-

vant d'eux jusqu'à la porte de la ville, ainsi que le prévôt des marchands et les échevins. Le Temple leur fut assigné pour logement. On leur fit de beaux présens. Ils assistèrent à un brillant tournoi, où le duc d'Aquitaine jouta contre le duc d'Alençon, et le duc de Brabant contre le duc d'Orléans. Enfin leur séjour se passa en fêtes et en festins. Un tel accueil ne rendait pas leur roi moins exigeant, et n'abattait point ses espérances. Au lieu de répondre nettement à de semblables demandes, on se borna à promettre que le roi de France allait envoyer une ambassade à Londres.

Comme elle tardait, le roi d'Angleterre écrivit des lettres pressantes au roi, en demandant toujours madame Catherine aux conditions qu'il avait proposées, et menaçant de la guerre si elles n'étaient point acceptées. Après une prolongation de trêve, l'ambassade de France partit enfin le 27 avril. Elle se composait du plus éloquent prélat du conseil, l'archevêque de Bourges, du comte de Vendôme grand-maître de France, de l'évêque de Lizieux, du baron d'Ivry, du

sire de Braquemont et de maître Gontier Col. Le roi d'Angleterre les reçut avec autant de courtoisie qu'on en avait mis à recevoir ses envoyés. Mais il fut bientôt facile de voir qu'il ne se départirait en rien de ses prétentions.

Tel était l'état des affaires; cependant le roi était insensé, le dauphin n'écoutait aucun conseil, et ne faisait que sa volonté; les princes étaient mortellement divisés; les conseillers passaient d'une partialité à l'autre; le clergé n'avait plus le courage de dire la vérité; les grands se haïssaient; les moyens étaient ruinés par les impôts; les petits ne trouvaient pas à gagner leur vie; chacun s'efforçait à saisir la fortune à la volée; ni nobles ni bourgeois ne pouvaient compter sur leur état. Les traités et les sermens n'étaient pas observés; le peuple obéissait humblement à de faux protecteurs, qui le trompaient et lui faisaient endurer mille maux; des gens de guerre ravageaient les campagnes, tandis que la noblesse elle-même manquait de courage contre les ennemis; l'Anglais, qui longtemps avait été plus faible que la France,

était devenu menaçant, et semblait assuré de la victoire [1].

Il importait donc de se réconcilier avec le duc de Bourgogne. Guichard, dauphin d'Auvergne, et maître Jean de Vailly, président au parlement, lui furent envoyés en ambassade. Sur leurs assurances, et d'après le rapport de ses propres députés, le Duc convoqua son grand conseil au château de Rouvre, et donna des lettres de ratification, qui furent remises aussitôt aux ambassadeurs du roi. Mais en même temps le Duc déclara, chez un notaire, qu'il donnait cet acte seulement sous la condition que le dauphin tiendrait les promesses qu'il lui avait faites.

Le temps pressait; les ambassadeurs de France venaient d'arriver d'Angleterre. Les offres qu'ils avaient faites de donner, en dot à madame Catherine, l'énorme somme de huit cent quarante mille écus d'or, quinze villes d'Aquitaine, comprenant sept comtés, et la vaste sénéchaussée de Limoges, avaient été dédaignées. Le roi d'Angleterre avait

[1] Vers insérés dans le registre du parlement. — Journal de Paris.

persisté à dire que si on ne lui accordait point la Normandie et tous les pays cédés par la paix de Bretigny, il aurait recours à l'épée pour ôter au roi de France sa couronne [1]. L'archevêque de Bourges, qui, dans toute sa conduite et ses discours, avait noblement soutenu l'honneur du royaume, s'adressa, avec le respect convenable, au roi d'Angleterre, et lui dit [2] :

« O roi! à quoi penses-tu, de vouloir ainsi
» débouter le très-chrétien roi des Fran-
» çais, notre sire, le plus noble et le plus
» excellent des rois chrétiens, du trône d'un
» si puissant royaume? Crois-tu qu'il t'ait fait
» offrir sa fille avec une si grande finance
» et une partie de sa terre par peur de toi
» et des Anglais? Non, en vérité; mais il
» était mû par la pitié, par l'amour de la
» paix; il ne voulait pas que le sang inno-
» cent fût répandu, et que le peuple chré-
» tien fût détruit dans le tourbillon des ba-
» tailles. Il appellera l'aide de Dieu tout-
» puissant, de la bienheureuse vierge Marie
» et de tous les saints. Alors, par ses armes

[1] Hollinshed. — [2] Monstrelet.

» et celles de ses loyaux sujets, vassaux et
» alliés, tu seras chassé de son royaume et
» des régions soumises à sa domination, et
» peut-être y mourras-tu, ou y seras-tu
» pris. »

Le roi d'Angleterre fit reconduire les ambassadeurs en grande cérémonie, et ils revinrent en France, où, en plein conseil, devant beaucoup de noblesse, de clergé et de peuple, ils racontèrent toute leur ambassade, et conseillèrent de s'apprêter à la guerre, sans se laisser prendre à aucune espérance de paix. Bientôt de nouvelles lettres du roi d'Angleterre, plus hautaines encore que les premières, signifièrent sa volonté de recourir aux armes.

Pour accomplir sa promesse envers le duc de Bourgogne, le dauphin fit expédier des lettres du roi, portant que le Duc ayant fait sa soumission et ses excuses, et juré la paix, le roi rendait à son cousin son amour et sa bonne grâce; qu'il voulait que partout ledit cousin fût tenu et réputé son bon et loyal parent, vassal et sujet, nonobstant les lettres précédentes, où le contraire avait

été publié. « Et défendons, continuait le roi, à tous nos sujets quelconques, sous peine d'encourir notre indignation, que, par paroles, prédications, sermons ou autrement, ils ne disent ni fassent aucune chose à la charge ou au déshonneur de notre cousin de Bourgogne. »

D'autres lettres furent aussi expédiées pour réduire le nombre des cinq cents personnes exceptées de l'abolition, à quarante-cinq seulement, dont les noms étaient donnés. C'étaient les sires de Jacqueville et de Mailly, avec les chefs de la faction des bouchers.

Ces lettres furent portées au duc Jean par messire Thibaut de Soissons, seigneur de Moreuil et maître de Vailly, président au Parlement [1]. Ils le trouvèrent à Argilly, près de Beaune. C'était un château dans le voisinage d'une grande forêt très-favorable à la chasse. Le Duc, pour se reposer et se distraire de tant de tracas, avait laissé le gouvernement de la Flandre à son fils Philippe, qui y était de plus en plus aimé. Se trouvant dans son duché, dont il était

[1] St.-Remy.

depuis long-temps absent, il avait voulu se livrer tout entier au plaisir de la chasse. Il avait fait dresser, dans un éclairci au milieu des bois, ses tentes et ses pavillons. La duchesse et deux de ses filles, avec leurs dames et demoiselles, étaient là, ainsi que toute la cour; on était comme dans un des châteaux ou dans l'une des bonnes villes du Duc. Il y avait une tente pour la chapelle, une autre pour la salle d'apparat, pour la salle de festin. Enfin l'on y menait joyeuse vie; le Duc chassait du matin au soir, et la nuit il se plaisait encore à entendre bramer les cerfs. Les ambassadeurs reçurent grand accueil au milieu de cette pompe bocagère. On leur dressa une belle tente, et le Duc les mena à la messe avec lui, leur demandant des nouvelles du roi, de la reine, du duc d'Aquitaine et de sa fille; puis on passa dans la tente du conseil; on lut les lettres du roi. Les députés exposèrent aussi plusieurs griefs sur lesquels le conseil du roi demandait des explications au duc de Bourgogne [1].

[1] Juvénal.

On voulait : 1°. Que le Duc fît un serment absolu en se désistant de toutes protestations. — Il y consentit, en annonçant toutefois que son intention était encore de requérir le roi et le duc d'Aquitaine que l'abolition fût sans aucune exception.

2°. Qu'il retranchât de la formule du serment les mots qu'il y avait ajoutés : «Pourvu que semblable serment soit fait par, etc. etc. — Il le voulut bien, mais déclara qu'il n'était lié qu'envers ceux qui tiendraient la paix.

3°. Que le roi de Sicile fût compris dans la paix et que nul trouble ne lui fût apporté en raison du passé.—Le Duc répondit qu'il avait grand sujet de se plaindre du roi de Sicile, qui, sans cause raisonnable, lui avait renvoyé sa fille, et retenait encore l'argent de la dot, la vaisselle et les joyaux. Il avait encore deux autres motifs de plainte qu'il déclarerait en temps et lieu. Cependant il voulait bien renoncer aux voies de fait, pourvu que le roi lui fît rendre justice sur les points indiqués dans l'espace de six mois, sommairement, et sans formalité de juge-

214 ment. Autrement il l'obtiendrait comme bon lui semblera.

4°. Que le duc de Bar ne fût nullement inquiété pour avoir fait mettre en liberté les ambassadeurs du roi que des gens d'armes du duc de Bourgogne avaient arrêtés lorsqu'ils revenaient du concile [1], ni pour avoir démoli le château de Sancy. — Le Duc protesta que son intention n'avait jamais été de faire pour ce motif aucun tort au duc de Bar.

5°. Qu'il mît hors de ses mains et rendît les terres, revenus et rentes des sires de Marle, de Tonnerre, de Roussy, de Gaucourt et autres. — Le Duc répliqua qu'il avait saisi les terres de sesdits vassaux parce qu'ils avaient enfreint la paix de Pontoise; mais qu'il consentait à les leur remettre, si les autres seigneurs en faisaient autant dans leurs seigneuries et rendaient tout ce qu'ils avaient saisi.

6°. Qu'il éloignât et mît hors de sa compagnie, de ses terres et de ses pays, ceux qui étaient exceptés de la dernière amnis-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

tie. — Il promit de les éloigner des domaines qu'il avait dans le royaume.

7°. Qu'il rendît les canons laissés au siége d'Arras. — Il y consentit.

8°. Qu'il délivrât les prisonniers. — Il répondit qu'il le ferait par pure obéissance au roi, bien qu'il lui fût cruel de délivrer maître Henry de Béthisy, dont il avait fort à se plaindre; mais il demanda aussi que le vicomte de Murat, tenu en prison par le comte d'Armagnac, fût délivré ainsi que les autres.

9°. Qu'il fît sortir de Bourgogne les hommes d'armes. — Il l'accorda.

10°. Qu'il consentît que les aides mises dernièrement sur le royaume, pour résister aux Anglais, fussent levées dans ses terres et pays, comme à la coutume. — Il répliqua que son pays d'Artois était frontière; qu'il allait être obligé d'y avoir des gens d'armes en grand nombre, pour en défendre l'entrée; qu'en outre la contrée avait été cruellement foulée par l'armée, l'année d'auparavant; qu'il faudrait munir et réparer les bonnes villes; qu'ainsi il suppliait le roi de se désister desdites aides et de les lui laisser.

11°. Qu'il voulût bien ordonner, par lettres patentes, la levée d'un décime, quele clergé de France et de Dauphiné avait déjà consentie.—Il remarqua que cela concernait l'Église, et qu'il n'y mettrait nul empêchement.

12°. Qu'il portât empêchement au sire de Jacqueville, qui venait de défier à feu et à sang les villes de Sens, Villeneuve-le-Roi et autres.—Il répondit que cela s'était fait à son insu, et que ledit Jacqueville écrirait aux villes pour retirer ces lettres de défi.

Après ces réponses aux demandes des ambassadeurs, le Duc leur remit aussi ses requêtes au roi.

Il voulait : Que 1°. les quarante-cinq personnes exceptées de l'abolition fussent admises à en jouir, ou du moins réduites au nombre de sept, comme on l'avait promis à Arras;

2°. Que le roi fît mettre au néant tous les procès suivis devant le parlement ou devant l'Église, et délivrât les prisonniers retenus en divers lieux, notamment dans les prisons de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens;

3°. Enfin, que le roi fît rendre les biens qu'il avait fait saisir.

Nonobstant ces réserves, le Duc consentit à jurer la paix. Il se rendit à la chapelle avec les ambassadeurs; après la messe chantée, il s'avança vers l'autel, et, en leur présence, jura, sur le bois de la vraie croix, les articles du traité, puis en fit délivrer des lettres authentiques. Ce devoir accompli, les ambassadeurs se rendirent dans la tente de festin; pour leur faire honneur, les veneurs du Duc vinrent forcer un cerf tout près de là, dans un étang, au bord duquel la tente était dressée. Après ce divertissement, on fit de belles promenades dans la forêt et l'on soupa sous une feuillée.

Mais ces ambassadeurs avaient à traiter, avec le Duc, une affaire plus importante encore, pour laquelle un premier message lui avait été envoyé quelques jours auparavant. Le roi d'Angleterre avait peu tardé à accomplir ses menaces. Le 14 août, il était descendu avec une armée redoutable, à l'embouchure de la Seine, entre Honfleur et Harfleur. Il eût été facile de s'opposer à

ce débarquement. Il aurait suffi d'assembler les marins et les gens des communes de la côte. Ils avaient l'habitude de combattre, et avaient eu souvent l'occasion de repousser ces anciens ennemis du royaume. Mais le peuple se fia sur la noblesse et les hommes d'armes. Le connétable était à Rouen; il avait avec lui un bon nombre de troupes. Chacun s'attendait qu'il allait donner les ordres nécessaires; il n'en donna aucun et défendit même de rien tenter contre les Anglais; ainsi ils eurent tout loisir pour se bien établir sur la côte, et commencer le siége de Harfleur. Alors l'alarme commença à se répandre, et il n'y eut qu'un cri contre le connétable d'Albret [1]. Les bourgeois disaient qu'il avait été gagné en Angleterre, lors de sa dernière ambassade; beaucoup de seigneurs le pensaient de même, et le jeune bâtard de Bourbon s'emporta même au point de l'appeler traître dans un conseil. Les gens mieux instruits et plus calmes croyaient seulement qu'il avait été aveuglé par trop de présomption.

[1] Le Religieux de St.-Denis.

Maintenant il fallait secourir Harfleur, et chasser les Anglais du royaume. Rien n'était préparé ; les hommes d'armes n'étaient point réunis, à peine étaient-ils mandés ; on manquait encore bien plus d'argent ; tout le trésor du roi s'était dissipé en vaines prodigalités. On établit à la hâte une taille sur les communes et un décime sur le clergé. Comme on était pressé, ces impôts se percevaient avec une rigueur inconcevable, en y employant des gens de guerre. On vendait les meubles, on pillait les maisons, les hommes étaient traînés en prison ; les prêtres de la campagne eux-mêmes étaient obligés de se retirer dans les villes, emportant les ornemens de l'église, qu'on ne respectait pas plus que les meubles des paysans. « Que feraient de plus les Anglais ? » disait le pauvre peuple.

Parmi tant de maux, et la crainte de maux plus grands encore, les discordes des princes redoublaient les embarras du royaume. On prit la résolution de leur demander d'envoyer leurs hommes d'armes, mais en leur défendant de venir en personne. Le duc de

Bourgogne se plaignit amèrement aux ambassadeurs de cet affront ; il promit cependant d'envoyer à Rouen cinq cents hommes d'armes, trois cents hommes de trait, et même davantage, sous les ordres de son fils le comte de Charolais. Il se réserva d'écrire au roi touchant la défense qui lui était faite. Ses lettres furent du 24 septembre.

« Mon très-redouté seigneur, pour la conservation de la couronne de France, dont vous êtes seigneur, et que Dieu veuille maintenir dans la vertueuse prospérité où elle fut autrefois, l'état des nobles est, parmi les autres états, tenu par serment de vous servir loyalement, sans épargner leur corps ni leur bien. Parmi cette noblesse sont ducs, comtes, barons et autres de grande vertu, qui sont tous tenus, chacun selon son droit, de garder fidélité envers vous leur souverain seigneur ; et si quelqu'un parmi eux vous est plus prochain par le sang, et tient de vous de plus notables seigneuries, il est d'autant plus astreint à avoir l'œil à la conservation et augmentation de votre État. A bien dire, en cas de nécessité et de péril éminent, nul

ne devrait attendre d'être mandé : chacun devrait de lui-même, à moins d'ordres contraires, obvier aux périls qui peuvent advenir des trop longs retards en temps de guerre. Ainsi le firent certains étrangers dans une cité, comme on le lit dans les histoires antiques ; bien qu'on leur eût défendu, sous peine de mort, de monter sur les murs de la cité, néanmoins, quand ils virent que la ville se perdait s'ils ne mettaient la main à la besogne, ils montèrent sur les murs malgré la défense, et sauvèrent la cité, dont ils furent grandement loués. De même, dans la sainte écriture, on voit la louange d'un certain Éthéï, à qui le roi David commanda de s'en aller, parce qu'il était étranger. Lors Éthéï jura qu'en quelque lieu que serait le roi David il serait son serviteur ; et il n'est point blâmé, dans la sainte écriture, d'avoir manqué à la défense du roi, mais au contraire prisé et honoré.

» Ainsi donc si lui, qui était étranger, est loué, à plus forte raison celui qui est sujet et parent du roi, en allant à votre service contre votre défense, ne devrait être ni

repris ni blâmé. Celui qui, par prudence, laisserait passer le temps, selon mon jugement mériterait blâme et déshonneur. Chacun voit bien que, selon la leçon de nature et l'ordonnance divine, si le chef du corps humain est assailli, tantôt les membres du corps se lèvent et se mettent au-devant pour sa défense. Je ne fais donc point de doute que si vous négligez d'appeler lesdits ducs et comtes ou autres de vos proches, ce ne soit les accuser de ne point mériter qu'on se fie à eux.

» Or il est venu à ma connaissance, que par vos lettres patentes du 23 août, vous avez signifié à nos baillis et sénéchaux que votre adversaire d'Angleterre est descendu dans votre royaume, et a mis le siége devant votre ville d'Harfleur, qui est la clef du pays de Normandie : et que pour résister à l'entreprise de votre adversaire, préserver, garder et défendre votre royaume, vous avez envoyé monseigneur d'Aquitaine, votre fils aîné, comme votre lieutenant et capitaine général, et vous leur avez mandé de faire, de votre part, commandement, tant par publications que par cris dans les lieux

accoutumés pour crier, à tous les nobles et gens qui ont droit de s'armer, de venir, toute excuse cessant, en personne, et accompagnés le plus qu'ils pourront de gens d'armes montés et armés suffisamment, le plus hâtivement possible à Rouen, par devers monseigneur d'Aquitaine.

» Et, toutefois, mon très-cher seigneur, bien que je sois votre très-humble proche parent, vassal, sujet, chevalier, baron, comte, duc, deux fois pair de France, doyen des pairs : ce qui est, après la couronne, la première prérogative, noblesse et dignité, attachées à une seigneurie : bien qu'en outre vous m'ayez fait tant d'honneur que je suis beau-père de votre fils aîné, et de madame Michelle votre fille, qui a épousé mon fils et héritier unique, ce qui me rend plus obligé à vous qu'aucun de vos sujets; néanmoins vous ne m'avez rien fait savoir à ce sujet, excepté que depuis peu vous m'avez mandé par messire Jean Pioche, chevalier et maître d'hôtel de monseigneur votre fils, que j'aie à vous envoyer cinq cents hommes d'armes, et trois cents de trait; et que vous

ne voulez pas que j'y vienne en personne, non plus que mon cousin d'Orléans; parce que la paix que vous avez faite entre nous est encore bien nouvelle.

» Ainsi, l'on me fait descendre de mon premier rang de pairie, et il s'ensuit diminution de mon autorité; on me veut, sous couleur bien légère, me priver du service auquel je suis obligé par mon honneur que je veux garder plus que chose sur la terre. Il semble qu'on ne doive pas avoir confiance en moi. Laquelle chose m'est et doit être douloureuse et déplaisante, tant à cause de mes obligations, que parce qu'au temps passé je me suis employé le plus loyalement que j'ai pu à votre service, accompagné de nobles, chevaliers et écuyers, qui connaissent ma bonne intention, et dont vous pouvez, grâce à Dieu, être bien servi en ma compagnie. Nonobstant cela, je plains les dommages qu'on fait à vous et à votre royaume. Je plains la petite résistance qui y est mise; je plains les grands inconvéniens qui s'ensuivront, si l'on n'y apporte prompt remède.

» Je considère, en outre, que je veux et dois aussi bien garder une paix nouvelle, que si elle était ancienne de cent ans et plus; et que tant plus elle est fraîche et nouvelle, tant plus chacun doit avoir bonne mémoire de la bien garder, et ne la point enfreindre. On ne doit donc pas imaginer que mon cousin d'Orléans, ni moi, ni autre quelconque, voulussions faire une si grande faute envers Dieu, envers votre majesté, envers votre royaume, et cela à la confusion et désolation de nous-mêmes, qui, par votre félicité, sommes en voie de toute prospérité, et par votre adversité en voie d'être abaissés et déchus. Tout bon esprit doit avoir la pensée, dans un tel moment, si périlleux pour vous et pour votre royaume, que, lors même que vos sujets ne seraient pas en paix, on devrait loyalement faire son devoir envers vous, se garder du péché de félonie, s'abstenir de guerre privée, et venir d'un commun accord à la défense et au soutien de vous et de votre royaume. Quant à moi, je pense que nous le ferions ainsi, même quand nous ne serions pas dans les termes où nous

sommes, grâce à Dieu et à votre bonne ordonnance.

» En outre, il ne faut pas douter que, vu la grandeur de l'entreprise faite contre vous, la demande que vous me faites ne soit trop petite.

» Tout ceci considéré, chacun peut assez savoir que je ne dois pas laisser perdre ce royaume; mais que je dois employer ma loyauté sans avoir égard à ce qu'aucuns vous pourraient dire de contraire. Sur ce, qu'il vous plaise, mon très-redouté seigneur, de m'envoyer réponse par le porteur des présentes; car, en vertu des obligations susdites, je suis contraint à votre salut et à celui de votre royaume, dont mon état dépend. Je tiens que les autres nobles feront ce qui leur appartient; quant à moi, s'il plaît à Dieu, je ne laisserai pas de faire toujours mon devoir, en observant mes droits de doyen des pairs de France, pour obtenir la fin désirée et glorieuse que vous voulez avoir contre votre adversaire. Le Tout-Puissant m'en est témoin, et je le prie qu'il vous ait en sa sainte garde, et vous donne

bonne et longue vie, en toute unité et paix. Écrit à Argilly, etc., etc. »

Le même jour, les nobles du duché et de la comté de Bourgogne, que le Duc avait assemblés à Argilly, écrivirent au roi des lettres, pour se plaindre de l'offense faite à leur seigneur. « Nous nous donnons grande merveille, disaient-ils, qu'on ait tant tardé à signifier votre mandement à notre redouté et naturel seigneur, attendu que plusieurs fois, et en vos grandes affaires, il nous a menés à votre service, et l'avons toujours vu autant et plus soigneux de vos besognes que des siennes propres. Nous l'avons su et connu, savons et connaissons très-loyal envers votre seigneurie. D'autre part, il est tenu à vous par le sang, les alliances et l'hommage. Il peut fournir une très-noble compagnie de chevaliers et d'écuyers, et d'autres gens de trait et de guerre de votre royaume et d'ailleurs, dont vous pouvez être grandement et loyalement servi; sans eux votre affaire pourra tourner à grand danger, dommage et désolation, ce que Dieu ne veuille, surtout lorsque nous con-

sidérons le grand appareil et la puissante armée amenée contre vous. Nous avons en mémoire qu'au temps des ducs, ses prédécesseurs, et aussi de notre temps, leur coutume et la nôtre a toujours été de vous servir loyalement en la compagnie et sous notre seigneur de Bourgogne; il nous serait bien dur de faire autrement et de changer notre coutume, lorsque nous sommes tous assurés de la loyauté de notredit seigneur. Ainsi, nous vous supplions qu'il vous plaise songer au bien et à l'honneur de votre royaume et à l'honneur de notre seigneur naturel; car il nous semble, comme à bien d'autres, qu'il est grand besoin que tous vos bons amis et sujets mettent la main à la besogne, comme lui et nous en sa compagnie avons intention de le faire. »

Ces difficultés retardaient des préparatifs, qui déjà étaient loin d'avoir été faits à temps [1]. Ce fut le 10 septembre seulement qu'on mena le roi prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et qu'il se mit en route pour la Normandie. Déjà Harfleur était pressé par les

[1] Le Religieux de St.-Denis.

Anglais; les faubourgs avaient été brûlés; les machines de guerre jetaient des pierres énormes; les vivres manquaient; la mortalité ravageait la ville [1]. Les sires d'Estouteville, de Gaucourt, de Bacqueville et d'autres vaillans chevaliers se défendaient avec un grand courage. Leur espoir était soutenu, en apprenant que le roi et le duc d'Aquitaine s'avançaient à la tête d'une armée. Quelques-uns d'entre eux allèrent trouver ce prince à Vernon, et le conjurèrent de hâter sa marche pour les secourir; mais il n'y avait que désordre parmi les seigneurs et les hommes d'armes qui commençaient à arriver. On ne leur promit rien; quelques chevaliers seulement se montrèrent avec des forces insuffisantes devant le camp des Anglais [2]. Alors une partie de la garnison songea à traiter et à se rendre; la discorde se mit entre les chevaliers et dans la ville. Le sire de Gaucourt conclut une trêve, en promettant que l'on ouvrirait les portes, si l'on n'était pas secouru dans l'espace de

[1] Factum manuscrit du sire de Gaucourt contre le sire d'Estouteville, bibliot. du roi. — [2] St.-Remy.

quatre jours. L'évêque de Norfolk, revêtu de ses habits pontificaux, entra en procession dans la ville, avec trente-deux chapelains et autant d'écuyers portant des cierges. Il reçut le serment des otages que la ville donnait pour l'accomplissement du traité, et les emmena avec lui. Chemin faisant, en passant par les rues, l'évêque disait aux bonnes gens de la ville : « N'ayez pas peur ;
» on ne vous fera point de mal ; le roi d'An-
» gleterre ne veut pas abîmer son pays ; on
» ne vous fera pas comme on a fait à Sois-
» sons ; nous sommes de bons chrétiens [1]. »

Quand le jour fut arrivé, les uns voulaient tenir le traité, et d'autres non ; de sorte que les Anglais furent obligés de donner l'assaut. On leur ouvrait d'un côté, pendant qu'on se défendait de l'autre. La ville, malgré les promesses des Anglais, fut cruellement traitée ; les chevaliers et hommes d'armes furent emmenés prisonniers ou envoyés sur parole à Calais pour être mis à rançon [2]. On prit aussi quelques riches bourgeois pour en tirer de l'argent. Quant

[1] Juvénal. — [2] Factum du sire de Gaucourt.

au gros du peuple, on ordonna que chacun sortît de la ville, en en emportant tout ce qu'il pourrait sans charette ni fardeau; puis on permit le pillage aux soldats, en leur enjoignant toutefois de ne toucher ni aux femmes, ni aux prêtres. Toute cette foule désolée s'en alla jusqu'à Rouen, abandonnant ses foyers.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS.

1364—1477.

PAR

M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE.

Scribitur ad narrandum non ad probandum.
QUINTILIEN.

2e Édition.

TOME VIII.

JEAN-SANS-PEUR.

A PARIS,
CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE
DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES.
AU PALAIS-ROYAL.

1824

HISTOIRE
DES
DUCS DE BOURGOGNE.

JEAN-SANS-PEUR.

1404 — 1419.

LIVRE QUATRIÈME.

Bataille d'Azincourt. — Mort du duc d'Aquitaine et du dauphin Jean. — Tentatives inutiles du duc de Bourgogne pour rentrer à Paris. — Puissance du comte d'Armagnac. — Négociations des deux partis avec les Anglais. — Le duc de Bourgogne marche sur Paris. — Il délivre la reine. — Les Bourguignons surprennent Paris. — Siége de Rouen par les Anglais. — Conférences de Meulan. — Réconciliation des princes. — Meurtre du duc de Bourgogne.

LORSQUE la prise de Harfleur fut connue, la consternation fut grande, et l'on mur-

mura beaucoup de ce que le royaume était si mal défendu. On faisait cent récits sur la prise d'Harfleur. Il n'était question que de trahison et de gens gagnés [1]. On taxait les seigneurs de lâcheté, et chaque jour on parlait d'eux avec plus de mécontentement. En effet les gens de guerre que les princes amenaient successivement au roi, qui pour lors était à Rouen avec son fils, paraissaient bien plus empressés à piller les Français qu'à combattre les Anglais.

L'occasion semblait pourtant favorable; l'armée du roi d'Angleterre était ravagée par les maladies; au lieu de s'avancer en Normandie, il avait été contraint de prendre le chemin de Calais; et, comme le connétable, qui était en Picardie, défendait les passages de la Somme, les Anglais avaient à faire une route longue et difficile, en remontant la rive gauche de la rivière. Ils manquaient de vivres. La saison était mauvaise; ils souffraient beaucoup. Leur présomption était fort abattue.

C'était bien le moment de venger le

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Journal de Paris.

royaume. Presque tous les princes et les grands seigneurs étaient arrivés auprès du dauphin. Le duc d'Orléans, nonobstant les ordres qu'il avait reçus, était venu en personne. Ses frères, les ducs de Berri, d'Alençon, de Bourbon, de Bar, les comtes de Richemont et de Vendôme, plus de quinze autres grands barons du royaume avaient conduit leurs hommes d'armes [1]. Mais, comme les princes n'avaient point voulu que le duc de Bourgogne vînt partager avec eux une gloire qu'ils regardaient en ce moment comme assurée, les ordres du roi avaient été maintenus en ce qui les touchait : aussi n'avait-il pas envoyé les hommes d'armes de Bourgogne, de Savoie, de Lorraine avec lesquels il se tenait prêt à venir. Il avait même fait défense à ses vassaux, de Picardie et d'Artois, de marcher sans son commandement, encore qu'ils eussent reçu celui du roi ; bien peu lui obéirent [2]. Quant à son fils, le comte de Charolais, il désirait de tout son cœur d'aller combattre les Anglais, mais son père avait chargé les sires

[1] Le Religieux de St.-Denis. — [2] Monstrelet.

de Roubais et de la Viefville, ses gouverneurs, de l'empêcher de se rendre à l'armée du roi. Ils le tenaient dans le château d'Aire, et lui cachaient les nouvelles de la guerre, le flattant toujours de partir, et lui disant qu'il n'était pas temps encore. Le comte de Nevers, frère du duc Jean, avait obéi au mandement du roi.

Les bourgeois de Paris offrirent six mille hommes bien armés, en demandant qu'on les fît marcher en tête les jours de bataille; leur offre fut dédaignée. Le duc de Berri rappela inutilement la valeur qu'ils avaient montrée dans les derniers troubles, et leurs beaux faits de guerre; le maréchal Boucicault, le connétable et d'autres anciens chevaliers étaient bien du même avis; mais le duc de Bourbon, le duc d'Alençon et les jeunes seigneurs ne voulaient point des gens des communes, et disaient que ceux qui n'étaient point de leur avis avaient peur. « Qu'avons-nous à faire de ces gens de boutique, disaient-ils, nous sommes déjà trois fois plus nombreux que les Anglais. » Les personnes sages blâmèrent beaucoup cette

présomption, et remarquèrent que la noblesse oubliait les journées de Crécy, de Poitiers, de Nicopolis, dans lesquelles le salut ou l'honneur du royaume leur avait été si malheureusement confié. On disait que dans les temps de gloire de la France, on avait reçu également sous les armes tous les hommes de cœur, quelle que fût leur condition [1].

Le duc de Bretagne avait d'abord répondu qu'il ne viendrait pas, à moins que son cousin le duc de Bourgogne ne fût aussi mandé; mais le conseil du roi, et surtout l'évêque de Chartres, qui conduisait tout, lui firent faire de grandes offres; le roi lui abandonna la ville de Saint-Malo, lui promit cent mille francs, lui donna de magnifiques présens, et il consentit à se mettre en route avec six mille gens d'armes [2].

Bien qu'il ne fût pas encore arrivé, non plus que beaucoup d'autres seigneurs, l'armée de France était devenue belle et nombreuse; elle avait passé la Somme, et fer-

1 Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.
2 Juvénal.

mait le chemin du retour au roi d'Angleterre, qui suivait toujours la gauche de la rivière, cherchant le moyen de la traverser, et perdant beaucoup de ses gens par la faim et les maladies. Enfin, grâce à la négligence de la garnison de Saint Quentin, qui ne garda point le passage de Béthencourt, il réussit à entrer en Picardie.

Alors, le connétable et les princes envoyèrent demander au roi l'ordre de livrer bataille. Un nombreux conseil fut réuni pour résoudre cette grande affaire. D'après tout ce qu'on savait, la victoire semblait si bien assurée, que sur trente-cinq conseillers, trente furent d'avis qu'il fallait combattre. Le duc d'Aquitaine, et même le roi, voulaient se rendre à l'armée; mais le duc de Berri, qui déjà s'était opposé à la bataille, ne voulut point que le roi y allât. Il se souvenait de Poitiers, où, soixante ans auparavant, il avait combattu; on s'assurait aussi de la victoire, et le roi Jean son père y avait été pris par les Anglais. « Il vaut mieux, » disait-il, perdre la bataille, que de perdre » le roi et la bataille. »

Après la réponse du roi, le connétable et les princes envoyèrent au roi d'Angleterre trois officiers d'armes, pour lui dire qu'étant résolus de le combattre, ils lui offraient de convenir du jour et du lieu. Le roi d'Angleterre reçut joyeusement ces messagers, et leur donna de beaux présens; puis il envoya sa réponse par ses hérauts. Il faisait savoir aux princes de France, qu'étant parti de sa ville de Harfleur, il se rendait en Angleterre, et que, ne s'arrêtant dans aucune ville ni forteresse, on pouvait tous les jours et à toute heure le trouver en pleine campagne [1].

Il continua sa route sans trouver d'obstacles, pendant cinq jours, en se dirigeant toujours vers Calais. Comme il s'attendait à chaque heure qu'il allait rencontrer les Français, il marchait avec précaution, vêtu de sa cotte d'armes. Un jour que par mégarde il avait passé au-delà du village où ses fourriers lui avaient fait un logis, on voulut l'y faire re-

[1] St.-Remy, témoin oculaire. — Monstrelet. — Fenin. — Le Religieux de St.-Denis. — Hollinshed. — Gollut. — Juvénal. — Chron. de France.

tourner. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je » retourne jamais en arrière, quand une fois » j'ai vêtu ma cotte d'armes. » Le lendemain, il sut que les Français marchaient à lui, coupant la route de Calais, et allaient venir se loger dans les villages de Rousseauville et d'Azincourt. Il avait devant lui la rivière de Blangy, dont le passage était difficile et dangereux. Les Français n'avaient point songé à le garder; il se hâta de passer. Alors les armées se trouvèrent en présence. On crut que la bataille allait commencer. Des deux côtés, on se prépara à combattre; mais les Français n'attaquèrent point. On vit que ce serait pour le lendemain. Les Anglais se logèrent au village de Maisoncelle et aux environs.

Le connétable ordonna que chacun passât la nuit où il était. La soirée était froide, il pleuvait. Les Français commencèrent à planter leurs bannières roulées autour de la lance, et à allumer de grands feux. Les pages et les valets couraient de toutes parts, cherchant de la paille et du foin, pour étendre sur la terre trempée. On défaisait les malles et les

coffres pour y prendre de quoi se garder du mauvais temps. Les chevaux allaient et venaient, piétinant sur un sol humide et enfonçant dans la vase. C'était un mouvement et un bruit continuels. On entendait de loin les chevaliers français s'appeler les uns les autres. Enfin de ce côté, tout semblait en rumeur. Cependant, par un étrange hasard, au milieu de la pompe de cette grande armée, il y avait à peine quelques instrumens de musique pour réjouir le cœur des hommes d'armes. On remarqua aussi que de toute la nuit, on n'entendit pas un seul cheval hennir dans le camp des Français, ce qui semblait à quelques-uns d'un bien mauvais augure.

Chez les Anglais régnait un grand silence. Leur position était triste; devant eux était une armée trois ou quatre fois plus nombreuse; ils étaient épuisés par une route pénible, souffrans, mal vêtus; aucune retraite n'était ouverte derrière eux, et la victoire semblait impossible. Mais leur roi, que rien ne pouvait abattre, soutenait leur courage. Il leur disait que sa cause était juste; qu'il était venu reprendre l'héritage conquis par

la valeur de leurs ancêtres: il leur rappelait les victoires de Crécy et de Poitiers. « Jamais, » ajoutait-il, l'Angleterre n'aura à payer de » rançon pour moi. Aucun Français ne triom- » phera en me voyant captif. Il y va pour » moi ou d'une glorieuse mort, ou d'une » illustre victoire. » Et comme il entendit un de ses gens qui disait à l'autre : « Plût » à Dieu que tous les braves soldats qui » sont en Angleterre fussent avec nous ! » il leur adressa ces paroles : « Je ne voudrais » pas avoir un homme de plus avec moi. » Il est vrai que nous sommes beaucoup » moins nombreux que les ennemis, mais si » notre cause est juste, si Dieu nous favo- » rise, il nous donnera la victoire, et elle » n'en sera que plus glorieuse. Si, au con- » traire, nous devons, pour nos péchés, » être livrés à nos ennemis, moins nous som- » mes, moins notre perte sera funeste au » royaume d'Angleterre. » Il leur donnait encore bonne espérance en les louant de leur conduite. « Nous ne sommes pas venus » disait-il, dans notre royaume de France, » comme de mortels ennemis; nous n'avons

» point brûlé villes et villages ; nous n'avons » point outragé filles et femmes, comme nos » adversaires à Soissons. Eux, sont tout » pleins de péchés, et n'ont aucune crainte » de Dieu. » Puis il les exhortait à se confesser et à se réconcilier avec leur Créateur, avant la bataille ; ce qu'ils s'empressaient de faire, tellement que les prêtres n'y pouvaient suffire. Pour augmenter leur désir de bien combattre, il leur promettait que leurs prisonniers seraient à eux, qu'il leur laisserait toute la rançon. Aux archers des communes, qui faisaient la force de son armée, il faisait espérer les franchises de la noblesse, et leur disait que les Français avaient juré de leur couper trois doigts de la main droite pour les empêcher de tirer des flèches. La nuit se passa ainsi, chacun apprêtant ses armes, rajustant les courroies de sa cuirasse ; les archers mettant des cordes neuves à leurs arcs.

Le roi fit venir ensuite les prisonniers qu'il avait amenés, et les renvoya sur parole de le venir trouver, s'il avait la victoire, les tenant quittes de toute rançon si la bataille était perdue pour lui.

Quand le matin fut venu, il s'arma et commença par entendre dévotement trois messes; puis il mit son casque orné d'un beau cimier et d'une couronne d'or. Ainsi vêtu avec tout l'éclat royal, il monta sur son petit cheval gris, et alla ranger son armée en bataille. Le terrain lui était favorable; c'était un espace resserré entre deux bois, où les Français ne pouvaient facilement déployer toutes leurs forces. Il ne fit qu'un seul corps de son armée, disposa sur les ailes ses archers qui étaient au nombre de dix mille environ; en arrière et sur leurs flancs, les hommes d'armes à cheval: au centre, les gens de pied: au-devant des archers et des hommes de pied, il avait fait planter de grands pieux ferrés, formant comme une sorte de rempart, qu'ils transportaient devant eux en changeant de disposition; c'était une précaution nouvelle, qui n'avait pas encore été employée à la guerre par les chrétiens. Les bagages étaient loin derrière la ligne de bataille, gardés seulement par dix lances et vingt archers.

L'armée étant ainsi rangée, il passa devant

les rangs, exhortant encore ses gens à se bien conduire; il leur ordonna encore de se mettre à genoux, de faire une courte prière pour se recommander à Dieu; un évêque leur donna la bénédiction, et alors tous se tinrent prêts.

Chez les Français, tout ne pouvait pas être si bien réglé; le connétable était bien chef de l'armée, selon sa charge; mais il avait avec lui tant de princes qui avaient aussi leur volonté, que l'obéissance n'était pas chose facile à obtenir. Dès la veille, le comte de Nevers, le duc d'Orléans, et plus de cinq cents jeunes seigneurs et gentilshommes s'étaient fait armer chevaliers par le maréchal Boucicault, dont on honorait la renommée sans écouter ses sages conseils. Cette noble jeunesse ne songeait qu'à s'illustrer par de beaux faits d'armes. Chacun était jaloux de porter les premiers coups. La victoire semblait si assurée, qu'on n'avait d'autre crainte que de n'y point prendre part. Le duc de Bretagne était déjà à Amiens; il allait arriver dans deux jours; le maréchal de Loigny devait joindre l'armée dans la jour-

née même : on ne les voulut point attendre.

Il fut résolu que l'armée serait divisée en trois corps : l'avant-garde devait marcher sous les ordres du connétable ; avec lui, les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Richemont, le comte d'Eu, le maréchal Boucicault, les sires de Rambure et de Dampierre, messire Guichard Dauphin. Les deux ailes de cette avant-garde étaient commandées l'une par le comte de Vendôme, l'autre par messire Clignet de Brabant, amiral de France. Le corps de bataille était conduit par les ducs de Bar et d'Alençon, les comtes de Nevers, de Vaudemont, de Blanmont, de Roussy. L'arrière-garde marchait sous les comtes de Dammartin, de Marle et de Fauquemberg.

Mais l'empressement était tel que la plupart des jeunes princes et seigneurs du corps de bataille, y laissèrent leurs gens et s'en vinrent dans les rangs de l'avant-garde. Tous ces nobles chevaliers, prêts à marcher ensemble à la bataille, se pardonnèrent les uns aux autres les injures qu'ils s'étaient faites, les discordes qui les avaient divisés, et s'embrassèrent avec une loyale tendresse ;

c'était un touchant spectacle. Puis ils firent le signe de la croix et chacun retourna à son poste.

Avant de commencer le combat, on voulut cependant essayer quelques pourparlers de paix. Messire Guichard Dauphin et le sire de Helly furent envoyés pour proposer au roi d'Angleterre de renoncer à toute prétention sur la couronne de France, de rendre Harfleur, et de se contenter de Calais avec ce qui lui était resté en Guienne. Le roi Henri demandait tout le duché de Guienne, cinq bonnes villes qu'il nommait, le comté de Ponthieu et huit cent mille écus d'or pour dot de madame Catherine. On ne pouvait s'accorder; chacun retourna à son armée pour y combattre de son mieux.

Bientôt les Anglais s'avancèrent en bel ordre, jetant d'horribles clameurs, et faisant sonner leurs clairons et leurs trompettes. Quand leurs archers furent arrivés à la portée du trait, ils commencèrent à tirer une grêle de leurs fortes flèches, qui avaient trois pieds de long. Les plus hardis d'entre les Français étaient contraints à baisser la

tête pour présenter le sommet du casque et non pas la visière. Il n'y avait point d'archers pour rendre flèches pour flèches, on n'avait pas voulu des gens des communes, et le peu qui s'y trouvait, à peine avaient-ils place à l'avant garde, où se pressaient les hommes d'armes. Pour leur suppléer, on avait ordonné que douze cents lances, sous la conduite de messire de Clignet de Brabant et du sire de Bosredon, s'en iraient rompre la ligne des archers anglais. Ils partirent aussitôt, en criant le cri de France : « Mont-Joie et Saint-Denis ! » Malheureusement la terre était humide, les chevaux enfonçaient, leur course ne pouvait avoir d'impétuosité; en même temps les flèches tombaient si serrées, que le cœur manqua à beaucoup d'hommes d'armes, tellement que, lorsqu'ils arrrivèrent au front des Anglais, les chefs ne se trouvaient plus qu'avec trois cents hommes. Ils n'attaquèrent pas avec moins de vaillance, mais les pieux ferrés arrêtaient les chevaux. Pour serrer l'ennemi de plus près, pour ne pas s'embarrasser les uns les autres, ils avaient raccourci leurs

lances de moitié, de sorte qu'ils ne pouvaient atteindre ces archers, qui, avec leurs pourpoints déchirés, leurs jambes nues, leurs méchantes cuirasses d'osier ou de cuir bouilli, bravaient la puissance des chevaliers français, et les abattaient à coups de flèches. Trois seulement pénétrèrent dans les rangs, avec un brave chevalier bourguignon, le sire Guillaume de Saveuse, qui fut à l'instant abattu.

Ainsi repoussés, les hommes d'armes se rejetèrent en désordre sur l'avant-garde, et rompirent les rangs; on voulut se rallier en arrière; le sol, nouvellement labouré, était si trempé qu'hommes et chevaux ne pouvaient se tirer de la fange. Les pesantes armures gênaient tous les mouvemens. On enfonçait jusqu'aux genoux sans qu'il fût possible de se relever. Pendant ce temps-là les flèches des Anglais continuaient leur ravage. Enfin, voyant l'avant-garde toute rompue, les archers laissèrent leurs arcs, sortirent du rempart de leurs pieux; saisissant les mauvaises épées, les haches ou les maillets qu'ils portaient à leur ceinture, ils

tombèrent sur les Français et en commencèrent un horrible massacre. Pour lors le corps de bataille s'avança pour recueillir et appuyer l'avant-garde; ce fut là le fort de la mêlée.

En ce moment arriva le duc de Brabant. Dès long-temps il avait fait offrir au roi d'amener tous ses gens d'armes. On avait eu tant de négligence qu'il n'avait été averti qu'au dernier moment. Il venait en toute hâte, ayant laissé son monde loin derrière, et accompagné seulement de douze de ses serviteurs. Il n'avait même pas son armure; il arracha la bannière d'un de ses trompettes, perça un trou dans le milieu, passa la tête au travers et se fit ainsi une cotte d'armes. Il s'élança au plus fort du combat et tarda peu à être frappé à mort.

Bientôt ce ne fut plus une bataille; les Français étaient dispersés par petites troupes, et se défendaient avec un incroyable courage. Il y eut parmi ce désastre les plus nobles faits d'armes; le duc d'Alençon se distingua entre tous. Il se mit avec dix-huit chevaliers de la bannière du seigneur de

Croy, qui avaient fait serment de pénétrer jusqu'au roi d'Angleterre et d'abattre sa couronne. Ils percèrent les rangs des Anglais, et enfin le duc d'Alençon parvint presque seul au lieu où combattait le roi ; il abattit le duc d'Yorck, le roi s'avança pour secourir son oncle. Alors le duc d'Alençon le frappa de sa hache, et fit sauter une partie de sa couronne. Le roi se releva et se mit vaillamment en défense. Les gardes-du-corps environnèrent à l'instant le chevalier qui venait de mettre en péril la vie de leur maître. Il éleva la main en disant : « Je suis le duc » d'Alençon et je me rends à vous. » Le roi n'eut pas le temps de répondre ; les gardes l'avaient tué.

Dès que la victoire sembla décidée, les Anglais commencèrent d'abord par faire autant de prisonniers qu'ils pouvaient. Ils comptaient que la rançon de tant de seigneurs et riches chevaliers allait les enrichir à jamais. A mesure qu'ils les prenaient ils leur faisaient ôter leurs casques, pour connaître qui c'était. Tout à coup le roi apprit qu'une troupe de Français attaquait l'ar-

mée anglaise par derrière et venait de piller ses bagages. C'était en effet Robert de Bournonville, Isambert d'Azincourt et quelques hommes d'armes, qui avec cinq ou six cents paysans, plus par amour du pillage que par l'espoir de rétablir la bataille, étaient tombés sur les chariots. En même temps le bruit se répandit que le duc de Bretagne arrivait avec six mille hommes, et l'on vit l'arrière-garde, qui était déjà en fuite se rallier et relever ses bannières. Pour lors, le roi, se croyant tombé dans un grand péril, ordonna que chacun tuât son prisonnier. Personne ne voulait obéir, ni renoncer à l'argent qu'on s'était promis de gagner par la rançon. Le roi commanda à un gentilhomme de prendre avec lui deux cents archers et d'exécuter son ordre. Ce fut une horrible chose que de voir toute cette noblesse française égorgée ainsi de sang-froid, et le visage de ces vaillans chevaliers couvert de sang, et défiguré par les coups de hache, dont les archers frappaient leur tête désarmée. Ce massacre fut d'autant plus déplorable que c'était une fausse alarme. L'arrière-garde

reprit bientôt la déroute, et ce moment d'hésitation n'eut d'autre effet que de coûter la vie à tant de braves gentilshommes.

Dès que le roi fut rassuré, il fit cesser le carnage et s'occupa à faire relever les blessés. La perte avait été grande de son côté aussi. Le duc d'Yorck et le comte d'Oxfort avaient péri; mais du côté des Français jamais tant et de si nobles hommes n'étaient tombés en une seule bataille; toute la chevalerie de France avait été moissonnée; le roi avait perdu sept de ses parens les plus proches: le duc de Brabant, le comte de Nevers, le duc de Bar, son frère le comte de Marle, et Jean son autre frère, le connétable d'Albret, le duc d'Alençon. Parmi les seigneurs, on comptait le comte de Dampierre, le sire de Rambure, le sire de Helly, messire Guichard Dauphin, le sire de Verchin, sénéchal de Hainault, le comte de Vaudemont. Avec eux, et en combattant avec non moins de courage, avait péri Montaigu, archevêque de Sens. Enfin on estimait que plus de huit mille gentilshommes étaient restés sur le champ de bataille, parmi lesquels on pouvait

compter cent vingt seigneurs ayant bannière.

On retira de dessous les morts le duc d'Orléans et le comte de Richemont qui n'étaient que blessés. Ils furent emmenés prisonniers avec le maréchal Boucicault, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu et de Vendôme, les sires d'Harcourt et de Craon, et bien d'autres, en nombre infiniment moins grand cependant que ceux qui avaient péri.

Le héraut d'armes de France avait été pris: « Montjoie, lui dit le roi d'Angleterre, qui » de nous deux a la victoire, de moi ou du » roi de France? — Vous, et non pas lui, » répondit Montjoie. — Et comment se » nomme ce château? continua le roi. — » Azincourt, lui dit-on. — Hé bien, ajouta- » t-il, on parlera long-temps de la bataille » d'Azincourt. »

Pendant tout le reste du jour, les Anglais ne s'occupèrent qu'à dépouiller les Français restés sur la place; ils recueillirent encore quelques blessés et en achevèrent d'autres. Ils pliaient sous le poids de tant de butin, et la seule inquiétude du roi d'Angleterre était

que ses gens ainsi dispersés et surchargés ne fussent surpris par quelque attaque des Français. Cependant, après avoir attendu pendant plusieurs heures sur ce champ de bataille, et regardé tous ces chevaliers français dépouillés et confondus avec les morts les plus vulgaires, ne voyant plus aucun danger pour son armée, il rentra à son logis. On lui dit que le duc d'Orléans ne voulait ni boire ni manger. Il alla le voir : « Comment vous » va, mon cousin? dit-il. — Bien, monsei» gneur, répondit le duc. — Et d'où vient » que vous ne voulez ni boire ni manger ? » lui demanda le roi. — Oui, répliqua-t-il, » j'ai voulu jeûner. — Mon cousin, faites » bonne chère, ajouta doucement le roi ; si » Dieu m'a accordé la grâce de gagner la » victoire sur les Français, je reconnais » qu'elle n'est pas due à mes mérites. Je » crois que Dieu a voulu les punir, et si ce » que j'en ai ouï dire est vrai, il ne faut pas » s'en émerveiller : car on dit qu'on n'a ja» mais vu un désordre, ni une licence de » péchés, de voluptés et de mauvais vices, » pareils à ce qui se passe en France main-

» tenant; cela fait pitié et horreur à entendre raconter; et certes, Dieu a dû en être courroucé. » Dès le lendemain le roi reprit sa route vers Calais, chevauchant et devisant avec le duc d'Orléans. Son armée avait beaucoup souffert; la famine et les maladies régnaient dans tout le pays; il la ramena en Angleterre avec ses nobles prisonniers.

Les Anglais, avant de quitter Azincourt, n'ayant pas eu le temps d'enterrer leurs morts, les avaient entassés dans une grange où ils avaient mis le feu. Ce fut le comte de Charolais qui fit rendre les derniers devoirs à presque tous les Français. Il était au château d'Aire, où ses gouverneurs le tenaient par ordre de son père, et l'empêchaient de se rendre à l'armée du roi. Ses serviteurs le quittaient furtivement l'un après l'autre, pour aller défendre le royaume contre les Anglais. Enfin il apprit la bataille; alors il entra dans un profond désespoir d'avoir manqué à ce noble devoir. Il voulait se laisser mourir de faim, et fut trois jours à pleurer sans qu'on pût le consoler. Pendant sa lon-

gue vie, ce lui fut toujours un chagrin cuisant de n'avoir pas combattu à cette bataille, eût-il dû y mourir. Cinquante ans après, il entretenait encore ses serviteurs de cette douloureuse pensée [1].

Il fit célébrer les funérailles de ses deux oncles, le duc de Brabant et le duc de Nevers ; et lorsque les corps des seigneurs et des princes eurent été relevés par leurs parens ou leurs serviteurs, il commit l'abbé de Rousseauville et le baillif d'Aire pour ensevelir les restes des autres Français [2]. Ils achetèrent vingt-cinq verges de terre ; on y creusa trois larges fosses où furent enterrés cinq mille huit cents hommes; sans compter ceux qui avaient été ensevelis par d'autres soins, ceux qui étaient morts de leurs blessures dans les villages et les villes d'alentour, ou même dans les bois. L'évêque de Guines vint ensuite bénir ce triste cimetière de la noblesse de France.

Lorsque la nouvelle de cette déplorable bataille fut arrivée à Paris et à Rouen, où était encore le roi, la désolation fut géné-

[1] Gollut. — St.-Remy. — [2] Monstrelet.

rale; tous s'affligeaient du malheur et encore plus de la honte du royaume [1]. On ne voyait partout que deuil; on n'entendait que plaintes; mais les haines n'étaient pas suspendues par ce désastre, et chacun était surtout empressé à l'imputer au parti qu'il n'aimait point. Les uns montraient au doigt ceux qui étaient revenus de la journée d'Azincourt; d'autres s'applaudissaient de ce que les Armagnacs étaient déconfits. Il y en avait qui se livraient à des discours malveillans contre la noblesse et surtout contre les princes, dont les discordes livraient le royaume à ses anciens ennemis. Les gens sages disaient, comme avait dit le roi d'Angleterre, que c'était une punition de Dieu envoyée sur la France pour les monstrueux désordres qui y régnaient dans tous les états et toutes les conditions.

Pour le conseil du roi, il sembla plus occupé du duc de Bourgogne que du roi d'Angleterre. On aurait pu entreprendre le siége d'Harfleur qui était mal défendu, ou même repousser la garnison. On n'en fit rien, l'ar-

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

mée fut ramenée en désordre aux environs de Paris et de Rouen. De son côté le duc de Bourgogne était prêt à marcher. Déjà son armée était réunie à Châtillon, et avant la bataille d'Azincourt il se disposait à se mettre en route avec toute sa puissance; le mois d'octobre s'était écoulé en ambassades continuelles envoyées de lui au roi et du roi à lui. On voulait avoir son armée, mais non pas lui. Ses partisans continuaient à être persécutés à Paris, on en bannissait sans cesse quelques-uns qui se réfugiaient près de lui, et vivaient de ses bienfaits. Enfin on ne craignait point d'accroître chaque jour sa haine et d'allumer sa colère.

Après la bataille d'Azincourt, le conseil du roi, où dominait le roi de Sicile, craignit encore bien plus l'arrivée du duc de Bourgogne. On pensa presque aussitôt à lui opposer le comte d'Armagnac; ce seigneur était au fond du Languedoc et le danger pressait. Pour gagner du temps, il fut résolu de satisfaire le duc de Bourgogne sur plusieurs points, et en même temps de le tenir éloigné [1].

[1] Juvénal.

Le 7 novembre, le roi prononça, par lettres patentes, une abolition générale et sans exception, puis on offrit au duc une pension de quatre-vingt mille écus et le gouvernement de Picardie pour son fils. Le dauphin lui écrivit en même temps, de sa main, qu'il le priait de différer sa venue jusqu'à Noël. Peu de jours après, le 15 novembre, l'ordre fut adressé au prévôt de Paris de ne souffrir qu'aucun seigneur du sang royal entrât dans la ville avec des gens d'armes; de rompre, s'il le fallait, les ponts, et de garder les passages des rivières.

Lorsque le Duc reçut les nouvelles de la bataille d'Azincourt, la mort de ses frères le remplit de courroux; il envoya sur-le-champ un héraut au roi d'Angleterre, qu'il trouva encore à Calais. Quand il fut devant lui, il lui dit de par le duc de Bourgogne, qu'il avait tué ou fait tuer son frère le duc de Brabant, le plus noble chevalier du royaume de France, qui cependant n'y était point vassal, n'y tenait rien à fief et n'y possédait qu'une petite maison à Paris : que pour cela, le duc de Bourgogne le défiait à feu et

à sang, lui envoyait son gantelet, et lui promettait, quelque part qu'il le pût trouver, d'aller le joindre avec tous ses Bourguignons et ses Flamands, les Brabançons et les Liégeois. Quant au comte de Nevers, il était homme du roi de France, s'était armé pour lui, avait péri pour sa querelle; ainsi il ne pouvait lui savoir mauvais gré de sa mort.

Le roi d'Angleterre répondit : « Je ne re-
» cevrai point le gantelet d'un si noble et si
» puissant prince que le duc de Bourgogne;
» je ne suis que peu de chose auprès de lui.
» Si j'ai eu victoire sur les nobles de France,
» ce n'est ni par ma prouesse, ni par ma
» force, ni par mon habileté : c'est par la
» grâce de Dieu. Quant à la mort du duc
» de Brabant, elle m'a affligé; mais je t'as-
» sure que ni moi ni mes gens ne l'avons
» fait mourir, non plus que le comte de
» Nevers. Reporte à ton maître son gan-
» telet : s'il veut se trouver à Boulogne le
» 15 janvier, je lui prouverai, par le té-
» moignage de mes prisonniers et de deux

» de mes amis, que ce sont des Français » qui ont tué et fait périr ses frères [1]. »

Le duc de Bourgogne, ne pouvant donner suite à sa querelle avec le roi d'Angleterre, ne s'occupa plus qu'à reprendre son pouvoir. Sans s'arrêter aux défenses du duc d'Aquitaine et du conseil du roi, il se mit en route avec les Bourguignons, les gens de Savoie, que lui avait envoyés son gendre, et les Lorrains, conduits par leur duc lui-même. Le 21 novembre, il entra à Troyes. De nouveaux ordres pour qu'il eût à congédier son armée lui furent signifiés; il n'en suivit pas moins sa volonté, et avança vers Paris. Meaux ferma ses portes; les villes et les passages étaient gardés par les troupes qui étaient revenues d'Azincourt. Sa volonté n'était point d'avoir recours aux armes; il espérait intimider le conseil du roi, et faire agir les intelligences qu'il avait dans Paris. Il publiait que son armée était réunie pour venger le royaume, pour punir les Anglais, et que son désir était seulement d'aider le roi de ses conseils et de sa puissance.

[1] Juvénal.

La cour venait de rentrer à Paris ; le duc de Bourgogne envoya pour ambassadeurs messire Jean de Luxembourg, les sires de Saint-Georges et Régnier Pot, avec Eustache de Laistre, un des principaux bannis. Ils demandèrent que le duc fût reçu à Paris. Le dauphin répondit avec fermeté qu'il ne le voulait pas, que le Duc n'avait qu'à renvoyer ses gens d'armes, et à se présenter comme un sujet obéissant. Les ambassadeurs essayèrent de rassurer, autant qu'ils le purent, sur les intentions de leur maître : il ne voulait, disaient-ils, exercer aucune vengeance; il laisserait chacun dans son office, et s'y engagerait par lettres publiques ; il donnerait même son fils en otage. Le duc d'Aquitaine répliqua que c'était à lui, comme souverain, de prendre ses sûretés, et non pas de les recevoir.

En même temps on envoya encore défense au duc de Bourgogne de venir plus avant; il n'en tint compte, et s'établit à Lagny, à six lieues de Paris.

Tout proche qu'il était, la ville de Paris restait tranquille, et nul mouvement ne se

faisait en sa faveur. Il avait autour de lui Jacqueville, Caboche, Chaumont, Saint-Yon et tous les plus furieux des bouchers. On craignait leurs cruelles vengeances, et les bourgeois n'étaient pas pour le duc de Bourgogne. En même temps tous ceux qui, autour du roi, ou dans la ville, s'étaient montrés contre lui, n'épargnaient aucun soin pour s'opposer à son retour. Les gens qui essayaient d'émouvoir le peuple en sa faveur étaient mis en prison, il y en eut même d'exécutés. La ville était sans cesse tenue en alarme et en précaution. Afin d'exciter quelque commotion, les ennemis du parti d'Armagnac répandirent que des haches, dont le fer était vernissé pour n'être point aperçu pendant la nuit, avaient été distribuées par le prévôt des marchands et les échevins à quatre mille gens d'armes, qui devaient égorger ceux qu'on soupçonnait de favoriser le duc de Bourgogne [1]. Ce bruit, et bien d'autres de même espèce, ne servaient qu'à épouvanter et à tenir chacun en respect. Le Duc ne pouvait pas non plus songer à venir

1 Juvénal.

sans son armée; il aurait exposé sa liberté et sa vie. On ne voulait pas laisser entrer ses ambassadeurs avec une suite nombreuse, on ne leur permettait pas même de loger dans son hôtel d'Artois. Ce n'était que messages et pourparlers continuels, qui n'avançaient à rien. Le Duc s'emportait contre les députés du roi, leur déclarait qu'il n'obéirait pas tant que les ordres seraient contraires au bien et à l'honneur du roi et du royaume. Cependant il n'agissait point, et demeurait toujours à Lagny.

En ce moment le duc d'Aquitaine tomba malade, et peu de jours après mourut, sans être regretté de personne[1]. Il était inconstant et obstiné, n'écoutait aucun conseil et ne s'occupait jamais des affaires; il avait été fort bien instruit dans les lettres latines et françaises, mais n'en faisait nul usage. Son abord n'était point facile et affable comme celui de son père, et il vivait enfermé avec ses musiciens et ses compagnons de débauche. Par le train de vie qu'il avait mené, sa santé était ruinée. Cependant le

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Registres du Parlement.

clergé croyait qu'il serait assez religieux, car s'il était magnifique en habillemens, en chevaux, en armures, en joyaux, il ne l'était pas moins en ornemens d'église, et en faisait faire souvent de fort beaux; on disait même qu'il comptait bâtir une église et y mettre des religieux; la mort le prévint. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les Armagnacs, qui craignaient de le voir redevenir favorable à son beau-père; la chose était peu vraisemblable.

Aussitôt le Duc redemanda sa fille, madame Michelle, qui était encore à Marcoussy, éloignée de son mari. Il avait rendu bien malheureuse cette bonne petite princesse, que sa vertu et sa patience avaient fait chérir de tout le monde. Elle fut bientôt remise à son père, mais on ne put rendre ni la dot ni les joyaux.

Cependant le roi de Sicile était reparti malade pour Angers; le comte de Ponthieu, second fils du roi, qui devait être chargé du gouvernement, était en Hainault chez son beau-père. Enfin, cinq jours après la mort du dauphin, arriva le comte d'Arma-

gnac, dont on avait hâté l'arrivée en lui envoyant message sur message. Il fut reçu avec grand empressement par tous ceux qui craignaient le duc de Bourgogne. Il alla aussitôt faire sa révérence au roi et à la reine. Le vieux duc de Berri l'emmena à souper chez lui. Dès le lendemain, le roi lui ceignit l'épée de connétable, et il devint maître souverain des affaires. Bientôt il poussa avec une activité nouvelle la défense de Paris; de fortes garnisons furent placées dans les villes voisines; on rompit les ponts des rivières. Les hommes d'armes, sous le commandement des sires de Barbazan et Raymonnet de la Guerre, commencèrent à courir la campagne et à attaquer les Bourguignons; ils en surprirent un parti considérable et firent prisonniers messire Martel du Mesnil, le sire Ferry de Mailly et d'autres gentilshommes, qui furent amenés à Compiègne, mis à la torture, et puis suspendus au gibet, hormis le sire de Mailly, qui, par protection, fut sauvé.

A Paris, les portes furent murées, des troupes furent logées dans la ville et chez

les habitans. Quiconque osait parler du duc de Bourgogne, quiconque se montrait dans les rues avec des armes, était mis en prison [1]. Il ne restait plus d'espoir au duc de Bourgogne. Il avait encore une fois échoué dans ses projets. Son aveuglement sur la disposition d'esprit des Parisiens, les allées et venues de ses ambassadeurs, tant de paroles et si peu d'action, firent de lui la fable de Paris. Ce terrible Jean-sans-Peur ne s'appelait plus que « Jean-le-Long, Jean de » Lagny qui n'a point de hâte; » et pourtant il s'obstinait encore à ne pas s'éloigner de Paris.

Le duc de Bretagne arriva et s'entremit pour obtenir que les propositions du duc de Bourgogne fussent admises : une partie de l'université voulut même exprimer une opinion favorable à cet accommodement. Tel aussi avait été l'avis du Parlement au retour du roi. Le ministre des Mathurins, fameux prédicateur du parti des Bourguignons, vint faire un long discours au duc de Bretagne pour l'engager à continuer ses efforts; mais

[1] Journal de Paris.

le recteur et le plus grand nombre des docteurs le désavouèrent, et plusieurs arrivèrent tout aussitôt pour déclarer qu'il était faux que l'université voulût une paix cabochienne. Alors le duc de Bretagne leur répondit : « Vous êtes donc divisés ; cela » n'est pas bien ; néanmoins la chose n'en » restera pas là ; nous en reparlerons une » autre fois. » Sa protection n'empêcha point que Tanneguy-Duchâtel, prévôt de Paris, qui, avant l'arivée du comte d'Armagnac, avait maintenu l'ordre et la crainte dans la ville, ne fît saisir et mettre au Châtelet le ministre des Mathurins et un autre docteur. Le duc de Bretagne eut beaucoup de peine à les faire délivrer. Les messages qu'il envoyait au duc de Bourgogne ne pouvaient passer que difficilement. Lui-même, en arrivant à Paris, avait été reconnu au pont de Saint-Cloud, et il lui avait fallu écrire au roi. Quand il vit le peu d'égards qu'on avait pour lui, il s'en retourna dans son duché, après être allé voir le duc de Bourgogne, qui l'entretint de ses griefs multi-

[1] 1415, v. st. L'année commença le 19 avril.

pliés, et se plaignit des injustices qu'il endurait. Il lui fallut cependant s'éloigner, après avoir dépensé de fortes sommes pour réunir cette armée, qui avait, comme d'habitude, dévasté toute la Champagne et les environs de Paris.

Il s'en revint en Flandre où il arriva au commencement de février. Déjà depuis quelques mois il faisait des démarches pour être déclaré régent du duché de Brabant, durant la minorité de ses deux neveux. Le clergé et les nobles consentaient bien à le reconnaître en cette qualité, mais les habitans des villes résistaient à toutes les propositions du Duc [1].

Il ne réussit pas mieux dans le dessein qu'il avait formé d'engager son beau-frère, le comte de Hainault, à se réunir à lui pour conduire en France, à la tête d'une forte armée, le nouveau dauphin Jean, afin qu'il s'emparât du gouvernement. Le comte de Hainault était fort incertain [2]. L'entreprise lui semblait grande. D'un autre côté, il ne voulait pourtant pas livrer son gendre aux plus furieux ennemis de la maison de

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] Gollut. — Monstrelet.

Bourgogne, et ne donnait pas réponse satisfaisante aux ambassadeurs qu'on lui envoyait au nom du roi. Rester ainsi indécis avait un autre inconvénient. Les droits du dauphin pouvaient être sacrifiés à son jeune frère Charles, gendre du roi de Sicile, qui était tout l'espoir des Orléanais et des Angevins.

Pendant ce temps-là, le comte d'Armagnac rendait chaque jour des partisans aux Bourguignons. Paris tremblait sous sa tyrannie et celle de ses deux fidèles serviteurs, Barbazan et Tanneguy-Duchâtel. Aussitôt après la retraite du duc de Bourgogne, il s'était fait donner le gouvernement des finances; d'accord avec le roi de Sicile, dont l'avarice devint bientôt odieuse au peuple, il commença à lever des emprunts et des tailles plus fortes encore que par le passé, sans même épargner le clergé. Il avait été nommé aussi capitaine général de toutes les forteresses. Les exils et les emprisonnemens continuaient. L'université s'étant refusée à faire des démarches auprès du concile de Constance, pour empêcher les ambassadeurs de Bourgogne de faire casser la sentence de l'é-

vêque de Paris, contre la doctrine de Jean Petit, on en chassa plus de quarante docteurs qui furent exilés; et l'on défendit toute assemblée ou toute congrégation [1]. De fait, la sentence du pape, qui avait cassé celle de l'évêque, fut confirmée, et l'évêque fut déclaré incompétent. Quant au fond, la commission du concile condamna seulement la proposition, qu'il est permis à tout particulier de tuer ou de faire tuer un tyran, sans dire d'où cette proposition était tirée, ni l'imputer à personne. On ne fit non plus aucune mention des huit autres propositions dénoncées par Jean Gerson et condamnées par l'évêque. Ce jugement, qui irrita beaucoup le parti des Armagnacs, fut obtenu surtout par l'habileté de maître Martin Porée, confesseur du duc Jean et évêque d'Arras, celui qui avait écrit aussi une apologie du meurtre du duc d'Orléans.

Le comte d'Armagnac ne se montrait pas dur envers les Parisiens seulement. Il mar-

[1] Juvénal.—Monstrelet.—Hist. du concile de Constance.—Histoire de Bourgogne.

cha, avec le maréchal de Loigny, contre la garnison d'Harfleur, qui faisait des courses sur le pays. Il sépara sa troupe en deux bandes, et n'ayant pas trouvé que les gens du maréchal eussent bien fait leur devoir, il fit pendre sans miséricorde des gentilshommes de très-bonne maison, qui s'étaient lâchement enfuis.

Pendant qu'il était absent, les mécontens que produisait un gouvernement si cruel eurent recours au duc de Bourgogne. Il envoya secrètement à Paris le sire de Poix et trois autres de ses plus dévoués serviteurs, pour y former quelque entreprise [1]. La chose fut conduite avec grande prudence; tout était prêt à éclater; c'était le vendredi saint qu'on devait prendre les armes; mais un serviteur du duc de Berri, en passant par la rue aux Fers, aperçut par hasard trois bourgeois qui s'armaient. Il alla raconter à maître Juvénal ce qu'il avait vu; celui-ci comprit que ce pouvait être une affaire grave et l'envoya chez le roi pour qu'il avertît

[1] Monstrelet. — Juvénal. — St.-Remy. — Chron. 10297. — Le Relig. de St-Denis.

tout le monde de s'armer. En même temps, une femme ayant confié le secret à Michel Lailler, il voulut sauver la vie au duc de Dammartin, et lui conseilla de sortir de Paris. Dès que la chose fut connue, le roi et la reine s'enfermèrent au Louvre, et le prévôt de Paris courut aux halles avec cinquante hommes d'armes. Les quatre gentilshommes du duc de Bourgogne, voyant l'affaire manquée, s'échappèrent en toute hâte, mais leurs complices furent surpris. Le principal était maître Nicolas d'Orgemont, chanoine de Paris et maître des comptes, fils du chancelier d'Orgemont, et neveu du dernier évêque de Paris; Robert de Belloy, riche marchand drapier qui avait été échevin, un curé nommé Regnaud, maître-ès-arts, homme fort estimé et honoré, furent aussi traduits en justice. Leur projet était, disait-on, de s'emparer du roi, de tuer la reine de France, la reine de Sicile, le chancelier, le prévôt et beaucoup d'autres, de promener dans un tombereau de boue le duc de Berri et le roi de Sicile, la tête rasée et en méchans habits, et de les faire périr, après les avoir livrés aux

insultes de la populace. Belloy et Regnaud eurent la tête tranchée; mais Nicolas d'Orgemont, étant réclamé par le chapitre de Paris, fut seulement conduit avec eux sur l'échafaud, puis livré par le prévôt au chapitre, qui le condamna à passer sa vie dans un cachot au pain et à l'eau [1]. On le mit d'abord à la Bastille, comme prison empruntée par l'église; puis transporté à Meung dans la prison de l'évêque d'Orléans, il y fut traité si rigoureusement, qu'il ne tarda pas à mourir. Il était, disait-on, le clerc le plus riche du royaume, et l'on trouva chez lui seize mille écus cachés dans un tas d'avoine. Ils auraient dû appartenir au clergé, car le mobilier suit le corps; mais les officiers royaux les gardèrent.

Bientôt le comte d'Armagnac, après avoir conclu une trêve avec les Anglais, revint avec un grand nombre de gens de guerre. Beaucoup d'autres exécutions eurent lieu, et comme il vit bien que l'esprit des Parisiens n'était pas pour lui, il commença à les traiter plus rudement encore [2]. Les chaînes

[1] Reg. du Parlement.— [2] Juvénal.—Journal de Paris.

des rues furent enlevées et portées à la Bastille. Il fut défendu de réunir aucune assemblée de corps ou autres. On ne pouvait même pas faire une noce sans la permission du prévôt; et lorsqu'il la permettait, des commissaires et des sergens y assistaient pour que personne n'osât murmurer. On désarma d'abord les bouchers; puis les habitans eurent ordre aussi d'apporter à la Bastille tout ce qu'ils avaient d'armes; il fut interdit d'avoir sur sa fenêtre des bouteilles, des pots à fleurs, ni rien qui pût être jeté dans la rue. La communauté de bouchers de Paris fut cassée et abolie; tous ses priviléges, franchises, justice mis à néant. La grande boucherie, située auprès du Châtelet, et l'écorcherie, qui était auprès du grand pont, furent démolies. Le roi ordonna que, pour la propreté et l'embellissement de Paris, il serait construit quatre nouvelles boucheries. Pour remplacer les trente et un étaux de la grande boucherie, on en créa quarante nouveaux; au lieu d'être héréditaires, comme par le passé, ils étaient donnés à bail au profit du

roi[1]. Les lettres qui réglaient ainsi tout le commerce de la boucherie, donnaient d'excellens motifs, tous pris dans l'intérêt du peuple et le bon ordre de la ville de Paris. Mais on savait bien que c'était seulement pour en être maître plus absolu.

Pour lors commença une guerre ouverte entre les Bourguignons et l'armée du roi. Les principaux capitaines de Bourgogne et les Parisiens bannis formèrent des compagnies, qui, sortant de la frontière d'Artois, s'en allaient ravageant le pays; souvent même ils poussaient jusqu'auprès de Paris, où ils avaient des intelligences. Le sire Jean de Poix, un jour que le roi était à Saint-Germain-en-Laye, y entra avec quatre cents hommes déguisés. Peu s'en fallut qu'il n'enlevât le prévôt et le chancelier. Le seigneur de Solre, les deux frères de Saveuse, Ferry de Mailly, Jean de Fosseuse, avaient aussi des compagnies. Une fois, au mois d'août, le seigneur de Solre mit tout en rumeur à Paris; il vint jusqu'aux portes

[1] Ordonnances.

de la ville. On s'y crut perdu [1]; car les habitans étaient devenus si favorables au duc de Bourgogne, qu'il y avait tout à craindre de leur part. Ce jour-là, il y avait un complot pour enlever le roi de Sicile, il échoua; et le seigneur de Solre s'en alla piller et brûler le château de Beaumont-sur-Oise, qui appartenait au comte d'Eu. A l'exemple de ces compagnies de Bourguignons, il s'en forma d'autres qui ne songeaient qu'au seul pillage; c'étaient des Savoyards, amenés en France par le duc de Bourgogne; des Lombards, qu'y avait appelés le duc d'Orléans; des Allemands, commandés par le bâtard de Saarbruck, car les bâtards de grands seigneurs étaient toujours les premiers dans de telles aventures. Les hommes d'armes, levés pour la défense du royaume, ne recevant point leur solde, traitaient le pays de même sorte. Il y avait aussi des brigands, nommés les Bégeaux, qui, à la faveur de ce désordre, commettaient de plus grandes cruautés encore [2].

[1] Monstrelet.—Reg. du Parlement. —Le Religieux de St.-Denis. — [2] Monstrelet.

Comme en même temps les nobles et les hommes d'armes étaient presque tous occupés à la guerre contre les Anglais, que le connétable avait résolu de pousser vivement, le roi, par ses lettres du 26 août, permit à tous ses sujets de courir sus aux gens des compagnies, de les prendre et saisir eux et leurs biens, de les tuer s'ils se défendaient; en un mot, de les détruire par tous les moyens quelconques, sans encourir aucune poursuite, sans avoir besoin de grâce ni de rémission. Les lettres donnaient le nom des chefs de ces compagnies, et des individus qui en faisaient le plus notoirement partie. C'étaient des gentilshommes du duc de Bourgogne et les bouchers réfugiés auprès de lui; mais son nom n'était pas prononcé. Sur la demande du Parlement et de l'université, on appliqua encore à ces compagnies l'excommunication qu'Urbain V avait fulminée contre celles qui ravageaient le royaume au commencement du règne de Charles V. Cette guerre n'en devint que plus horrible. Les deux partis commettaient l'un contre l'autre toute sorte de barbaries. Ray-

mond de la Guerre, que le connétable avait envoyé à Noyon, avait chargé tous les arbres des environs, des Bourguignons nobles ou autres qu'il y avait fait pendre [1].

Pendant ce temps-là, le comte d'Armagnac était en Normandie, où il s'efforçait à venger sur les Anglais la journée d'Azincourt. L'empereur Sigismond, qui était venu à Paris au commencement de cette année, et qui y avait été pompeusement reçu, avait offert de traiter de la paix en Angleterre, où il allait se rendre. Il y avait trouvé plus de facilité qu'on ne l'eût supposé. Le roi Henri avait aussi quelques discordes à pacifier dans son royaume. D'ailleurs le connétable avait repoussé la garnison d'Harfleur. Il assiégeait et pressait la ville du côté de terre, tandis qu'une flotte de vaisseaux gênois et castillans, qu'il avait fait venir, et que commandait le vicomte de Narbonne, empêchait qu'aucun secours n'y arrivât par mer. Dans ces circonstances, le roi d'Angleterre prêta l'oreille aux discours de l'empereur; quelques pourpalers eurent lieu

[1] Monstrelet.

avec les nobles prisonniers qu'il avait près de lui. Le sire Gaucourt avait eu permission de venir en France pour racheter des prisonniers anglais, afin d'être échangé avec eux, et pour tâcher de retrouver les joyaux du roi Henri, qui avaient été pillés dans ses bagages à Azincourt. Il parla au conseil du roi de la possibilité de traiter. Le duc de Berri, le roi de Sicile et quelques autres, furent d'avis de ne pas repousser les propositions du roi d'Angleterre. Le connétable représenta qu'on ne pourrait pas obtenir d'honorables conditions, qu'on venait de faire de grandes dépenses pour assembler des armées sur terre et sur mer, que l'occasion était favorable. Il parlait bien; il conduisait tout à sa volonté; le conseil, le Parlement, l'université, les bourgeois, qui avaient été appelés à dire leur pensée, approuvèrent le connétable [1].

Le roi d'Angleterre, qui craignait pour Harfleur, offrit une trève de trois ans en laissant la ville en dépôt entre les mains de

[1] Factum du sire de Gaucourt. — Chron. 10297. — Le Religieux de St.-Denis.

l'empereur et du comte de Hainault. Le connétable avait si grand courage et si bonne espérance, qu'il se refusa à tout. Les Anglais rassemblèrent toutes leurs forces de mer; leur roi, qui avait voulu d'abord les commander, les confia à son frère le duc de Clarence. Tout ce que l'Angleterre avait de vaillans seigneurs était sous ses ordres. Le conseil du roi de France, voyant combien l'occasion était importante, fit demander inutilement encore secours au duc de Bourgogne. Les vaisseaux français étaient conduits par de bons marins gênois, et montés d'arbalêtriers du même pays, qui avaient aussi une grande renommée. Mais il n'y avait pas assez de gens d'armes, ce fût ce qui perdit la flotte. Le combat fut long et rude; enfin les Anglais forcèrent le passage de la rivière et délivrèrent Harfleur [1].

Ce nouveau refus du duc de Bourgogne commença à donner l'idée qu'il avait conclu quelque secrète alliance avec les Anglais. Il avait passé presque toute l'année en pourparlers avec eux, soit pour les trèves mar-

[1] Juvénal.

chandes de la Flandre, soit pour les affaires de l'église. Le comte de Warwick avait demeuré long-temps en ambassade à la cour du Duc, et en avait reçu un grand accueil et de riches présens. Bientôt on fut encore plus persuadé de l'union cachée du Duc avec le roi d'Angleterre, lorsqu'il alla à Calais trouver ce roi et l'empereur, qui revenait alors d'Angleterre. Cette entrevue lui avait été proposée par les deux princes, et ses méfiances étaient si grandes qu'il avait demandé que le duc de Glocestre vînt, pendant ce temps-là, comme ôtage, à Saint-Omer, auprès du comte de Charolais. Le jeune prince fit de son mieux pour le bien recevoir. Dès le lendemain de son arrivée, il alla le visiter; il le trouva debout en conversation avec quelques seigneurs d'Angleterre; le duc de Glocestre, sans se déranger, sans venir au-devant du comte de Charolais, le salua légèrement en disant: « Comment vous va, mon cousin? » puis reprit sa conversation. Tout jeune qu'il était, le prince se tint pour fort offensé d'un tel manque de courtoisie [1],

[1] Monstrelet.

Le duc de Bourgogne passa neuf jours à Calais avec les deux rois, et en fut grandement accueilli. Ils s'efforcèrent de l'entraîner dans l'alliance qu'ils venaient de conclure. Le roi d'Angleterre avait dressé d'avance un projet de traité ainsi conçu [1] :

« Le roi ayant fait connaître au duc de Bourgogne, les justes droits qu'il a sur la couronne de France, et le refus que son adversaire a fait jusqu'ici de lui donner satisfaction, lui a dit, qu'avec l'aide de Dieu et de monseigneur saint Georges, il a résolu de se la procurer par les armes.

» Sur cette déclaration, le Duc, connaissant la justice des droits du roi, et considérant les grandes victoires que le Seigneur lui a accordées, promet de lui donner ses lettres patentes qui contiendront ce qui suit :

» Qu'encore que ci-devant, faute d'avoir été bien informé, il ait suivi le parti contraire, le croyant juste, à présent qu'il se trouve mieux instruit, il promet de se tenir attaché aux intérêts du roi d'Angleterre et de ses héritiers et successeurs, comme de

1 Rymer, acta publica.

ceux qui sont et seront toujours vrais et légitimes rois de France, de même que s'ils étaient actuellement en possession de la couronne.

» Bien que, pour le présent, le roi n'ait pas désiré l'hommage dudit Duc, et que ledit Duc s'y reconnaisse obligé, toutefois il promettra qu'aussitôt que le roi d'Angleterre sera en possession d'une partie notable du royaume de France, il lui rendra hommage lige, et lui prêtera serment de fidélité, ainsi que tout vassal de la couronne de France le doit faire au roi de France son souverain.

» Le duc de Bourgogne promettra de faire en sorte, par toutes sortes de voies qui lui ont été indiquées, et qui sont secrètes, que le roi d'Angleterre soit mis en possession actuelle du royaume de France.

» Pendant que le roi sera occupé à poursuivre ses droits, le duc de Bourgogne fera la guerre avec toutes ses forces aux ennemis que le roi a dans le royaume de France, c'est à savoir A, B, C, D, et à tous leurs pays et partisans désobéissans au roi d'Angleterre.

» Dans toutes les alliances et lettres patentes, faites et à faire entre lesdits roi et Duc, dans lesquelles le Duc aurait fait ou ferait exception de l'adversaire du roi, ou du fils dudit adversaire, il n'entend point porter préjudice à ce qu'il promettra par celles-ci qu'il doit donner au roi; mais il l'accomplira ponctuellement.

» Que si, par dissimulation, ledit Duc faisait exception dudit adversaire ou du dauphin son fils, pour un plus grand bien et pour mieux faire réussir le projet formé, il veut et entend que toutes et telles exceptions soient vides et censées de nulle valeur.

» Et afin que tous sachent que ceci part de sa pure et franche volonté, il promettra et jurera, par la foi et loyauté de son corps, de l'observer sans fraude ni machination. Il en écrira les articles de sa propre main, les signera et y apposera son sceau ordinaire. »

Il semble que, malgré les instances du roi Henri, et bien qu'il offrît de lui donner part dans toutes les conquêtes qu'ils feraient en

France, le Duc refusa de signer ce projet de traité. Il se borna à prolonger la trêve que déjà il avait conclue au mois de juin, pour la Flandre et l'Artois; cela même fut trouvé étrange de la part d'un vassal : on supposa davantage, et l'idée d'un traité conclu s'accrédita de plus en plus.

En même temps le Duc fit hommage à l'empereur pour la comté de Bourgogne et la seigneurie d'Alost, qui relevaient de l'empire. Ce prince était arrivé en France dans une bienveillance visible pour la France et le parti d'Orléans; il retourna dans ses états, allié des Anglais, et tout favorable aux Bourguignons.

Bientôt après le comte de Hainault écrivit au duc Jean, et le pria de venir conférer avec le dauphin et lui. Comme le Duc n'avait pu jusque-là leur faire agréer ses propositions, il se refusa à venir. Le jeune dauphin lui écrivit de sa main pour l'en presser; il s'y rendit le 12 novembre. Dès le lendemain, un grand conseil fut assemblé, où se trouvèrent la comtesse de Hainault, le comte de Charolais et les principaux sei-

gneurs et conseillers de Flandre et de Hainault. Là, le duc de Bourgogne offrit ses services au dauphin, jura de servir lui et le roi son père contre tous leurs adversaires. Le dauphin reçut cette promesse, et jura de son côté d'aider et défendre de tout son pouvoir le Duc contre les adversaires et les malveillans de lui et de ses sujets. Le dauphin requit ensuite le Duc d'aider le roi à garder et défendre le royaume contre ses ennemis d'Angleterre; il le promit et le jura : — en outre qu'il voulût bien entretenir bonne paix dans le royaume. Le Duc répondit qu'il le ferait très-volontiers, qu'il ne voulait de mal à personne, et désirait la paix avec les grands et les petits, sauf le roi de Sicile. Le dauphin fut satisfait de cette réponse, et ajouta que si le Duc voulait ajouter ou retrancher quelque chose aux conditions des derniers traités, il le ferait volontiers. Le comte et la comtesse de Hainault s'engagèrent aussi dans cette alliance, sauf ce qui concernait l'Angleterre, avec laquelle, pour l'avantage de leurs états, ils voulaient rester en paix, comme avaient fait leurs prédéces-

seurs. Enfin, le comte de Hainault promit à son beau-frère de Bourgogne qu'il ne remettrait le dauphin aux mains d'aucune personne, sans être bien assuré de l'accomplissement des conditions jurées. Il promit aussi d'aller trouver la reine, et de faire en sorte que quinze jours après le duc de Bourgogne fût mandé, se réconciliât avec le roi, et conclût un bon traité pour le plus grand avantage du royaume [1].

Ces conférences de Valenciennes donnèrent une grande alarme aux Armagnacs et aux Angevins. Le conseil du roi envoya à diverses fois des ambassadeurs au comte de Hainault et au dauphin pour presser le retour de ce jeune prince : comme il ne voulait point revenir sans amener avec lui le duc de Bourgogne, rien ne pouvait se conclure. Les gens qui gouvernaient le conseil, et surtout le roi de Sicile, auraient mieux aimé perdre eux et le royaume que de céder en rien au duc de Bourgogne. Le duc de Berri était mort depuis quelques mois, et malgré

[1] Monstrelet. — Lettre de Guillaume Desprès à Jean le Noisdent citée dans l'Histoire de Bourgogne.

tant de maux et d'exactions, dont il avait été la cause, il fut regretté; car il était plus sage, d'un accueil plus conciliant, et d'une conduite plus honorable que ceux qui lui survivaient.

Cependant les gens de bien plaçaient encore quelque espérance dans le duc de Bretagne; c'était un prince aimé de ses sujets; il était de mœurs douces et bienveillantes, économe et sachant se contenter de ses revenus ordinaires, ami de la paix qu'il avait su maintenir en ses états. Il fut mandé à Paris et y arriva accompagné de ses seuls serviteurs, sans appareil militaire; cela plut beaucoup au peuple, qui depuis long temps n'était pas accoutumé à voir les princes dans un cortége pacifique. Le roi fut aussi heureux de le voir; il le reconnut et lui demanda des nouvelles de sa fille la duchesse de Bretagne. Il eût voulu le garder près de lui et le mettre à la tête de ses conseils. Le gouvernement d'un si sage prince aurait bien convenu à ceux qui aimaient l'ordre et le repos. Il se rendit à Senlis; la reine y était venue pour se rapprocher de son fils le dauphin Jean,

que le comte de Hainault avait amené à Compiègne. D'abord il n'avait voulu conduire ce jeune prince que jusqu'à Saint-Quentin, craignant d'approcher trop de Paris. Cependant, la reine ayant refusé d'aller si loin, le dauphin avait continué sa route jusqu'à Compiègne, où il s'était logé dans le château du roi. La reine était à Senlis avec une nombreuse suite; elle avait avec elle son fils Charles, duc de Touraine, et le jeune duc d'Alençon. Ils allèrent, avec le duc de Bretagne, rendre leurs devoirs au dauphin. Le Parlement, l'université et la ville lui envoyèrent des députés pour le prier de hâter son arrivée, et de pourvoir à la défense du royaume contre les Anglais et les compagnies qui le ravageaient [2]. Il leur promit d'y faire tous ses efforts et fit publier un ordre aux gens de guerre de cesser leurs rapines et de désarmer; mais cet avis fut de nul effet.

Les allées et les venues de Senlis à Com-

[1] 1416. v. st. L'année commença le 11 avril.

[2] Monstrelet.

piègne n'avançaient à rien non plus. Le plus grand obstacle à la paix était la haine furieuse du duc de Bourgogne et du roi de Sicile. Le duc de Bretagne se rendit auprès de ce dernier, qui avait emporté dans sa ville d'Angers le produit des taxes si durement levées sur les bourgeois de Paris. Il s'efforça de l'amener à des sentimens plus doux. De-là il s'en alla à Lille, auprès du duc de Bourgogne, qu'il ne trouva pas moins implacable; ce prince espérait même si peu des négociations de son beau-frère le comte de Hainault, que, selon lui, c'était à la tête d'une armée, et non autrement, qu'il eût fallu amener le dauphin Jean. Lorsque le duc de Bretagne revint à Senlis [1], la reine lui reprocha vivement d'avoir fait une telle démarche auprès du duc de Bourgogne; car elle était alors toute aux Angevins et aux Armagnacs. On revint à Paris sans avoir rien conclu; le comte de Hainault y suivit la reine et déclara hautement dans le conseil du roi, que le dauphin ne reviendrait qu'avec le duc de Bourgogne, et seulement si le

[1] Le Religieux de St.-Denis.

conseil voulait maintenir d'autre sorte la paix et le bon ordre dans le royaume. Alors on résolut de le faire arrêter, il fut averti ; dès le lendemain, il feignit d'aller en pélerinage à Saint-Maur, et regagna Compiègne en toute hâte. Il y trouva le dauphin déjà fort malade. Peu de jours après ce jeune prince mourut. On publia que sa maladie avait été un abcès dans l'oreille et dans le cou ; mais bien peu de personnes le voulurent croire, on ne douta guère qu'il n'eût été empoisonné. On racontait même que, durant qu'il jouait à la paume, et qu'il était en sueur, un serviteur suborné lui avait passé sur le cou ses mains frottées de poison. Cette mort fut surtout attribuée au roi de Sicile, qui craignait, plus que personne, le ressentiment furieux du duc de Bourgogne, et qui voulait assurer la couronne à son gendre Charles, duc de Touraine [1].

Toute espérance de reprendre le gouvernement par des traités échappait ainsi au duc Jean ; sans attendre davantage, peu de jours après la mort du dauphin, il écrivit

[1] Gollut.

aux bonnes villes du royaume une lettre conçue à peu près en ces termes :

« Lorsque, par la grâce de Dieu, nous avions crédit et domination dans ce royaume, nous avions trouvé que la chose publique de ce noble royaume était gouvernée par des gens de petit état et de famille inconnue, qui ne s'occupaient à autre chose que d'appliquer à leur profit particulier les finances qu'ils se procuraient ouvertement et en secret, par tailles, emprunts et autres exactions. Nous, considérant nos obligations envers notre seigneur et sa couronne, afin de procurer, de tout notre pouvoir, la fin de tous ces inconvéniens et une bonne réparation de la chose publique, nous fîmes remontrer au Louvre, en présence du grand conseil, que les susdites gens voulussent bien y pourvoir, et l'université se joignit à notre poursuite. On fit le semblant de vouloir nous entendre, mais leur intention était tout autre, et il est notoine que nous n'avons trouvé que déception, dissimulation et persévérance dans les maux du royaume; d'où de grandes guerres se sont suivies. Nonobstant,

nous avons poursuivi ladite réparation tellement, que par plusieurs notables clercs du Parlement et de l'université, par de prudens chevaliers et de sages bourgeois furent faites ordonnances, qui ne donnaient pas dans les nouveautés et ne faisaient pas acception de personnes. Elles furent publiées et jurées en présence de mondit seigneur, séant en lit de justice.

» Mais il est misérable d'avoir à raconter que le contraire a été fait. Il est notoire que lesdits ravisseurs ont trouvé moyen de nous éloigner de monseigneur. Tantôt après ils firent rompre ces ordonnances ; ils firent taille sur taille, emprunts sur emprunts, bannissemens, décollations et autres innombrables dommages. Notre redouté seigneur le duc d'Aquitaine en eut très-grande déplaisance, et, pour y porter remède, il nous manda, par trois lettres écrites de sa main, de venir le trouver en armes et avec tout notre puissance. Pour lui obéir nous vînmes à Saint-Denis, mais nous ne pûmes approcher de lui ; car la chose était déjà venue à la connaissance desdits ravisseurs. Ils se

saisirent de notre seigneur, et le mirent au Louvre en faisant lever les ponts. Ils firent emprisonner une très-grande partie de ses serviteurs, tellement que depuis il n'a jamais joui de sa pleine liberté.

» Ensuite, bien qu'ils eussent avis un an d'avance que les ennemis du royame avaient l'intention de l'attaquer avec toute leur puissance, néanmoins, par leur damnable avarice, ils ne firent aucun préparatif ni résistance, d'où advint que monseigneur perdit un des ports les plus notables du royaume, que la plus grande partie de sa chevalerie fut détruite, et que nul ne peut savoir les grands périls et dommages qui en peuvent advenir.

» Et comme il nous appartenait, comme loyal parent et vassal, de nous acquitter loyalement envers monseigneur en faisant son service, nous nous mîmes en armes avec toute notre puissance, pour soutenir et défendre le royaume, comme nous le dévons. Mais ces rapineurs et dissipeurs firent défense aux cités et bonnes villes, de laisser entrer ni nous, ni nos gens, et que les vivres

ne nous fussent pas administrés, comme si nous fussions ennemis du royaume. Cependant ceux de ma compagnie aimaient et et aiment encore grandement mondit seigneur.

» Puis, assemblant maux sur maux, ils firent emprisonner dans les villes et cités du royaume, un très-grand nombre de prud'hommes, qui, parce qu'ils aimaient la conservation et l'autorité du roi, prenaient grand déplaisir à voir tous ces inconvéniens. Et ce qui est pis, lorsque monseigneur d'Aquitaine commençait à connaître leur malice, et voulait y obvier selon sa raison, ils le firent mourir par poison, comme il le parut par le genre de sa mort; et cela pour augmenter leur autorité.

» Quand nous vîmes leur fureur, afin d'éviter toute matière de division, nous allâmes en nos pays de Flandre et d'Artois, afin d'exposer à notre très-cher neveu monseigneur le dauphin naguère trépassé, nos bonnes intentions et les inconvéniens et mauvaises choses susdites. Mais notre dit neveu était pour lors en Hollande, et ne

put venir sitôt en Hainault à cause du péril de la mer. A son arrivée, nous allâmes vers lui à Valenciennes; nous lui exposâmes plusieurs choses, et notre désir d'une paix générale avec tous ceux qui la voudraient avoir avec nous, excepté le roi Louis : contre lequel nous avons grand intérêt touchant notre honneur et l'état de notre personne. Pour la perfection de ladite paix, et les autres grandes besognes du royaume, mon dit neveu et mon frère le comte de Hainault se transportèrent à Compiègne; mais ces rapineurs, par leurs malicieuses fraudes, attirèrent notredit frère jusqu'à Paris. Il procédait de bonne foi à ladite besogne, et ne croyait pas que, lorsqu'il cherchait à procurer un si grand bien, aucun voulût attenter à sa personne. Laquelle chose eût pourtant été faite, comme il est notoire, s'il ne fût parti de Paris hâtivement et à petite compagnie, et ne fût venu à Compiègne en un même jour, quoiqu'il y ait vingt lieues.

» Ce ne fut pas tout, car ce jour même au soir, notre très-redouté seigneur et ne-

veu tomba si grièvement malade, que tantôt après il trépassa, les lèvres, la langue et les joues tout enflées, les yeux sortant de la tête, ce qui était grande pitié à voir, car cette forme et manière de mourir est celle des gens qui sont empoisonnés. Laquelle chose nous racontons avec douleur, tenant pour assuré que tous les bons prud'hommes du royaume prendront grand déplaisir à entendre réciter ces deux morts.

« Ainsi les choses demeurèrent en cet état. Ces rapineurs et empoisonneurs ne voulurent point entendre à la paix, ni prendre pitié du pauvre peuple de France, qui est mis à destruction par ces débats. C'est vraiment une nature malheureuse, que de ne vouloir, ainsi que le mal, et d'avoir rompu et enfreint six traités : de Chartres, de Bicêtre, d'Auxerre, de Pontoise, de Paris et de Rouvre en Bourgogne. Nous vous avons signifié ceci, afin que vous connaissiez véritablement la méchanceté de ces faux, traîtres, séditieux, parjures, tyrans, homicides, empoisonneurs, rapineurs et dissipeurs, qui sont sans foi, sans loyauté,

et remplis de trahison et de cruauté. Et nous vous faisons savoir que, bien que nous prenions patiemment, comme nous le devons faire, les déplaisirs et persécutions qui nous ont été faits, ayant devant nos yeux ce qu'on lit aux histoires anciennes, divines ou autres, que communément les amis de Dieu et de la chose publique furent merveilleusement persécutés pour leurs vertueuses entreprises : néanmoins notre volonté est de chercher de toute notre puissance, à l'aide de notre Créateur et de nos bons parens, vassaux, alliés et bienveillans à la couronne de France, la prospérité de mon très-redouté seigneur, dont la destruction serait celle de tous les sujets de son royaume, et aussi de poursuivre la punition des coupables de ces deux empoisonnemens, et de leurs adhérens; et cela tant que Dieu laissera la vie en notre corps.

» En même temps nous poursuivrons la réparation de ce royaume par nous commencée, le soulagement du pauvre peuple si grièvement oppressé par les aides, les impositions, les tailles, les gabelles, les di-

mes, les dépouilles et autres exactions. Nous avons conclu, et fermement résolu en notre courage, de soutenir tous les prud'hommes et d'y employer notre pouvoir.

» Pour ce, nous vous prions et vous sommons, sur la foi et obéissance que vous devez à mondit seigneur et à la chose publique de son royaume, que vous tous et chacun de vous, vous veuillez m'aider, conseiller et conforter à faire punir les destructeurs de la noble maison de France, les coupables de ces trahisons, homicides, tyrannies et empoisonnemens, comme vous y êtes tenus selon la raison divine, naturelle et civile. Nous connaîtrons s'il y a en vous charité, loyauté, vertu et crainte de Dieu, en voyant si vous vous emploierez à réprimer leur tyrannie, cruauté, déloyauté, fureur, vanité et avarice.

» Par-là on évitera la destruction de la France; mondit seigneur sera obéi et honoré, ce qui est la chose que nous désirons le plus au monde. Le royaume sera en paix, les églises défendues, les méchans punis, et les injures faites au peuple cesseront.

» Certes, cette chose est digne d'occuper vos cœurs, et vaut mieux que de quérir la grâce de ces damnables gens, ce qui serait vilipender la miséricorde divine. Q'aucun de vous ne craigne que notre intention soit de prendre vengeance des déplaisirs qui nous ont été faits. Nous vous promettons sur la foi et loyauté que nous devons à Dieu, à monseigneur, et à la chose publique de son royaume, que toute notre intention est d'empêcher mondit seigneur et le royaume de venir à destruction; que punition raisonnable soit faite de ces traîtres et empoisonneurs, d'après l'avis de ceux qui nous aideront et conseilleront; car nous attendrions inutilement jusqu'à la mort la fin de cette loyale et nécessaire entreprise, en employant les voies de douceur envers ces traîtres. Cette besogne n'a souffert que trop de délais. Chacun peut voir qu'ils sont obstinés à détruire la noble maison de France, la noblesse, généralement tout le royaume, et à le mettre en main étrangère.

» Nous avons ferme espérance en Dieu, qui connaît le secret des cœurs, que nous

viendrons en conclusion du bien que nous cherchons, au moyen des bons et loyaux sujets de ce royaume; lesquels nous soutiendrons et maintiendrons, et serons avec eux pour les maintenir perpétuellement dans leurs noblesses, franchises et libertés. Nous ferons de tout notre pouvoir pour qu'ils ne paient dorénavant ni tailles, ni aides, ni impositions, ni gabelles, ni autres subsides, ni aucune exaction quelconque, comme le requiert le noble royaume de France.

» Nous procéderons par voie de feu et de sang contre ceux qui s'opposeront ouvertement ou par dissimulation à cette entreprise, soit universités, états, communes, chapitres, colléges, nobles, et tous autres de quelque condition qu'ils soient. Donné en notre château d'Hesdin, le 24 avril 1417. »

Ces lettres ne laissèrent pas de disposer plusieurs bonnes villes et communes contre ceux qui gouvernaient le roi.

Cependant le nouveau dauphin avait pris le gouvernement du royaume; encore qu'il n'eût que quinze ans, il avait beaucoup de

bon sens, et comprenait bien les choses. Il accordait sa confiance à un très-sage chancelier, nommé maître Robert-le-Masson. Comme son beau-père, le roi de Sicile, venait de mourir, la conduite des affaires roula plus que jamais sur le comte d'Armagnac et ses adhérens.

Le premier emploi que fit le dauphin de son autorité, fut de mettre un terme aux désordres qui se passaient chez la reine. On disait qu'il s'y commettait beaucoup de choses déshonnêtes. Quelques guerres qu'il y eût, quelles que fussent les tempêtes et les tribulations du royaume, les dames et les demoiselles de l'hôtel de la reine menaient leur train accoutumé, faisaient grande dépense et portaient des habillemens qui étonnaient fort tout le monde. Elles avaient à leurs cornettes des garnitures qui se tenaient droites au-dessus de la tête et s'étalaient tout à l'entour si largement que pour passer les portes il leur fallait se baisser et marcher de côté. Les sires de Graville, de Giac et de Bosredon étaient sans cesse parmi cette cour. Sous prétexte des dangers que lui fai-

saient courir les troubles et les guerres, la reine s'était fait donner une garde dont ils étaient les chefs et les commandans. Ils obtenaient sans cesse de l'argent et des joyaux. C'était un théâtre de profusion, de pillage et de débauche. Une telle conduite déplaisait aux gens de bien. Un soir que le roi revenait de Vincennes, où était la reine, il rencontra Louis de Bosredon qui s'y rendait à cheval. Sans même s'arrêter, le chevalier salua légèrement le roi, et poursuivit son chemin en toute hâte. Le roi s'offensa de ce manque d'égard, et l'envoya tout aussitôt saisir par le prevôt de Paris. Il fut emprisonné au Châtelet, mis à la question; il fit, dit-on, de grands aveux et fut jeté à la rivière dans un sac de cuir où était écrit: « Laissez passer la justice du roi. » Beaucoup d'autres serviteurs de la reine furent chassés de son hôtel, ou se dérobèrent aux châtimens qu'ils méritaient. Bientôt après on fit prendre tous les trésors qu'elle tenait cachés en divers lieux à Paris et surtout à Melun. Puis, comme on devait craindre l'effet de son courroux, le roi ordonna qu'elle

ne serait plus du conseil, et la dépouilla de toute autorité. Enfin on résolut de l'éloigner tout-à-fait; elle fut envoyée à Tours, avec sa belle-sœur la duchesse de Bavière. Trois conseillers du roi eurent la commission de veiller sur sa conduite. Elle ne pouvait pas même écrire une lettre sans qu'ils la vissent, tant on redoutait qu'elle ne fît quelque traité contre ceux qui gouvernaient le roi et le dauphin [1].

Malgré le courage et l'obstination du connétable, sa position était difficile. Le duc de Bourgogne rassemblait de toutes parts ses gens d'armes, et traitait avec les villes et communes. Le roi d'Angleterre, qui, du moins selon l'apparence et la renommée, était secrètement allié avec lui, s'apprêtait à revenir en France. Pour leur résister, il fallut se procurer de l'argent, et vexer le peuple, qui devenait de plus en plus mécontent. On dépouilla jusqu'aux églises; la châsse de saint Louis, à Saint-Denis, fut dégarnie d'or. On força à prendre les monnaies pour une plus forte valeur. Tout cela causait plus

[1] Juvénal.—Monstrelet.—Le Relig. de St.-Denis.

de murmures qu'il n'en résultait de profit [1].

Cet argent servit cependant en partie à mettre en état de défense les passages des rivières et la ville de Paris. On releva les murs, on fit provision de pierres et de plomb pour jeter sur les assiégeans. Les habitans furent tenus de se fournir de vivres pour un an. Pour que les marchés fussent mieux approvisionnés, les marchands furent exemptés de tous droits. On leva aussi une portion de tailles en blé et en denrées. Enfin on n'omettait rien pour se défendre [2]. Toutefois beaucoup de gens de bien et d'honnêtes bourgeois auraient préféré qu'on s'occupât à rétablir l'union entre les princes. Le 29 mai, le Parlement délibéra qu'il serait écrit au duc de Bourgogne pour l'exhorter à la paix et pour le prier d'envoyer quelques-uns de ses gens, afin de traiter [2].

Le connétable n'entendait point qu'on se mît ainsi en intelligence avec un ennemi qu'il savait cruel et implacable. Pour rester maître de Paris, il fit chasser de la ville

Journal de Paris. — Juvénal.

[1] Le Relig. de St-Denis. — [2] Reg. du Parlement.

plus de trois cents bourgeois ou membres du Parlement, de l'université, du Châtelet, avocats et procureurs. Puis on fit prêter à ceux qui restèrent dans la ville le serment d'être fidèles au roi, et de ne rien épargner de leurs biens pour le défendre contre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. En même temps, on régla qu'en cas de siége la charge d'équiper un homme d'armes serait imposée à trois bourgeois; que les plus riches auraient à loger et à entretenir chacun un écuyer, et que cinq cents écoliers des plus robustes prendraient les armes[1].

Avec cette rigueur, on maintenait Paris; mais dans les autres villes du royaume, la haine contre les Armagnacs s'en allait croissant, et l'on avait plus de moyens de secouer leur joug. Peu s'en fallut que Rouen, qu'il était si important de conserver au moment où le roi d'Angleterre descendait en Normandie, ne fût livré aux Bourguignons. Le connétable avait fait publiquement annoncer dans la ville que les bourgeois eussent à bien recevoir et entretenir

[1] Le Religieux de St.-Denis.

les troupes auxiliaires de Génois qu'il allait envoyer pour y tenir garnison. Aussitôt le commun peuple se souleva avec fureur, commença à crier qu'on n'ouvrirait pas les portes à ces pillards d'étrangers, que les habitans suffiraient bien à se défendre eux-mêmes, et qu'il était temps de rétablir la ville dans ses anciennes libertés. Le sire Raoul de Gaucourt, bailli du roi, bien qu'il fût aidé par les bourgeois riches et sages, ne put rien gagner sur cette populace. Alors il écrivit secrètement au conseil du roi dans quel embarras il se trouvait, afin qu'on eût à y pourvoir. Son messager fut saisi aux portes, les lettres furent lues, et la rage populaire redoubla. Comme on craignait qu'il ne se mît en défense, on employa la ruse. Trois hommes déguisés vinrent frapper à sa porte demandant à lui parler. Il les renvoya à son lieutenant; ils insistèrent et se donnèrent pour des étrangers qui avaient à lui dire d'importantes choses. A peine eut-il mis le pied hors du seuil de sa porte, que ces furieux l'assassinèrent. Pour lors ils furent maîtres de la ville[1].

[1] Le Religieux de St.-Denis.

Messire Pierre de Bourbon, seigneur de Préaulx, commandait le château. Les révoltés s'y portèrent et lui demandèrent de les laisser entrer; il n'était pas en force, et parlementa. Les bourgeois s'excusèrent du meurtre du bailli, qu'il leur reprocha; ils assurèrent que s'ils connaissaient les assassins, ils les puniraient. Ils parlèrent de leur respect pour le roi et le dauphin, de la crainte de les avoir offensés. Ils intercédèrent humblement messire de Bourbon de les réconcilier avec leur royal seigneur. Cependant ils ajoutaient que si le dauphin venait, ils ne voudraient recevoir que lui et sa suite, sans aucun homme d'armes; ce qu'ils demandaient avant tout, c'était que la porte du château qui ouvrait sur la campagne fût murée. Le gouverneur gagna du temps en conférant ainsi avec eux, et le dauphin arriva près de la ville avec deux mille hommes. Il envoya d'abord l'archevêque de Rouen, frère du sire de Harcourt, exhorter les bourgeois à se soumettre. Le prélat en arrivant aux portes de la ville, y trouva ses chanoines qui eux-mêmes avaient pris les

armes. Il ne put rien obtenir. Cependant, le gouverneur ayant réussi subtilement à faire entrer un renfort par la porte extérieure du château, les bourgeois s'inquiétèrent et consentirent à traiter. Ils livrèrent les assassins du bailli, on fit grâce à tout le reste. Le dauphin, à la tête de ses hommes d'armes, entra à cheval dans la ville, vint faire sa prière à l'église, puis retourna à Paris, laissant les gens de Rouen dans une obéissance mal assurée [1].

Cependant Rheims, Châlons, Troyes, Auxerre, Nogent, Abbeville, Amiens, Saint-Riquier, Doulens, Montreuil, s'étaient laissé persuader par les capitaines ou les conseillers du Duc, et firent alliance avec lui. Partout les bourgeois prenaient la croix Saint André, et criaient joyeusement : « Vive » Bourgogne! » se persuadant que les intentions du Duc n'étaient que pour le bien de la chose publique [2].

Or voici quelles étaient les conditions d'alliance entre lui et les bonnes villes [3] :

[1] St.-Remy. — [2] Juvénal.

[3] Traité avec la ville de Doulens.

Les échevins, capitaines, bourgeois, manans et habitans de la ville promettaient d'aider le Duc à remettre le roi en sa franchise et seigneurie, et le royaume en sa franchise et justice, de sorte que le commerce pût y avoir son cours : de secourir le Duc de tout leur pouvoir, pour que le roi et le royaume fussent bien gardés et défendus : de le recevoir lui et les siens, quand il aurait forces suffisantes : de lui donner pour son argent vivres et toutes choses dont il aurait besoin, la ville restant suffisamment fournie : de permettre que les marchands de la ville amenassent vivres et marchandises dans ses camps, pourvu qu'il y eût sûreté : de faire punir, selon la rigueur de la justice, quiconque de fait, de parole ou autrement s'opposerait aux projets du Duc.—Le Duc s'engageait de son côté à ne faire prendre aucun habitant, de quelque condition qu'il fût, sinon par justice et information précédente : à faire punir ceux de ses gens qui feraient injure ou offense à quelqu'un de la ville : à permettre que les habitans allassent librement dans ses états et pays,

pour y traiter leurs affaires, et y faire leur commerce sûrement, sans trouble, sans nul empêchement à leur personne ou à leurs biens : à les aider et soutenir contre tous ceux qui voudraient leur nuire pour s'être mis en faveur du roi et du Duc : à ne pas mettre garnison dans la ville : à ne point y prétendre de seigneurie : à se contenter qu'elle se gouvernât comme elle avait accoutumé. En même temps, on saisissait cette occasion de conjurer humblement le Duc d'empêcher que les gens d'armes, qui s'autorisaient de son nom, continuassent à troubler les travaux de la campagne, surtout la moisson, qui allait se faire, à emmener les bestiaux ; ce qui rendait le pauvre peuple si malheureux, qu'il commençait à abandonner le pays.

Le Duc, après avoir assemblé ses gens d'armes, partit d'Arras au commencement d'août pour se diriger vers Paris. Auparavant, il s'était saisi de la ville et du comté de Boulogne, que la duchesse douairière de Berri venait d'apporter en mariage au sire Georges de la Trémoille, qu'elle avait

épousé cinq mois après la mort de son mari. Comme le sire de Trémoille était du parti d'Armagnac, le Duc sempara de ce fief, qui relevait du comté d'Artois.

Ces rapides progrès du duc de Bourgogne n'intimidaient nullement le connétable et les conseillers du roi. Ils continuaient leurs préparatifs de défense, et leur autorité s'exerçait avec d'autant plus de rigueur sur la ville de Paris.

Le Parlement avait condamné les lettres du duc de Bourgogne adressées aux bonnes villes, comme mauvaises, séditieuses, scandaleuses et offensives à la majesté royale. Elles furent déchirées et brûlées publiquement. Il fut enjoint à tous ceux qui en avaient des copies de les rapporter, sous peine d'amende. En même temps, on répandait partout qu'il voulait se faire roi, et que c'était lui qui appelait les Anglais en France. La ville était remplie d'espions, et il y régnait tant de haine et tant de crainte, que les voisins se dénonçaient les uns les autres. Personne n'osait dire une parole sur le duc de Bourgogne. Plus le comte d'Armagnac

voyait croître le mécontentement public, plus il devenait dur et hautain envers tout le monde. Le seigneur de l'Ile-Adam ayant voulu avoir le commandement de cent chevaliers et écuyers qu'il aurait levés lui-même, le connétable lui répondit qu'on avait assez de gens; pour lors il devint Bourguignon. C'est ce que firent aussi plusieurs autres nobles rebutés par le connétable [1].

Le duc de Bourgogne était déjà à Amiens lorsque le sire Albert de Canny demanda à lui présenter des lettres du roi. « Très-noble » prince et redouté seigneur, lui dit-il, il » m'est commandé, par les lettres que je » vous remets, de vous enjoindre stricte- » ment de laisser le voyage que vous avez » commencé, de congédier votre armée, de » retourner en votre pays, et d'écrire au » roi pourquoi vous avez fait cette assemblée » sans son commandement. »

« Sire de Canny, reprit le Duc, je sais » bien que vous êtes de nos parens par la » maison de Flandre; néanmoins, pour » l'ambassade que vous faites, il tient à bien

[1] Reg. du Parlement. — Journ. de Paris. — Juvénal.

» peu, en vérité, que je ne vous fasse tran-
» cher la tête. » Le chevalier, épouvanté de ces paroles, se jeta à genoux bien humblement, s'excusant de son mieux sur les ordres qu'il avait reçus du roi, et montrant les instructions qu'il avait reçues du conseil[1]. Les chevaliers qui étaient là s'empressèrent aussi à apaiser le Duc : il se calma. « Je n'o-
» béirai pas, dit-il, au commandement du
» roi; mais je vais promptement à Paris,
» avec toute ma puissance, et pour lors
» je lui répondrai bouche à bouche. » Cependant, mieux avisé, il fit écrire une réponse à tous les articles des instructions du sire de Canny, la lui remit, et lui recommanda de ne la rendre qu'aux mains du roi.

Il y répétait tous les griefs qu'il avait exposés dans ses lettres aux bonnes villes; il ajoutait que ceux qui étaient autour du roi avaient voulu, devant les cours spirituelles et civiles, obtenir son déshonneur et la damnation de sa bonne renommée, ainsi que de sa postérité; mais que la sentence du saint concile de Constance avait montré bien

[1] Monstrelet.

clairement son bon droit et la méchanceté des autres. Expliquant ensuite ce qui le contraignait à faire la guerre, il répondait que, grâce à Dieu, il avait, pour servir le roi et procurer le bien du royaume, six mille chevaliers et écuyers et trente mille combattans, tous bons et fidèles sujets du roi : que plusieurs villes notables, persuadées de ses bonnes intentions, lui avaient ouvert leurs portes : qu'il les avait délivrées des pillards et des malfaiteurs qui les désolaient, et les avait mises sous la garde de nobles et vaillans hommes, loyaux sujets du roi.

Au reproche qui lui était fait de prendre le serment des habitans, et de leur défendre de payer les aides au roi, il répondait qu'il leur faisait prêter serment d'être fidèles au roi, mais de contribuer de tout leur pouvoir à la confusion de ceux qui étaient auprès du roi et détruisaient le royaume ; que ceux qui se joignaient à lui ne le faisaient que parce qu'ils voyaient sa bonne volonté pour le bien du roi et du royaume ; que quant aux aides, il défendait de les payer, non au roi, mais à ces traîtres qui empêchaient la

paix, afin qu'elles fussent conservées et gardées pour être mieux employées en temps et lieu ; que d'ailleurs son intention était de s'efforcer, lorsqu'il serait près du roi, que de telles aides n'eussent plus lieu, et que les sujets du royaume fussent remis dans leurs anciennes franchises et libertés, en pourvoyant aux nécessités du royaume par de bonnes voies.

Pour ce qu'on lui imputait de son alliance avec les Anglais, il disait que cette imagination ne pouvait ni ne devait tomber dans le cœur d'un loyal homme; au contraire, lors de la descente des Anglais, on avait vu, disait-il, ces mauvais traîtres ne leur faire aucune résistance, et si les Anglais avaient eu l'avantage dans le royaume, c'était par leur mauvais gouvernement : « Sauf le respect du roi, ajoutait-il, tous ceux qui disent le duc de Bourgogne allié et sermenté avec les Anglais mentent méchamment et faussement. En voulant que le Duc renvoie tous ses gens d'armes au moment où eux-mêmes n'ont nulle puissance pour résister aux Anglais, ils agissent bien en fa-

veur des Anglais. » Continuant toujours à rappeler les procédés qu'on avait eus envers lui, il disait que notoirement messires Henri de Marle, chancelier, l'évêque de Paris, messire Tanneguy Duchâtel, Bureau de Dammartin, maître Étienne de Mauregard, maître Philippe de Corbie et autres avaient été les promoteurs de tant d'iniquités ; que s'il s'était mis en armes ce n'était pas pour favoriser les Anglais, mais pour chasser de tels gouverneurs, et que tant qu'il serait en vie il ne cesserait point d'y travailler. « Car ce ne sont pas de tels hommes qui doivent avoir telle autorité ; elle ne leur est due ni à cause de leur race, ni à cause de leur savoir, loyauté, expérience, ou toute autre bonne qualité. C'est une grande dérision et ordure que de croire que la puissance des Anglais soit arrêtée et chassée par des gens de si petit fait et de si petite condition. Les seigneurs, les nobles, et les autres prud'hommes du royaume devraient bien ne pas souffrir une telle bêtise, ni se laisser ainsi détruire, supplanter et déshonorer par des gens qui ne savent rien,

ne peuvent rien et ne valent rien; chacun voit qu'ils n'ont de puissance, d'autorité et de seigneurie que ce qu'ils ont pris. »

Le Duc reprenait ensuite le récit des pourparlers de paix, tentés par son beau-frère, le comte de Hainault, qui était mort quelques jours auparavant à Bouchain.

« Quand il s'aperçut secrètement qu'on devait prendre lui et la reine et les emprisonner, il partit en hâte de Paris. Après la damnable mort du dauphin, il revint en son pays de Hainault. Là, on lui adressa une réponse à ses propositions de paix. Il en fut très-mécontent, disant que, depuis le décès du dauphin, les traîtres avaient changé ce qui auparavant avait été octroyé et convenu. Il envoya cette réponse au duc de Bourgogne, qui la trouva très-mal gracieuse pour le bien du roi, du royaume et de lui. Son conseil, après mûre délibération, lui conseilla alors d'exposer dans des lettres patentes la désolation du royaume et sa bonne volonté. Le Duc présenta lui-même ses lettres au comte de Hainault, qui était déjà malade de la maladie dont il mourut. Le comte, qui était

dans tout son bon sens, trouva ces lettres fort bonnes, voulut les faire publier dans son propre pays, et dit que le duc de Bourgogne faisait très-bien, puisque les traîtres d'autour du roi étaient pires qu'on ne pourrait l'imaginer. Et lors il jura un grand serment, que s'il ne fût parti en toute hâte de Paris, ils avaient résolu de prendre la reine et lui-même. Ce qui apparut bientôt quant à la reine; car ils prirent et empoignèrent tous ses biens, à la grande injure du roi, d'elle et de toute sa famille. Il en avait été de même pour le duc de Bretagne, quand il avait voulu procurer la paix du royaume; il s'était trouvé en grand péril à Paris, et il lui avait fallu partir. En outre, le comte de Hainault, toujours jurant son grand serment, ajouta qu'il pouvait assurer que si les Anglais étaient à une porte de Paris et le duc de Bourgogne à une autre, ces gens-là laisseraient entrer les Anglais et non le Duc. Quand le comte de Hainault dit toutes ces choses, madame de Hainault était présente, ainsi que monseigneur de Charolais, monseigneur de Saint-Pol, le trésorier de Hainault et plusieurs autres. Der-

nièrement on a encore bien vu la mauvaise volonté de ces gouverneurs, quand ils ont fait brûler, au palais de Paris, les lettres patentes du duc de Bourgogne, par lesquelles il offre la paix à tous ceux qui la veulent avoir. Ce qui est une pauvre vengeance et un faible courage de se croire vengé en brûlant un peu de parchemin. »

Le sire de Canny retourna à Paris chargé de cette réponse. Mais il eut si peu de soin ou de fidélité, qu'avant même qu'il eût fait son rapport au conseil du roi, les instructions qu'il avait reçues et la réplique du duc de Bourgogne étaient répandues partout et qu'il en courait des copies. Cela irrita beaucoup le connétable et ses partisans; rien ne pouvait mieux disposer les esprits contre lui, et achever d'enlever à son gouvernement l'obéissance des bonnes villes, du commun peuple et même de plusieurs seigneurs. Le sire de Canny voulut s'excuser et rejeter la faute sur son clerc : il fut mis à la Bastille.

Rien ne pouvait briser la volonté du comte d'Armagnac, et de ceux qui craignaient

les vengeances du duc de Bourgogne. Ils rappelèrent les gens d'armes qui défendaient la Normandie contre les Anglais ; et le roi Henri, qui était descendu avec une assez petite armée, s'avança sans trouver presque aucune résistance. Les villes et forteresses lui ouvraient leurs portes. Les capitaines n'avaient pas garnison suffisante, n'espéraient pas être secourus et ne savaient à qui obéir. Caen, Argentan, Falaise, Alençon, Bayeux tombèrent au pouvoir des Anglais. Le duc de Bretagne, et la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, conclurent des trêves particulières pour leurs seigneuries. Le connétable, qui aimait mieux traiter avec le roi d'Angleterre qu'avec le duc de Bourgogne, fit offrir des conférences. Avant qu'elles fussent accordées, les ennemis continuaient à avancer, et faisaient toujours des conditions plus dures. Le roi Henri exigeait qu'on reconnût ses droits à la couronne de France, et qu'on le fît héritier du roi, en lui donnant la régence.

De son côté, le duc de Bourgogne avançait plus rapidement encore. Les bourgeois lui livraient les villes, chassaient les garni-

sons du roi. Beauvais, Senlis, Montdidier le reçurent à grande joie; on criait « Noël » au passage de celui qui abolissait les aides et les gabelles. Le sire de Jacqueville, le sire Hector de Fosseuse et les autres capitaines de compagnies n'en faisaient pas moins de ravages et de cruautés, surtout lorsqu'ils trouvaient quelque résistance. Le passage de l'Oise eût embarrassé et retardé le Duc. Le seigneur de l'Ile-Adam le lui livra et se mit à son service. Pontoise fut pris. Comme Saint-Denis était fortement gardé par le sire Guillaume le Bouteillier, les Bourguignons se dirigèrent vers Saint-Germain, Meulan, Mantes, et Vernon. De là ils revinrent attaquer Saint-Cloud; le capitaine se défendait avec loyauté et courage. Les gens du Duc furent repoussés vivement. De colère ils allèrent brûler la belle maison de campagne que maître Juvénal avait fait bâtir au village de Ruel, où il y avait une belle chapelle et des fontaines magnifiques.

Après cette tentative, le Duc vint asseoir son camp à Mont-Rouge; son armée tenait Vaugirard, Meudon, Vanvres et tout le pays

à l'entour des portes; elle occupait Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Michel. Le conseil du roi et le connétable résolurent de se bien défendre; ils n'étaient point en force pour tenir la campagne; mais en se renfermant dans les murailles, repoussant les attaques et maintenant le bon ordre dans la ville; ils espéraient lasser les Bourguignons. Le dauphin se rendit à l'Hôtel-de-Ville: « Mes
» braves bourgeois, dit-il, vous qui êtes de
» tous les sujets du roi ceux qu il aime le
» mieux, et qui lui avez été le plus fidèles,
» nous vous exhortons à endurer patiem-
» ment le malheur des temps, à étouffer les
» discordes civiles, à conserver la bonne
» union. Ayez bon courage pour résister à
» ces ennemis que vous voyez tout près de
» vous, et qui, pires que les Anglais, veu-
» lent détruire votre bonne ville, cette mère
» de tout le royaume. Ne vous laissez pas sé-
» duire par de vaines promesses, comme
» ont fait d'autres villes; nous rabattrons leur
» orgueil, et dès que nous pourrons, nous
» vous délivrerons des calamités de ce siége;
» mais il faut nous aider, et continuer

» payer les subsides dont nous avons be-
» soin. » Ce discours, que ce prince encore enfant leur adressa d'une voix douce et persuasive, toucha les bourgeois jusqu'aux larmes. Ils jurèrent de sacrifier leurs personnes et leurs biens pour défendre le roi et le dauphin. Ce serment fut prêté aussi par le Parlement, l'université, et tous les corps de la ville. En effet, cette honnête bourgeoisie craignait les vengeances du duc de Bourgogne, de tous les gens de la faction des bouchers, et de cette foule de bannis que depuis quatre ans on avait sans cesse chassés de la ville. D'ailleurs, le peuple s'irritait du soin que le Duc prenait d'affamer Paris, en arrêtant sur la rivière tous les arrivages de la Normandie et de la Champagne, en empêchant les blés de la Beauce de venir sur les marchés, en défendant aux paysans d'apporter des vivres dans la ville. On voyait chaque jour se réfugier, aux portes, de malheureux gens de la campagne pillés et maltraités par les Bourguignons. Ils n'épargnaient personne, rien ne leur était sacré : le couvent de Longchamps, et celui des sœurs de la

Saussaye près de la Ville-L'évêque furent saccagés et brûlés.

Pendant ce temps-là, le connétable n'oubliait rien pour prévenir toute surprise et repousser toute attaque. La rive droite ne courait aucun danger; c'étaient les portes de la rive gauche seulement qui étaient assiégées. Toutes étaient murées, sauf la porte Saint-Jacques, que le sire de Grimaldi gardait avec ses albalêtriers génois, et des compagnies de la milice de Paris commandées par un brave bourgeois nommé Pellisson; et la porte Saint-Marceau, qui était tenue aussi par la milice et par les Gascons. Pour ne point perdre de monde inutilement, et ne pas engager de combats, le connétable avait défendu sous peine de mort de faire aucune sortie. Mais tous ces gens de guerre ne savaient point se résoudre à une discipline si sévère. Ils s'en allaient sans cesse provoquer les Bourguignons, chercher des faits d'armes glorieux, et surtout ramasser du butin. Le malheur des gens de la campagne en devenait plus cruel; cela ne touchait guère tous ces Génois et ces Gascons: « Nous sommes ici, disaient-

» ils, pour défendre la ville, et non pas les » paysans. »

Des précautions aussi grandes étaient prises pour tenir la ville en repos, et y empêcher toute tentative favorable aux Bourguignons. Le prevôt de Paris s'en allait sans cesse chevauchant par les rues d'une porte à l'autre, accompagné des principaux bourgeois du parti Armagnac, exhortant les gens de la milice à se bravement comporter, et relevant les postes lorsqu'ils étaient fatigués. Chaque jour on faisait sur les places publiques crier de nouveau la défense aux ouvriers de quitter leurs boutiques. Personne ne pouvait porter des armes à moins qu'il ne fît partie ou du guet ou des gardes des portes. Toute assemblée ou réunion était interdite. Tout le monde devait rentrer chez soi dès que le couvre-feu était sonné; on avait fait boucher les fenêtres des cuisines qui donnaient du rez-de-chaussée sur la rue, chaque maison devait avoir un tonneau plein d'eau devant la porte. Enfin jamais police plus sévère ne s'était faite dans la ville [1].

[1] Le Religieux de St.-Denis.

Grâce à ces dispositions, aucune dissension, aucun mouvement n'éclatait dans Paris. Vainement les bannis et les anciens chefs des bouchers faisaient passer de secrets messages et s'efforçaient d'exciter quelque émeute, ils ne pouvaient y réussir; les lettres qu'ils écrivaient étaient pour le plus souvent apportées au conseil du roi. Un fort grand seigneur de Bourgogne, le sire de Neufchâtel, écrivit même à messire Juvénal, dont il avait été grand ami et avec qui il avait quelque parenté. Après en avoir averti le conseil, Juvénal vint à la barrière lui parler : « Rapporterez-vous, dit-il, au » duc de Bourgogne, ce que je dirai ?— Oui, » répondit le sire de Neufchâtel. — Eh bien, » dites à monseigneur que ce n'est pas un » grand honneur pour lui, que de laisser » ses gens faire des maux innombrables et » brûler les maisons, comme on a fait de la » mienne à Ruel. Si du reste lui ou ses ser» viteurs me veulent parler, je me rendrai » à la barrière [1]. »

En effet les horribles pillages des Bour-

[1] Juvénal.

guignons mécontentaient de plus en plus ceux même qui avaient de l'affection pour le Duc; on disait que, voyant les Anglais conquérir la Normandie, il eût dû s'acquitter de son devoir et s'employer à leur résister ; qu'au lieu de cela il faisait la guerre au roi et détruisait le pays où l'on aurait trouvé des ressources. Beaucoup de gens en concluaient qu'il était allié aux Anglais. Ne les aidait-il pas de tout son pouvoir, ou du moins n'empêchait-il pas que les hommes d'armes du roi défendissent le royaume contre ses anciens ennemis ?

Après avoir passé plusieurs jours inutilement devant Paris, le duc de Bourgogne envoya un héraut au dauphin. Le comte d'Armagnac le lui présenta, et le prince, bien instruit de la réponse qu'il avait à faire lui dit : « Héraut, ton seigneur de Bour-
» gogne, malgré la volonté de monseigneur
» le roi et de moi, a ravagé le royaume,
» et continue à faire de mal en pis ; ainsi il
» ne montre pas qu'il soit, comme il nous
» l'écrit, bienveillant envers nous. S'il veut
» que le roi et moi le tenions pour un loyal

» parent, vassal et sujet, qu'il s'en aille
» chasser du royaume le roi d'Angleterre,
» notre ancien ennemi, et après, qu'il vienne
» auprès du roi monseigneur, il sera pour
» lors bien reçu; qu'il ne dise plus surtout
» que le roi et moi sommes en servage de
» qui que ce soit, car nous sommes en toute
» liberté et franchise, et prends soin de lui
» répéter publiquement et devant ses gens
» ce que nous te disons[1]. »

Quand le Duc vit qu'il ne pouvait exciter aucune commotion dans Paris, il se remit en campagne, et prit Montlhéry, Dourdan, Palaiseau, Marcoussis. Une troupe de ses gens fut surprise devant le château d'Orsay, par les Gascons qui gardaient la porte Saint-Marceau. Ils firent au moins cinquante prisonniers. En même temps, Helyon de Jacqueville soumit Étampes, Gallardon, Auneau et Chartres.

Un avantage plus grand vint encore augmenter la puissance du duc de Bourgogne[2]. Il avait, le 26 août précédent, envoyé de

[1] St.-Remy. — [2] Monstrelet. — St.-Remy. — Histoire du concile de Constance.

nouveaux ambassadeurs aux pères du concile de Constance, pour les bien assurer de sa part qu'il était loin de consentir en rien aux machinations que le comte d'Armagnac et ses complices faisaient pour conserver la France dans l'obéissance de Benoît XIII, que le concile avait déposé; il était, disait-il, uni de sentiment dans les affaires de l'Église avec le roi d'Angleterre et l'empereur. Le Duc avait su se procurer du crédit au concile; le comte d'Armagnac n'y avait envoyé personne, et paraissait réellement pencher pour Benoît XIII. L'empereur Sigismond était à Constance, et favorisait beaucoup le Duc. Aussi, vers le commencement d'octobre, reçut-il un message du collége des cardinaux. Le député lui adressa d'abord ces paroles de David, « *Domine, refugium factum est nobis;* » puis lui dit que toute la chrétienté était maintenant unie, excepté un grain de blé dans le boisseau; « c'est à savoir les comtes de la comté d'Armagnac, » qui sont encore dans l'obéissance de Pierre » de Luna, lequel est déclaré hérétique et » schismatique, et ses adhérens suspects

» d'hérésie. » Cet ambassadeur ajouta qu'il lui était envoyé, non pas comme au duc de Bourgogne seulement, mais comme à celui qui représentait le royaume de France, et à qui appartenait le gouvernement, parce que monseigneur le roi était occupé et détenu par la maladie, monseigneur le dauphin d'un trop jeune âge, et le comte d'Armagnac suspect de schisme. Qu'à la vérité, lorsque le roi des Romains avait, en propre personne, accusé le comte d'Armagnac devant le concile, il n'avait pas été formellement déclaré schismatique, mais que, nonobstant les excuses frivoles de maître Jean Gerson, il était réputé dans le schisme. Les cardinaux finissaient par supplier le Duc d'avoir en recommandation le sacré collége, le pape et le saint concile, de défendre leurs priviléges, franchises et libertés, de ne pas ajouter foi à tout ce qui pourrait être écrit contre eux, et d'avoir pour agréable l'élection que ferait le sacré collége, ainsi que la réforme qu'il mettait en l'Église.

Le Duc s'empressa d'envoyer cette pièce à toutes les bonnes villes, en leur rappelant

encore ce qu'il avait écrit contre les conseillers du roi ; il les engagea à envoyer des députés près de lui pour traiter des affaires de l'Église.

Bientôt après il résolut de se donner un nouvel et puissant allié, et de profiter du courroux de la reine pour la mettre de son parti. Elle lui avait secrètement envoyé un de ses serviteurs, afin d'implorer son assistance ; alors il lui dépêcha un de ses secrétaires qui convint avec elle qu'elle suivrait le Duc, s'il venait la chercher ; et comme elle n'avait point permission d'écrire, elle confia au secrétaire son cachet d'or que le Duc connaissait bien. Il leva donc précipitamment le siége de Corbeil, où le sire de Barbazan se défendait avec grand courage depuis trois semaines, et il se rendit à Chartres. La nuit de la Toussaint, il prit avec lui les principaux seigneurs de sa suite et ses gens d'armes les mieux montés, et s'en vint, par Bonneval et Vendôme, auprès de Tours. Il s'arrêta à deux lieues de la ville. Les sires de Vergy et de Fosseuse avec huit cents chevaux s'avancèrent jusqu'à une demi-lieue, et firent dire

à la reine, par un secret messager, qu'ils l'attendaient. Elle manda ses trois gardiens, et leur ordonna de se préparer à venir avec elle à la messe au couvent de Marmoutiers, hors de la ville. Ils voulurent l'en dissuader; ce fut en vain, il fallut s'y rendre avec elle.

A peine était-elle dans l'église qu'Hector de Saveuse arriva avec soixante combattans : « Madame, dirent les gardiens, sauvez-vous, » voici une grande compagnie de Bourgui» gnons ou d'Anglais. — Tenez-vous près de » moi, » dit-elle. A l'instant, Hector de Saveuse s'avança et la salua respectueusement de la part du duc de Bourgogne : « Où est» il? répliqua-t-elle. — Il ne tardera pas à » venir, » reprit le sire de Saveuse. Alors elle lui commanda d'arrêter les trois gardiens. Il y en avait un surtout, nommé Laurent Dupuy, qu'elle avait en grande haine; il la gênait dans tout ce qu'elle voulait faire, lui parlait sans respect, et même sans ôter son chaperon. Il vit bien le sort qui l'attendait et se sauva au plus tôt; il se jeta dans un petit bateau au bord de la rivière où l'église est bâtie; le batelet chavira, et il fut noyé.

Deux heures après arriva le duc de Bourgogne avec tous ses gens d'armes [1]. Il salua respectueusement la reine. « Mon très-cher » cousin, lui dit-elle, je dois vous aimer plus » qu'aucun homme dans le royaume ; vous » avez tout laissé pour vous rendre à mon » mandement, et vous êtes venu me délivrer » de prison. Soyez assuré que jamais je ne » vous manquerai. Je vois bien que vous » avez toujours aimé Monseigneur, sa famille, le royaume et la chose publique. » Ils dînèrent joyeusement à l'abbaye. Puis la reine manda aux gens de la ville qu'ils eussent à la laisser entrer avec son cousin de Bourgogne. Le gouverneur du château s'y opposa d'abord. Cependant il lui fallut céder ; deux jours après, il rendit aussi la forteresse.

La reine fut ensuite menée à Chartres en grand triomphe. Dès le 12 novembre, elle écrivit aux bonnes villes du royaume. Elle confirmait par son témoignage tout ce que leur avait fait savoir le duc de Bourgogne, sur la perversité et l'obstination de ceux qui

[1] Monstrelet. — St. Remy.

tenaient en esclavage le roi et le dauphin. Elle disait que c'était pour avoir voulu la paix qu'elle avait été dépouillée de son état et mise en prison. Elle montrait sa reconnaissance pour son bien-aimé cousin, qui était si grandement touché de l'honneur et de l'avantage du roi et du royaume, et qui venait de la délivrer. « Nous sommes venus, disait-elle, à Chartres en la compagnie de mon cousin, pour aviser et ordonner ce qui est nécessaire pour conserver et recouvrer la domination du roi, mon seigneur, en prenant l'avis des bons prud'hommes, vassaux et sujets. C'est pourquoi, très-chers et bons amis, nous qui devons avoir le gouvernement de ce royaume, durant l'empêchement de Monseigneur, comme l'ont réglé les lettres patentes irrévocables, passées dans son grand conseil, de l'avis de tous les grands seigneurs de son sang : nous qui avons entière et certaine connaissance de vos loyales intentions, et qui savons combien vous êtes enclins à vous employer de corps et de bien avec mondit cousin pour arriver à la conclusion désirée : nous vous sommons et requé-

rons, au nom de Monseigneur, de vous maintenir en accord avec les intentions de notre cousin de Bourgogne, sans aucunement entendre ou obtempérer à aucune lettre ou mandement quelconque donné au nom de Monseigneur ou de mon fils le dauphin. »

En même temps, on ordonna que maître Philippe de Morvilliers, auparavant conseiller du duc de Bourgogne, irait en la ville d'Amiens, accompagné de plusieurs notables clercs avec un greffier. Et que là serait tenue, de par la reine, pour les bailliages d'Amiens, Vermandois, Tournay, et pour le comté de Ponthieu, une souveraine cour de justice au lieu de celle qui était à Paris. Afin qu'il ne fût plus besoin de se pourvoir à la chancellerie du roi ; on remit à maître Philippe un sceau où était gravée l'image de la reine, debout et les bras pendans vers la terre ; à droite l'écu de France ; à gauche, un écu partie de France et de Bavière. Autour était écrit : « C'est le scéau des causes, souverainetés et appellations pour le roi. » Il fut réglé aussi que les lettres et mandemens seraient intitulés de la manière suivante :

« Isabelle, par la grâce de Dieu, reine de France, ayant, à cause de l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et l'administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous fait par mondit seigneur et son conseil. »

Tout cela semblait bien hardi à beaucoup de gens; mais on était dans un temps de si grand désordre et de telle confusion, que rien ne pouvait étonner.

Durant ce séjour à Chartres, il arriva une aventure qui donna beaucoup de chagrin au duc de Bourgogne [1]. Hélyon de Jacqueville et Hector de Saveuse étaient en grande discorde, et s'étaient dit des paroles hautaines, au sujet du sire Jean de Vaux, parent de Saveuse, que Jacqueville, quelque temps auparavant, avait complètement dévalisé. Cette haine devenant chaque jour plus vive, Saveuse, Jean de Vaux, et dix ou douze de leurs parens s'assemblèrent, et entrèrent dans l'église de Notre-Dame de Chartres, tandis que Jacqueville s'y trouvait. « Tu « m'as injurié, Jacqueville, et tu vas en

[1] Monstrelet. — Fenin.

» être puni, » lui dit Hector de Saveuse. Aussitôt ils se jetèrent sur lui et le traînèrent hors de l'église; il les conjura de l'épargner, cria merci au sire de Saveuse, lui offrit une forte rançon; ce fut en vain, ils le battirent inhumainement, lui firent de profondes blessures, et, le laissant pour mort, le précipitèrent des marches de l'église. Après ce coup, ils quittèrent aussitôt la ville, car ils savaient combien le Duc aimait Jacqueville, et ils craignaient sa colère.

On porta le malheureux, tout meurtri, dans l'hôtel du Duc, qu'il avait quitté peu de momens auparavant. « Mon cher sei-
» gneur, lui dit-il, d'une voix mourante,
» c'est pour vous avoir loyalement servi que
» je suis assassiné. » Le Duc fit saisir à l'heure même les chevaux et les bagages de Saveuse, monta à cheval et courut pour essayer de le prendre. Cependant les principaux seigneurs de sa suite, Jean de Luxembourg, le sire de Fosseuse, le maréchal de Bourgogne, essayèrent de l'apaiser, en lui représentant qu'il avait déjà assez de grandes affaires sur les bras; mais il protestait sans cesse que

jamais il ne pardonnerait la mort de Jacqueville, qui en effet ne survécut que trois jours. Dans ce premier moment, le Duc aurait assurément fait périr le sire de Saveuse, s'il l'eût tenu. Peu à peu il réfléchit que c'était un de ses meilleurs chevaliers, et qu'il avait grand besoin de lui et des siens. Il lui rendit sa confiance; toutefois on croyait toujours qu'au fond il lui en voulait, et que quelque jour il le lui témoignerait rudement.

Ce fut pourtant à lui qu'il confia tout aussitôt une autre commission de grande importance. Il venait de se former à Paris une conspiration pour lui livrer la porte Saint-Marceau. Un homme d'église et quelques bourgeois, qui demeuraient près de là, avaient fait faire de fausses clefs, et avaient envoyé un message au Duc pour convenir du jour et de l'heure de l'entreprise. Il en chargea Hector de Saveuse, et lui-même, avec son armée, s'avança jusqu'à Montlhéry. Mais un pelletier de la rue Saint-Jacques, qui était du complot, troublé des malheurs qui en pourraient résulter, s'en vint quelques heures avant avertir le prévôt de Paris,

et promit de tout révéler, si on lui assurait son pardon et une grande récompense. Le prévôt s'arma sur-le-champ, et vint saisir tous les conjurés, qui étaient assemblés chez Jacques Brulard, conseiller au parlement. Le connétable envoya une troupe d'arbalêtriers à la porte Saint-Marceau; et lorsque les Bourguignons se présentèrent, ils furent assaillis d'une grêle de traits, et le sire de Saveuse fut lui-même blessé. Il se retira au village de Saint-Marceau. Les gens de Paris sortirent et vinrent l'attaquer. Le combat fut vif; mais il se maintint, et repoussa la garnison. Les auteurs de la conspiration eurent la tête tranchée [1]. Il y eut un grand nombre de personnes emprisonnées. Le marchand pelletier reçut une forte somme d'argent; on le nommait le sauveur de la ville. Tous les partisans du duc de Bourgogne recommencèrent à se tenir en crainte et en repos.

Voyant que l'affaire était manquée, et que la mauvaise saison s'avançait, le Duc congédia la plus grande partie de ses

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Fenin. — St.-Remy.

hommes d'armes; il mit de bonnes garnisons dans les villes importantes : Jean de Luxembourg à Montdidier, Hector de Saveuse à Beauvais, le seigneur de l'Ile-Adam à Pontoise. Puis il alla à Chartres chercher la reine, et la conduisit à Troyes. Le connétable les attaqua en route près de Joigny, mais fut repoussé. Arrivés dans cette ville, ils y établirent leur résidence. La reine l'institua d'abord, par lettres du 12 janvier, gouverneur général du royaume. Ils créèrent encore un parlement et une chancellerie pour les provinces d'alentour. Eustache de Laistre reprit l'office de chancelier. Le duc de Lorraine vint les joindre, et ils le nommèrent connétable. Presque partout la France se rangeait à leur obéissance. Le prince d'Orange fut envoyé en Languedoc, et y fit reconnaître l'autorité de la reine et du Duc. L'hiver se passa ainsi. Le peuple des villes se révoltait contre le roi, criait : « Vive Bourgogne! à bas les aides! » maltraitait ou tuait les officiers du roi et les fermiers qui étaient chargés de recevoir l'impôt, et même pillait les gens riches en les appelant

Armagnacs. Rouen, se révoltant une seconde fois, se remit aux Bourguignons, et mille cruautés y furent commises.

En même temps, le connétable, les sires de Barbazan et Tanneguy-Duchâtel s'étaient remis à tenir la campagne, à courir sur les compagnies de Bourgogne et à assiéger les châteaux et forteresses où l'on faisait peu de quartier quand on pouvait les prendre. Encouragés par la prise d'Étampes, de Montlhéry, de Marcoussis et de Chevreuse, qu'ils avaient emportés d'assaut, ils voulurent mettre un terme aux courses que le bâtard de Thian, capitaine de Senlis, faisait jusqu'aux portes de Paris, et résolurent d'aller mettre le siége devant cette ville. Pour qu'elle se rendît plus volontiers, ils emmenèrent le roi avec eux. Les bourgeois ne demandaient qu'à traiter; mais le bâtard et les gens de guerre étaient les maîtres: toutefois, se voyant pressés par une forte armée, ils convinrent de remettre la ville, s'ils n'étaient pas secourus le 19 avril; ils donnèrent six ôtages, et envoyèrent aussitôt

[1] 414. (v. st.), L'année commença le 28 mars.

un message au comte de Charolais. Le jeune prince avait grande envie de s'y rendre lui-même; son conseil s'y opposa. Messire Jean de Luxembourg et le seigneur de Fosseuse furent chargés de cette affaire [1]; ils rassemblèrent à Pontoise des gens pris dans les diverses garnisons, et, avec la plupart des nobles de Picardie, ils arrivèrent le 18 devant la ville. Le connétable fit aussitôt armer son monde, et mit l'armée en bataille; pour lors la garnison sortit, pilla le camp et y mit le feu; les malades périrent, plusieurs marchands furent tués. Le connétable furieux fit trancher la tête et pendre par quartiers au gibet quatre des ôtages de la ville; n'épargnant que l'abbé de saint-Vincent et un avocat du roi. Le bâtard de Thian avait cinquante prisonniers, il les fit périr sur-le-champ, deux femmes furent même noyées. Le connétable fit aussi tuer tous ceux qu'il avait.

Telle était la cruauté avec laquelle se faisait cette guerre maudite, où le fils combattait contre le père, le frère contre le frère;

[1] Monstrelet.

où l'on ne voyait que rapines et meurtres. Chacun prenait les armes d'abord pour se défendre, bientôt après pour se venger ou se livrer au pillage [1]. Les moines laissaient leurs habits de religion, pour vêtir le harnois de guerre, monter à cheval, et s'exercer aux armes. Ils prenaient des gens à leurs ordres, se faisaient aussi capitaines de compagnie, et dérobaient le bien d'autrui à main armée comme les autres. Les forêts étaient remplies de brigands; le pays se dépeuplait; les uns s'en allaient aux provinces lointaines où il n'y avait pas de guerre, les autres étaient tués par les compagnies ou mouraient de faim. Les gens de guerre de l'un et de l'autre parti ne recevaient pas la solde promise, et ne connaissaient plus de discipline ni d'obéissance. Les troupes du connétable refusaient sans cesse de quitter Paris pour s'en aller combattre les Bourguignons, et lorsqu'elles se mettaient en campagne, c'était pour tout ravager.

Le connétable avait marché vers les gens qui venaient secourir Senlis. Il envoya de la

[1] Juvénal.

part du roi, qui chevauchait avec lui, deux hérauts pour demander aux seigneurs bourguignons qui ils étaient et ce qu'ils prétendaient : « Je suis Jean de Luxembourg, ré» pondit ce seigneur, et j'ai avec moi le » sire de Fosseuse, ainsi que beaucoup » d'autres seigneurs ; nous venons ici par » ordre de monseigneur de Bourgogne, pour » servir le roi et secourir sa bonne ville de » Senlis contre le comte d'Armagnac. Nous » sommes prêts à le combattre lui et les » siens, s'il veut nous indiquer lieu pour » cela ; mais nous ne combattons pas le roi, » nous sommes ses fidèles vassaux et ses » loyaux sujets. » Quand on rapporta cette réponse au connétable : « Puisque ce n'est » ni le duc de Bourgogne, ni son fils, il » n'y a pas grand'chose à gagner ici ; ces » compagnons-là ne sont pas riches et ne » cherchent qu'à s'enrichir, il vaut mieux » nous en aller. » D'ailleurs il venait d'apprendre qu'une autre compagnie de Bourguignons s'avançait du côté de Dammartin pour couper sa retraite vers Paris. Il ramena le roi au plus vite, et les Bour-

guignons se retrouvèrent maîtres de tout le pays [1].

Pendant que la Brie, le Vexin et toute la contrée à l'entour de Paris étaient ainsi désolés, le roi d'Angleterre conquérait la Normandie sans obstacle; Cherbourg et Rouen étaient les seules villes à peu près dont il ne se fût pas emparé. Évreux était aussi défendu par Raymond de la Guerre, vaillant chevalier armagnac. Tous ces pays étaient aussi malheureux, et en aussi grand désordre que les provinces où combattaient les Armagnacs et les Bourguignons; c'était pitié que de voir la destruction du royaume et la rage que les Français avaient les uns contre les autres, au lieu de se réunir contre leurs anciens ennemis.

De si grands maux avaient pourtant décidé quelques-uns des conseillers du roi à traiter avec le duc de Bourgogne [2]. Le sire de La Trémoille et l'évêque de Paris appuyaient surtout ce sage projet. Le duc de Bourgogne et la reine tenaient aussi un

[1] Monstrelet.

[2] Le Religieux de St.-Denis.

langage raisonnable et pacifique en apparence. Le comte de Savoie conjurait son beau-frère de Bourgogne de finir les maux du royaume de France et offrait son entremise [1]. Des ambassadeurs furent envoyés par le dauphin à Montereau, par le Duc, à Bray-sur-Seine. Chaque jour ils s'assemblaient à moitié chemin au village de la Tombe. Le pape, Martin V, qui avait été récemment élu au concile de Constance, touché des calamités de la France et des guerres qui déchiraient le plus beau des royaumes chrétiens, donna ordre aux deux cardinaux des Ursins et de Saint-Marc, de s'y rendre pour travailler au rétablissement de la paix. Le duc de Bourgogne, qui se trouvait à Dijon, les reçut à leur passage, avec toute sorte d'honneur, et leur fit de riches présens. Ils arrivèrent à Montereau et assistèrent aux conférences de la Tombe. Le cardinal de Saint-Marc se rendit ensuite à Paris pour décider le dauphin à la paix. Enfin, après beaucoup de messages et de pourparlers, par l'influence des cardinaux et du sire

[1] Guichenon.

de la Trémoille, les articles furent signés le 23 de mai, pour être ensuite ratifiés par les deux partis. On les porta à la reine à Troyes, et en même temps le cardinal de Saint-Marc vint les communiquer au conseil du roi, à Paris, et en presser l'approbation. Entre autres articles, le duc de Bourgogne avait consenti que les finances fussent gouvernées par trois généraux, dont un serait nommé par le dauphin, un autre par lui.

La nouvelle de la paix répandit la joie dans Paris. Cependant le comte d'Armagnac s'était opposé de tout son pouvoir à cette conclusion ; il avait redoublé de rigueur et de cruauté envers les Parisiens ; ses gens d'armes maltraitaient tout le monde, sans qu'on en pût avoir justice. Depuis le retour de Senlis, ils étaient plus furieux encore à cause de leur défaite ; personne ne pouvait sortir de la ville sans être dévalisé et frappé. Lorsqu'on allait s'en plaindre au connétable ou au prévôt, ils répondaient : « Qu'alliez-» vous faire là ? » Ou bien : « Si c'étaient les » Bourguignons, vous ne vous plaindriez pas. » Les serviteurs de l'hôtel du roi, étant allés

au bois de Boulogne chercher des branches pour fêter le 1er. mai, les hommes d'armes, qui gardaient la Ville-l'Évêque, tombèrent sur eux et en blessèrent plusieurs. En même temps, l'on faisait prendre les ornemens des églises, et jusqu'aux vases de Saint-Denis [1]. On voulut tirer de l'argent de la ville par de nouvelles exactions; malgré la crainte où vivaient les bourgeois, il leur fallut pourtant s'y refuser, et braver la colère du connétable, car ils ne pouvaient plus rien payer. Les vivres étaient devenus d'une extrême cherté, à cause du ravage des campagnes. On faisait travailler les pauvres ouvriers pour l'artillerie, sans les payer et en les traitant de canaille. Enfin, on ne peut imaginer l'effroyable haine que les Parisiens avaient conçue contre le comte d'Armagnac. Comme il arrive toujours, il courait parmi le peuple mille rumeurs qui augmentaient son désespoir et sa secrète fureur [2]. On disait que les gens d'armes armagnacs avaient brûlé des hommes et des enfans qui n'avaient pu leur payer rançon. On assurait que la toile qu'ils

[1] Journal de Paris. — [2] *Idem*.

avaient prise par force chez les marchands, n'était point, comme ils le disaient, pour faire des tentes et des pavillons, mais pour coudre toutes les femmes dans des sacs, et les jeter à la rivière. On répandait encore que le connétable voulait faire égorger tous les habitans, et que ceux qui devaient être épargnés venaient de recevoir secrètement un écu de plomb gravé d'une croix rouge, et des léopards d'Angleterre. On l'accusait d'avoir dit qu'il vendrait plutôt Paris aux Anglais, que d'y recevoir les Bourguignons[1].

Mais la rage fut bien plus grande encore lorsqu'on sut dans la ville, qu'au conseil du roi, le connétable, le chancelier, le prévôt, Raymond de la Guerre et maître Martin Gouge, autrefois évêque de Chartres, depuis évêque de Clermont, s'étaient opposés au traité qui venait d'être signé et publié. Ils avaient dit que c'était un déshonneur pour le roi, et que ceux qui proposaient une semblable paix étaient des traîtres. Le chancelier avait déclaré que le roi la pourrait sceller lui-même, mais que jamais elle ne serait

1 Monstrelet.—St.-Remy.—Le Relig. de St.-Denis.

scellée par lui. Le connétable avait refusé de venir au conseil que le dauphin avait convoqué pour en délibérer.

Tout Paris tremblait tellement devant lui, qu'il semblait que son autorité n'y pût jamais être détruite. Cependant, un jeune homme, nommé Perrinet Leclerc, fils d'un riche marchand de fer, sur le Petit-Pont, homme fort estimé et quartenier, avait été, quelques jours auparavant, tandis qu'il faisait le guet à la porte Saint-Germain, injurié et battu par les serviteurs d'un des seigneurs du conseil du roi. Il alla porter sa plainte au prévôt, qui n'en tint compte. Pour lors, il jura de s'en venger. Comme on était au plus fort de l'indignation contre le connétable, et qu'on savait ce Perrinet Leclerc plein de courage et de résolution, des parens du sire de l'Ile-Adam, partisans secrets du duc de Bourgogne, lui vinrent proposer d'introduire ce seigneur dans la ville avec la garnison de Pontoise, dont il était capitaine. Perrinet Leclerc y consentit, et assembla quelques-uns de ses compagnons, jeunes gens de moyenne condition,

de conduite assez déréglée, de beaucoup de témérité, et de peu de réflexion. Il y en avait jusqu'à six ou sept, la plupart fils de bouchers. Ils envoyèrent quelques-uns des leurs à Pontoise pour tout disposer avec le seigneur de l'Ile-Adam. La garnison de Pontoise n'était pas nombreuse ; mais le seigneur de l'Ile-Adam était vaillant. Il assembla les garnisons des forteresses voisines où se trouvaient aussi des chevaliers bourguignons, gens de courage et d'entreprise : Guy de Bar, le seigneur de Chastellux, le seigneur de Chevreuse, Ferry de Mailly, Lyonnet de Bournonville. Entre eux tous, à peine réunissaient-ils sept ou huit cents chevaux : c'était bien peu pour une si grande entreprise. Ils eurent confiance en la fortune, et la chose fut résolue [1].

Le lendemain du jour où la paix avait été connue à Paris, dans la nuit du 28 au 29 mai, le seigneur de l'Ile-Adam se présenta à la porte Saint-Germain-des-Prés. Perrinet

[1] Monstrelet. — Juvénal. — Journal de Paris. — St.-Remy. — Fenin. — Reg. du parlement. — Le Relig. de St.-Denis..

Leclerc avait dérobé les clefs sous le chevet du lit de son père; il ouvrit doucement, les Bourguignons entrèrent en silence. Perrinet referma les portes et jeta les clefs par dessus le mur. La troupe s'en alla à petit bruit le long de la rivière jusqu'au Châtelet. Là ils trouvèrent environ quatre cents Parisiens armés qui avaient été mis dans le complot. Alors on se partagea en plusieurs bandes: le seigneur de l'Ile-Adam s'en alla vers l'hôtel Saint-Paul, les autres prirent la rue Saint-Honoré pour s'emparer du comte d'Armagnac. Une autre troupe suivit la rue Saint-Denis. Tous criaient : « Notre-Dame » de la paix, vive le roi ! vive Bourgogne ! » que ceux qui veulent la paix s'arment et » nous suivent. » De toutes parts le peuple sortait des maisons, reprenant les couleurs et la croix de Bourgogne, et répétant les mêmes cris.

Surpris sans nulle défense au milieu de la nuit, les Armagnacs ne pouvaient ni s'assembler, ni tenter une résistance. Au premier bruit, Tanneguy Duchâtel, prévôt de Paris, courut chez le dauphin, l'enveloppa

dans le drap de son lit, et l'emporta. Robert-le-Masson, son chancelier[1], lui donna son cheval, et ils le conduisirent en toute hâte dans le château de la Bastille. Maître Martin Gouge, évêque de Clermont, Louvet, président de Provence, qui était nouvellement dans la faveur du jeune prince, se sauvèrent avec lui dans la forteresse. Un plus grand nombre s'y serait refugié, mais un chevalier bourguignon, Daniel de Gouy, accourut de ce côté.

On ne trouva pas le connétable, il s'était caché; mais le peuple s'en allait de maison en maison, conduisant les gens d'armes chez les divers serviteurs du dauphin, chez ceux qui avaient part au gouvernement, chez les gens qu'on accusait d'être Armagnacs; on pillait leurs maisons, on les traînait en prison. Le chancelier, Raymond de la Guerre, les évêques de Senlis, de Bayeux, de Coutances, furent saisis. La foule s'introduisit avec violence au collége de Navarre et voulait massacrer les maîtres et les étudians qui passaient pour Arma-

[1] Dutillet.

gnacs; le sire de l'Ile-Adam arriva à temps pour les sauver. Maître Juvénal fut secrètement averti de la part du sire Guy de Bar, à qui il avait autrefois rendu un service, et n'eut que le temps de se sauver. Le désordre fut grand. Cependant ce premier jour, il n'y eut que trois hommes de tués, pour avoir, disait-on, crié: « Vive Armagnac ! »

Le seigneur de l'Ile-Adam avait enfoncé les portes de l'hôtel Saint-Paul, et s'était présenté devant le roi: « Comment se porte » mon cousin de Bourgogne? lui dit le » malheureux prince, il y a long-temps » que je ne l'ai vu. » Ce furent toutes ses paroles. Dès qu'il fit jour, on le mit à cheval et on le promena par les rues en signe d'approbation de tout ce qui se faisait. Il ne restait plus nulle raison, ni mémoire à ce pauvre prince; peu lui importait entre les mains de qui il tombait, et ce qu'on ordonnait en son nom. Il ne savait plus ce que c'était qu'Armagnac ou Bourguignon.

Le sire Guy de Bar fut nommé prévôt de Paris en place de Tanneguy Duchâtel. Dès le lendemain, sur les représentations du Par-

ement[1], il chercha à remettre un peu d'ordre dans la ville, où tout était au pillage. On remplissait les prisons des gens que l'on saisissait; on en renfermait dans les maisons pour les mettre à rançon. Il défendit toutes ces violences, et fit publier en même temps que tous ceux qui auraient connaissance du lieu où se cachaient le comte d'Armagnac et ses partisans, eussent à le révéler sous peine de confiscation de corps et de biens. Aussitôt après, un pauvre maçon alla raconter au prévôt que le connétable s'était caché chez lui. Le prévôt y courut et le trouva en effet. Il le fit monter sur son propre cheval derrière lui et le mena dans la prison du Châtelet.

Cependant le sire Tanneguy Duchâtel s'était bien aperçu qu'il n'y avait dans la ville qu'un très-petit nombre de gens d'armes bourguignons. Il fit venir en toute hâte du monde des garnisons voisines. Le vaillant sire de Barbazan y arriva de Corbeil; le vieux maréchal de Rieux se joignit à eux, et, le 11 juin au matin, ils sortirent de la Bastille,

[1] Reg. du Parlement. — Juvénal. — Monstrelet.

à la tète de seize cents hommes, par la rue Saint-Antoine, criant : « Vive le roi, le dau- » phin et le comte d'Armagnac! » Ils voulurent d'abord se porter à l'hôtel Saint-Paul; le roi avait été, dès la veille, conduit au Louvre. Dans le premier moment, ils poussèrent jusqu'à la porte Baudoyer; peut-être même auraient-ils pu arriver au Châtelet, et délivrer une grande partie des prisonniers; déjà même sur leur passage on commençait à reprendre la croix de France, mais ils marchaient avec désordre; quelques-uns entraient dans les maisons pour piller; d'autres criaient : « A mort! à mort! tuez tout [1]! » On entendit même le cri : « Vive le roi d'Angleterre! »

Le peuple qui avait déjà tant de crainte et d'horreur pour les Armagnacs, fut plutôt armé et en défense que les hommes d'armes de Bourgogne. Le nouveau prévôt se mit à la tête des hommes de la commune, et avec une ardeur incroyable, ils tombèrent sur la troupe de Tanneguy Duchâtel [2]. Elle fut bientôt repoussée, enveloppée, et rentra dans la Bastille après avoir perdu plus de

[1] Juvénal. — Journal de Paris. — [2] Journ. de Paris.

quatre cents hommes. Mais ce ne fut pas tout; la populace, tout émue d'épouvante et de fureur, ayant ainsi pris les armes et fait couler du sang, commença un horrible massacre; elle allait dans les hôtelleries et dans les maisons chercher les Armagnacs, et les assommait dans les rues à coups de hache. La rage était si grande, que ceux qui ne pouvaient en tuer, frappaient sur les cadavres étendus par terre et les meurtrissaient. Les femmes et les enfans eux-mêmes venaient maudire et injurier ces corps sanglans. « Chiens de » traîtres, disaient-ils, vous êtes encore » mieux traités qu'à vous n'appartient. Plût » à Dieu qu'il y en eût davantage et que » tous fussent en cet état! » Il n'y avait pas une rue un peu fréquentée où l'on ne vît un tel spectacle.

Dès le lendemain, les Bourguignons commencèrent à arriver en foule. Le sire de Luxembourg, les frères Fosseuse, Jean de Poix, et les capitaines des garnisons de Picardie, venaient l'un après l'autre, comptant être encore à temps pour faire quelque bon butin. Ils se logèrent aux environs de la

Bastille. Le sire Tanneguy en avait emmené le dauphin, et l'avait conduit à Melun. Les gens qu'il y avait laissés, se voyant environnés et sans secours, demandèrent à en sortir, à condition qu'on leur garantirait corps et biens. Le seigneur de l'Ile-Adam leur accorda cette condition, et nomma capitaine de la Bastille, le sire de Canny qu'on y trouva prisonnier. Le 2 de juin, il fit tenir par le roi un grand conseil au Louvre. Il ne s'y trouvait de seigneur du sang royal, que messire Charles, comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, et qui n'était qu'un enfant. Le comte de Tripoli, frère du roi de Chypre, allié à la maison royale, était aussi resté à Paris. Les cardinaux de Bar et de Saint-Marc, qu'à grand' peine on avait sauvés de l'aveugle fureur du peuple, l'évêque de Paris, épargné parce qu'il avait conseillé la paix, l'archevêque de Rouen, le seigneur de Chastellux, le prévôt de Paris formaient ce conseil. On résolut d'envoyer une grande ambassade au dauphin, pour le supplier de revenir à Paris. On fit demander un sauf-conduit. Mais le dauphin avait

seulement traversé Melun, et avait poursuivi sa route vers Bourges.

Ce qui empêchait le plus de remettre le bon ordre dans la ville de Paris, c'est qu'il n'y avait là aucun des grands du royaume, qui pût y exercer son autorité. Le duc de Bourgogne était fort éloigné au moment où se passaient de si grandes choses en son nom. La nouvelle lui en arriva, comme il revenait de Montbelliard, où il avait eu une entrevue avec l'empereur; il s'y trouvait encore le jour même que le seigneur de l'Ile-Adam était entré dans Paris [1]. On fut donc beaucoup de jours sans savoir ses volontés. On ne pouvait même dire au peuple précisément le lieu où le Duc se trouvait [2]; cela le rendait plus inquiet, et il était impossible de le faire obéir. Le prévôt n'osait faire justice de tous les crimes qui se commettaient. D'ailleurs ce désordre convenait assez aux capitaines bourguignons; ils y faisaient bien leurs affaires, et s'enrichissaient

[1] Histoire de Bourgogne. — Lettre du Duc datée le 29 mai de Montbelliard. — [2] Journal de Paris. — Juvénal. — Le Religieux de St.-Denis.

grandement; surtout en mettant à rançon les gens riches, qui se rachetaient de la mort et de la prison. On disait que les seigneurs de Chastellux, de Bar et de l'Ile-Adam, s'étaient de la sorte procuré au moins cent mille écus chacun. Comme ce dernier était le principal en autorité, et que ses domaines étaient tout auprès de Paris, il n'y avait pas un de ses vassaux qui n'arrivât pour profiter de l'occasion. Ses paysans même s'armaient, venaient à Paris faire les gentilshommes, tirer de l'argent des Armagnacs, et le dépenser. Il y en avait qui faisaient venir leurs femmes, et leur achetaient de belles robes, comme à de nobles demoiselles. D'autres chefs de Bourgogne pillaient d'une façon plus rude et plus cruelle, comme de vrais brigands, prenant l'argenterie dans les maisons et même dans les églises. Les sires de Saveuse et de Crèvecœur se firent remarquer entre tous, par leur rapacité et leur violence. Ce fut à grand'peine que le prévôt de Paris sauva l'abbaye de Saint-Denis de leurs mains avides.

Les Bourguignons s'emparaient aussi des

différentes charges. Le sire de Chastellux se fit nommer, dès le 6 juin, maréchal en place du maréchal de Rieux, et le sire Charles de Lens, amiral, au lieu de messire de Braquemont.

On avait bien député vers la reine, qui était toujours à Troyes et dont on aurait pu recevoir des ordres; mais elle ne sut rien résoudre en l'absence du duc de Bourgogne. Seulement on disait qu'elle ne voudrait jamais rentrer dans Paris tant qu'on laisserait vivre une telle quantité d'Armagnacs. Néanmoins elle envoya deux hommes fort sages, le sire de Neufchâtel et maître Philippe de Morvilliers. Ce choix donna quelque espérance que les meurtres et les pillages allaient enfin cesser; il en fut tout autrement.

Bien qu'on apprît chaque jour que les villes et forteresses, jusqu'à la frontière de Picardie, se mettaient en l'obéissance du duc de Bourgogne, il s'élevait sans cesse des alarmes parmi le peuple; il ne se passait pas de nuit qu'on ne criât aux armes; on se levait, on courait les rues, on allumait

de grands feux. Tout ce mouvement plaisait beaucoup à la populace, et maintenait le désordre. Enfin, dans la nuit du dimanche 12 juin, on cria par toute la ville que les Armagnacs revenaient pour délivrer les prisonniers, qu'ils étaient à la porte Saint-Germain; — non, disaient d'autres, à la porte Saint-Marceau. On s'assembla sur la place Maubert; tout le quartier des halles et de la Grève s'y porta en foule. On courut à une porte, puis à l'autre. Il n'y avait nulle cause d'alarme. Parmi le peuple se trouvaient plusieurs de ces bouchers bannis depuis cinq ans, et qui revenaient se venger. Mais le principal conducteur de cette émeute était un nommé Lambert, potier d'étain [1]. Ils se portèrent aux prisons de ville, criant, comme des insensés, qu'il fallait aviser à ce qu'on devait faire. Bientôt les plus furieux, élevant une voix terrible et agitant leurs armes, commencèrent à dire : « Que la ville » et les bourgeois n'auraient jamais de re-

1 Journal de Paris. — Registres du Parlement. — St.-Remy. — Monstrelet. — Juvénal. — Le Religieux de St-Denis.

» pos tant qu'il resterait un Armagnac. »
Bientôt ils s'engagèrent par serment à les exterminer, puis, aux cris de « vive la paix, » vive le duc de Bourgogne! » ils se portèrent aux prisons.

Le prévôt, le seigneur de l'Ile-Adam, messire de Luxembourg, le sire de Fosseuse accoururent avec environ mille chevaux; ces furieux étaient plus de quarante mille; on ne pouvait employer la force. Le sire de Bar implora leur justice, leur raison, leur pitié, s'efforçant de les calmer: « Maugre-
» bleu, répondaient-ils, de votre justice,
» de votre raison et de votre pitié! Maudit
» soit de Dieu qui aura pitié de ces traîtres
» d'Armagnacs, ce sont des Anglais, ce
» sont des chiens. Ce sont eux qui ont
» détruit et ravagé le royaume de France.
» Ils l'avaient vendu aux Anglais. — Oui,
» disaient d'autres, ils avaient déjà fait
» faire des étendards pour le roi d'Angle-
» terre, afin de les planter sur les portes
» de la ville. Ils nous faisaient travailler
» pour rien, et quand nous demandions
» notre salaire, ils nous disaient: Canaille,

» n'avez-vous donc pas un sou pour acheter
» une ficelle et vous aller pendre? — Et ne
» voulaient-ils pas nous tuer? ajoutait-on,
» ils avaient fait des sacs pour noyer nos
» femmes et nos enfans. Nos portes allaient
» être marquées à la craie. Tout le quartier
» des halles devait être exterminé. — De
» par le diable, ne nous en parlez plus;
» par la sangbleu, ce que vous direz ne
» servira à rien. »

Quand le prévot les vit enflammés d'une telle rage, il n'osa plus leur résister : « Mes » amis, faites ce qui vous plaira, dit-il. » Ils accoururent d'abord à la tour du Palais, où se trouvaient le chancelier et le connétable qu'on y avait transférés. Ils les tirèrent dans la cour, les tuèrent, les dépouillèrent; puis, avec une horrible cruauté, ils découpèrent sur le corps du connétable, une lanière de sa peau, qui descendait de l'épaule droite au côté gauche, pour figurer l'écharpe des Armagnacs.

De là ils coururent à la prison du prieuré de Saint-Éloy, proche du Palais, et tuèrent à coups d'épée et de hache ceux qui y étaient

renfermés. Le sire de Villette, abbé de Saint-Denis, avait revêtu ses ornemens sacerdotaux, et s'était réfugié à l'autel dans la chapelle, où il tenait élevée la Sainte-Hostie. Rien ne pouvait rappeler ces furieux au respect ni à la pitié. Déjà ils agitaient au-dessus de la tête du saint abbé, leurs haches qui dégouttaient de sang sur sa chasuble; heureusement le sire de l'Ile-Adam arriva, et parvint, non sans peine, à sauver cet homme vénérable.

Puis, ils se précipitèrent au petit Châtelet. Un des leurs s'introduisit dans la prison, et faisant l'appel des prisonniers, il les faisait sortir chacun à leur tour. A mesure qu'ils passaient le guichet en courbant la tête, les assassins les frappaient de leurs haches et de leurs épées, les abattaient, puis jetaient leur corps dans la rue. Ce fut ainsi que périrent l'évêque de Coutances, fils du chancelier, les évêques de Senlis, de Bayeux et d'Évreux. Aucun ne fut épargné. L'évêque de Coutances offrit une forte rançon et n'en fut pas écouté davantage. Avec eux furent tués deux présidens au parlement, des maîtres des re-

quêtes, des gens de la chambre des comptes et beaucoup d'hommes notables. Ensuite ils se portèrent au grand Châtelet, où était entassée une foule de prisonniers. Quelques-uns s'étaient procuré des armes, et comme cette prison était forte, aidés de leurs gardiens, ils défendirent l'entrée pendant près de deux heures ; on les étouffa de fumée ; puis, pénétrant dans la prison, les assassins jetaient les prisonniers par les fenêtres, sur les fers des piques qu'on présentait pour les recevoir.

Les prisons de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Magloire, du Temple, furent forcées de même, et tous ceux qui s'y trouvaient mis à mort, hormis dans la prison du Louvre, par respect pour la présence du roi. Ces furieux n'écoutaient rien, ne regardaient rien. Il y eut des concierges et des geôliers massacrés. Les prisonniers pour dettes furent égorgés comme les autres, bien qu'il y en eût qu'on savait du parti bourguignon. On avait du sang jusqu'à la cheville dans la cour des prisons. On tua aussi dans la ville et dans les rues. Les malheureux arbalêtriers génois étaient chassés des maisons où ils étaient lo-

gés et livrés à la populace furieuse. Des femmes et des enfans furent mis en pièces. Une malheureuse femme grosse fut jetée morte sur le pavé, et comme on voyait son enfant palpiter encore dans ses flancs : « Tiens, disait-on, le petit chien remue en- » core. » Mille horreurs se commettaient sur les cadavres. On leur faisait une écharpe sanglante comme au connétable ; on les traînait dans les rues. Les corps du comte d'Armagnac, du chancelier, de Raymond de la Guerre, furent ainsi promenés sur une claie dans toute la ville, puis laissés durant trois jours sur les degrés du Palais [1].

Enfin le massacre dura sans interruption depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures, sans qu'on pût arrêter cette populace furieuse ; quelque déplaisir qu'en éprouvassent les seigneurs bourguignons, il n'y en avait pas un assez hardi pour dire autre chose que : « Mes enfans, vous faites bien. » On estima communément que dans cette journée il avait péri quinze cents personnes ; d'autres disaient le double. On rendit compte

[1] Juvénal.

au Parlement de plus de huit cents. Les serviteurs du duc de Bourgogne lui écrivirent quatre cents.

Après cette déplorable sédition, le bon ordre ne se rétablit point; ce n'était chaque jour que supplices, assassinats, vexations de toutes sortes. Chacun exerçait librement ses vengeances, ou contentait sa rapacité. Les courses des garnisons de Meaux, de Corbeil ou de Melun renouvelaient sans cesse la sanguinaire fureur du peuple. Le prévôt fut obligé de faire placer de fortes barrières devant le Châtelet. Toutes les folies qu'on avait vues six ans auparavant avaient recommencé. Hommes, femmes, enfans, prêtres, moines, n'auraient pas été en sûreté, s'ils n'avaient pas porté le chaperon bleu et la croix de Bourgogne. Comme les Armagnacs avaient fait, pendant leur puissance, une confrérie religieuse, qui portait l'écharpe blanche, il fallut avoir aussi une confrérie bourguignonne; elle s'appela de Saint-André, et prit pour signe une couronne de roses rouges [1], de sorte que, même les prêtres de

[1] Journal de Paris.

la paroisse de Saint-Eustache, avaient sur la tête une coiffure de roses; car il y avait des ecclésiastiques et des curés qui, par peur ou par affection, n'étaient pas les moins passionnés. De même qu'ils avaient fait l'autre fois, ils refusaient les sacremens et la sépulture en terre sainte aux Armagnacs; ils ne voulaient pas baptiser leurs enfans.

Cependant, ni le Duc ni la reine ne se pressaient de revenir à Paris. Il passa le mois de juin à Dijon, donna mandement à ses hommes d'armes de s'assembler à Châtillon-sur-Seine, en partit lui-même dans les derniers jours du mois, arriva à Troyes, y séjourna encore dix jours; et ne fit son entrée à Paris que le 14 juillet, avec la reine. Le peuple les reçut en grande joie, criant: « Noël et vive le bon duc de Bourgogne! » Six cents bourgeois étaient venus au devant d'eux, vêtus de huques bleues, avec la croix de Saint-André; ils en offrirent deux belles en velours au Duc et à son neveu le comte de Saint-Paul; de toutes les fenêtres, on jetait des fleurs sous leurs

pas; ils descendirent à l'hôtel Saint-Paul, où le roi fit bon accueil à la reine.

Dans les jours qui suivirent, de grands conseils furent tenus pour régler le gouvernement du royaume. Le duc de Bourgogne se fit nommer capitaine de la ville de Paris. Déjà elle avait repris ses franchises et ses priviléges; les chaînes des rues y avaient été replacées. Le sire de Chastellux fut confirmé dans l'office de maréchal de France, de même que le seigneur de l'Ile-Adam, qui s'était fait nommer aussi avant l'arrivée du Duc, et le sire de Lens dans la charge d'amiral. Robert de Mailly fut grand panetier; le sire de Neufchâtel, grand-maître de la maison; le sire de Toulongeon, grand-maître de l'écurie; maître Eustache de Laistre reprit les sceaux, comme chancelier; maître Philippe de Morvilliers fut premier président du Parlement. Cette cour recommença à avoir des audiences; elle les avait interrompues depuis le 29 mai, pour les affaires ordinaires, et le 31 juin pour les affaires extraordinaires. Un de ses soins fut de s'occuper des moyens

de pourvoir à la nourriture de la ville, où régnait une extrême cherté; elle conjura le duc de Bourgogne de faire cesser les empêchemens que les gens d'armes apportaient au commerce du blé, s'autorisant de son nom, de celui du roi, ou de tout autre [1].

Ce n'était pas chose facile que de faire rentrer dans l'obéissance tout ce peuple et ces gens de guerre. Un nommé Bertrand, qui avait commandé une des compagnies de bouchers et de bannis, et que le Duc honorait beaucoup, avait été nommé capitaine de Saint-Denis; c'était lui qui avait sauvé l'abbaye des rapines du sire Hector de Saveuse. Celui-ci en garda rancune, et, peu après, le fit assassiner. Le peuple de Paris, lorsqu'il apprit ce meurtre, entra en grande colère; il voulait qu'on punît les seigneurs qui avaient tué Bertrand. Les bourgeois allèrent se plaindre au Duc. Le sire de Luxembourg, qui commandait les Picards, assura que cela s'était fait sans son ordre; et la faute en fut rejetée sur le

[1] Reg. du Parlement.

bâtard de Robais et quelques autres jeunes gens assez déréglés qu'on fit sauver[1].

La disette, et la guerre qui se faisait presque jusqu'aux portes de la ville, portèrent enfin la populace à un nouvel accès de fureur. Le 20 août, elle s'attroupa encore devant le Châtelet, criant qu'on ne voulait pas faire justice des Armagnacs, et que tous les jours on en délivrait pour de l'argent. Les portes étaient fermées. On appliqua des échelles. Les prisonniers, qui savaient le sort dont ils étaient menacés, se défendaient avec des pierres et des briques, comme à un assaut, en criant : « Vive le dauphin ! » Bientôt les assassins pénétrèrent par le toit, et mirent à mort ceux qui se trouvaient dans la maison[2].

Après avoir forcé le grand et le petit Châtelet, ils s'en vinrent à la Bastille, et demandèrent qu'on leur livrât des prisonniers; comme on ne leur obéissait pas, ils commencèrent à jeter des pierres et des flèches, à démolir les murailles, à enfoncer

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Monstrelet.

[2] Journal de Paris.

les portes. Le duc de Bourgogne arriva ; il s'efforça de les apaiser en leur parlant doucement et leur disant de bonnes paroles. Mais ces gens-là n'entendaient rien; ils voulaient emmener les prisonniers, pour qu'on les mît en justice ; « parce que, disaient-» ils, ceux qu'on enferme en ce château » sont toujours délivrés par rançon. Une » fois sortis, ils recommencent à tenir la » campagne pour nous affamer, et font » plus de mal qu'auparavant. » Le Duc, les voyant ainsi obstinés, et indomptables, leur promit qu'il allait leur donner les prisonniers, s'ils voulaient promettre de les conduire au Châtelet sans leur faire de mal. Il s'entretint avec leurs capitaines, les laissa lui parler avec toute leur rudesse, ne s'offensa en rien de ce qu'ils pouvaient dire; il prit même la main, dit-on, au principal d'entre eux, qui semblait conduire tout ce peuple, et qui n'était autre que Capeluche, le bourreau de la ville. Enfin, on s'engagea à respecter les malheureux prisonniers, et le Duc leur en fit donner sept ou huit. C'était messire Enguerrand de Ma-

rigny, messire Hector de Chartres, père de l'archevêque de Rheims, un riche bourgeois nommé Jean Taranne, et d'autres gens respectables; il obtint de garder près de lui le sire de Montmort, Jacquelin Trousseau et un troisième. Pour les autres, à peine furent-ils arrivés dans la cour du Petit-Châtelet, que, sans nulle pitié, sans nul souvenir des promesses faites, ils furent massacrés. Capeluche lui-même n'aurait pu les sauver, tant la populace était furieuse. Pour lui arracher un respectable bourgeois, nommé Charles Culdoë, il fut obligé de le prendre en croupe sur son cheval. Il périt, ce jour-là, quatre-vingts ou cent personnes, et des femmes furent aussi égorgées. Il y en eut une à qui Capeluche trancha la tête au milieu de la rue [1].

Le lendemain on pensa que ces cruautés allaient continuer; les bandes d'assassins s'armèrent de nouveau, pour aller, disait-on, repousser les Armagnacs qui venaient de Meaux et de Melun; chacun s'enferma

[1] Monstrelet. — Juvénal. — Journal de Paris. — Reg. du Parlement. — Le Relig. de St.-Denis.

dans sa maison, tremblant de ce qui allait arriver. Ils se bornèrent cependant à aller demander les prisonniers de la tour du Louvre : il y en avait trois ou quatre ; on les leur donna, et cette fois, à la grande surprise de ces pauvres gens qui attendaient la mort, ils furent conduits au Châtelet et remis au lieutenant du prévôt. Les séditieux allèrent aussi à l'hôtel de Bourbon, et y trouvèrent par hasard une bannière où était figuré un dragon. Ils s'imaginèrent que c'était l'étendard qu'on avait fait faire pour le roi d'Angleterre, et vinrent en grande hâte la porter au duc de Bourgogne, pour lui prouver que les Armagnacs avaient appelé les Anglais ; puis ils déchirèrent cette bannière et couraient les rues, en en agitant les lambeaux.

Pour prévenir de pareilles scènes, il fallait enfin user de rigueur. Le duc de Bourgogne fit venir les bourgeois les plus notables, afin d'aviser avec eux à ce qu'il y avait à faire. Ils s'affligèrent avec le Duc de ces désordres, et lui dirent que ceux qui commettaient tous ces crimes étaient des gens de

petit état, qui ne cherchaient qu'argent ou pillage. On disait aussi que ce Capeluche n'était que l'instrument des Legoix et des Saint-Yon, qui ne songeaient qu'à se venger. Le Duc fit défendre, sous peine de mort, qu'on se permît dorénavant aucun meurtre, ni aucun larcin; puis il dit à tous ces gens furieux : « Vous feriez mieux d'aller » mettre le siége devant Montlhéry et Marcoussis, pour en chasser les ennemis du » roi, qui viennent tout ravager jusqu'à la » porte Saint-Jacques, et qui empêchent » de faire la moisson.—Volontiers, crièrent » tout d'une voix ces méchantes gens, don» nez-nous des capitaines. » Dès le lendemain le seigneur de Cohens, messire Gautier de Rupes et d'autres chevaliers en menèrent plus de six mille devant Montlhéry [1].

Dès qu'ils eurent quitté la ville, le Duc fit saisir cet infâme Capeluche, dont il ne se consolait pas d'avoir touché la main; le prévôt lui fit son procès, ainsi qu'à deux de ses principaux complices. Les précautions né-

[1] Journal de Paris.

cessaires avaient été prises. Les honnêtes bourgeois s'étaient armés et maintinrent le repos de la ville, d'accord avec des gens d'armes et des archers. Capeluche fut conduit aux halles; c'était son valet qui devait lui trancher la tête. Il lui expliqua bien comment il fallait s'y prendre, aiguisa le fer de la hache, ajusta le bloc, comme s'il eût été encore, non le patient, mais l'exécuteur, cria merci à Dieu, et tendit le cou [1].

Les gens de Paris qui étaient au siége de Montlhéry apprirent bientôt ces nouvelles; déjà ils trouvaient que les capitaines qu'on leur avait donnés les trahissaient, que sans eux ils auraient pris la forteresse, et qu'il fallait bien qu'ils eussent reçu de l'argent des Armagnacs. Le moindre pourpaler avec les assiégés leur semblait perfidie. Ils revinrent en foule à Paris, on leur ferma les portes. Alors ils s'établirent pendant quelques jours dans les villages d'alentour, à Saint-Germain-des-Prés, à Notre-Dame-des-Champs, à Saint-Marceau et à Saint-Denis où ils massacrèrent les prisonniers qu'ils trou-

[1] Monstrelet. — Journal de Paris.

vèrent dans les prisons de la ville et de l'abbaye[1]. Ils n'avaient plus que leurs capitaines bourgeois, et cependant ils se gardèrent si bien que les compagnies d'Armagnacs ne vinrent pas les attaquer. Ils en étaient très-fiers, disant que sans les gentilshommes la guerre serait finie en deux mois et qu'il n'y aurait plus d'Armagnacs; mais que les nobles ne voulaient pas la paix, parce qu'elle les empêcherait de gagner tant d'argent par les rançons. Ils n'étaient plus si contens du duc de Bourgogne et avaient plus d'affection pour la reine. Il était, selon eux, devenu l'homme le plus lent et le moins résolu de tout le royaume. Quand il était dans une ville, il n'en savait plus sortir. Il ne portait point secours aux pauvres habitans de Rouen, qui étaient cruellement assiégés par les Anglais; il ne faisait point finir les ravages des Armagnacs, et les vivres continuaient à enchérir.

Lorsque le calme fut ainsi un peu rétabli à Paris, les bourgeois et chefs de maison vinrent faire serment au Duc de s'opposer de

[1] Le Religieux de St.-Denis.

tout leur pouvoir à des conspirations ou émeutes pareilles aux damnables entreprises des 12 juin et 21 août, et de l'assister pour garder la justice du roi, ainsi que la tranquillité du royaume et de la bonne ville de Paris. Le duc de Bourgogne fit, de son côté, serment aux bourgeois de Paris de les assister pour servir loyalement le roi. Ils déclarèrent des deux parts qu'ils avaient grand déplaisir de ce qui était advenu par le fait du menu peuple; le Duc eût résisté, disait-il, à de telles entreprises, bien qu'il n'eût avec lui qu'un petit nombre de gens d'armes, s'il n'avait craint que les bourgeois n'y fussent consentans. Les bourgeois pareillement, craignant que monseigneur le duc de Bourgogne n'y eût consenti, n'avaient pas tenté d'y résister, jusqu'à ce que, par l'ordonnance du conseil du roi, on eût fait vider la ville à ces gens du menu peuple.

Malgré ce retour au bon ordre, on n'avait jamais vu une désolation pareille à l'état de la ville de Paris; la famine et la misère y avaient produit une épidémie terrible. Chaque jour, il mourait tant de monde que les

prêtres ne suffisaient point à donner les sacremens et à célébrer les messes funèbres. Les méchantes gens qui avaient commis tant de meurtres étaient, disait-on, atteints plus que les autres de la contagion : ce qui semblait un jugement de la Providence. Mais ils avaient fait tant de maux que, n'espérant pas en la miséricorde de Dieu, ils mouraient comme des désespérés, sans repentir ni confession. Il y en eut un qui, se relevant tout-à-coup, sortit dans les rues, en criant : « Je suis damné, » et alla se jeter dans un puits. La maladie avait gagné les campagnes et les villages aux environs de Paris. On trouvait morts dans les bois, les brigands qui y avaient pris leur retraite. Cette maladie emporta, dit-on, cinquante mille personnes en six semaines ; le prince d'Orange, les seigneurs de Poix et de Fosseuse, et quelques autres des principaux gentilshommes du duc de Bourgogne y succombèrent.

Au milieu de tant de calamités, ce prince semblait abattu et embarrassé ; il ne savait donner à tout ce peuple qui souffrait d'autre consolation que des paroles. Les partisans

du dauphin s'enhardissaient chaque jour et reprenaient des villes et des forteresses, soit de force, soit en gagnant les gouverneurs. Le Anglais continuaient librement le siége de Rouen. Pendant ce temps, le Duc ne faisait autre chose que faire révoquer les excommunications prononcées contre lui, ou les sentences de l'évêché contre maître Jean Petit. Il rétablissait le corps des bouchers, ou distribuait des récompenses à ceux qui l'avaient servi; mais il n'apportait remède à rien.

Son dessein avait été de traiter avec *le dauphin* et de le ramener à Paris. Avant même qu'il y fût revenu avec la reine, le cardinal de Castres avait déjà tenté un accommodement. Le dauphin avait répondu qu'il voulait bien obéir à sa mère et la servir comme c'est le devoir d'un bon fils; mais que rentrer dans une ville où il s'était commis tant de crimes et de tyrannies, lui serait un trop grand déplaisir [1].

En même temps, on avait témoigné les

[1] Le Relig. de St.-Denis.—Reg. du Parl.—Juvénal. —Histoire de Bretagne.

plus grands égards à la dauphine qui était restée à Paris, et l'on offrait de la remettre à son mari avec tous ses joyaux et bagages. Les deux cardinaux envoyés par le pape s'entremirent pour obtenir cette paix. Le duc de Bretagne vint aussi y travailler ; c'était surtout dans ses efforts que les gens de bien mettaient leur espérance ; il amena avec lui les jeunes ducs d'Anjou et d'Alençon, ce fut à Corbeil qu'ils logèrent pour échapper à la contagion ; mais bientôt elle s'étendit aussi dans cette ville, et ils s'en allèrent à Brie-Comte-Robert. Les ambassadeurs du dauphin, les conseillers du roi et du duc de Bourgogne, les cardinaux s'assemblaient chaque jour à Charenton. On avait conclu une trève de trois semaines, ce fut un moment de répit. Pendant ce temps-là, à l'aide du duc de Bretagne et de ses serviteurs, beaucoup de personnes qui se tenaient cachées de peur des massacres, parvinrent à sortir de Paris et à s'en aller sur la Loire dans le pays du dauphin.

Après quelques conférences, les articles qui avaent été arrêtés quatre mois aupara-

vant à Bray et à Montereau, furent de nouveau approuvés et publiquement signés par la reine, le duc de Bourgogne, les princes et les légats, le 16 septembre à Saint-Maur. La ville de Paris se montra ivre de joie, lorsqu'on publia ce projet de traité, qui semblait promettre un terme à de si cruelles calamités. Le duc de Bretagne repartit aussitôt pour obtenir la ratification du dauphin et lui ramener sa femme.

Mais il n'était pas facile de faire agréer ces conditions au dauphin ; il était entouré de gens qui n'avaient rien à perdre en le poussant à l'extrême. Il n'était plus gouverné par des seigneurs du sang royal comme le roi de Sicile, le duc d'Orléans et le duc de Berri, ou bien des grands seigneurs comme le sire d'Albret et le comte d'Armagnac ; il était conduit par de simples gentilshommes ou même moins que cela. Autour de lui et dans son conseil, on voyait Tanneguy Duchâtel, Barbazan, le président Louvet, maître Robert-le-Masson, tous gens qui pouvaient espérer une haute fortune avec leur maître, et qui avaient tout à craindre du

duc de Bourgogne si le dauphin passait sous sa domination. En outre, les massacres de Paris avaient augmenté la méfiance et la haine qu'on avait contre lui. Il y avait dans le parti du dauphin des hommes qui songeaient à venger leurs amis ou leurs parens. Les anciens serviteurs de la maison d'Orléans étaient plus ardens encore dans leur haine et leur ressentiment. Le jeune comte d'Armagnac s'était hâté de conclure une trève avec les Anglais, contre lesquels il défendait la Guyenne, et venait d'arriver avec d'autres seigneurs gascons [1]. Le dauphin lui avait promis de faire bonne justice de la cruelle mort de son père. On venait aussi de faire prendre au jeune prince le titre de régent du royaume. Il avait établi un parlement à Poitiers.

Ce n'étaient pas là des dispositions pacifiques ; le duc de Bretagne échoua dans son entremise. En vain il reprocha au dauphin de prêter l'oreille à des flatteurs, à de mauvais conseillers ; en vain il lui peignit l'horrible détresse où la discorde des princes jetait

[1] Acta publica Rymer. — St.-Remy.

le royaume, les progrès des Anglais, l'extrémité où était déjà réduite la grande ville de Rouen; en vain il lui prédit que le royal héritage de son père ne pourrait être recueilli paisiblement. Toutes ces paroles furent vaines; le dauphin refusa de ratifier les articles lus à Saint-Maur. Tout ce qu'on put obtenir fut un ordre aux garnisons du parti orléanais, de cesser leurs courses et leurs ravages dans la campagne: ordre impossible à faire exécuter. Aussitôt le dauphin recommença vivement la guerre. Il gagna le gouverneur de Tours et s'empara de la ville; un peu auparavant il avait pris Aray. Il s'avança jusqu'à Sully; le seigneur de la Trémoille y tenait prisonnier un des principaux conseillers du parti d'Orléans, l'évêque de Clermont, qu'il avait arrêté lorsqu'il se sauvait de Paris. Il comptait bien le mettre à forte rançon, car cet évêque avait gagné beaucoup d'argent en gouvernant les finances sous le duc de Berri. Le dauphin le réclama, et le sire de la Trémoille, pour lui montrer son obéissance, délivra maître Martin Gouge.

Le duc de Bourgogne se voyait donc forcé à soutenir une guerre active contre le dauphin ; et cependant il avait à défendre le royaume contre les Anglais. Le roi Henri poursuivait presque sans obstacle la conquête de la Normandie. Cherbourg et Domfront étaient les seules villes qui eussent opposé une longue résistance. En se rendant au roi d'Angleterre, elles avaient même obtenu un délai pour attendre le secours du roi, mais aucun secours n'avait paru [1]. Louviers avait été pris, le Pont-de-l'Arche aussi. Les Anglais étaient maîtres du cours inférieur de la Seine; ils avaient mis le siége devant Rouen. C'était dans cette grande ville que s'étaient réfugiés tous les riches habitans de la Normandie, chassés du reste de la province. Les habitans étaient nombreux, animés d'un grand courage, résolus de se bien défendre, excités par beaucoup de crainte et de haine des Anglais. Dès le commencement du siége, ils avaient fait demander secours; les Parisiens, qui avaient grand intérêt et grande affection pour la ville de Rouen,

[1] Hollindshed. — Rapin Thoyras.

avant même l'arrivée du duc de Bourgogne, y avaient envoyé trois cents hommes de leur milice et trois cents archers [1]. Sur de nouvelles instances le Duc avait renforcé la garnison de quatre mille hommes d'armes, les meilleurs qu'il eût, ils étaient commandés par ses plus vaillans et ses plus fidèles chevaliers, les seigneurs de Neufchâtel, de Toulongeon, de Rupes, le bâtard de Thian, le bâtard de Brimeu. Les citoyens étaient bien quinze mille en armes. On répara les portes, les murailles, les fossés, les boulevarts; on ordonna aux habitans de se munir de dix mois de vivres, ou de quitter la ville. Les femmes, les enfans, les vieillards, les gens d'église s'en allèrent errans par la campagne. Enfin on s'apprêta à soutenir toute la rigueur d'un siége. Le roi d'Angleterre avait fait arriver de puissans renforts; il lui était venu un grand nombre d'Irlandais, qui combattaient à moitié nus, avec un mauvais bouclier et un coutelas; quelques-uns avaient de petits chevaux, qu'ils montaient sans selle et sans harnais. Ils n'en savaient que mieux

[1] Journal de Paris. — Monstrelet.

échapper aux hommes d'armes sur leurs grands destriers. Ces Irlandais n'étaient pas fort redoutables quand on les pouvait combattre, mais ils faisaient mille ravages dans la province; souvent on les rencontrait par bandes, emmenant les vaches des pauvres paysans et montés dessus, chargés de butin, avec de petits enfans qu'ils enlevaient aussi pour qu'on les leur rachetât.

Les assiégés commencèrent par faire de vigoureuses sorties, et chassèrent mainte fois les Anglais de leurs logis; mais peu à peu leur nombre devenait plus grand. Le duc de Glocestre, quand Cherbourg se fut rendu, vint avec ses gens rejoindre son frère le roi d'Angleterre. La ville tarda peu alors à être entourée de toutes parts; de larges fossés, et des remparts de branches et d'épines défenfendirent le camp des Anglais contre les attaques de la garnison; ils firent aussi de profondes tranchées pour cheminer en avant à l'abri du trait et du canon; ils fermèrent le cours de la rivière au-dessus et au-dessous de Rouen, par de fortes chaînes de fer. Le fort Sainte-Catherine, qui est au-dessus de la

ville, fut environné et contraint à se rendre par défaut de vivres. La disette commençait aussi à se faire sentir dans la ville, mais le courage des habitans demeurait ferme et invariable; ils répondaient à toutes les sommations des Anglais, que tant que leur bras pourrait porter une épée, ils préféreraient leur honneur à leur salut [1].

Quelle que fût leur constance, ils devaient tomber au pouvoir de l'Angleterre, si nulle armée ne venait les secourir. Ils envoyèrent enfin à Paris un vieux et respectable prêtre, qui, pour exposer devant le conseil du roi la détresse des assiégés, choisit maître Eustache Pavilly, celui qui avait fait, cinq années auparavant, cette fameuse remontrance sur le mauvais gouvernement du royaume. Il parla avec beaucoup de force, et de sagesse en prenant pour texte : *Domine, quid faciemus?* Il raconta toutes les misères de la ville de Rouen, et l'embarras où elle était de ne point être secourue. Lorsqu'il eut fini, le prêtre prit la parole. « Très-excellent prince et sei» gneur, dit-il au roi, il m'est enjoint par

[1] Monstrelet. — Le Religieux de St.-Denis.

» les habitans de la ville de Rouen de venir » contre vous, et aussi contre vous, sire de » Bourgogne, crier le grand haro, afin de » vous signifier l'oppression où ils sont te» nus par les Anglais ; ils vous mandent et » font savoir par moi que si, faute de votre » secours, il leur faut devenir sujets du roi » d'Angleterre, vous n'aurez pas dans tout » le monde de plus grands ennemis qu'eux, » et que, s'ils le peuvent, ils détruiront vous » et votre race. » La rude franchise de ces paroles n'empêcha point qu'on ne lui fit grand accueil. On lui promit de pourvoir au plus tôt au péril de la ville, et on le chargea de porter de bonnes espérances aux habitans.

Le Parlement, l'université, les bourgeois, supplièrent le duc de Bourgogne de sauver la bonne ville de Rouen. Mais, quand il en aurait eu la sincère volonté, ce dont quelques-uns doutaient, les moyens lui manquaient presque entièrement. L'arrière-ban fut convoqué ; bien peu de chevaliers, d'écuyers et de tenans-fief comparurent pour obéir au mandement du roi. Dans cette dis-

corde des princes, ils ne savaient à qui obéir, et n'obéissaient à personne. D'autres craignaient de ne pas être payés. Cependant le Duc venait de rétablir les aides, qu'il avait tant promis peu de mois auparavant d'abolir à jamais. Il fit aussi un emprunt sur la ville de Paris, dont elle devait se payer par un droit sur le vin [1].

En même temps il mandait à la Duchesse de presser le départ des gens d'armes de Bourgogne, et envoyait des chariots d'argent pour leur avancer la solde. Il n'y avait presque que ses propres états où il pût trouver obéissance [2].

Avec de tels embarras, il n'avait rien de mieux à faire que de traiter, au moins pour gagner du temps. Des ambassadeurs furent envoyés au Pont-de-l'Arche : c'étaient le premier président, l'évêque de Bauvais, et d'autres hommes honorables et habiles; avec eux était le cardinal des Ursins, qui venait de la part du pape exhorter les rois et les princes à la paix. Il alla jusqu'au siége de Rouen pour parler au roi d'Angleterre; il le

[1] Reg. du Parlement. — [2] Hist. de Bourgogne.

trouva bien hautain, bien orgueilleux, se glorifiant de ses conquêtes, et joyeux des grandes discordes qui divisaient le royaume de France. « C'est la bénédiction de Dieu, » disait-il, qui m'a inspiré la volonté de venir en ce royaume pour en châtier les » sujets, et régner sur eux comme un roi » véritable. Toutes les causes pour lesquelles » un royaume doit être transféré d'une per» sonne à l'autre, et changer de main, s'y » rencontrent à la fois. C'est la volonté de » Dieu qui ordonne que cette translation ait » lieu, que je prenne possession de la France, » et il m'en a conféré le droit [1]. »

Il n'y avait donc aucun espoir de paix, aussi ne fit-on rien aux conférences du Pont-de-l'Arche; il semblait même que des deux parts on ne cherchât que des difficultés; on commença par débattre si les actes de la conférence seraient écrits en français [2], et l'on ne put s'accorder sur ce point. Les demandes des Anglais semblaient excessives; ils ne voulaient pas moins que le traité de Bretigny, de plus la Normandie et un mil-

[1] Juvénal. — [2] Rapin Thoyras. — Acta publica.

lion d'écus d'or pour dot de madame Catherine [1]. En outre leurs ambassadeurs disaient que l'on ne pouvait rien conclure, parce que le roi de France ne jouissait pas de sa raison, et qu'il n'appartenait pas au duc de Bourgogne de traiter des héritages du dauphin. C'est qu'en effet, au même moment, le roi d'Angleterre traitait avec ce prince, sans avoir sans doute plus d'envie de conclure [2].

Les malheureux habitans de Rouen, se voyant sans secours du duc de Bourgogne, s'étaient adressés aussi au dauphin. Bien qu'ils tinssent le parti contraire, il n'en eût pas moins désiré les sauver; mais, de même que le duc de Bourgogne, il aimait mieux combattre son adversaire que l'ennemi du royaume.

Les conférences eurent lieu à Alençon, les ambassadeurs anglais avaient pour instructions :

1o. De savoir ce que les ambassadeurs du dauphin étaient autorisés à offrir, et de re-

[1] Monstrelet. — [2] Juvénal. — Rapin Thoyras. — Acta publica. — Dutillet.

jeter toutes propositions qui ne tendraient qu'à céder aux Anglais ce qu'ils avaient déjà.

2°. De faire des difficultés, si on leur offrait l'exécution de la paix de Bretigny, en disant que le dauphin n'était pas autorisé.

3°. De voir si l'on pouvait traiter d'une longue trève, et ce que le dauphin céderait pour l'obtenir.

4°. De ne conclure aucune alliance avec le dauphin, sans avoir pris de nouveaux ordres du roi d'Angleterre, et d'annoncer à ce prince que, dans tous les cas, le roi lui donnerait, non pas un petit secours contre le duc de Bourgogne, mais un secours efficace pour rétablir tout à coup l'ordre dans le royaume.

5°. En considération de ce secours, de demander les comtés d'Artois, de Boulogne et de Flandre, ou du moins ce dernier, en abandonnant au dauphin les autres conquêtes qu'on ferait sur le duc de Bourgogne.

Les ambassadeurs du dauphin offrirent d'abord toute la Guyenne jusqu'à la Charente, le Limousin, le comté de Ponthieu,

ce que les Anglais avaient pris en Picardie, enfin la Normandie au nord de la Seine jusqu'à Rouen, ou l'équivalent pris sur les domaines du duc de Bourgogne.

Après quelques débats, les Anglais amenèrent les Français à consentir l'exécution de ce qu'ils nommaient toujours la grande paix, sous la réserve de foi et hommage dus au roi de France et du consentement des États-généraux de Guyenne. Les ambassadeurs du dauphin demandèrent encore la délivrance, sous rançon modérée, des seigneurs pris à Azincourt, ils proposèrent aussi une alliance contre le duc de Bourgogne : tout fut rejeté.

Ces doubles conférences d'Alençon et du Pont-de-l'Arche, se passaient à la fin d'octobre et au commencement de novembre. Elles n'avaient suspendu en rien le siége de Rouen ; le duc de Bourgogne avait aussi pendant ce temps-là réuni ce qu'il avait pu de gens d'armes, et les avait assemblés à Beauvais. Afin de mieux montrer le désir de secourir la ville, il avait voulu mettre le roi à la tête de cette armée. On avait conduit ce

pauvre prince à Saint-Denis, pour y prendre l'oriflamme [1]. Cette sainte bannière fut confiée à la garde du sire de Montmor, c'était la première fois qu'on la remettait à un seigneur si peu important.

Pour être plus rapprochés des pourparlers du Pont-de-l'Arche, ce fut à Pontoise que vinrent d'abord le roi, la reine et le Duc. Quand l'espoir de traiter fut perdu, ils allèrent à Beauvais pour aviser enfin à secourir la ville de Rouen. Un dernier effort avait été tenté par les assiégés : voyant qu'on ne leur envoyait aucun secours, ils résolurent bravement d'aller eux-mêmes en chercher. Ils s'armèrent au nombre de dix mille et prirent des vivres pour deux jours, déjà plus de deux mille avaient traversé le pont qui conduisait par delà les fossés de la ville, déjà ils commençaient à pénétrer dans les remparts des Anglais, lorsque tout à coup le pont s'écroula, et les sépara du reste de leur troupe qui les suivait. Les bois du pont avaient été sciés par trahison, et la malheureuse avant-garde resta seule contre

[1] Le Religieux de St.-Denis.

toute l'armée anglaise. Cette poignée de braves gens n'en combattit pas avec moins de valeur; quelques-uns même parvinrent à rentrer dans la ville par une autre porte qui leur fut ouverte. Cette ruine du pont fut attribuée au gouverneur même de la ville, Guy Le Bouteiller, qui, disait-on, s'était vendu aux Anglais comme la suite le fit bien voir.

Ce fut après cette entreprise que de nouveaux députés arrivèrent à Beauvais, pour conjurer encore le roi et le duc de Bourgogne de ne pas laisser la ville dans ce complet abandon. En présence de tout le conseil, ils racontèrent le misérable état où elle était réduite; déjà plusieurs milliers de personnes étaient mortes de faim. Depuis un mois on ne mangeait plus que des chevaux, des chats et d'autres nourritures immondes; on avait été obligé de mettre encore hors de la ville douze mille pauvres gens, vieillards, femmes et enfans; et comme les Anglais n'avaient pas voulu les laisser passer, ces malheureux étaient demeurés dans les fossés de la ville, où ils s'efforçaient de se soutenir en mangeant des

herbes sauvages ; mais ils mouraient chaque jour par centaines [1]. Lorsque les femmes de cette troupe affamée accouchaient, on leur descendait un panier du haut de la muraille, elles y plaçaient leur enfant, et, après qu'il avait été baptisé dans quelque église de la ville, on le leur redescendait ; car on ne pouvait le garder, ni le nourrir.

Ayant ainsi ému la pitié de tout le conseil, les députés ajoutèrent : « Sire notre » roi, et vous noble duc de Bourgogne, » les bonnes gens de Rouen vous ont déjà » plusieurs fois signifié, et fait savoir la » grande détresse qu'ils souffrent pour vous. » Vous n'y avez pas encore pourvu, ainsi » que vous l'aviez promis ; nous sommes » envoyés vers vous afin de vous annoncer » pour la dernière fois de la part des assié- » gés, que si dans peu de jours ils ne sont » secourus, ils se rendront au roi anglais ; » et dès aujourd'hui, si vous ne les secou- » rez, ils renoncent à la foi, à l'obéissance, » à la loyauté, au service, aux sermens qui » les engagent à vous. »

[1] Monstrelet.

On leur répondit que le roi n'avait pas encore assemblé une assez forte armée pour aller attaquer les Anglais, que cela était fort triste, qu'ils pouvaient cependant compter qu'on les secourrait bientôt. — « Mais » quand? » disaient-ils. — Le Duc leur affirma que ce serait à Noël au plus tard, et ils retournèrent, au péril de leur vie, à travers le camp des Anglais, porter ces nouvelles espérances à leurs vaillans citoyens. Celui qui soutenait le plus leur courage était Alain Blanchard, capitaine de la milice de la commune, le même qui avait appelé les Bourguignons dans la ville, après la sédition où le bailli avait péri. Un autre bourgeois, nommé Jean Jourdain, commandant les canonniers, et Robert Linet, vicaire général de l'archevêque, le secondaient dans ses efforts, et animaient le peuple à se bien défendre.

Aucun secours ne leur fut donné. Une seule entreprise fut faite en leur faveur par messire Jacques de Harcourt et le seigneur de Moreul. A la tête de deux mille combattans, ils essayèrent de surprendre le camp

des Anglais, mais ils étaient trop peu nombreux. Les chefs furent même abandonnés, le sire de Moreul fut pris, et le sire de Harcourt se sauva à grand'peine.

La fête de Noël arriva, et nulle armée ne se présenta pour délivrer la ville. La famine y avait déjà fait périr cinquante mille personnes. C'était une si grande pitié, que le roi d'Angleterre, pour célébrer la nativité de Notre Seigneur, fit porter quelque nourriture aux pauvres gens qui vivaient encore dans les fossés. Enfin, vers le commencement du nouvel an, on reçut l'avis que le duc de Bourgogne conseillait aux assiégés d'obtenir les meilleures conditions qu'ils pourraient. Ce fut une désolation générale; mais, quoi qu'il en coûtât, on se résolut à traiter. Plusieurs des principaux habitans firent signe aux Anglais qui gardaient les issues de la porte du pont, et demandèrent à parler à quelques capitaines d'importance. Sir Gilbert d'Amfreville y futenvoyé par le comte d'Huntington, qui commandait de ce côté [1]. Ils lui déclarèrent qu'ils vou-

[1] Hollinshed.

draient avoir un sauf-conduit pour aller parler au roi d'Angleterre. Dès que la chose lui fut rapportée, il y consentit; et le lendemain, à l'issue de la messe, il reçut les députés de Rouen. Ils étaient quatre gentilshommes, quatre docteurs et quatre bourgeois, tous tristement vêtus de noir, mais d'une ferme contenance. L'un des docteurs porta la parole : « Sire roi, dit-il, c'est bien » peu de gloire à vous, et ce n'est pas mon» trer un grand courage que d'affamer un » peuple pauvre, simple et innocent. Ne » serait-ce pas une chose plus digne de vous » de laisser passer ces misérables qui pé» rissent entre nos murailles et vos fossés, » pour qu'ils aillent chercher leur vie ail» leurs ; puis de nous livrer un vigou» reux assaut, et de nous soumettre par la » vaillance et la force? Ce serait gagner » plus de gloire devant les hommes, et » vous mériteriez la grâce de Dieu par vo» tre miséricorde envers ces malheureuses » gens. »

Le roi fut surpris et offensé de tant de hardiesse; après un moment de silence, il

répliqua d'un ton de colère et de raillerie :
« La déesse de la guerre tient à ses ordres
» trois servantes : l'épée, la flamme et
» la famine ; il était à mon choix de les
» employer toutes les trois ou une seule-
» ment d'entre elles. J'ai voulu me servir
» de la plus douce de ces trois filles pour
» punir votre ville et la mettre à la raison ;
» au reste, quelle que soit celle dont use
» un capitaine, pourvu qu'il réussisse, le
» succès n'en est pas moins honorable, et
» il doit se déterminer pour celle qui lui
» semble plus avantageuse.

» Quant aux malheureux qui meurent
» dans les fossés, la faute en est à vous,
» qui avez eu la cruauté de les chasser au
» risque que je les fisse tuer ; s'ils ont reçu
» quelques secours, c'est de ma charité et
» non de la vôtre. Et puisque votre re-
» quête est si audacieuse, je vois bien qu'il
» faut encore les laisser à votre charge
» pour vous aider à manger vos provisions.
» Quant à l'assaut, je le donnerai quand

[1] 1418. (v. st.) L'année commença le 26 avril.

» et comme je voudrai ; c'est à moi, non
» à vous d'y aviser. »

Après cette réplique hautaine, il leur fit pourtant bon accueil, et ordonna qu'on leur servît à dîner. Ils demandèrent à le revoir ; pour lors, cédant à la triste nécessité, ils sollicitèrent une trève de huit jours afin de traiter. Elle leur fut accordée. Une tente fut dressée pour tenir les conférences, et les gens de la ville envoyèrent pour députés leur gouverneur Guy Le Bouteiller, avec six commissaires. Durant huit jours, ils ne purent obtenir aucune condition [1]. Le roi d'Angleterre voulait absolument avoir tous les habitans de la ville à discrétion.

Tout fut ainsi rompu. Les députés vinrent rapporter ces tristes nouvelles à l'assemblée des plus notables de la commune. « En ce cas, dirent-ils, il faut vivre ou » mourir tous ensemble en combattant les » ennemis ; cela vaut mieux que de se » mettre à la volonté de ce roi. » Le lendemain, ils réunirent la multitude et lui exposèrent la rude situation où ils se trou-

[1] Monstrelet.

vaient. Après beaucoup de discours, ils résolurent, d'un commun accord, de s'armer tous comme ils pourraient, hommes, femmes et enfans, d'abattre un pan de mur dans le fossé, de mettre le feu à la ville et de sortir par cette brèche, pour aller où Dieu les voudrait conduire.

Lorsque le roi Henri connut ce projet désespéré, il fit rappeler les députés; des propositions moins dures leur furent faites et le traité fut conclu. Il fut permis aux hommes d'armes qui ne voudraient pas prêter serment au roi d'Angleterre, de sortir de la ville, sans rien emporter de leurs biens, avec un bâton à la main, en promettant de ne point s'armer contre lui durant une année. La commune fut condamnée à payer une somme de trois cent soixante-cinq mille écus d'or, et à livrer Alain Blanchard, Robert Lindet et Jean Jourdain. On promit de conserver les priviléges et franchises qu'elle tenait des ducs de Normandie, des rois d'Angleterre et de France; mais on ne lui laissa point les chaînes des rues.

Le 19 de janvier, le roi Henri fit son entrée solennelle dans la ville; sa suite était magnifique. On remarqua qu'un page portait derrière lui, en guise de bannière, une queue de renard attachée à une lance; il y avait des gens qui trouvaient cette marque fort significative. Il commença par aller remercier humblement Dieu dans la cathédrale; puis il se logea dans le château, reprenant ainsi possession de cette ville que le grand roi Philippe-Auguste avait conquise, deux cent quinze ans auparavant, sur les rois d'Angleterre.

Dès le lendemain, le roi Henri ordonna qu'on tranchât la tête à Alain Blanchard; les deux autres prisonniers livrés aux Anglais étaient riches, ils se rachetèrent. Blanchard disait, en s'en allant à l'échafaud: « Moi, je n'ai pas de biens; mais, si j'avais » de quoi payer ma rançon, je ne voudrais » pas racheter le roi anglais de son déshon» neur [1]. »

La garnison sortit ensuite de la ville, après que chaque homme d'armes eut été

[1] St.-Foix.

sévèrement fouillé, pour qu'il n'emportât ni or ni joyaux; on leur faisait même quitter leur robe, quand elle était trop riche en fourrure ou en orfévrerie. Il y en avait qui de dépit jetaient leur bourse et leurs bijoux dans la rivière.

Le roi Henri avait pris le titre de roi de France, et commença à faire frapper monnaie à Rouen. Guy Le Bouteiller lui fit serment, au grand mépris des Français et même des Anglais; ses biens lui furent conservés et il fut gouverneur de Rouen pour les ennemis du royaume. Son exemple fut peu suivi des seigneurs de Normandie, on n'en pouvait nommer aucun un peu considérable qui eût manqué de foi à son seigneur naturel, ni qui eût pris la croix rouge [1].

Une jeune dame, fille du seigneur de La Rivière et veuve de messire Guy de la Rocheguyon, qui avait été tué à Azincourt, donna même une noble preuve de fidélité: le roi d'Angleterre lui envoya demander si elle voulait faire serment pour elle et ses enfans, sinon il lui prendrait tout son bien.

[1] Juvénal.

Elle avait deux beaux jeunes enfans; elle habitait le superbe château de la Rocheguyon, tenant aussi grand état qu'aucune dame dans le royaume; elle était au milieu de ses grandes terres et de ses seigneuries; elle aima mieux perdre tout, et s'en aller dans le dénuement avec ses deux petits enfans, que d'abandonner son souverain seigneur, et de se mettre aux mains des anciens ennemis du royaume. Son beau château fut pris en effet et donné par le roi d'Angleterre à Guy Le Bouteiller.

La prise de Rouen jeta dans l'abattement toute la Normandie. Il n'y eut pas une ville qui ne se rendît; l'alarme fut grande à Paris; Rouen avait succombé sans être secouru; l'ennemi s'avançait ne trouvant nulle résistance; le duc de Bourgogne avait emmené le roi à Lagny. La ville semblait abandonnée; le peuple disait tout haut qu'il n'y avait que les communes qui défendissent un peu le royaume contre les Anglais, mais que les princes et les gentilshommes étaient si occupés de haines de Bourguignons et d'Armagnacs, qu'ils ne s'opposaient en rien

à la conquête de la France [1]. Le Parlement, les bourgeois, l'université, aussitôt qu'on avait su que Rouen allait se rendre, avaient envoyé des ambassadeurs à Lagny pour conjurer le Duc de revenir et pourvoir à la défense de la ville.

Sur ces plaintes, le comte de Saint-Pol, fils du duc de Brabant et neveu du duc Jean, fut nommé lieutenant du roi à Paris, et chargé de conduire toutes les affaires de la guerre dans la Normandie, l'Ile-de-France, la Picardie, les bailliages de Senlis, Meaux, Melun et Chartres. Les plus grands pouvoirs lui furent donnés. Cependant, comme il n'avait que quinze ans, il devait avoir un conseil et prendre l'avis du chancelier, du premier président, du sire de Lannoy gouverneur de Lille, et des seigneurs de Rigny, d'Autrey et de Montbéron : lesquels pouvaient appeler, quand bon leur semblerait, tel nombre qui leur paraîtrait convenable de conseillers au parlement, de maîtres des comptes et de bourgeois de Paris [2].

[1] Journal de Paris.

[2] Lettres du roi, du 19 janvier.

En même temps, le duc de Bourgogne écrivit la lettre suivante :

« Jean, duc de Bourgogne, etc., etc.

» Bien que nous ayons toujours ferme propos et bon vouloir de nous employer au bien et à l'honneur de monseigneur le roi, à la conservation de sa seigneurie et à la défense de sa bonne ville de Paris ; bien qu'il nous vienne souvent en mémoire un grand désir et une singulière affection de la garder, de l'aider, de la défendre, de la préserver de toutes oppressions et violences, parce qu'elle est chef de tout le royaume, et parce que les clercs, bourgeois, manans et habitans ont toujours désiré, voulu et poursuivi de tout leur pouvoir, et avec grande obéissance, le bien et l'honneur de monseigneur, de sa couronne et aussi de moi, comme bons, vrais et loyaux sujets, et bienveillans pour notre personne. Néanmoins pour certaines grandes causes et raisons et par grande et mûre délibération du conseil, pour le profit évident et l'honneur de monseigneur, pour la défense et le prompt recouvrement de son pays, pour la tranquil-

lité de son loyal peuple, mondit seigneur et nous en sa compagnie, sommes venus nouvellement sur les marches de la Brie, où par maintes voies et manières faciles, légères et convenables, l'on finira ce qui est nécessaire pour la défense et le recouvrement du pays. Mais nous voulons que chacun connaisse clairement que la venue de monseigneur et de moi, auxdites marches, n'est pas pour nous éloigner et laisser sa bonne ville de Paris, mais au contraire pour la garder, défendre et secourir. En conséquence, nous promettons loyalement par la foi et serment de notre corps et en parole de prince, d'employer et exposer notre personne, nos amis et notre bien, pour la défense de monseigneur et de son royaume, de retourner en sa compagnie et celle de madame la reine, en la ville de Paris, sitôt qu'elle sera suffisamment pourvue de vivres et autres munitions, et de secourir ladite ville à toute force et puissance d'armes, s'il advenait qu'elle fût assiégée ou autrement opprimée, et cela, au plus tard, dans le mois de mai prochain. En attendant

nous mettrons toute peine et diligence à aider, conduire et mener, des marches où nous sommes, des vivres dans la ville de Paris. Mondit seigneur, madite dame et nous, ne nous éloignerons pas non plus au-delà de Provins, à moins de grande et urgente nécessité, et pour l'utilité évidente de monseigneur. En témoignage de ce, avons fait mettre notre sceau à ces présentes. — Donné à Lagny, le 19 janvier. — Publié à Paris, le 23 janvier. »

Les moyens faciles et convenables dont parlait le duc de Bourgogne, *c'était* de traiter, soit avec le dauphin, soit avec le roi d'Angleterre [1]. Il était dans un si grand embarras, qu'il négociait à la fois avec tous les deux. Bien qu'en ce moment le dauphin ou du moins ses partisans fissent une assez forte guerre aux Anglais dans le Maine, et aux Bourguignons en divers lieux, leur surprenant de temps en temps des forteresses, cependant ils traitaient aussi des deux côtés. Le roi d'Angleterre se prêtait fort bien à ces

[1] Juvénal. — Monstrelet. — Rapin Thoyras. — Acta publica. — Dutillet. — Hollinshed.

doubles propositions. Elles entretenaient, parmi les princes de France, une division qui lui était profitable. Les Anglais se réjouissaient, mais s'étonnaient eux-mêmes que, dans une telle détresse du royaume, les deux partis ne se réunissent pas contre eux. Mais ils en étaient bien éloignés. C'était cependant le cri de tout le royaume. Le Parlement de Paris récemment composé par le duc de Bourgogne, rempli de ses partisans, recevait des messages du dauphin, et lui envoyait des députés pour aviser aux moyens d'avoir la paix. Le Parlement que ce jeune prince avait formé à Poitiers, avec les hommes notables du Parlement, du Châtelet, de la chambre des comptes, de l'université, qui s'étaient sauvés de Paris, fuyant les massacres et le désordre, ne souhaitait aussi qu'un accommodement. Tous ces prud'hommes avaient laissé leurs maisons, leurs biens, leurs familles, et se trouvaient dans le dénuement. Peu à peu, leurs femmes et leurs enfans les venaient joindre, à grand péril, au travers de tous les gens de guerre qui couraient le pays. C'était

une chose digne de pitié que de voir ces gens de bien et de savoir, siéger sur le tribunal, rendre la justice, et se maintenir honorablement dans leur détresse [1]. On voyait là messire Juvénal, qui avait occupé sans reproche des offices si importans, prévôt des marchands, avocat général, chancelier d'Aquitaine, qui avait acquis avec l'estime de tous une belle fortune de deux mille livres de revenu, qui avait un hôtel à Paris, et des maisons en Brie, en Champagne, dans l'Ile-de-France. Il avait laissé tout son état, pour sauver sa vie, qu'on menaçait, et se trouvait, sur ses vieux jours, fugitif, avec sa digne femme, ses onze enfans tous vêtus de méchantes robes, et presque nu-pieds.

Ces sages hommes voulaient la paix et l'union des princes contre l'ennemi commun. Ils avaient à la vérité quelque méfiance du duc de Bourgogne. Les massacres de Paris avaient inspiré une grande aversion pour son parti. On disait parmi les gens du dauphin que si le Duc ne s'obsti-

[1] Juvénal.

nait pas à se mettre entre le fils et le père, et à garder tout le gouvernement et les finances, les choses s'arrangeraient facilement. Mais les seigneurs et gentilshommes qui conduisaient ce prince, étaient moins disposés que les magistrats à rendre facile un accommodement avec le duc de Bourgogne.

De part et d'autre, on commença donc par essayer de traiter avec le roi d'Angleterre [1]. Après quelques conférences tenues à Louviers, il accorda au dauphin une trève depuis le 22 février jusqu'au dimanche d'après Pâques 23 avril. Il fut convenu que dans cet intervalle ces deux princes auraient une entrevue entre Évreux et Dreux. Le dauphin s'y refusa.

De son côté, le duc de Bourgogne avait envoyé des ambassadeurs à Rouen, où le duc de Bretagne était venu aussi pour servir de médiateur. Ils trouvèrent d'abord le roi d'Angleterre fier comme un lion et ne

[1] Juvénal.—Dutillet.—Monstrelet.—Rapin Thoyras.—Acta publica.—Mémoires sur l'Hist. de France et de Bourgogne.—Le Religieux de St.-Denis.—Hist. Chronoloique de Charles VI.

voulant entendre à rien. Une seconde ambassade fut encore tentée. Le roi d'Angleterre s'était avancé jusqu'à quelques lieues de Paris, à Mantes et à Vernon. Les offres qui lui furent faites le déterminèrent à envoyer le comte de Warwick avec une nombreuse suite à Provins, où se trouvaient encore le roi et le duc de Bourgogne. Il fut attaqué en route par le sire Tanneguy Duchâtel, et par la garnison de Méaux; mais sa compagnie était assez forte pour se défendre. Après beaucoup de pourparlers, après diverses allées et venues, une trève fut aussi conclue entre les Anglais et les Bourguignons, et il fut convenu que le 30 de mai, entre Mantes et Melun, les deux rois auraient une entrevue.

Cependant l'orgueil des Anglais, la rudesse de leurs propositions, et la crainte continuelle de les voir s'arranger avec l'un, tandis qu'ils traitaient avec l'autre, avaient rapproché les deux partis. Le duc d'Anjou, le comte de Vertus, la reine de Sicile s'étaient entremis pour réconcilier les princes. Le 14 de mai une trève de trois mois fut

conclue. Les gens du dauphin l'avaient proposée de trois ans; mais le duc de Bourgogne répondait que les conditions de la paix ayant été réglées à Saint-Maur, il s'agissait seulement de les ratifier. D'ailleurs il menaçait le dauphin de sa conférence prochaine avec le roi d'Angleterre, et lui faisait craindre de faire la paix à ses dépens. Aussi le jeune prince déclara par lettres du 20 mai, datées de la Ferté-Hubert, qu'il se conformerait aux lettres par lesquelles le roi avait, le 14 du même mois, ordonné à ses sujets de s'abstenir de toute guerre entre eux pendant trois mois. Dans ses lettres il ne prenait même plus le titre de régent. Le duc de Bourgogne donna les siennes le 23.

Aussitôt après, il partit avec le roi, la reine et madame Catherine; il se rendit à Pontoise, sans même traverser Paris, ce qui jeta les habitans dans une grande surprise. On avait dressé au bord de la rivière, près de Meulan, une enceinte de pieux, où des pavillons avaient été tendus d'un côté pour le roi de France, de l'autre pour le roi d'An-

gleterre; au milieu était une tente pour l'entrevue. Le roi de France était malade, il demeura à Pontoise. La reine et madame Catherine, accompagnées du duc de Bourgogne, se rendirent en grand appareil au lieu préparé. Le roi Henri y était déjà. Le comte de Warwick vint de sa part saluer la reine dans sa tente. Elle en sortit ensuite au même moment où le roi sortait de la sienne. Ils s'avancèrent lentement vers le pieu qui était au milieu de l'enceinte; il était accompagné de ses deux frères, le duc de *Clarence* et le duc de Glocestre. Le duc de Bourgogne était avec les princesses. Trente chevaliers, trente écuyers et seize conseillers formaient la suite de chacun des deux souverains. Lorsque le roi Henri et la reine se furent rencontrés, il la salua, lui prit la main et l'embrassa; autant il en fit à madame Catherine. Le duc de Bourgogne fléchit un peu le genou devant lui, mais le roi lui prit aussi la main, le releva et l'embrassa. Il conduisit ensuite la reine dans la tente du conseil. Chacun d'eux se plaça sur un siége

couvert de drap d'or et surmonté d'un dais, à environ deux toises l'un de l'autre. Le comte de Warwick mit un genou en terre devant la reine, et, après avoir obtenu sa permission, exposa en français les motifs de la conférence. Ce jour-là on ne convint de rien que de se revoir et de prolonger la trève jusqu'au terme de huit jours, après qu'une des parties aurait déclaré la rupture des négociations. Les jours suivans, il y eut encore de semblables entrevues, seulement madame Catherine n'y venait pas. On disait que la reine n'avait voulu que la montrer au roi Henri, afin qu'il fût séduit par sa beauté. Le plus grand ordre régnait entre les deux peuples. On avait fait de sévères ordonnances pour empêcher toute querelle, et les Français et les Anglais vivaient entre eux de bon accord et courtoisement; souvent même les uns ne s'inquiétaient point d'être en moindre nombre que les autres dans l'enceinte des tentes[1].

Nonobstant ces mutuelles civilités, rien ne pouvait se conclure. La reine finit par

[1] Monstrelet. — Juvénal.

demander au roi d'Angleterre de dire précisément ce qu'il proposait.

Ses demandes consistaient en trois articles [1] : l'exécution du traité de Bretigny, la Normandie, et la souveraineté absolue, sans vassalité, de ce qui lui serait cédé par le traité. On demanda communication écrite de ses propositions, et la reine termina en disant qu'on y répondrait.

Voici quelles furent les répliques que présenta le conseil de France, et les remarques qu'y ajouta le roi Henri.

1°. Le roi d'Angleterre renoncera à *la* couronne de France.

Le roi consent, pourvu qu'on ajoute : Hormis pour ce qui sera cédé par le traité.

2°. Il renoncera à la Touraine, à l'Anjou, au Maine et à la souveraineté sur la Bretagne.

Cet article ne plaît pas au roi.

3°. Il jurera que ni lui, ni aucun de ses successeurs ne recevront, en aucun temps, ni pour quelque cause que ce soit, le transport de la couronne de France, d'aucune personne qui y ait ou prétende y avoir droit.

[1] Rapin Thoyras. — Acta publica.

doubles propositions. Elles entretenaient, parmi les princes de France, une division qui lui était profitable. Les Anglais se réjouissaient, mais s'étonnaient eux-mêmes que, dans une telle détresse du royaume, les deux partis ne se réunissent pas contre eux. Mais ils en étaient bien éloignés. C'était cependant le cri de tout le royaume. Le Parlement de Paris récemment composé par le duc de Bourgogne, rempli de ses partisans, recevait des messages du dauphin, et lui envoyait des députés pour aviser aux moyens d'avoir la paix. Le Parlement que ce jeune prince avait formé à Poitiers, avec les hommes notables du Parlement, du Châtelet, de la chambre des comptes, de l'université, qui s'étaient sauvés de Paris, fuyant les massacres et le désordre, ne souhaitait aussi qu'un accommodement. Tous ces prud'hommes avaient laissé leurs maisons, leurs biens, leurs familles, et se trouvaient dans le dénuement. Peu à peu, leurs femmes et leurs enfans les venaient joindre, à grand péril, au travers de tous les gens de guerre qui couraient le pays. C'était

une chose digne de pitié que de voir ces gens de bien et de savoir, siéger sur le tribunal, rendre la justice, et se maintenir honorablement dans leur détresse [1]. On voyait là messire Juvénal, qui avait occupé sans reproche des offices si importans, prévôt des marchands, avocat général, chancelier d'Aquitaine, qui avait acquis avec l'estime de tous une belle fortune de deux mille livres de revenu, qui avait un hôtel à Paris, et des maisons en Brie, en Champagne, dans l'Ile-de-France. Il avait laissé tout son état, pour sauver sa vie, qu'on menaçait, et se trouvait, sur ses vieux jours, fugitif, avec sa digne femme, ses onze enfans tous vêtus de méchantes robes, et presque nu-pieds.

Ces sages hommes voulaient la paix et l'union des princes contre l'ennemi commun. Ils avaient à la vérité quelque méfiance du duc de Bourgogne. Les massacres de Paris avaient inspiré une grande aversion pour son parti. On disait parmi les gens du dauphin que si le Duc ne s'obsti-

[1] Juvénal.

nait pas à se mettre entre le fils et le père, et à garder tout le gouvernement et les finances, les choses s'arrangeraient facilement. Mais les seigneurs et gentilshommes qui conduisaient ce prince, étaient moins disposés que les magistrats à rendre facile un accommodement avec le duc de Bourgogne.

De part et d'autre, on commença donc par essayer de traiter avec le roi d'Angleterre [1]. Après quelques conférences tenues à Louviers, il accorda au dauphin une trève depuis le 22 février jusqu'au dimanche d'après Pâques 23 avril. Il fut convenu que dans cet intervalle ces deux princes auraient une entrevue entre Évreux et Dreux. Le dauphin s'y refusa.

De son côté, le duc de Bourgogne avait envoyé des ambassadeurs à Rouen, où le duc de Bretagne était venu aussi pour servir de médiateur. Ils trouvèrent d'abord le roi d'Angleterre fier comme un lion et ne

[1] Juvénal.—Dutillet.—Monstrelet.—Rapin Thoyras.—Acta publica.—Mémoires sur l'Hist. de France et de Bourgogne.—Le Religieux de St.-Denis.—Hist. Chronoloique de Charles VI.

voulant entendre à rien. Une seconde ambassade fut encore tentée. Le roi d'Angleterre s'était avancé jusqu'à quelques lieues de Paris, à Mantes et à Vernon. Les offres qui lui furent faites le déterminèrent à envoyer le comte de Warwick avec une nombreuse suite à Provins, où se trouvaient encore le roi et le duc de Bourgogne. Il fut attaqué en route par le sire Tanneguy Duchâtel, et par la garnison de Meaux; mais sa compagnie était assez forte pour se défendre. Après beaucoup de pourparlers, après diverses allées et venues, une trève fut aussi conclue entre les Anglais et les Bourguignons, et il fut convenu que le 30 de mai, entre Mantes et Melun, les deux rois auraient une entrevue.

Cependant l'orgueil des Anglais, la rudesse de leurs propositions, et la crainte continuelle de les voir s'arranger avec l'un, tandis qu'ils traitaient avec l'autre, avaient rapproché les deux partis. Le duc d'Anjou, le comte de Vertus, la reine de Sicile s'étaient entremis pour réconcilier les princes. Le 14 de mai une trève de trois mois fut

conclue. Les gens du dauphin l'avaient proposée de trois ans; mais le duc de Bourgogne répondait que les conditions de la paix ayant été réglées à Saint-Maur, il s'agissait seulement de les ratifier. D'ailleurs il menaçait le dauphin de sa conférence prochaine avec le roi d'Angleterre, et lui faisait craindre de faire la paix à ses dépens. Aussi le jeune prince déclara par lettres du 20 mai, datées de la Ferté-Hubert, qu'il se conformerait aux lettres par lesquelles le roi avait, le 14 du même mois, ordonné à ses sujets de s'abstenir de toute guerre entre eux pendant trois mois. Dans ses lettres il ne prenait même plus le titre de régent. Le duc de Bourgogne donna les siennes le 23.

Aussitôt après, il partit avec le roi, la reine et madame Catherine; il se rendit à Pontoise, sans même traverser Paris, ce qui jeta les habitans dans une grande surprise. On avait dressé au bord de la rivière, près de Meulan, une enceinte de pieux, où des pavillons avaient été tendus d'un côté pour le roi de France, de l'autre pour le roi d'An-

état de maladie l'empêchait de disposer valablement et d'avoir l'administration d'aucune chose : que le roi d'Angleterre n'avait pas de son côté pouvoir d'accepter; car il n'avait pas droit au royaume de France, ni même au royaume d'Angleterre, puisqu'il le devait seulement au meurtre du roi Richard, assassiné par son père : qu'ainsi, un autre ayant droit véritable à la couronne d'Angleterre pouvait ne rien reconnaître de ce qui aurait été fait : que d'ailleurs il faudrait avoir le consentement des vassaux et autres possesseurs des pays qu'on voulait céder : qu'il y avait des provinces tenues sous la condition de ne les jamais aliéner, et que pour cette raison, et pour d'autres, le traité de Bretigny avait toujours été regardé comme nul.

Le mois de juin s'écoula tout entier en conférences publiques avec les Anglais, en pourparlers secrets avec les serviteurs du dauphin. Ils étaient vivement secondés par la dame de Giac, que le Duc, depuis quelque temps, aimait beaucoup, et qu'il menait tou-

jours en sa compagnie. Elle lui conseillait sans cesse de se réconcilier avec le dauphin [1]. Un nommé Philippe Jossequin, fils d'un de ses armuriers, qui avait été son valet de chambre, puis garde de ses joyaux, et que successivement il avait fait son conseiller et le garde du sçeau privé, se servait aussi du crédit qu'il avait sur son esprit pour le porter à la paix. Le pape avait envoyé un nouveau légat, Alain, évêque de Léon, qui joignait ses exhortations à tous les conseils que recevait le Duc. Enfin, le 30 juin, il retourna à une dernière conférence entre les ambassadeurs des deux nations, aux tentes près de Meulan; à dater de ce jour, il ne fut plus question de traité avec les Anglais, et les tentes furent levées.

Le 7 juillet, le Duc quitta Pontoise avec une suite nombreuse de gens d'armes, et de gentilshommes qui s'étaient rendus à son mandement; il s'en vint à Corbeil avec la

[1] Hollinshed.—Histoire de Bourgogne.—Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne.—Le Relig. de St.-Denis.

dame de Giac. Le dauphin était déjà à Melun depuis quelques jours; le Duc lui avait envoyé, dès le 28 juin, maître Pierre de Giac et maître Nicolas Raulin, pour l'assurer qu'il était disposé à traiter.

A une lieue de Melun, du côté de Corbeil, près du château de Pouilly, sur la chaussée des étangs de Vert, était un ponceau en pierre. C'était là qu'on avait construit, avec des branches et des feuillages, une cabane ornée de draperies et d'étoffes de soie; de chaque côté, à l'extrémité de la chaussée, des tentes avaient été dressées pour la suite de chacun des princes. Ils eurent le 8 juillet, dans cette baraque du ponceau, une première entrevue qui se prolongea jusqu'à onze heures du soir. Le dauphin se retira triste et mécontent; il n'avait pu rien gagner sur l'esprit altier du duc de Bourgogne. Cependant le lendemain il envoya à Corbeil le sire Tanneguy Duchâtel et le sire d'Escoraille, pour tâcher de persuader le Duc. Ce jour-là de terribles orages éclatèrent du côté de Paris; la grêle dévasta

les campagnes, et le tonnerre tomba en plusieurs lieux; ce fut dans l'esprit de beaucoup de gens un funeste présage pour cette réconciliation des princes, qu'on s'efforçait de conclure, et dont on espérait la fin des malheurs du royaume.

Les deux envoyés du dauphin, et même le sire d'Escoraille, qui passait pour habile négociateur, n'auraient sans doute pas réussi; déjà même les anciens serviteurs de la maison d'Orléans, qui entouraient le jeune prince, las et irrités des hauteurs du duc de Bourgogne, disaient tout haut que les armes en décideraient. Mais la dame de Giac s'en alla trouver le dauphin, qui, depuis son enfance, lui était fort attaché; elle avait été de la maison de la reine, et s'autorisait de son nom; elle lui parla avec tant de douceur et de persuasion; elle versa tant de larmes sur les discordes de la famille royale et sur la détresse de la France, que le dauphin consentit à revoir le duc de Bourgogne [1]. La dame de Giac était aussi parvenue à adoucir

[1] Le Relig. de St.-Denis.

la rude volonté de ce prince. Le légat, le chancelier du dauphin, Barbazan, et quelques autres conseillers vinrent à Corbeil, et le traité fut réglé.

Le surlendemain ils retournèrent au Ponceau, chacun de son côté, et entouré d'une grande assemblée de gens d'armes. Lorsqu'ils furent à deux traits d'arc l'un de l'autre, ils arrêtèrent leur troupe. Accompagnés de dix hommes seulement, ils s'avancèrent et mirent pied à terre. Le duc de Bourgogne s'inclina humblement et s'agenouilla; le dauphin lui prit la main, l'embrassa et voulut le faire lever; mais il s'y refusa au premier instant, disant: « Monseigneur, je sais comment je dois vous parler. » Le dauphin l'assura qu'il lui pardonnait toutes offenses, si en effet il en avait reçu de lui; puis il lui dit: « Mon cousin, si au traité proposé entre nous il y a quelque chose qui ne soit pas à votre plaisir, nous voulons que vous le corrigiez, et dorénavant nous voudrons tout ce que vous voudrez, n'en doutez pas. » Ils s'entretinrent ensuite pendant

quelque temps, paraissant gais et de bon accord, puis le traité fut signé.

La paix était conçue à peu près dans ces termes :

« Charles, fils du roi France, dauphin de Viennois, duc de Berri et de Touraine, comte de Poitou, et Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, à tous ceux qui les présentes verront, salut.

» A l'occasion des grandes divisions qui, depuis un certain temps, ont régné en ce royaume, quelques soupçons se sont engendrés au cœur de nous et de plusieurs de nos officiers, serviteurs et vassaux. Par-là et à cause de plusieurs imaginations que nous nous étions faites à ce sujet, nous avons été empêchés de vaquer avec concorde, d'aviser aux grandes affaires de monseigneur le roi et de son royaume, et de résister à la damnable entreprise de ses anciens ennemis et les nôtres. Les Anglais, qui, par cesdites divisions, se sont enhardis au point de se bouter fort avant, ont conquis, occu-

pent et usurpent une grande partie de cette seigneurie, et pourraient faire plus si les choses restaient dans la même disposition. Ce considérant, et attendu les grands et innombrables maux qui, par l'effet de ces divisions, si elles n'étaient apaisées, pourraient suivre, au très-grand dommage, et peut-être à la perdition de cette seigneurie, ce qui tournerait à très-grande charge et déshonneur pour nous que la chose touche plus que nul autre après notre seigneur; désirant de toute notre affection, comme nous y sommes tenus, y rémédier et pourvoir; pour cette fin, après plusieurs pourparlers entre nos gens, nous nous sommes vus naguère et derechef aujourd'hui, et nous sommes convenus ensemble, d'un commun accord et assentiment, pour l'honneur et la révérence de Dieu principalement, pour le bien de la paix, auquel chaque catholique doit être enclin, pour relever le pauvre peuple des grandes et dures oppressions qu'il a eu à souffrir pour ladite cause : nous avons promis et juré aux mains du révérend père en Dieu, Alain,

évêque de Léon, envoyé vers nous par notre saint-père le pape pour le fait de l'union et de la paix en ce royaume, sur la vraie croix et les saints évangiles touchés de nos mains, par la foi et le serment de nos corps que nous engageons l'un à l'autre, sur notre part de paradis, par parole de prince, et le plus étroitement que faire se peut, les choses qui suivent :

» Nous, Jean, duc de Bourgogne, nous mettons en oubli les choses passées tant que nous vivrons en ce monde ; après la personne de monseigneur le roi, nous honorerons, servirons et chérirons de tout notre cœur et de toute notre pensée, plus que nul autre, la personne de monseigneur le dauphin, comme appartient à son rang ; nous lui obéirons, et ne ferons ni ne souffrirons qu'il soit fait rien à son préjudice ; nous l'aiderons de tout notre pouvoir à garder et à maintenir son état et ses prérogatives ; nous lui serons toujours vrai et loyal parent ; nous procurerons toujours son bien et son honneur ; nous le préserverons de mal et de dommage par toutes voies

qui nous seront possibles, et l'en avertirons; s'il advenait que quelqu'un voulût lui porter la guerre ou lui faire tort, nous le secourrons et le servirons de toute notre puissance envers et contre tous, et nous nous y emploierons comme à notre propre fait.

» Pareillement, nous Charles, dauphin, tant qu'il plaira à Dieu d'accorder la vie à notre corps, à quelque état, seigneurie et puissance que nous parvenions, nous mettrons en oubli les choses passées; nous aimerons de bonne et loyale affection notre très-cher cousin le duc de Bourgogne; dans tous ses faits et besognes, nous le traiterons comme proche et loyal parent; nous voudrons et poursuivrons son bien, son honneur, son avancement; nous empêcherons son mal et dommage, nous le maintiendrons en son état et ses prérogatives; si aucun, de quelque état qu'il fût, voulait le grever, nous le soutiendrions, et sitôt qu'il nous en requerrait, nous l'aiderions et défendrions de toute notre puissance; même si aucuns de notre sang vou-

laient, à raison des choses passées, demander quelque chose ou quereller notre cousin de Bourgogne ou ses pays et sujets, nous le défendrons et soutiendrons contre eux.

» Nous, Charles dauphin et Jean duc de Bourgogne, vaquerons désormais et aviserons, en toute franchise et alliance, chacun selon son état, à toutes les grandes affaires du royaume, sans aucune envie, et sans rien entreprendre l'un contre l'autre. Si aucun rapport nous était fait par nos officiers ou par d'autres, qui fût à la charge de l'un ou de l'autre pour engendrer division nouvelle, nous nous en avertirons de bonne foi, et nous n'y ajouterons aucune croyance. Comme bons et loyaux parens si proches de notre seigneur le roi, nous nous emploierons principalement d'une même volonté, et sans nulle feinte, à repousser ses ennemis et les nôtres, à réparer sa seigneurie, à soulager ses sujets; nous ne prendrons, avec lesdits ennemis, aucun traité ni alliance, si ce n'est par le bon plaisir et le consentement l'un de l'autre. Pour le bien évident de ce royaume, nous ne pren-

drons plus avec les rois, princes, communes et autres personnes de notre sang ou autres, nul traité ou alliance qui puisse être préjudiciable à l'un ou à l'autre. En toute alliance que nous ferons dorénavant, nous nous y comprendrons l'un l'autre de bonne foi. Si aucun traité avait été fait avant ces présentes, nous voulons qu'il soit nul et de nul effet. Si aucun de nous, par sa volonté, rompait ou enfreignait ledit traité, ce que Dieu ne veuille, nous voulons et il plaît à chacun de nous, que les gens, vassaux, sujets et serviteurs de celui qui *enfreindra* la paix, ne soient plus tenus de le servir, qu'au contraire ils servent l'autre partie, et soient absous de tout serment de fidélité, de toute promesse et obligation de service, sans qu'au temps à venir il puisse leur en être fait charge ou reproche.

» Et pour plus grande confirmation et sûreté, nous avons voulu et ordonné que nos principaux officiers et serviteurs le jurent ainsi, et promettent qu'en tant que les choses susdites les pourront toucher, ils nous entretiendront, de tout leur pouvoir, en

bonne et vraie amour l'un pour l'autre, ne feront rien qui puisse l'empêcher; et s'ils y apercevaient quelque empêchement, ils nous en avertiront et rempliront loyalement leur devoir. »

Il était aussi réglé que tous les seigneurs du sang royal, les gens d'église, les nobles et les gens des bonnes villes se soumettraient, et jureraient aussi bienveillance, union et concorde, tous sous la contrainte et éversion de notre mère sainte Église, de notre saint-père le pape, de ses commis et députés par lesquels les parties contractantes et assermentées voulaient et consentaient à être contraintes par voie d'excomunication et d'anathème, aggravation, réaggravation, interdit, et censure de l'Église autant qu'elle pouvait s'étendre.

Le traité, après avoir été signé et juré par les deux princes, le fut aussi du côté du dauphin par Jacques de Bourbon, seigneur de Thury, Robert-le-Masson, le vicomte de Narbonne, le sire de Barbazan, le sire d'Arpajon, le sire du Boscage, le sire de Beauveau, le sire de Montenay, Tanneguy Du-

châtel, chevalier, Jean Louvet, président de Provence, Guillaume d'Avaugour, Huguet de Noyers, Jean Dumesnil, conseillers et chambellans, Pierre Frottier, Guitard de Bosredon, et Colart des Vignes, écuyers d'écurie. Du côté de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, messire Jean de Luxembourg, messire Archambault de Foix, seigneur de Navailles, le seigneur d'Antoing, messire Thibault, seigneur de Neufchâtel, messire Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, messire Jean de la Trémoille, Guillaume de Vienne, messire Pierre de Beaufremont, grand prieur de France, messire Gauthier de Rupes, messire Charles de Lens, messire Jean de Cothebrune, maréchal de Bourgogne, messire Jean de Toulongeon, messire Regnier-Pot, messire Pierre de Giac, messire Guillaume de Champs-Divers, Philibert Meunier, dit Jossequin, et maître Nicolas Raulin.

Ce fut avec de grands transports de joie, et en s'embrassant les uns les autres, que les princes et leurs serviteurs signèrent cette paix. La foule qui les environnait criait :

« Noël ! » et maudissait ceux qui, désormais, voudraient reprendre les armes pour cette damnable querelle [1]. Quand le dauphin repartit, le Duc voulut absolument tenir l'étrier de son cheval, puis l'accompagna un moment en chevauchant avec. Ils se quittèrent avec tous les signes de l'amitié. Le lendemain le dauphin vint à Corbeil voir le duc Jean ; il lui fit présent d'un beau cheval bai-brun, et reçut de lui un magnifique fermail d'or, orné de trois diamans. Avec sa largesse accoutumée le Duc distribua aussi de grandes sommes d'argent aux principaux serviteurs du dauphin, à Duchâtel, à Barbazan, au chancelier, au président Louvet, à Louis d'Escoraille, à Jacques Dupeschin. Puis les deux princes se quittèrent sans que rien témoignât contre leur réconciliation et leur bonne intelligence. Le dauphin retourna en Touraine, le Duc à Pontoise auprès du roi.

Par lettres du 19 juillet le roi confirma le traité, promit l'oubli général du passé, et

[1] Lettre du duc de Bourgogne, de Pontoise 19 juillet.—Mémoires pour l'Histoire de France et de Bourgogne.—Hist. de Bourgogne, Pièces justificatives.

imposa silence perpétuel à son procureur ; sur tout ce qui avait pu être commis ; abolit toutes condamnations et confiscations prononcées ; ordonna que toute guerre cessât hormis contre les Anglais, que des commissaires nommés par lui et le dauphin missent hors des forteresses les garnisons de l'un et de l'autre parti : enfin régla que tous les offices du royaume resteraient à sa disposition, comme de raison, pour y être pourvu de l'avis du dauphin et du duc de Bourgogne, lorsque tous les deux seraient auprès de lui.

Le duc de Bourgogne publia aussi ses lettres de ratification et les envoya dans les pays de sa domination ; le dauphin tarda davantage à donner les siennes. Cependant, pressé par les messages du Duc, et par des députés de la ville de Paris, il accomplit aussi cette formalité [1].

Le roi, la reine et le Duc quittèrent Pontoise le 23, et vinrent à Saint-Denis, où ils passèrent quelques jours. Les Parisiens s'éton-

[1] Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne.—Hist. de Bourgogne. — Juvénal. — Le Le Religieux de St.-Denis.

naient de plus en plus d'être ainsi abandonnés. La paix des princes leur avait causé une grande joie. Cependant ils ne voyaient pas qu'on s'occupât beaucoup à faire cesser les désordres, ni à tenir en crainte les méchantes gens qui disaient que la paix ne pouvait réjouir que les Armagnacs. Ils étaient plus mécontens encore qu'on ne fît nulle assemblée de gens d'armes contre les Anglais, qu'on semblât fuir devant eux, en leur livrant Paris, où il n'y avait en ce moment aucun chevalier renommé, ni aucun capitaine. Le prévôt, que venait d'élire le conseil du comte de Saint-Pol, en remplacement du sire de Bar, envoyé en ambassade par le Duc, n'était pas même un homme d'armes : c'était Gilles de Clamecy, maître des comptes, ce qui avait paru fort singulier.

Mais les esprits furent encore bien plus tristement émus, lorsque, le 29 juillet, vers le milieu de la journée, on vit arriver à la porte Saint-Denis une troupe de pauvres fugitifs, en désordre, et troublés d'épouvante [1]. Les uns étaient blessés et sanglans;

[1] Journal de Paris. — Le Relig. de St.-Denis.

les autres tombaient de faim, de soif et de fatigue. On les arrêta à la porte, leur demandant qui ils étaient et d'où venait leur désespoir : « Nous sommes de Pontoise, ré-
» pondirent-ils en pleurant, les Anglais
» ont pris la ville ce matin ; ils ont tué
» ou blessé tout ce qui s'est trouvé devant
» eux. Bienheureux qui a pu se sauver de
» leurs mains ; jamais les Sarrasins n'ont été
» si cruels aux chrétiens qu'ils le sont. »
Pendant qu'ils parlaient, arrivaient à chaque moment, vers la porte Saint-Denis et la porte Saint-Lazare, des malheureux à demi nus, de pauvres femmes portant leurs enfans sur les bras ou dans une hotte, les unes sans chaperon, les autres avec un corset à demi-attaché ; des prêtres en surplis, et la tête découverte. Tous se lamentaiant : « O mon
» Dieu, disaient-ils, préservez-nous du dé-
» sespoir par votre miséricorde. Ce matin
» nous étions encore dans nos maisons heu-
» reux et tranquilles ; à midi, nous voilà,
» comme gens exilés, cherchant notre pain. »
Les uns s'évanouissaient de fatigue, les autres s'asseyaient par terre comme ne sa-

chant que devenir ; puis ils parlaient de ceux qu'ils avaient laissés derrière eux. L'une s'inquiétait pour un enfant, l'autre pour un mari, qui étaient peut-être demeurés aux mains de ces cruels Anglais, et le cœur leur défaillait à cette pensée. Il y avait des femmes grosses, qui accouchaient sans secours, et qu'on voyait se mourir; de Paris à Saint-Denis, tout le chemin était couvert de ces malheureux; on les laissa entrer dans la ville, et, pendant toute la semaine, il en arriva d'autres des villages d'auprès de Pontoise. Mais comment les secourir ? la disette régnait encore à Paris, et tous les vivres étaient bien chers.

Ce jour-là même le duc de Bourgogne était encore à Saint-Denis, et il avait avec lui un bon nombre de gens d'armes qu'il avait depuis cinq jours emmenés de Pontoise. Le seigneur de l'Ile-Adam, qui avait toute sa confiance, avait laissé surprendre cette malheureuse ville restée sans défense; et, après ce désastre, le Duc ne faisait autre chose que de se retirer plus loin avec le roi. En effet il partit le lendemain pour

se rendre à Troyes, et laissa pour défendre Saint-Denis, le maréchal de Chastellux dont les gens d'armes pillèrent la ville, chassèrent les religieux, et logèrent leurs fillettes dans l'abbaye, faisant de ce saint lieu une maison de prostitution [1].

Les Armagnacs ne pouvaient s'empêcher de voir de la perfidie dans la conduite du duc de Bourgogne, et surtout dans la perte de Pontoise. Cependant le sire de l'Ile-Adam s'était comporté vaillamment. Il avait été surpris à l'improviste; la ville avait *été* escaladée pendant la nuit, et il avait de son mieux combattu dans les rues sans avoir même pris le temps de vêtir son armure. D'ailleurs son intérêt le portait suffisamment à conserver une ville où se trouvaient les énormes richesses qu'il avait recueillies à Paris l'année précédente. Le long séjour que le roi y venait de faire rendit encore le butin plus considérable. Les bagages de plusieurs seigneurs n'avaient pas encore été emmenés. Les Anglais firent, dit-on, un pillage de plus de deux millions.

[1] Juvénal.—Le Religieux de St.-Denis.

Ce qui favorisa leur surprise, c'est que la trève venait à peine de finir. Le roi Henri avait fait tous ses efforts pour avoir la paix, du moins telle qu'il la voulait. Le 18 juillet, il avait encore donné pouvoir à l'archevêque de Cantorbéry de conclure son mariage avec madame Catherine. Le 19, il écrivit à ses commissaires de proposer une prolongation de la trève. Ce fut au dernier moment, qu'il se décida à agir avec promptitude. La réconciliation du dauphin et du duc de Bourgogne, qui ne lui avait pas semblé possible, rendait sa position difficile. Il n'avait pas une forte armée. Son entreprise avait paru hasardeuse à une grande portion du peuple d'Angleterre. En la commençant, il avait dit que la moitié des Français ferait diversion en sa faveur. La concorde remise dans le royaume devait le perdre. Il venait d'apprendre aussi que la Castille et l'Arragon se déclaraient contre lui et envoyaient des secours à la France. Il ne se troubla pourtant point, se fia à sa fortune et bien plus encore aux haines qui, malgré la paix jurée, divisaient les princes et la noblesse.

Il est vrai que rien encore n'était changé. Les gens de guerre des deux partis ne s'unissaient point pour combattre contre les Anglais. Le Duc envoyait bien mandement sur mandement à ses vassaux de Bourgogne, mais on ne les voyait point arriver [1].

Les serviteurs de l'un et de l'autre prince recommençaient à semer entre eux l'ancienne méfiance. Auprès du dauphin, on parlait de ce traité avec les Anglais, qu'on imputait au Duc d'avoir signé à Calais en 1416; on faisait remarquer la conférence récente des tentes de Meulan; la prise de Pontoise était interprétée à trahison; on disait que pendant le séjour à Saint-Denis, le Duc avait eu encore de criminelles intelligences avec les séditieux de Paris. On se plaignait surtout de ce qu'il n'agissait en rien contre l'ennemi commun. Cependant les deux princes étaient convenus de se revoir; en attendant, ils s'écrivaient avec amitié, et se confiaient même leurs secrets. Le Duc pressait

[1] Juvénal.—Mém. pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, avec les pièces justific.—Monstrelet. —Fenin.

le dauphin de venir à Troyes, le dauphin proposait sans cesse l'entrevue nouvelle qu'on s'était promise. Tanneguy Duchâtel, le sire d'Escoraille et le sire Dupeschin, vinrent à Troyes. Ils assurèrent que le dauphin ne demandait pas mieux que de jurer l'observation des ordres que le roi avait donnés en conséquence de la paix, mais qu'il voulait auparavant entretenir le Duc de choses grandement importantes pour le bien du royaume. Le Duc répondait toujours qu'il était plus simple que le prince vînt auprès du roi son père.

Le dauphin s'était avancé jusqu'à Montereau, afin d'avoir cette entrevue. Le sire Tanneguy Duchâtel retourna à Troyes, et fit si bien, avec l'aide de la dame de Giac et de Jossequin, que le Duc promit de se rendre à Bray-sur-Seine, à deux lieues de Montereau. A peine y fut-il, que le sire de Barbazan vint le visiter de la part du dauphin, et lui porter mille assurances de l'amitié de ce prince. « Après le roi son père, disait-» il, il n'est personne qu'il aime davantage, » et il souhaite très-fort vous voir et vous

» embrasser. » Le Duc répondit qu'il était prêt à servir le dauphin, et à employer sa personne, ses biens, ses amis et ses sujets, pour lui prouver son obéissance; que quant au lieu où ils se verraient, c'était une chose à régler.

Tanneguy, d'Escoraille et Dupeschin revinrent encore et proposèrent que l'entrevue se fît sur le pont de Montereau. Ils dirent au Duc qu'on lui livrerait le château et la rive droite, et qu'il y logerait ses gens d'armes en tel nombre qu'il voudrait. Avec ses trois envoyés était venu l'évêque de Valence dont le frère, évêque de Langres, était un des principaux conseillers de Bourgogne. Il persuada son frère de l'avantage de cette entrevue et tous deux pressèrent le Duc. La dame de Giac et Jossequin ne s'oubliaient pas non plus à l'y résoudre. Enfin il y consentit, et le jour fut pris au 10 septembre. Le 9, Tanneguy et d'Escoraille vinrent recevoir un nouveau serment des serviteurs du Duc pour l'observation de la paix déjà jurée au Ponceau; le sire de Giac et Nicolas Raulin allèrent de leur côté à Montereau, où

les gens du dauphin jurèrent les mêmes promesses entre leurs mains.

Parmi les conseillers du Duc et ceux qui étaient dévoués à sa personne, la plupart n'étaient point pour cette entrevue. Ils lui représentaient que le dauphin n'était entouré que de ses mortels ennemis, des serviteurs de l'ancien duc d'Orléans, des seigneurs dont les parens avaient été tués récemment par les Parisiens : qu'on ne voyait pas bien le motif de cette conférence : que le lieu avait été disposé par les gens du dauphin, et à leur guise. Mais, après beaucoup d'hésitation, le Duc s'était résolu à y aller. Il l'avait promis; déjà quatre messages avaient été envoyés de Paris pour l'y engager. C'était aussi l'opinion du conseil du roi à Troyes. « C'est mon devoir, disait-il, d'aventurer » ma personne pour parvenir à un aussi » grand bien que la paix. Quoi qu'il arrive, » je veux la paix. S'ils me tuent, je mourrai » martyr. » Puis il ajoutait : « Quand la paix » sera faite, je prendrai les gens de monsei- » gneur le dauphin pour aller combattre les » Anglais. Il a de braves hommes de guerre

» et de sages capitaines ; Tanneguy et Bar-
» bazan sont vaillans chevaliers. » Puis se donnant à lui-même le nom que lui donnaient ses sujets de Flandre : « Pour lors, on
» verra qui vaudra le mieux d'Hannotin de
» Flandre ou de Henry de Lancastre »

A son départ, ses fidèles serviteurs renouvelèrent les mêmes instances et les mêmes avertissemens. Un juif, qu'il avait dans sa maison, et qui se mêlait de prédire l'avenir, lui disait que, s'il y allait, il ne reviendrait jamais. Rien ne put l'arrêter, il partit avec environ quatre cents hommes d'armes, et arriva vers deux heures devant Montereau. Il fit halte dans une prairie auprès du château, et envoya tout aussitôt Archambault de Foix seigneur de Navailles, Guillaume de Vienne, et Antoine de Vergy saluer le dauphin, et lui dire qu'il s'était rendu à ses ordres.

Tanneguy vint le trouver : « Hé bien, lui
» dit-il, sur votre assurance, nous venons
» voir monsieur le dauphin, pensant qu'il
» veut bien tenir la paix qui a été faite
» entre lui et nous, comme nous la tien-

» drons aussi, tout prêt à le servir selon sa
» volonté.—Mon très-redouté seigneur, ré-
» pondit Tanneguy, n'ayez nulle crainte,
» car monseigneur est bien content de vous,
» et veut désormais se gouverner selon vos
» conseils : d'ailleurs vous avez près de lui
» de bons amis qui vous servent bien. »

Il fut ensuite question des sûretés qu'on devait se donner de part et d'autre; on convint de jurer, par parole de prince, qu'on ne se porterait mutuellement aucun mal ni dommage : que le dauphin et le Duc entreraient chacun de leur côté sur le pont, avec dix hommes d'armes de leur choix, dont ils se communiqueraient d'avance la liste. Comme on s'occupait à régler ces précautions, un valet de chambre, qui était allé d'avance préparer le logis de son maître dans le château, vint en toute hâte s'écriant : « Monseigneur, avisez à vous-même;
» sans faute vous serez trahi. Pour Dieu
» pensez-y ! » Le Duc se retourna vers Tanneguy : « Nous nous fions à votre pa-
» role; par le saint nom de Dieu, êtes-vous
» bien sûr de ce que vous nous avez dit?

» car vous feriez mal de nous trahir. — Mon » très-redouté seigneur, répéta encore » Tanneguy, j'aimerais mieux être mort » que de faire trahison à vous ou à nul » autre, n'ayez aucune crainte, je vous cer» tifie que monseigneur ne vous veut aucun » mal. — Hé bien, nous irons donc, nous » fiant à Dieu et à vous, » reprit le Duc.

Il donna le nom de ses dix hommes d'armes; c'étaient Charles de Bourbon son gendre, Archambault de Foix seigneur de Navailles, Guillaume de Vienne, Antoine de Vergy, Jean de Fribourg, Jean de Neufchâtel, Guy de Pontailler, Charles de Lens, Pierre de Giac et le sire d'Autrey. Le dauphin lui fit aussi remettre sa liste; elle portait le vicomte de Narbonne, Pierre de Beauveau, Robert de Loire, Tanneguy Duchâtel, Barbazan, Guillaume Le Bouteiller, Guy d'Avaugour, Olivier Loyet, Varennes et Frottier.

Le duc se mit en route pour aller du château sur le pont. Un de ses serviteurs vint encore le supplier de prendre garde, lui disant qu'on voyait beaucoup de gens dans

les maisons de la ville qui touchaient au pont. Il y envoya le sire de Giac, qui revint et rapporta qu'il n'y avait trouvé personne.

Les gens du dauphin avaient fait construire aux deux bouts du pont de fortes barrières fermées d'une porte [1]. Vers le milieu du pont était une sorte de loge en charpente, où l'on entrait de chaque côté par un passage assez étroit. Contre l'usage commun de ses sortes d'entrevues, aucune barrière ne régnait dans le milieu de cette loge pour séparer les deux partis. Le sire de Vienne et le sire de Navailles furent envoyés à la porte du côté de la ville, pour recevoir les sermens du dauphin et de ses gens; et lorsque le Duc arriva à la barrière du côté du château, il y trouva, pour recevoir les siens, le sire de Beauveau et Tanneguy Duchâtel: « Venez vers monseigneur, » il vous attend, » dirent-ils. Le Duc prêta son serment : « Messieurs, dit-il en les sa» luant, vous voyez comme je viens, » et il leur montra que lui et ses gens n'avaient d'autres armes que leur cotte et leur épée;

1 Philippe de Commines. — Le Relig. de St.-Denis.

puis frappant sur l'épaule à Tanneguy : « Voici en qui je me fie. » A peine fut-il passé que Tanneguy pressa les chevaliers bourguignons d'entrer, et tira même par la manche Jean Seguinat, secrétaire du Duc pour le hâter; car le Duc amenait son secrétaire, comme aussi le dauphin devait avoir avec lui son chancelier et le président de Provence.

Le jeune prince était déjà dans le cabinet en charpente, au milieu du pont. Le Duc s'avança, laissant ses gens un peu derrière lui. La foule qui se pressait devant les barrières au bout du pont, le vit ôter son chaperon de velours noir; puis mettre un genou en terre devant le dauphin. A peine s'était-il relevé, qu'on entendit crier : « Alarme, » alarme! tue, tue! » et l'on aperçut les gens du dauphin frappant le Duc de leurs haches et de leurs épées. A l'instant même il fut abattu, ainsi que le sire de Navailles qui paraissait avoir voulu le défendre. Une foule d'hommes armés entra du côté de la ville, les serviteurs du duc de Bourgogne furent saisis et faits prisonniers, hormis le

sire de Neufchâtel, qui put franchir la barrière. Elle fut aussitôt après ouverte; les hommes du dauphin chargèrent à l'improviste sur les Bourguignons troublés, en tuèrent quelques-uns, et les mirent en fuite sur la route de Bray. Revenant sur le pont, ils voulurent ensuite jeter le corps du Duc dans la rivière, après l'avoir dépouillé; mais le curé de Montereau s'y opposa et le fit porter dans un moulin auprès du pont.

Ce qui se passa entre le duc et le dauphin dans le court instant qui précéda le meurtre, fut d'abord raconté diversement, et l'on ne pouvait guère savoir la vérité; car les serviteurs du duc de Bourgogne qui l'avaient accompagné sur le pont étaient tenus en prison; les gens du dauphin ne pouvaient être crus dans leurs récits [1], et la chose s'était passée si vite que de loin on n'avait rien démêlé distinctement.

Le dauphin dès le lendemain écrivit à la ville de Paris et aux autres bonnes villes du royaume pour leur annoncer ce qui venait

[1] St.-Foix.

de se passer. Après avoir dit que le Duc l'avait fait attendre dix-huit jours à Montereau, il rapportait ainsi le fait de sa mort.

« Nous lui remontrâmes amiablement, comment, nonobstant la paix et ses promesses, il n'avait fait ni ne faisait aucune guerre aux Anglais, et aussi comment il n'avait pas retiré ses garnisons, comme il l'avait juré, et nous le requîmes de le faire. Alors ledit duc de Bourgogne nous répondit plusieurs folles paroles, et chercha son épée pour nous attaquer et nous faire violence en notre personne : laquelle, comme après nous l'avons su, il prétendait mettre en sa sujétion ; de quoi par la divine pitié et la bonne aide de nos loyaux serviteurs nous avons été préservés ; et lui par sa folie mourut sur la place. Lesquelles choses nous vous signifions, comme à ceux qui auront, nous en sommes certain, une très-grande joie que nous ayons été de telle manière préservé de tel péril. » Il promettait ensuite d'observer la paix avec le nouveau duc de Bourgogne et ses serviteurs.

Mais la publique renommée avait déjà

répandu partout que ce meurtre avait été machiné, de longue main, par les gens du dauphin. La nouvelle en était parvenue à Paris dès le lendemain, et avait jeté le peuple dans la consternation et dans la fureur. Les hommes sages avaient vu les malheurs irréparables qui en allaient provenir. Ils disaient que ce crime allait évidemment amener la perte du royaume, la honte de ses auteurs et le dommage du dauphin qui, pour recueillir l'héritage royal de son père, trouverait moins d'aide et de faveur, et plus d'ennemis qu'auparavant [1].

De plus en plus il s'établit dans les esprits que le Duc avait été traîtreusement assassiné. On assurait qu'il n'avait donné nul motif d'inquiétude ni de colère au dauphin, qu'au contraire il s'était montré soumis et respectueux, tandis que, dès le premier abord, il avait été accueilli par d'injurieux reproches [2]. Les gens du dauphin ne pouvaient pas soutenir qu'un complot eût été tramé contre

[1] Reg. du Parlement. — Le Religieux de St.-Denis.

[2] Le Religieux de St.-Denis.

leur maître, et que ce fût pour le défendre qu'ils eussent tué le duc de Bourgogne; tout ce qu'ils pouvaient alléguer, c'est que ce prince avait répondu d'une façon hautaine et menaçante aux justes reproches que lui faisait le dauphin. Ils ajoutaient aussi que, le Duc ayant dit qu'on ne pouvait rien résoudre hors de la préseuce du roi, et qu'il y fallait venir, le dauphin avait répondu doucement: « J'irai à ma volonté et non à la vôtre; » qu'alors le sire de Navailles avait mis la main droite sur son épée, et, de la gauche, prenant le bras du dauphin, lui avait insolemment dit : « Monseigneur, que vous le » veuilliez ou non, vous y viendrez à présent. » Pour lors Tanneguy voyant le dauphin menacé, l'avait emporté dans ses bras, et les autres serviteurs s'étaient élancés sur le Duc et le sire de Navailles. Tel était le récit des dauphinois.

Mais les hommes violens de l'ancien parti d'Orléans ne dissimulaient rien, disaient que c'était punition divine, et s'en félicitaient grandement. Le Bouteiller, messire Robert de Loire, le vicomte de Narbonne et Frot-

tier ne se cachaient point d'avoir frappé le Duc, et n'en donnaient point d'autre raison, sinon qu'ils avaient vu le sire de Navailles porter la main à son épée. « J'ai dit au duc » de Bourgogne, racontait Le Bouteiller, » Tu coupas le poing à mon maître, je vais » te couper le tien, et je lui ai donné de » mon épée. » Frottier ajoutait qu'il avait entendu le sire de Navailles jurer le serment des Anglais : « Par Saint-Georges! » que d'ailleurs il était frère du captal de Buch, qui était avec le roi d'Angleterre.

Pour Tanneguy, que les Bourguignons accusaient plus que tous les autres, il protesta toute sa vie qu'il n'était pour rien dans cet assassinat; il s'en fit excuser près du duc Philippe de Bourgogne, et offrit de combattre ceux qui prétendraient le contraire [1]. Néanmoins la voix publique ne cessa jamais de lui imputer et le complot et le meurtre. On assura même qu'un de ses serviteurs, Tanneguy de Coesmerel, bâtard de sa maison, avait porté un des éperons d'or du Duc en souvenir de sa mort, et fait faire un étui à

[1] Preuves des Mémoires de France et de Bourgogne.

la hache au bec de faucon, dont Duchâtel l'avait blessé; une chanson populaire disait : « Regnaudin l'enferma, Tanneguy le » frappa, Bouteiller l'assomma. » Ce Regnaudin avait fait construire les barrières. On racontait aussi, parmi les habitans de Montereau, que le président de Provence était dans le projet, et qu'ayant voulu, au milieu du désordre, se retirer, Regnaudin lui avait dit : « Ne t'enfuis pas, car tu as » consenti au meurtre aussi bien que moi. » Les Bourguignons tenaient aussi pour constant que ce complot devait être déjà mis à exécution lors de l'entrevue du Ponceau, et n'avait échoué que parce que le Duc était trop bien accompagné.

Barbazan ne fut pas généralement compté parmi les meurtriers du Duc. Les chevaliers bourguignons assurèrent qu'ils ne l'avaient point vu entrer dans les barrières du milieu du pont. Il éprouva même, dit-on, ainsi que le sire de Harcourt et d'autres fidèles serviteurs du dauphin, un grand chagrin de ce qui était arrivé. Il fit de vifs reproches à ceux qui avaient tramé ce complot : « Vous

» avez détruit l'honneur et l'héritage de » notre maître, disait-il, et j'aurais mieux » aimé mourir que d'assister à cette journée, » encore que je n'y fusse pour rien. » Sa renommée n'en fut donc point atteinte, et il conserva même, parmi les Bourguignons, le surnom de chevalier sans reproche [1].

Du reste, tout ce qu'on disait contre les serviteurs du dauphin ne prouvait pas absolument que lui-même fût instruit par avance de leur dessein. Il était bien jeune et d'un caractère faible; dans tout le cours de sa vie, s'étant toujours montré sans fiel et sans cruauté, l'on ne demanda pas mieux que de croire par la suite qu'il avait seulement consenti à ce que le duc Jean fût saisi et retenu prisonnier, ne prévoyant pas que, sous cette apparence, c'était un meurtre qu'on lui proposait.

On raconta aussi, mais ce fut plusieurs années après, qu'une pauvre femme possédée, ayant fait un pélerinage à Notre-Dame de Lorette, fut miraculeusement délivrée de sept démons, et que l'un d'eux

1 Monstrelet. — Olivier de la Marche.

assura que le Duc avait été assassiné à son instigation [1].

Tels furent les différens récits qui coururent d'abord dans le monde sur cette mort. Mais lorsque les serviteurs du Duc furent délivrés des prisons où on les avait mis, après les avoir saisis sur le pont de Montereau, il fut possible de mieux savoir la vérité. Les conseillers de Bourgogne prirent soin de faire des enquêtes sur ce déplorable événement. A mesure que les prisonniers furent relâchés par le parti dauphinois, on les interrogea en justice et sur serment. Tous avaient été sollicités de passer au service du dauphin et de charger la mémoire de leur maître. Seguinat, son secrétaire, avait été, à diverses fois, menacé de la torture. Tous, sans exception, avaient été constans dans leurs réponses, et avaient dit qu'ils aimaient mieux mourir ou rester prisonniers, que de couvrir leur mémoire de la honte d'avoir menti contre leur seigneur. L'un d'eux, Charles de Lens, avait été mis à mort. Les autres interrogés

[1] Gollut.

rapporterent la chose, chacun à peu près de la même manière. Cependant tout avait été fait d'une façon si soudaine et si imprévue que quelques circonstances avaient dû échapper à ceux même qui étaient sur le pont.

Le Duc, disaient-ils, après avoir passé la barrière, s'était avancé vers le dauphin, l'avait salué; et, en se découvrant la tête: « Monseigneur, dit-il, après Dieu, je ne » veux servir et obéir qu'au roi et à vous » pour la conservation du royaume. J'y » emploierai corps, biens, amis, alliés. Si » l'on vous fait quelques rapports à ma » charge, je vous prie de ne les point croire. » Pour plus de sûreté, si vous voulez chan- » ger ou ajouter quelque chose à nos trai- » tés, je suis prêt à le faire. — Messieurs, » dis-je bien? » ajouta-t-il, s'adressant aux serviteurs du dauphin. — « Mon cousin, » répondit le prince en le relevant et lui » prenant affectueusement les mains, si » bien qu'on ne pourrait mieux dire. » Pour lors, le président de Provence vint dire un mot à l'oreille du dauphin, puis

ils firent un signe de l'œil à Tanneguy qui était auprès du Duc, à l'entrée de la barrière. Tanneguy, prenant sa hache, poussa le Duc par derrière, en lui criant : « Mon-» sieur de Bourgogne, entrez là-dedans ; » puis, s'adressant au dauphin : « Monsei-» gneur, dit-il, voici le traître qui vous re-» tient votre héritage. » En même temps, il leva sa hache pour frapper. Le sire de Navailles, qui se trouvait auprès de son maître, arrêta la hache ; mais le vicomte de Narbonne leva la sienne sur lui, en disant : « Si quelqu'un bouge, il est mort. » Le sire de Navailles présenta l'autre main pour retenir l'arme qui le menaçait. Pendant cet instant, Robert de Loire avait saisi le Duc par derrière et Le Bouteiller lui avait porté un grand coup d'épée, en criant : « Tuez ! tuez ! » Le Duc avait voulu se garantir avec les bras, mais le coup était si fort qu'il avait presque abattu le poignet, et sillonné tout le visage du côté droit. Alors, Tanneguy, libre maintenant du seigneur de Navailles, avait de sa hache abattu le Duc aux pieds du dauphin. Il respirait

encore; Olivier Layet et Pierre Frottier s'agenouillèrent, et, soulevant sa cotte-d'armes, le percèrent par-dessous d'un coup d'épée dans le corps. Il poussa un dernier soupir, puis expira. Les valets se précipitèrent sur lui, arrachèrent de ses doigts ses bagues et s'emparèrent de son riche collier. Le sire de Navailles avait été mortellement atteint d'un coup de hache à la tête par Tanneguy, et le sire d'Autrey gravement blessé en essayant de défendre leur maître.

Ainsi fut vengé par un crime, le crime que, douze ans auparavant, avait commis le duc de Bourgogne. Depuis lors, il n'avait pas eu un moment de repos; sa vie avait été livrée à de continuelles traverses; son honneur avait reçu sans cesse de nouveaux affronts; il n'avait connu que méfiance, crainte, irrésolution; le meurtre qu'il avait commis avait livré le royaume à douze années de désordre et de guerres civiles; le meurtre commis sur lui donnait la France aux Anglais; tant les crimes des princes devaient causer de maux au peuple.

Cependant le duc Jean laissait une mémoire plus honorée parmi ses sujets. Les Flamands, sous son règne, avaient été tranquilles, heureux, et rien n'avait arrêté le cours de leur commerce et de leurs richesses. Il avait toujous redouté et ménagé ses bonnes et libres villes. Il leur avait, pour ainsi dire, donné son fils encore enfant, qui était devenu plus Flamand que Bourguignon. C'était lui qui les avait gouvernées et les avait remplies d'affection et d'espérance. Les deux Bourgognes n'avaient ni les mêmes franchises ni les mêmes priviléges; elles avaient portant été mieux gouvernées que la France; tout s'y passait avec plus d'ordre et une autorité plus régulière. Les ravages de la guerre des princes, les courses des compagnies n'y avaient pas pénétré fort avant. Les frontières du Beaujolais et du Nivernais avaient, parfois, souffert du voisinage du duc de Bourbon; mais le Duc avait traité avec lui de façon à avoir la paix, du moins pour ses états. Dans les dernières années, la duchesse de Bourgogne était revenue s'établir dans le duché, et son gouvernement avait été doux et

agréable aux seigneurs et au peuple. L'Artois avait été la moins heureuse des provinces de Bourgogne; la guerre et le passage des armées y avaient été rudes; mais la noblesse n'en avait pas conservé moins de zèle et d'affection pour le Duc.

C'est que nonobstant ce qu'il avait de hautain, d'impérieux et d'emporté dans le caractère, il était facile pour ses serviteurs; il recevait leurs conseils; quand on avait gagné sa confiance, on l'avait tout entière. Il aimait à récompenser les services qu'on lui rendait, et le savait bien faire. Il avait aussi des qualités chères aux gens de guerre : il était rude à lui-même, infatigable, sachant endurer patiemment la faim, la soif, le froid, la pluie, la chaleur. Robuste dans sa petite taille, il avait l'œil petit et d'un bleu clair, mais le regard ferme et menaçant. Ses cheveux étaient noirs, il les portait longs, et sa barbe rasée; son visage était plein, et donnait l'idée de la santé et de la force. Il ne fut point, comme son père, chaste dans le mariage. Il eut diverses maîtresses peu connues; la seule dont le nom ait été remarqué

fut la dame de Giac, qui le trahit et le livra à ses meurtriers. Outre son fils, il laissa sept filles :

Marguerite, qui avait épousé le dauphin duc d'Aquitaine, et qui, depuis, fut mariée au comte de Richemont.

Catherine, promise au comte de Vertus par le traité de Chartres; mariée, étant encore enfant, à Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile, et renvoyée injurieusement à son père en 1414. Elle mourut sans être mariée.

Marie, qui épousa le duc de Clèves.

Isabelle, femme d'Olivier de Blois.

Jeanne, morte jeune.

Anne, mariée au duc de Bedford.

Agnès, promise après le traité d'Auxerre au comte de Clermont, qu'elle épousa en 1425.

Le duc Jean eut trois enfans naturels qu'il reconnut :

Jean, seigneur d'Amercourt; Guy, seigneur de Crubeck; Philippe, qui fut femme du seigneur de Roche-Baron.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

TOME NEUVIÈME.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS.

1364—1477.

PAR

M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE.

Scribitur ad narrandum non ad probandum.

QUINTILIEN.

2e Edition.

TOME NEUVIÈME.

PHILIPPE-LE-BON.

A BRUXELLES,

CHEZ TARLIER, LIBRAIRE,

RUE DE L'EMPEREUR.

1825

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

PHILIPPE-LE-BON.

1419 — 1467.

LIVRE PREMIER.

Alliance du duc de Bourgogne avec les Anglais. — Traité de Troyes. — Siéges de Melun et de Meaux. — Batailles de Baugé et de Mons en Vimeu. — Mort de Henri V et de Charles VI. — Traités d'Amiens. — Batailles de Crevant et de Verneuil. — Aventures de madame Jacqueline de Hainault.

Le 1er septembre, tandis que le curé de Montereau faisait transporter dans son église, par quelques mendians de la ville, le corps

de Jean duc de Bourgogne, renfermé dans la bière des pauvres, encore tout souillé de son sang, et vêtu de ses houzeaulx et de son pourpoint, les gens du Dauphin attaquèrent le château où s'étaient renfermés plusieurs serviteurs du Duc, sans munitions et sans artillerie. Après quelques coups de canon, ils furent sommés de se rendre; le sire Jean de la Trémoille et le sire de Neufchâtel ne savaient point ce qui était advenu à leur maître; ils le croyaient seulement prisonnier du Dauphin. Ils répondirent que ce château leur avait été confié par le duc de Bourgogne, et qu'ils ne le rendraient que sur son ordre. Pour lors, on amena, devant la porte, Antoine de Vergy, pris la veille sur le pont: « Frères, » leur dit-il, monseigneur le Dauphin m'or- » donne de vous dire que vous lui rendiez cette » forteresse. Si vous ne le faites, et qu'il vous » prenne par force, il vous fera trancher la » tête. Si, au contraire, vous la lui rendez, et » que vous suiviez son parti, il vous fera du » bien, et vous donnera large part dans les » offices du royaume. — Savez-vous des nou- » velles de monseigneur? » répondirent-ils.

Il montra la terre de son doigt, et ajouta : « Je » vous conseille de rendre le château. » Ils refusèrent encore. Les chevaliers du Dauphin leur dirent : « Proposez vos conditions. » Ils revinrent un moment après, apportant par écrit les articles qu'ils demandaient : c'étaient la liberté de leur Duc et de ses serviteurs, la garantie des biens et meubles qui se trouvaient au château, un délai de quinze jours, afin de faire venir leurs chevaux, et un sauf-conduit pour s'en aller où bon leur semblerait.[1]

Il leur fut répondu, qu'ils n'eussent plus à parler du duc de Bourgogne qui ne pouvait leur être rendu ; que ses serviteurs étaient prisonniers de monseigneur le Dauphin, qui les traiterait bien, et leur donnerait des offices dans le royaume : que ce qui appartenait au Duc dans le château serait remis par inventaire aux gens du Dauphin, qui en signeraient quittance, et que quant à eux, on allait les conduire à Bray. Ils acceptèrent, et s'y rendirent sur-le-champ. La dame de Giac et Jossequin,

[1] Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remy. — Mémoires de France et de Bourgogne. — Heuterus.

qui étaient dans le château, restèrent avec le Dauphin et passèrent dans son parti.

Dès que le sire de Neufchâtel fut à Bray, il écrivit au roi, à la duchesse de Bourgogne, au comte de Charolais, à la ville de Paris, et aux autres bonnes villes, pour leur rendre compte du crime commis sur la personne du duc de Bourgogne.

Lorsque la nouvelle fut connue à Troyes, la reine et le conseil du roi envoyèrent aussitôt Jean Mercier à la duchesse de Bourgogne, en lui écrivant [1] qu'elle mandât le plus tôt possible auprès du roi et pour sa défense les chevaliers, les vassaux, les hommes d'armes de son duché. Comme on craignait de lui porter un trop rude coup, le roi et la reine lui disaient seulement que son mari avait été blessé et retenu prisonnier. Jean Mercier était chargé de la préparer doucement à recevoir la triste nouvelle.

La Duchesse obéit à l'ordre qu'elle recevait; et en même temps elle envoya une ambassade solennelle au roi, pour demander justice et vengeance de la trahison consommée sur la personne de son seigneur et mari.

[1] Lettres du roi et de la reine, 15 septembre.

Elle fit partir aussi messire Gauthier de Rupes, et quelques autres serviteurs, pour aller trouver son fils en Flandre; enfin elle informa par lettres et ambassades, le pape et les princes de la chrétienté, de ce déplorable événement.

Le comte de Charolais était à Gand lorsque le message du sire de Neufchâtel lui arriva. Sa douleur fut grande; ses gouverneurs et son conseil ne pouvaient le calmer, ni sécher ses larmes; il ne voulait voir personne. « Michelle, dit-il à sa femme, votre frère a » assassiné mon père. » La pauvre princesse ressentit vivement ces paroles: outre qu'elle était d'un excellent naturel, elle craignait que ce malheur lui ôtât à jamais le cœur de son mari qu'elle aimait tant. Cependant lui-même la consola, et lui montra plus d'affection que jamais.

Le nouveau Duc avait vingt-trois ans; malgré sa jeunesse, il se montra tout aussitôt animé du ferme désir de venger son père et de se maintenir dans une puissance que sûrement le parti du Dauphin allait s'efforcer de détruire. Après avoir consulté son conseil et

les gens de Gand, d'Ypres et de Bruges, il prit, comme unique héritier du duc Jean, les titres de toutes ses seigneuries; puis il se rendit à Malines, où il eut une conférence avec le duc de Brabant son cousin, Jean de Bavière son oncle, le duc de Clèves son beau-frère, et la comtesse de Hainault. Dans cette assemblée de famille, il sembla qu'il fallait avant tout traiter avec le roi d'Angleterre et s'assurer son alliance; des ambassadeurs lui furent aussitôt envoyés[1].

Le Duc vint ensuite à Lille; ce fut là qu'il reçut les députés de Paris. La nouvelle de la mort de son père avait produit une indignation générale dans cette ville, qui se voyait par là livrée à des malheurs terribles et inévitables. Dès le 12 septembre, le comte de Saint-Pol avait réuni dans la chambre du parlement le chancelier, plusieurs nobles capitaines et gens d'armes, le prévôt de Paris, le prévôt des marchands, d'autres conseillers et officiers du roi, des bourgeois et des habitans en grand nombre. Ils prêtèrent serment de

[1] Heuterus. — Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remy.

lui obéir comme au lieutenant du roi, de l'assister et de s'entendre avec lui pour la garde, la conservation et la défense de la ville, et généralement pour la conservation et défense du royaume : de résister de tout leur pouvoir aux damnables projets et entreprises des criminels, séditieux, infracteurs de la paix et de l'union, conspirateurs, coupables et consentans à l'homicide du feu duc de Bourgogne : d'en poursuivre la vengeance et la réparation : de vivre et mourir avec le comte de Saint-Pol dans cette poursuite : de dénoncer et accuser en justice tous ceux qui voudraient soutenir et aider lesdits criminels, et de ne faire aucun traité partiel à ce sujet sans le consentement l'un de l'autre.

C'est ce serment que maître de Morvilliers, premier président du parlement, vint porter au duc Philippe, tandis que d'autres envoyés allaient à Dijon le présenter à la duchesse Marguerite.

Le Duc répondit aux Parisiens, et écrivit aux autres bonnes villes, qu'il espérait leur faire avoir trève avec les Anglais, et que si elles voulaient lui envoyer des députés le 17

d'octobre à Arras, on aviserait à ce qu'il convenait de faire. Rien n'était plus pressant, en effet, que de délivrer Paris des courses que les Anglais faisaient jusqu'aux portes de la ville; la misère et la disette y augmentaient chaque jour.

Lorsque l'affluence commença à être grande à Arras, et avant l'ouverture des assemblées, le Duc fit faire un service solennel pour le salut de l'âme de son père. Cinq évêques et dix-neuf abbés mitrés y assistèrent. Le deuil fut mené par messire Jean de Luxembourg et messire Jacques de Harcourt. Frère Pierre Floure, inquisiteur de la foi au diocèse de Rheims, prêcha un fort beau sermon: il exhorta le Duc à ne point poursuivre la vengeance pour la mort de son père: il lui dit que c'était à la justice seule qu'il devait s'adresser pour obtenir réparation: qu'il pouvait prêter force à la justice, s'il le fallait, mais jamais se venger par sa seule puissance, ce qui n'appartient qu'à Dieu. De si chrétiennes paroles furent mal reçues des seigneurs qui étaient avec le Duc, et lui-même en sembla peu touché [1].

[1] Monstrelet.

Les députés de Paris, qui tous étaient serviteurs ou partisans zélés du duc de Bourgogne, consentirent facilement à ce qui leur fut proposé, et même au projet de traiter avec les Anglais. Ce n'est pas que ces ennemis du royaume ne fussent toujours en grande crainte et aversion au peuple de Paris; mais il était si malheureux, ceux qui le conduisaient avaient entretenu en lui une telle horreur pour les Armagnacs, les garnisons que le parti du Dauphin avait auprès de Paris commettaient de telles cruautés dans les campagnes, qu'on disait dans la ville avec un grand désespoir: « Mieux valent » encore les Anglais que les Armagnacs [1]. »

Tout le reste de l'année se passa en négociations et en messages; [2] le Dauphin lui-même essaya encore de traiter avec les Anglais; mais le roi Henri avait maintenant de plus grandes prétentions qu'auparavant. Le nouveau duc de Bourgogne n'ayant plus d'autre idée que sa vengeance, ne songeait pas à les contester; et le roi d'Angleterre trouvait avantage évident à traiter avec lui.

[1] Journal de Paris. — [2] Lefebvre Saint-Remy. — Le R. de Saint-Denis.

Voici ce qu'il proposa : 1°. d'épouser madame Catherine, sans imposer aucune charge au royaume : 2°. de laisser au roi Charles la jouissance de sa couronne et les revenus du royaume pendant sa vie ; 3°. qu'après sa mort, la couronne de France serait dévolue à jamais au roi Henri et à ses héritiers ; 4°. qu'à cause de la maladie du roi qui l'empêchait de vaquer au gouvernement, le roi d'Angleterre prendrait le titre et l'autorité de régent ; 5°. que les princes, les grands, les communes, les bourgeois, prêteraient serment au roi d'Angleterre comme régent, et s'engageraient à le reconnaître pour souverain après la mort du roi Charles.

Le duc Philippe signa des lettres patentes par lesquelles il approuvait ces articles et promettait de les appuyer au conseil du roi ; en même temps il conclut un traité qui portait :

1°. Qu'un des frères du roi Henri épouserait une sœur du duc ;

2°. Que le roi et le Duc s'aimeraient et s'assisteraient comme frères ;

3°. Qu'ils poursuivraient ensemble la pu-

nition du Dauphin et des autres meurtriers du duc Jean;

4°. Que si le Dauphin ou quelque autre desdits meurtriers était fait prisonnier, il ne pourrait être relâché sans le consentement du Duc;

5°. Que le roi d'Angleterre assignerait au Duc et à madame Michelle sa femme, des terres pour vingt mille livres de rente, dont hommage lui serait fait.

Moyennant ces conditions, une trève fut accordée du 24 décembre au 1er mars; le Dauphin et ses partisans en étaient formellement exceptés. En même temps le duc de Bourgogne assemblait ses vassaux et ses hommes d'armes pour faire une guerre vigoureuse aux Dauphinois. Ils venaient de surprendre la ville de Roye. Messire de Luxembourg se hâta d'aller l'assiéger avant qu'ils y fussent encore bien établis. En effet, ils ne purent s'y défendre long-temps, et il leur fut accordé de sortir saufs de corps et de biens; un sauf-conduit leur fut donné, et le sire Hector de Saveuse fut chargé de les escorter.

Cependant une compagnie d'Anglais, com-

mandée par le comte d'Huntington et le seigneur de Cornwallis, ayant appris que les Dauphinois avaient de si bonnes conditions, accoururent à leur poursuite. Beaucoup de gentilshommes picards de l'armée du sire de Luxembourg, et surtout le bâtard de Croy, mécontens qu'on les eût ainsi privés de l'argent des rançons, se mirent avec les Anglais. Ils tombèrent ensemble sur les Dauphinois, sans écouter les représentations du sire de Saveuse. En vain il voulut prendre sous sa protection et réclamer comme son prisonnier le sire de Karados chef de la garnison de Roye, le comte de Cornwallis se mit en devoir de le lui ôter. Comme ils se débattaient, l'Anglais donna un grand coup de poing avec son gantelet de fer au sire de Saveuse, et le repoussa brutalement. Saveuse était presque seul; il lui fallut endurer cette violence. Sans respect du sauf-conduit, les Dauphinois furent emmenés prisonniers par les Anglais.

Ceux qui tombèrent entre les mains du bâtard de Croy et des gentilshommes picards furent bien plus malheureux. Messire de

Luxembourg, dès qu'il sut que son sauf-conduit avait été enfreint, entra en grande colère et résolut de punir du moins ceux de son armée qui étaient sous son commandement direct. Il envoya ordre au seigneur de Croy de lui livrer son frère le bâtard, et au sire de Longueval de remettre le bâtard de Dunon, frère de sa femme. Les deux seigneurs ne tinrent nul compte de ce message et refusèrent d'obéir[2]. Le sire de Luxembourg déclara qu'il irait les prendre de force. Sa menace ne fut pas mieux écoutée; on lui répondit qu'il ne serait peut-être pas le plus fort; et pour que les prisonniers ne tombassent pas entre ses mains, on les mit à mort. Rien ne put être fait contre les coupables. Messire de Luxembourg renvoya son monde et revint auprès du duc de Bourgogne, qui s'apprêtait au voyage de Troyes.

Il partit au mois de février, et trouva à Péronne, où ils avaient été mandés, la plus grande partie de ses serviteurs et capitaines. A Saint-Quentin, le comte de Warwick et

[1] 1419-1420 (v. s.) l'année commença le 7 avril.

[2] Monstrelet. — Fenin.

d'autres ambassadeurs du roi d'Angleterre vinrent le rejoindre avec cinq cents chevaux. Comme il allait suivre sa route vers Troyes, les habitans de Laon le supplièrent de faire auparavant le siége de Crespy, dont la garnison désolait tout le pays; elle était commandée par de braves capitaines du parti du Dauphin, entr'autres le sire de Vignolles, dont le surnom était la Hire, Pothon de Saintrailles et Naudonnet son neveu. Ils se défendirent d'abord vaillamment; mais l'armée de Bourgogne était nombreuse et superbe; on y voyait tous les seigneurs et chevaliers qui s'étaient rendus fameux sous le duc Jean: les sires de Luxembourg, de l'Isle-Adam, de Chastellux, Robert de Mailly, Guy de Bar, Antoine de Croy, les frères Fosseuse, le seigneur d'Imbercourt, le sire de Comines, le seigneur de Longueval, les frères Saveuse, le bâtard d'Harcourt. Le Duc amenait son chancelier l'évêque de Tournay, et ses conseillers les plus intimes les sires de Brimeu et de Robais; enfin il se rendait à Troyes avec toute sa puissance.

Les capitaines de Crespy ne pouvaient, sans espoir de secours, résister à une telle armée.

Le Duc faisait là ses premières armes; il ne voulut point traiter durement la garnison, et lui accorda de sortir sauve de corps et de biens. Mais à peine fut-elle en route, qu'elle fut pillée et dévalisée; le Duc en fut très-courroucé, et fit rendre ce qu'on put recouvrer. Ces brigandages n'étaient pas fort surprenans; il avait dans son armée beaucoup de gens qui depuis long-temps avaient l'habitude de servir dans les compagnies, et de désoler les provinces. Il menait entr'autres avec lui un nommé Tabary-le-Boiteux, chef d'une compagnie de paysans, qui était un des plus cruels brigands de ce temps-là.

Le Duc arriva le 28 mars à Troyes; les gentilshommes de Bourgogne et de France, les notables bourgeois et le peuple criant Noël, vinrent au-devant de lui. La reine et madame Catherine lui montrèrent le plus grand amour. Il prêta foi et hommage au roi pour le duché de Bourgogne, le comté de Flandre, le comté d'Artois et ses autres seigneuries. L'hommage ne fut pas en la même forme que celui de son père. Le doyenné de la pairie et la pairie de Flandre furent compris dans l'hommage du

duché de Bourgogne et du comté de Flandre, et considérés comme en dérivant. Il disposait de tout au conseil du roi, et se fit accorder de grands avantages. Le roi renonça au droit de racheter Lille, Douai et Orchies. Il assigna, au lieu de la dot en argent de madame Michelle sa fille, les villes de Péronne, Roye et Montdidier [1]. Il confirma la donation du comté de Tonnerre que le duc Jean avait obtenue un peu avant sa mort. Enfin il adjugea au duc de Bourgogne les biens des meurtriers de son père, et l'hôtel d'Armagnac qui était situé à Paris, rue *Saint-Honoré*, près l'église des Bons-Enfans.

Mais il se traitait alors d'autres affaires bien plus tristes et funestes au royaume. Dès le 9 avril, la reine et le duc de Bourgogne firent signer au roi qu'il accordait au roi d'Angleterre sa fille Catherine, qu'il le reconnaissait pour son héritier, au préjudice du Dauphin, et le nommait régent. Le malheureux roi n'avait plus ni sens ni mémoire. Ce fut une grande douleur et une indignation universelle

[1] Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.

de voir la reine transporter le noble royaume de France à ses anciens ennemis, qui, depuis tant d'années, le désolaient par mille ravages; on la détestait, de dépouiller ainsi son propre fils, en annulant les anciennes constitutions par lesquelles les rois avaient sagement ordonné que les femmes ne succéderaient pas à la couronne. On s'étonnait aussi que le duc de Bourgogne, un prince de la fleur-de-lis, ruinât son pays et sa famille, renonçât aux propres droits qu'il pouvait avoir, et s'abandonnât de la sorte par vengeance aux conseils des étrangers [1]. Les Anglais eux-mêmes s'émerveillaient d'un tel esprit d'aveuglement qui leur livrait de plein gré le royaume [2]. Les factieux de Paris eux-mêmes, tout animés qu'ils étaient d'une furieuse haine contre les Armagnacs et le Dauphin, trouvaient cependant cruel et honteux de devenir sujets des Anglais [3]. Tous les prud'hommes, les bons et loyaux Français, regardaient ce traité comme damnable et de toute nullité [4] : « C'est une grande horreur, disaient-ils, de penser que quelque Français, noble

[1] Monstrelet. — [2] Chronique d'Hollinshed. — [3] Journal de Paris. — [4] Juvénal des Ursins.

ou non noble, non-seulement a pu favoriser ce traité, mais le voir, mais l'entendre, sans le détester; il ne peut donner la paix ni spirituelle ni temporelle; il est plein de divisions, guerres, meurtres, rapines, effusion de sang humain, et horribles séditions; il tend à produire et à nourrir la trahison, le parjure, la déloyauté, et à mettre sous indigne sujétion et honteuse servitude, tous les habitans du noble royaume de France, clercs, nobles et bourgeois; il doit être combattu par tout bon chrétien, de toute sa puissance ecclésiastique ou temporelle, chacun selon son état, spécialement par le pape, les prélats, les princes, encore plus par les pairs de France et les notables cités, enfin par tous ceux qui haïssent la tyrannie et aiment la vertu et une condition libre [1]. »

Cependant les divers offices de la ville de Paris étaient si bien occupés tous par des partisans et des serviteurs du duc de Bourgogne, que lorsque le 29 avril, le Parlement, la

[1] Réponse d'un bon et loyal Français au peuple de France et de tous états. Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.

chambre des comptes, l'Université, le chapitre, les gens du roi près le Parlement et le châtelet, le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, les quarteniers, cinquarteniers et dizeniers, réunis par le comte de Saint-Pol et le chancelier, reçurent communication du projet de traité avec les Anglais, pas une voix ne s'éleva pour s'y opposer [1].

Les ambassadeurs du roi exposèrent de sa part que le duc de Bourgogne étant récemment arrivé dans la ville de Troyes, avait, devant plusieurs barons, nobles, prélats, conseillers, procureurs et ambassadeurs des communes et bonnes villes du royaume, fait rendre compte par l'évêque de Tournay son chancelier, de ce qu'il avait, par ordre du roi et de la reine, et par le conseil des bonnes villes, conclu avec le roi d'Angleterre. Cet évêque avait déclaré que ce n'était nullement par vengeance que son maître proposait ce traité, mais pour remédier aux périls, à la désolation, à la destruction du royaume, pour éviter l'effusion du sang humain, pour relever le peuple des oppressions et griefs

[1] Registres du Parlement.

qu'il avait soufferts et souffrait encore, pour le gouverner avec justice, paix et tranquillité.

Les ambassadeurs ajoutèrent que le roi, la reine, les barons, les prélats, les communes assemblées à Troyes, s'étaient informés préalablement de la personne et de l'état du roi d'Angleterre, qu'on le disait prudent et sage, aimant la paix et la justice[1], maintenant parmi ses gens de guerre une bonne discipline, s'opposant à leurs débauches, chassant de son camp les filles de mauvaise vie, protégeant le pauvre peuple, affable pour les petits comme pour les grands, défenseur sévère des églises et des couvens, ami des sages et doctes clercs, soumis à la volonté de Dieu, le louant dans la bonne fortune, et se soumettant sans colère à la mauvaise. On ajoutait qu'il était de noble contenance et d'agréable visage. Ayant par ces discours cherché à donner bonne espérance au peuple, les ambassadeurs déclarèrent que, sauf certaines modifications, le traité conclu par le duc de Bourgogne avait été ratifié. On avait, disaient-ils, considéré surtout les discordes du royaume, la conduite du fils du

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

roi soi-disant Dauphin, et des gens avoués de lui, qui, enfreignant les traités jurés et les sermens prêtés, avaient déloyalement mis à mort le feu duc de Bourgogne, s'étaient ainsi rendus indignes de toute dignité et honneurs, avaient encouru les peines et malédictions contenues dans les traités, et absous chacun de foi, service, hommage et fidélité.

Le chancelier de France rappela à l'assemblée que ce traité était conforme au désir que la bonne ville de Paris avait déjà montré, et à ce que ses députés avaient réglé à Arras avec le duc de Bourgogne; puis il demanda si l'on voulait persévérer et adhérer au traité communiqué par le roi. « Oui, oui, » crièrent-ils avec acclamation et tout d'une voix; « vive le » roi, la reine et monseigneur de Bourgogne. » Dès le lendemain, le chancelier et le premier président se joignirent aux ambassadeurs, et se rendirent à Pontoise près du roi d'Angleterre, pour le prier de consentir aux modifications proposées à Troyes.

Dès le 13 avril, le duc de Bourgogne s'était empressé d'annoncer à ce prince que tout était conclu, et qu'il pouvait arriver. Pendant que

les négociations se continuaient, le Duc fit assiéger par son armée diverses forteresses que les gens du Dauphin occupaient en Champagne et sur les marches de la Bourgogne; elles se défendirent vaillamment. Jean de Luxembourg fut blessé grièvement et perdit l'œil au siége d'Alibaudière. On échoua devant Couci, et le brigand Tabary y fut tué; le couvent d'Équan Saint-Germain, près d'Auxerre, fut pris [1]. La route de Troyes à Dijon se trouvant plus libre après ces expéditions, la duchesse douairière de Bourgogne et son fils, qui ne s'étaient point vus depuis la mort du duc Jean, se donnèrent rendez-vous à Châtillon [2]. Elle le pria de présenter au roi la requête qu'elle avait fait dresser dans son conseil, pour demander justice des meurtriers de son mari. Mais le temps n'était pas bien choisi; le Duc avait laissé la reine uniquement occupée de se préparer aux fêtes qu'on allait donner pour célébrer l'arrivée du roi d'Angleterre et son mariage avec madame Catherine; lui-même retourna à Troyes promptement pour la recevoir.

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] Monstrelet. — Fenin.

Le roi d'Angleterre arriva en effet le 20 mai, accompagné de ses deux frères, le duc de Glocester et le duc de Clarence, d'une suite nombreuse et brillante, et de sept mille hommes d'armes [1]. Le duc de Bourgogne alla au-devant de lui avec les seigneurs de France, et le conduisit à l'hôtel qui lui avait été préparé. Après quelques momens de repos, le roi Henri alla rendre visite au roi et à la reine de France, qu'il trouva dans l'église Saint-Pierre avec madame Catherine. Tout avait été réglé d'avance; la cérémonie des fiançailles se fit sur-le-champ, et le lendemain, après avoir changé encore quelques articles, le roi d'Angleterre et le roi signèrent ce fameux traité de Troyes, qui fut la honte du royaume. Il fut publié en la forme suivante :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous nos baillifs, prévôts, sénéchaux et autres chefs de nos justices, ou à leurs lieutenans, salut : Un accord final et une paix perpétuelle ont été faits et jurés par nous et notre très-cher et très-aimé fils, Henri, roi d'Angleterre, héritier et régent pour nous

[1] Monstrelet. — Chronique d'Hollinshed.

de la royauté de France, au moyen du mariage de lui et de notre très-chère et très-aimée fille Catherine, et au moyen aussi de différens articles faits, passés et accordés par chaque partie, pour le bien et l'utilité de nos sujets et la sûreté de nos pays; par le moyen de cette paix, nosdits sujets et ceux de notre fils pourront communiquer, commercer et besogner les uns avec les autres en-deçà et au-delà de la mer.

1°. Notre fils le roi Henri nous honorera dorénavant comme son père, et notre compagne la reine comme sa mère, et *ne nous* empêchera pas durant notre vie de jouir et posséder paisiblement notre royaume.

2°. Il ne mettra empêchement ni trouble à ce que nous tenions et possédions tant que nous vivrons, et comme maintenant, la couronne, la dignité royale de France et les revenus, fruits et profits qui y sont attachés pour soutenir notre état et les charges du royaume; et à ce que notre compagne tienne tant qu'elle vivra état et dignité de reine, selon la coutume du royaume, avec partie convenable desdits revenus et rentes.

3°. Notre fille Catherine aura et prendra au royaume d'Angleterre un douaire, tel que les reines ont accoutumé d'avoir; c'est à savoir soixante mille écus par an, que travaillera à lui assurer notre fils le roi Henri, sans pourtant transgresser ou offenser le serment qu'il a prêté d'observer les lois, coutumes et droits de son royaume d'Angleterre.

4°. Il est accordé qu'aussitôt après notre trépas, et dès-lors en avant, la couronne et royaume de France avec tous leurs droits et appartenances, seront perpétuellement, et demeureront à notre fils le roi Henri et à ses héritiers.

5°. Comme nous sommes la plupart du temps empêchés d'aviser par nous-même et de vaquer à la disposition des besognes de notre royaume, la faculté et l'exercice de gouverner et d'ordonner la chose publique seront et demeureront, notre vie durant, à notre fils le roi Henri, avec le conseil des nobles et sages du royaume, qui nous obéiront, et qui aimeront l'honneur et le profit dudit royaume. Ayant ainsi la faculté et l'exercice du gouvernement, il travaillera affectueusement, dili-

gemment et loyalement, à l'honneur de Dieu, de nous et de notre compagne, et pour le bien du royaume à le défendre, le tranquilliser, l'apaiser et le gouverner selon l'exigence de la justice et de l'équité, avec le conseil et l'aide des grands seigneurs, barons et nobles du royaume.

6°. Notre fils fera de tout son pouvoir pour que la cour du Parlement de France soit maintenant et au temps à venir conservée et gardée dans l'autorité et souveraineté qu'elle doit avoir dans les lieux qui nous sont sujets.

7°. Notredit fils défendra et conservera tous et chacun, nobles, pairs, cités, villes, communautés et personnes, dans leurs droits accoutumés, priviléges, prééminences, libertés et franchises à eux appartenant.

8°. Il travaillera et fera de tout son pouvoir pour que la justice soit administrée dans le royaume selon les lois accoutumées et les droits du royaume de France, sans acception de personnes : conservera et tiendra les sujets en paix et tranquillité, et au risque de son corps, les défendra de violences ou d'oppressions quelconques.

9°. Il fera son possible pour que les offices, tant de justice dans le Parlement, que dans les bailliages, sénéchaussées et autres, dépendant de la seigneurie du royaume, soient pris par des personnes habiles, profitables, et propres à un régime bon, juste, paisible et tranquille, et à l'administration qui doit leur être commise, et qu'ils soient tels qu'ils doivent être délégués et choisis selon les lois et droits du royaume.

10°. Notre fils travaillera de tout son pouvoir, et le plus tôt que faire se pourra, à remettre en notre obéissance toutes et chacune des villes, cités, châteaux, lieux, pays et personnes de notre royaume, qui tiennent le parti vulgairement appelé du Dauphin ou d'Armagnac.

11°. Afin que notre fils puisse faire, exercer et accomplir les choses susdites profitablement, sûrement et franchement, il est accordé que les grands seigneurs, barons et nobles, et les Etats du royaume, tant spirituels que temporels, et aussi les cités et notables communes, les citoyens et bourgeois des villes, à nous obéissant, feront serment

d'obéir et d'écouter humblement en toutes choses les mandemens et commandemens concernant l'exercice du gouvernement du royaume, qu'ils recevront de notredit fils : de garder bien et loyalement, et de faire garder par tous autres, en tout et partout, et autant que cela les pourra toucher, les choses qui sont ou seront appointées et accordées entre nous, notre compagne la reine, et notre fils le roi Henri, avec le conseil de ceux que nous, notre compagne et notredit fils auront à ce commis : aussitôt après notre trépas, d'être féaux et hommes liges de notredit fils et de ses héritiers : de le recevoir pour leur seigneur lige et souverain, pour vrai roi de France, sans aucune opposition, contradiction ni difficulté : de lui obéir comme tel, et de ne jamais obéir à d'autres, comme roi ou régent, qu'à notre fils le roi Henri : de ne jamais entrer en conseil, aide ou consentement, pour qu'il perde la vie ou les membres, ou qu'il soit pris par mauvaise prise, ou qu'il souffre dommage ou diminution dans sa personne, son état, son honneur ou ses biens : d'empêcher de tout leur pouvoir ce qui pour-

rait être machiné contre lui, et de le lui faire savoir le plus tôt qu'ils pourront, par message ou par lettres.

12°. Il est accordé que toutes et chacune conquêtes qui se feront au royaume de France par notre fils le roi Henri, seront à notre profit, hormis le duché de Normandie, et qu'il fera que toutes les seigneuries situées dans les lieux de notre obéissance, appartenant aux personnes qui nous obéissent et qui jurent de garder la présente concorde, seront restituées à ceux à qui elles appartiennent.

13°. Il est accordé que toutes personnes ecclésiastiques, bénéficiées dans ledit duché ou dans quelque autre lieu du royaume de France, obéissant à nous et à notre fils, et favorisant le parti de notre très-cher et très-aimé fils le duc de Bourgogne, qui jureront de garder cette présente concorde, jouiront paisiblement de leurs bénéfices.

14°. Que toutes et chacune des églises, Universités, études générales, colléges ecclésiastiques, situés aux lieux qui nous sont sujets ou dans le duché de Normandie, jouiront de leurs droits, possessions, rentes, préroga-

tives, libertés, franchises, prééminences, à eux appartenant ou dus, sauf les droits de la couronne ou de tous autres.

15°. Quand notre fils le roi Henri adviendra à la couronne de France, le duché de Normandie et tous les autres lieux conquis par lui dans le royaume, seront dans la monarchie et juridiction de la couronne de France.

16°. Le roi Henri compensera aux personnes à nous obéissant et favorisant le parti de Bourgogne, les seigneuries, revenus et possessions dont il a déjà pris possession dans le duché de Normandie ou ailleurs; ladite compensation se fera non au détriment de la couronne, mais sur les terres acquises et à acquérir des rebelles et désobéissans; et si cette compensation n'était pas faite lors de notre mort, le roi Henri la fera quand il sera venu à la couronne. Mais si les terres, seigneuries et possessions desdites personnes du parti de Bourgogne n'ont pas encore été données, elles seront restituées sans délai.

17°. Durant notre vie, dans tous les lieux qui nous sont présentement sujets ou le de-

viendraient à l'avenir, les lettres de commune justice, de don, de rémission, de priviléges, devront être écrites sous notre nom et sceau; toutefois, comme il peut arriver tels cas singuliers que l'esprit de l'homme ne saurait prévoir, auxquels il serait nécessaire que notre fils le roi Henri fît écrire, cela lui sera loisible pour le bien et la sûreté du gouvernement, qui lui appartient ainsi qu'il a été dit, et pour éviter les inconvéniens et périls qui autrement pourraient arriver; alors il mandera, défendra et commandera de par nous, et de par lui comme régent.

18°. Toute notre vie durant, notre fils le roi Henri ne se nommera, fera nommer ni écrira roi de France, et s'abstiendra de ce nom tant que nous vivrons.

19°. Il est accordé que nous le nommerons en langage français : Notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre et héritier de France; et en langue latine : *Noster præcharissimus filius Henricus, rex Angliciæ, hæres Franciæ.*

20°. Notre fils n'imposera ni ne fera imposer aucune imposition ni exaction à nos sujets, sans cause raisonnable et nécessaire,

ni autrement que pour le bien public du royaume, et selon l'ordonnance et exigence des lois et coutumes raisonnables approuvées dudit royaume.

21°. Afin que concorde, paix et tranquillité entre les royaumes de France et d'Angleterre soient pour le temps à venir perpétuellement observées, et qu'on obvie aux obstacles et recommencemens par lesquels des débats, des discords et des dissensions pourraient sourdre au temps à venir, ce que Dieu ne veuille, notredit fils travaillera de tout son pouvoir à ce que, de l'avis et du consentement des trois Etats de chaque royaume, soit ordonné et pourvu que dès le temps où notre fils sera venu à la couronne de France, les deux couronnes de France et d'Angleterre demeurent à toujours ensemble et réunies sur la même personne, c'est à savoir la personne de notre fils le roi Henri, tant qu'il vivra; et de là en avant, aux personnes de ses héritiers successivement, les uns après les autres, et à ce que les deux royaumes soient gouvernés non divisément sous divers rois, mais sous une même personne qui sera roi et seigneur sou-

verain de l'un et de l'autre; mais gardant, en toutes autres choses, toutes les lois de chacun, et ne soumettant en aucune manière un des royaumes à l'autre, ni aux lois, droits, coutumes et usages de l'autre.

22°. Dès maintenant et perpétuellement se tairont et s'apaiseront de tous points, divisions, haines, rancunes, iniquités et guerres entre les deux royaumes, et les deux peuples adhéreront à ladite concorde, et il y aura, dès maintenant et à toujours, paix, tranquillité, concorde, amitié ferme et stable, affection mutuelle envers et contre tous; les deux royaumes s'aideront de conseil et d'assistance contre toutes personnes qui s'efforceraient de faire dommage à eux ou à l'un d'eux; et ils communiqueront et marchanderont l'un avec l'autre franchement et sûrement, en payant les devoirs ou coutumes dus ou accoutumés.

23°. Tous les confédérés et alliés des royaumes de France et d'Angleterre qui, dans le délai de huit mois après que la présente paix leur sera notifiée, auront déclaré vouloir fermement adhérer à ladite concorde et être compris dans le traité, y seront compris

en effet, sauf toutefois les actions, droits et réparations que l'une et l'autre couronne, ou ses sujets, pourraient avoir à exercer contre lesdits alliés.

24°. Il est accordé que notre fils le roi Henri, avec le conseil de notre très-cher fils Philippe de Bourgogne, et des autres nobles du royaume, qui seront pour ce appelés, pourvoira au gouvernement de notre personne, sûrement, convenablement et honnêtement, selon l'exigence de notre état et de la dignité royale, de telle manière que ce soit l'honneur de Dieu et le nôtre, celui du royaume de France et de nos sujets. Toutes personnes, tant nobles qu'autres, qui seront autour de nous pour notre personne et notre service domestique, non pas seulement en titre d'office, mais de toute autre manière, seront nés au royaume de France, ou dans des lieux de langage français, bonnes personnes, sages, loyales, idoines audit service.

25°. Il est accordé que nous résiderons et demeurerons personnellement dans un lieu notable de notre obéissance, et non ailleurs.

26°. Considérant les horribles et énormes

crimes et délits commis par Charles, soi-disant dauphin de Viennois, il est accordé que nous, notredit fils le roi, et aussi notre très-cher fils Philippe, duc de Bourgogne, nous ne traiterons aucunement de paix et de concorde avec ledit Charles, sinon du consentement et du conseil de tous et de chacun de nous trois, et des trois Etats du royaume.

27°. Sur les choses susdites et sur chacune d'elles, outre nos lettres-patentes scellées de notre grand sceau, nous donnerons et ferons donner à notre fils le roi Henri lettres-patentes approbatives et confirmatoires de notre susdite compagne, de notre fils Philippe de Bourgogne, et autres de notre sang royal, des grands seigneurs, barons, cités et villes à nous obéissant, desquels, pour notre part, le roi Henri voudra avoir des lettres.

28°. Semblablement notre fils le roi Henri, pour sa part, nous fera donner et faire pour ces mêmes choses, outre ces lettres-patentes scellées de son grand sceau, lettres-patentes approbatives et confirmatoires de ses très-chers frères, et autres de son sang royal, des grands seigneurs, barons, des cités et villes à lui

obéissant, desquels nous voudrons avoir des lettres.

Toutes lesquelles choses susdites et écrites, nous, Charles, roi de Franee, pour nous et nos héritiers, sans dol, fraude ni mauvais artifice, promettons et jurons, en parole de roi, sur les saintes Évangiles de Dieu par nous corporellement touchées, de faire accomplir et observer, et de faire observer et accomplir par nos sujets; et que nos héritiers n'iront jamais au contraire des choses susdites en aucune manière, en jugement et hors jugement, directement ou obliquement, ou sous quelque couleur déguisée que ce soit. Et, afin que ces choses soient fermes et stables perpétuellement et à toujours, nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes lettres. Donné à Troyes, le 21 mai 1420.

En même temps le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre renouvelèrent et consacrèrent le traité d'alliance déjà conclu à Arras, et le Duc prêta le serment suivant : [1]

« Nous, Philippe, duc de Bourgogne, pour nous et nos héritiers, jurons sur les saintes

[1] Chronique d'Hollinshed.

Évangiles de Dieu, à Henri, roi d'Angleterre et régent de France pour le roi Charles, de lui obéir humblement et fidèlement dans tout ce qui concerne la couronne et chose publique de France; et, aussitôt après la mort du roi Charles notre seigneur, d'être perpétuellement homme lige et fidèle du roi Henri et de ses successeurs : de n'avoir ni de souffrir pour souverain seigneur roi de France aucun autre que le roi Henri et ses héritiers; de n'entrer jamais en conseil ni consentement d'aucun tort qui pourrait être fait au roi Henri et à ses successeurs, par lequel ils auraient à souffrir en leurs corps ou en leurs membres, ou à perdre la vie; mais au contraire de leur annoncer diligemment, autant qu'il sera en notre pouvoir, lesdits desseins par lettres ou messages. »

Un grand nombre de seigneurs spirituels et temporels, qui se trouvaient dans la ville de Troyes, prêtèrent aussi le même serment. Mais ces traités et cette soumission à l'ennemi du royaume jetaient dans une profonde affliction beaucoup de gens, même parmi ceux qui étaient attachés au duc de Bourgogne.

Il fallut qu'il donnât à plusieurs d'entre eux le commandement formel de jurer cette paix, qui leur semblait une trahison. Il eut grand'-peine à y décider Jean de Luxembourg et Louis son frère, évêque de Thérouenne : « Vous le voulez, dirent-ils, nous prêterons ce serment, mais aussi nous le tiendrons jusqu'à la mort [1]. » De moins illustres serviteurs, qui avaient passé longues années dans la maison de son père, le quittèrent et s'en retournèrent tristement chez eux. On les traitait d'Armagnacs ; mais ils étaient seulement bons et loyaux Français [2]. Dans tout son duché, les villes refusèrent d'abord de prêter serment au roi d'Angleterre [3].

Le 2 de juin on célébra le mariage du roi d'Angleterre et de madame Catherine dans l'église de Saint-Jean, à Troyes. Henri de Savoisy, archevêque de Sens, officia au mariage, et bénit le lit des mariés. Dans la nuit on vint leur porter la soupe au vin, car le roi Henri avait voulu que tout se passât à la mode de France. Le lendemain il donna un

[1] Saint-Remy. — [2] Juvénal. — [3] Histoire de Bourgogne.

grand festin au roi, au duc de Bourgogne et aux grands seigneurs de France. On voulait aussi avoir quelque beau tournoi; mais il s'y refusa [1]. « Je prie, dit-il, monseigneur le roi » de permettre, et je commande à tous ses » serviteurs et aux miens que nous soyons » prêts demain matin pour aller mettre le » siége devant la cité de Sens, où sont les en- » nemis du roi. Là, chacun de nous pourra » joûter, tournoyer et montrer sa prouesse » et son courage; car il n'y a pas de plus » belle prouesse que de faire justice des mé- » chans, pour que le pauvre peuple puisse » vivre. » Il tint aussi à tous ceux qui étaient présens un discours plein de gravité [2]; il parla de l'avantage que trouveraient les deux royaumes à être sujets du même roi. Il dit que, bien qu'il fût né Anglais, il s'occuperait avec autant de zèle de la prospérité du royaume de France que de celle de sa terre natale: que d'ailleurs il était Français par les femmes, ce qui était toujours plus certain. Il répéta que le Dauphin était le seul chef et la seule cause de la guerre civile; et que par le

[1] Journal de Paris. — [2] Chronique d'Hollinshed.

meurtre du duc Jean, il avait bien montré son mauvais naturel et ses dispositions cruelles. Il ordonna donc aux seigneurs, conformément à leur devoir, leur serment et leur consentement, de venir avec lui, et de l'aider à réduire ce fils obstiné et déloyal sous l'obéissance du roi son père. Puis il ajouta : « Quant à moi,
» je me conformerai aux articles que vous
» avez arrêtés et agréés. J'aimerai, honorerai
» et vénérerai le roi Charles à l'égal de mon
» propre père, ainsi que je l'ai promis par
» cette paix, qui, je m'assure, sera pour
» toujours. Et vous, si vous vous montrez
» loyaux et fidèles envers moi, l'Océan ces-
» sera plutôt de couler, le soleil perdra plu-
» tôt sa lumière, que je ne manquerai à ce
» qu'un prince doit à ses sujets, à ce qu'un fils
» doit à son père. »

Le siége de Sens dura peu. La ville se rendit deux jours après que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne se furent présentés. « Vous m'avez donné une femme ; je vous la
» rends vôtre, » dit le roi Henri, en lui remettant son église [1].

[1] Juvénal.

De là ils allèrent attaquer Montereau. Le sire de Guitry y commandait pour le Dauphin, et commença à se défendre vaillamment; mais le jour de la Saint-Jean, quelques Anglais et quelques Bourguignons, sans l'ordre de leurs chefs, ayant donné un assaut, surprirent la ville, et la garnison, non sans perte, fut contrainte de se retirer dans le château. Dès que le Duc fut entré, les femmes de la ville le conduisirent aussitôt dans l'église où l'on avait enterré son père[1]. Il fit placer à l'heure même un drap mortuaire et deux cierges sur cette tombe. Le lendemain elle fut ouverte, et l'on trouva le cadavre demi-vêtu, et défiguré par les grandes blessures qu'il avait reçues; sa tête était toute fendue du coup de hache que lui avait donné Tanneguy; il n'y avait personne qui ne fût attendri en voyant cette large plaie, par où les Anglais étaient entrés en France, comme disait, cent ans après, un chartreux de Dijon, montrant au roi François Ier le tombeau de Jean de Bourgogne. Son fils donna de grandes récompenses aux ecclésiastiques de Montereau, qui avaient soustrait ce corps

[1] Monstrelet. — Lefebvre de Saint-Remy.

aux insultes des Armagnacs, et l'avaient enseveli en terre consacrée; ils lui remirent le bréviaire du Duc qui avait été trouvé sur lui; mais tous ses joyaux avaient été pris. Le corps fut embaumé, transporté en grande cérémonie à Dijon, et inhumé aux Chartreux, auprès de Philippe-le-Hardi. Le bâtard de Croy, qui avait été tué à l'attaque de la ville, fut enterré à Montereau, dans la fosse que le duc Jean laissait vide.

Le château tenait encore. Le roi d'Angleterre fit sommer le sire de Guitry de se rendre; le héraut fut reçu injurieusement, et l'on ne tint compte de son message [1]. Le roi irrité, fit amener les prisonniers qu'on avait faits en s'emparant de la ville, et leur signifia qu'ils seraient pendus s'ils ne persuadaient au gouverneur de céder. Le gibet fut sur-le-champ dressé. Ces malheureux se mirent à genoux sur le bord du fossé, et crièrent au sire de Guitry de leur sauver la vie, lui représentant qu'il ne serait point secouru, et qu'il aurait bientôt à se rendre. Il fut inflexible. Alors ces pauvres malheureux demandèrent à faire leurs

[1] Chronique d'Hollinshed. — Fenin.

adieux à leurs femmes, à leurs enfans, à ceux de leurs amis qui étaient restés dans la ville. Malgré tant de tristesse et de larmes, le roi d'Angleterre demeura ferme dans sa cruauté, et les fit périr. Huit jours après, le sire de Guitry se rendit, à condition qu'il aurait la vie sauve ainsi que sa garnison. Un gentilhomme du duc de Bourgogne, nommé Guillaume de Bierre, l'accusa d'être un des meurtriers du duc Jean. Guitry offrit de se justifier par le combat; le roi d'Angleterre lui accorda un sauf-conduit pour venir combattre; cependant la chose en demeura là.

Villeneuve-le-Roi fut prise aussi. Les Bourguignons et les Anglais allèrent ensuite mettre le siége devant Melun, tandis que le Dauphin était allé faire reconnaître son autorité dans le pays de Languedoc. Il avait laissé Barbazan, le sire de Bourbon et ses plus braves chevaliers pour défendre la Brie, et ils s'y étaient rendus redoutables. La ville fut entourée d'une nombreuse armée. Le roi d'Angleterre était logé sur la rive gauche de la Seine; le duc de Bourgogne occupait la rive droite et le côté de la Brie; le roi de France et les

deux reines se tenaient pendant ce temps-là à Corbeil.

Les chevaliers du Dauphin commencèrent bientôt à montrer qu'ils feraient une rude et longue défense [1]. Dès les premiers jours ils firent des sorties où les Bourguignons souffrirent beaucoup; les assiégeans comprirent alors qu'il était nécessaire de se fortifier eux-mêmes, et environnèrent leurs camps de fossés et de palissades. Ils établirent leurs machines de guerre, et firent tirer contre la ville leurs bombardes et canons. Les assiégés n'étaient pas moins habiles ni moins actifs à se servir de leur artillerie; ils avaient des arbalétriers qui tuaient tous ceux qui approchaient de la muraille. Aucun n'était plus diligent ni plus adroit qu'un moine augustin qui tua au moins soixante hommes d'armes. Lorsque quelque portion du mur venait à être renversée, elle était aussitôt réparée en terre ou en charpente.

Il n'y avait nul moyen de tenter l'assaut contre une ville si bien défendue : c'eût été

[1] Juvénal. — Monstrelet.

une entreprise imprudente et inutile; le roi d'Angleterre s'y opposait toujours. Le siége durait déjà depuis quelque temps, lorsque le duc Roger de Bavière arriva, amenant avec lui un nombreux renfort à l'armée de Bourgogne. Il commença à s'étonner de ce qu'on ne donnaît pas un assaut; le roi Henri lui représenta avec patience et douceur que ce n'était pas une chose à faire, mais il ne put vaincre sa présomption. Le duc de Bourgogne, qui se lassait aussi de la prudence des Anglais, ne demandait pas mieux que d'essayer cette attaque; le roi les laissa faire, disant seulement que lorsqu'on donnerait un assaut du côté où il était, lui et ses Anglais feraient leur devoir. Les deux ducs firent préparer leurs échelles et tout ce qui était nécessaire; ce ne fut pas si secrètement que Barbazan ne s'en aperçût. Il laissa arriver les Bourguignons jusqu'au bord du fossé; déjà ils commençaient à y descendre et à dresser leurs échelles, en sonnant les trompettes et criant: « A l'assaut! » La muraille n'était défendue que par une cinquantaine d'archers et par des gens de la ville prêts à rouler de

grosses pierres et à jeter sur les assaillans de l'eau ou de la graisse bouillante. L'attaque commença, et plusieurs arrivaient vers le haut du mur, malgré les flèches et tout ce que les assiégés faisaient pleuvoir sur eux, quand soudainement les trompettes de la ville se firent entendre avec éclat, et la garnison, débouchant tout d'un coup par une poterne dans le fossé, tomba sur les Bourguignons et les Allemands. Il leur fallut, en grande hâte, gravir le fossé pour retourner à leur camp, au milieu des traits qui les atteignaient dans le dos; beaucoup furent tués ou blessés, et l'entreprise tourna ainsi à leur confusion. Les Anglais ne furent pas fâchés de cette mésaventure, et de la leçon qu'avaient reçue leurs présomptueux alliés. Toutefois le roi Henri disait que s'ils n'avaient pas réussi, ils s'étaient comportés vaillamment, et qu'à la guerre les fautes où l'on montre du courage valent des succès.

Voyant que les assiégés se défendaient si bien, et ne voulaient entendre à aucun traité, quoique les vivres fussent déjà rares dans la ville, les Anglais commencèrent à creuser

des mines[1]. Ceux de la garnison s'en doutaient, et ils épiaient avec soin si l'on n'entendait pas dans les caves quelque bruit sourd et souterrain. Un jour Louis Juvénal des Ursins, vaillant écuyer, fils de l'avocat-général, crut démêler que la mine des ennemis approchait du poste qui lui était confié; il prit sa hache et courut au lieu où le bruit était entendu. Barbazan le rencontra comme il y courait: « Louis, où vas-tu? » lui dit-il. Et, quand il sut de quoi il s'agissait: « Frère, tu ne sais » pas bien encore ce que c'est que de com- » battre dans une mine; fais-moi couper le » manche de ta hache; les mines sont sou- » vent étroites et en zig-zag; il y faut des » bâtons courts, pour combattre main à » main. » Ils descendirent dans la cave, et envoyèrent chercher des ouvriers pour contreminer. On poussa du côté où l'on entendait le bruit, en ayant soin d'établir toujours une forte barrière devant soi. Enfin les deux mines se rencontrèrent; les manœuvres se retirèrent, et les hommes d'armes des deux

[1] Chronique d'Hollinshed. — Juvénal. — Monstrelet.

partis résolurent, pour la curiosité de l'aventure, de faire quelques vaillantes joûtes dans ce lieu souterrain et obscur. Le premier qui y combattit du côté des Français fut Louis Juvénal, que Barbazan fit chevalier. On pouvait se blesser, mais non se prendre, car il y avait entre les combattans une barrière à hauteur d'appui. C'était aux torches et aux flambeaux que se passait cette joûte. Les uns et les autres y prirent grand plaisir; pendant plusieurs jours il s'y fit de beaux faits d'armes. Plusieurs chevaliers furent créés à cette occasion. Le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne voulurent eux-mêmes y rompre des lances. Ce fut avec le sire de Barbazan que joûta le roi sans d'abord se faire connaître; mais, dès que le chevalier sut quel était son adversaire, il se retira respectueusement. Ces combats étaient une sorte de tournoi et de fête; si bien qu'au commencement, lorsque les assiégeans entendirent sonner les cloches de la ville, ils crurent qu'on s'y réjouissait de quelque secours qui arrivait; mais ils surent que c'était pour célébrer ces joûtes. Tout se passa avec une grande courtoisie, et le roi

d'Angleterre se plaisait à donner des louanges à la vaillance des chevaliers du Dauphin.

Ce prince ne désirait rien tant que de les secourir; il envoya des commissaires dans tous les pays de son obéissance pour assembler des gens d'armes. On réunit environ quinze mille hommes, et ils se mirent en marche. Mais, lorsqu'ils furent arrivés dans le Blaisois, on sut que les Anglais et les Bourguignons étaient si nombreux et leurs camps si bien fortifiés, qu'il n'y avait rien à essayer contre eux.

Barbazan et les siens ne perdirent pas courage. Ils vivaient de chair de cheval; le pain manquait, les maladies ravageaient la garnison; cependant elle ne voulait entendre à aucune proposition. Le roi Henri fit venir au camp le roi de France, pour que sa présence imposât davantage aux assiégés; ils répondirent qu'ils lui ouvriraient volontiers, mais non point aux mortels ennemis du royaume. Ce qui soutenait leur constance, c'est que les assiégeans souffraient cruellement aussi. L'épidémie leur emportait beaucoup de monde; les hommes d'armes n'étaient point payés; la disette régnait chez eux, comme à Paris et dans tout ce pays

dévasté depuis si long-temps. Tous les chevaux mouraient.

D'ailleurs les Anglais et les Bourguignons s'accordaient chaque jour moins bien entre eux : ils avaient sans cesse des querelles. A Sens, après la prise de la ville, un grand débat s'était ému pour les logemens, et l'on en était presque venu aux mains. Ce qui offensait le plus les Français, c'était le peu d'égards qu'on témoignait à leur roi, et le petit état où on le tenait, entouré d'un petit nombre de serviteurs et médiocrement vêtu, tandis que le roi d'Angleterre avait un train plus fastueux que jamais. Ses façons étaient aussi plus hautaines qu'il ne convenait à la France, où les nobles et les autres n'avaient pas l'habitude d'être traités par leurs maîtres avec tant de rudesse[1].

Un jour le maréchal de l'Isle-Adam, qui commandait à Joigny, vint au camp pour quelques affaires de la guerre; il alla trouver le roi Henri, lui fit un respectueux salut, et commença à expliquer le sujet de son voyage. Le roi, qui sans doute trouvait que le maréchal

[1] Monstrelet. — Fenin.

ne se présentait pas devant lui avec assez de cérémonie, lui dit d'un ton railleur : « L'Isle-
» Adam, est-ce là une robe de maréchal de
» France ? » Celui-ci, sans se troubler et regardant le roi, repartit : « Sire, j'ai fait faire
» cette robe gris-blanc pour venir ici par eau,
» sur les bateaux de la rivière de Seine. —
» Comment! dit vivement le roi, vous re-
» gardez un prince au visage en lui parlant !
» — Sire, répliqua l'Isle-Adam, c'est la cou-
» tume en France que, quand un homme
» parle à un autre, de quelque rang et quelque
» puissance qu'il soit, il passe pour mauvais
» homme et peu honorable, s'il n'ose pas le
» regarder en face. — Ce n'est pas notre
» guise, » interrompit le roi. Et l'on vit bien qu'il en voulait beaucoup au sire de l'Isle-Adam ; la suite le montra encore mieux.

Ce qui se passa avec le prince d'Orange fut plus grave encore ; il amenait des renforts à l'armée. Le roi d'Angleterre voulut exiger de lui le serment réglé par la paix de Troyes : « Je viens ici, dit-il, servir mon-
» seigneur de Bourgogne ; mais, quant à prê-
» ter serment à l'ancien et mortel ennemi

» du royaume de France, c'est ce que je ne » ferai jamais. » Il serait retourné chez lui sans les instances du duc de Bourgogne.

Le sire de Luxembourg amena aussi de nouveaux renforts au roi d'Angleterre et au Duc qui en avaient grand besoin, tant leur armée était diminuée. Les malheureux assiégés, voyant de loin les bannières s'avancer vers la ville, s'imaginèrent que le Dauphin envoyait enfin à leur secours [1]. Du haut de leurs murailles ils poussèrent des cris de joie, disant aux Anglais de seller leurs chevaux pour partir; mais quand ils s'aperçurent de leur erreur, ils redescendirent tristement dans la ville, la tête basse et le courage abattu. Peu après arriva aussi la milice de Paris, sous les ordres de Legoix et de Saint-Yon [2]. La garnison, épuisée par un siége de cinq mois, ne tarda pas à se rendre. On accorda la vie sauve aux hommes d'armes, hormis ceux qui, étant soupçonnés d'être complices de la mort du duc de Bourgogne, devaient être mis en justice; on imposa aux autres la condition de fournir caution

[1] Monstrelet. — [2] Mémoires de France et de Bourgogne.

qu'ils ne s'armeraient point contre le roi d'Angleterre ; les bourgeois ou autres restèrent à la disposition du vainqueur, ainsi que les Écossais ou Anglais qui se trouvaient parmi la garnison ; enfin douze ôtages furent pris parmi les capitaines, et six parmi les bourgeois : le sire de Bourbon, le sire de Barbazan, le sire Juvénal, furent exigés dans les ôtages.

Ce traité reçut une interprétation déloyale et indigne d'un prince aussi vaillant que le roi d'Angleterre. Outre les ôtages, cinq ou six cents hommes de la garnison furent retenus et envoyés dans les prisons de Paris, et l'on répondit à leurs plaintes qu'ils avaient la vie sauve, comme on la leur avait promise. Les Écossais furent pendus ; diverses personnes de la ville, et deux moines de l'abbaye de Jouarre, furent décapités [1].

Le duc de Bourgogne s'étant plaint qu'un gentilhomme gascon, sujet et serviteur du roi d'Angleterre, venait de laisser échapper, pour de l'argent, Raimond de Loire, accusé d'avoir été complice de la mort du duc Jean, le

[1] Juvénal. — Journal de Paris.

roi Henri ordonna qu'on coupât la tête à ce gentilhomme. Le Duc ne demandait pas une si grande rigueur, et implora sa grâce; le duc de Clarence intercéda aussi son frère, tout fut inutile; il n'écouta ni la pitié, ni l'affection qu'il avait toujours montrée à son serviteur; tant était grande sa dureté.

Ce fut le 18 novembre que Melun se rendit. Après quelque séjour à Corbeil, les rois firent leur entrée à Paris. Déjà le duc de Bourgogne avait livré aux Anglais la Bastille, le Louvre, l'hôtel de Nesle, Vincennes; le premier usage que le roi d'Angleterre avait fait de son pouvoir, c'était d'ôter au comte de Saint-Pol la charge de premier capitaine de Paris, pour la donner à son frère le duc de Clarence. La ville continuait à souffrir une horrible misère; le pain devenait chaque jour plus rare et plus cher; il fallait se lever la nuit pour aller faire foule à la porte des boulangers, et encore il n'y en avait pas pour tout le monde [1]. Les riches qui pouvaient, outre le prix du pain, payer pinte ou chopine de vin aux garçons boulangers, étaient les seuls ser-

[1] Journal de Paris.

vis. On voyait de pauvres petits enfans se traîner dans les rues en pleurant et criant : « Je meurs de faim. » Ils tombaient sur les fumiers, où on les trouvait morts d'inanition et de froid ; car le bois était devenu aussi d'une rareté extrême, et ce n'était pas une des moindres souffrances.

Ce fut surtout ce malheureux état de la ville qui donna au pauvre peuple un grand empressement à célébrer l'entrée du roi d'Angleterre ; on souffrait tant, qu'on espérait que toute mutation produirait quelque soulagement ; rien ne coûtait pour complaire à des maîtres dont on voulait toucher le cœur, afin qu'ils prissent en pitié une si grande détresse. Les deux rois entrèrent par la porte Saint-Denis, au milieu des acclamations du peuple qui criait Noël. Les riches avaient pris la robe rouge en l'honneur des Anglais ; les prêtres faisaient des processions, venaient devant leurs églises porter les reliques à baiser aux deux rois, en chantant : *Te Deum laudamus*, ou *Benedictus qui venit*. On avait dressé, tout le long de la rue de la Calandre, un grand échafaud où l'on représentait le mystère de

la Passion tel qu'il était figuré en relief autour du chœur de Notre-Dame. Ce fut en cette église que se rendirent d'abord les deux rois et les princes, après avoir traversé Paris. Ils étaient à cheval l'un près de l'autre, le roi de France à droite. Derrière eux marchaient, d'un côté, les ducs de Clarence et de Bedford; de l'autre, le duc de Bourgogne et ses serviteurs vêtus de noir. Après avoir remercié Dieu et fait leurs prières, le roi de France rentra dans son hôtel Saint-Paul, le roi d'Angleterre au Louvre, le duc de Bourgogne à l'hôtel d'Artois. Le lendemain, les deux reines firent aussi leur entrée solennelle. Ce retour du roi, ce concours des seigneurs de France et d'Angleterre, n'eurent d'autre effet que d'augmenter encore le prix des vivres et la famine de Paris; chaque jour la ville se dépeuplait. Les bons habitans fondèrent des hôpitaux en divers quartiers, pour recueillir les malheureux orphelins qui mouraient de faim. L'hiver était très-froid; les loups venaient dans les cimetières et même dans les rues, pour dévorer les corps morts dont ils trouvaient abondance.

Le roi d'Angleterre fit tout aussitôt assembler des députés des trois États du royaume; ils jurèrent le traité de Troyes sur les saints Evangiles, et les grands seigneurs remirent au roi Henri leur soumission et leur serment scellés de leur sceau [1]. Les malheurs et les embarras du royaume furent aussi exposés aux États; on leur demanda des ressources pour la guerre, on leur dit à quoi il fallait pourvoir, en les invitant à y aviser [2].

Parmi tous les dommages qu'avait soufferts la chose publique, un des plus grands c'était l'affaiblissement des monnaies [3]. Le marc d'or, qui, sous le règne de Charles V, valait 63 liv. 17 s. 6 d., était maintenant de 171 liv. 13 s. Le marc d'argent avait été porté de 5 liv. 16 s. à 28 liv. Aussi toutes les denrées étaient devenues fort chères. Le commerce avait été troublé. Les débiteurs et les fermiers s'étaient acquittés au grand détriment de leurs créanciers et de leurs possesseurs. Il n'y avait qu'un cri contre ce désordre.

Les États répondirent qu'ils étaient prêts à

[1] Hollinshed. — [2] Juvénal. — [3] Traité historique des monnaies de France.

faire ce qui plairait au roi et ce que son conseil ordonnerait. Les aides et les gabelles furent rétablies, ainsi que le roi d'Angleterre avait déjà fait à Rouen. Quant aux monnaies, le roi déclara qu'il ferait fabriquer bonne et forte monnaie soit d'or, soit d'argent, et que, pour avoir de quoi la forger, il ordonnait, d'après l'octroi des gens des trois États, qu'il serait recueilli dans les bonnes villes du royaume, sur tous de quelque état qu'ils fussent, un impôt en marcs d'argent. Ces marcs devaient être mis à la monnaie, et chacun recevrait ensuite 7 liv. par marc d'argent qui lui aurait été emprunté. Or, au titre de cette nouvelle monnaie, le marc aurait dû valoir 8 liv. C'était donc un rude impôt. On en murmura beaucoup. L'Université vint faire ses remontrances au nom des gens d'église, et réclamer leurs exemptions. Le roi d'Angleterre leur répondit avec rudesse, et comme ils voulaient répliquer, il les fit taire. Il fallut bien se soumettre, car ce roi les eût envoyés en prison. Force était d'obéir avec docilité ; autrement on eût été tenu pour Armagnac, et mis en grand danger.

Toutefois les ordres du roi sur la refonte de la monnaie ne purent recevoir d'exécution. Le Dauphin ayant conservé la monnaie faible et l'ayant même encore diminuée, toutes les espèces allaient dans son gouvernement; mais aussi l'on y payait les choses beaucoup plus cher.

Dès que le duc de Bourgogne fut entré à Paris il s'occupa enfin d'avoir justice de la mort de son père, ainsi que l'en pressait depuis long-temps la Duchesse sa mère. Le 23 décembre, le roi siégeant en lit de justice, à l'hôtel Saint-Paul, en sa cour du Parlement, présens les députés des États, le roi d'Angleterre à côté de lui comme régent, le duc de Bourgogne en habit de deuil, accompagné des ducs de Clarence et de Bedford, des prélats et seigneurs de son conseil, s'avança et alla s'asseoir sur un banc de l'autre côté de la salle. Messire Nicolas Raulin, son avocat, demanda aux deux rois la permission de parler; puis au nom du Duc et de la Duchesse sa mère, il exposa l'homicide commis en la personne de Jean, duc de Bourgogne, par Charles, soi-disant dauphin de Viennois, le

vicomte de Narbonne, le sire de Barbazan, Tanneguy Duchâtel, Guillaume le Bouteiller, Jean Louvet, Robert de Loire, Olivier Layet et autres complices, et conclut à ce qu'ils fussent promenés par trois jours de fête, dans les carrefours de Paris, sur un tombereau, tête nue, portant un cierge à la main, et disant à haute voix qu'ils avaient méchamment, traîtreusement, damnablement, par envie, et sans cause raisonnable, occis le duc de Bourgogne : qu'ils répétassent les mêmes paroles à Montereau, sur le lieu du crime : qu'ils y bâtissent une église, et y fissent une fondation de douze chanoines, six chapelains et six clercs, de même qu'à Paris, à Rome, à Gand, à Dijon, à Saint-Jacques de Compostelle et à Jérusalem, en faisant graver en grosses lettres, sur une pierre du portail, le motif de la fondation [1].

Maître Pierre de Marigny, avocat du roi, prit aussi des conclusions au criminel contre les accusés. En outre, maître Jean Larcher, docteur en théologie et délégué de l'Univer-

[1] Monstrelet. — Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne.

sité de Paris, parla avec plus de force encore, exhorta les deux rois à écouter les demandes du duc Bourgogne, et à lui faire justice; puis, comme ecclésiastique, il ne prit de conclusions qu'au civil.

Enfin le chancelier, au nom du roi, déclara que les coupables de ce damnable crime avaient commis crime de lèse-majesté, forfait corps et biens, qu'ils étaient inhabiles et indignes de toutes successions, dignités, honneurs et prérogatives quelconques, outre les peines que les lois ordonnaient contre les commetteurs de crimes de lèse-majesté et leur descendance : de plus, que lesdits criminels avaient encouru les peines portées dans le traité de paix et d'alliance signé au Ponceau : que tous leurs gens, vassaux, sujets et serviteurs présens et à venir, étaient absous et quittes de tout serment de feauté, de toute promesse ou obligation de service envers eux et leurs successeurs.

Cette déclaration du roi n'était pas un jugement; c'était ce qu'on nommait des lettres de justice; elles se terminaient par l'ordre donné aux justiciers et officiers royaux de procéder, chacun dans sa juridiction, contre les-

dits coupables, par voie extraordinaire, si besoin était, et d'administrer justice aux parties.

Ce fut en vertu de ces lettres que le Parlement commença à instruire la procédure. Le 3 janvier 1421, à la requête du procureur-général, fut ajourné à trois jours, sous peine de bannissement, à son de trompe, sur la table de marbre, messire Charles de Valois, dauphin de Viennois, pour raison de l'homicide fait en la personne de Jean, duc de Bourgogne. Après toutes les formalités usitées en justice, il fut, par arrêt, convaincu des faits à lui imputés, comme tel banni et exilé à jamais du royaume, et déclaré indigne de succéder à toutes seigneuries venues et à venir. Cette sentence, que tous les bons et loyaux Français trouvèrent inique, nulle et déraisonnable, toucha peu le Dauphin; il en appela à la pointe de son épée, et fit vœu de porter son appel tant en France qu'en Angleterre ou dans les domaines du duc de Bourgogne [1].

En même temps la domination des Anglais devenait rude et pesante; le roi Henri commen-

[1] Pièce jointe aux notes sur Juvénal. — Hollinshed. — Monstrelet. — Fenin.

çait à tout gouverner selon sa seule volonté; il mettait ses propres serviteurs dans tous les offices, sans égard pour ceux que le roi, le duc Jean ou le duc Philippe y avaient placés. Le duc d'Exeter, son oncle, fut capitaine de Paris; le comte d'Huntington commanda Vincennes, le sire d'Amfreville, Melun. Il menait au Louvre joyeuse vie et grande dépense, tandis que le pauvre vieux roi de France restait solitaire en son hôtel Saint-Paul, délaissé de tous; tellement que le jour de Noël, où auparavant il était si solennellement entouré, il ne fut visité que par de vieux serviteurs et quelques bourgeois qui lui gardaient fidèle affection[2].

Le duc de Bourgogne avait aussi à se plaindre du roi d'Angleterre d'une façon qui lui tenait fort au cœur. Parmi les prisonniers de la garnison de Melun, qu'on accusait d'avoir pris part au meurtre du duc Jean, le plus considérable était le sire de Barbazan. La duchesse Marguerite avait fait dresser par son conseil à Dijon, d'après tous les témoignages

[1] 1421-1420 (v. s.) L'année commença le 22 mars.

[2] Chronique d'Hollinshed. — Monstrelet. — Fenin.

qui avaient été recueillis, des articles sur lesquels ce chevalier devait être interrogé [1]. Le roi d'Angleterre ne le laissa point mettre en justice. On assura que le sire de Barbazan, ayant réclamé les droits d'un frère d'armes, que, selon les règles de la chevalerie, il avait acquis en combattant corps à corps avec le roi dans les mines de Melun, ce prince avait accepté cette loyale obligation, et s'était résolu de sauver le brave Barbazan [2]. Il l'envoya en prison à Château-Gaillard, mais livra à la justice le bâtard Tanneguy de Coesmerel, et Jean Gault, qui furent écartelés par arrêt du Parlement [3].

Dès le mois de janvier, le roi d'Angleterre avait quitté Paris pour retourner en Angleterre avec madame Catherine, et le Duc avait repris le chemin de la Flandre, après avoir donné de belles fêtes et des joûtes à la ville de Paris, pour lui montrer toute son affection.

Pendant le voyage qu'il fit dans ses bonnes

[1] Pièces justificatives des Mémoires de France et de Bourgogne. — [2] Chronique d'Hollinshed. — [3] Règistres du Parlement.

villes, il manifesta le goût héréditaire de la maison de Bourgogne pour la magnificence et le grand appareil. Il étalait plus de faste encore que son père ou son aïeul. Lorsqu'il faisait son entrée dans les villes, il faisait porter devant lui une épée nue, et se montrait entouré de tous les officiers de sa maison. Les seigneurs ne manquaient pas à venir lui former un noble et brillant cortége. Les riches bourgeoisies de Flandre, qui vivaient paisibles et libres, tandis que la France et l'Angleterre étaient misérables et ravagées par la guerre, les marchands qui s'étaient enrichis dans un commerce toujours plus grand, marquaient leur reconnaissance à leur seigneur, en lui offrant les plus belles fêtes. Le duc Philippe, quel que fût son goût pour la pompe souveraine, était doux et affable envers tous, et se retrouvait toujours avec plaisir parmi ces Flamands, chez qui il avait passé une heureuse jeunesse. Ce n'était partout que joûtes et tournois; il y en eut surtout de superbes à Bruxelles, chez son neveu le duc de Brabant. Le Duc fit faire vingt-quatre habillemens de couleur vermeille, chargés d'orfévrerie, pour les che-

valiers qui devaient joûter avec lui. Ses serviteurs et ses pages étaient aussi chamarrés des plus brillantes broderies, qui représentaient un briquet à allumer le feu, qu'on nommait alors un fusil, avec sa devise.

Pour lui, il était vêtu de la façon la plus galante; sa cotte d'armes et son manteau étaient ornés de quarante aunes de ruban d'argent, en nœuds et en rosettes; mais rien n'était si beau que le panache de son casque; l'aigrette était de vingt et une plumes de héron; le cimier de vingt-quatre plumes d'autruche; par derrière flottaient dix-sept plumes de paon.

Tandis que le duc de Bourgogne se livrait ainsi à de nobles divertissemens dans sa seigneurie de Flandre, et que le roi d'Angleterre déployait aussi toute la magnificence de son royaume au couronnement de madame Catherine, les partisans du Dauphin reprenaient pied chaque jour en France. Ils surprirent Villeneuve-le-Roi; les garnisons de Compiègne, de Pierrefonds, de Château-Thierry, tenaient la campagne et ravageaient le Valois, le Beauvoisis, le Vermandois, et jusqu'au

Cambrésis. Le bâtard de Vaurus, un des chefs qui commandaient à Meaux, venait jusqu'aux portes de Paris, et répandait, par sa cruauté, la terreur dans tout le pays [1].

Mais les plus grandes forces du Dauphin étaient dans le Perche et dans l'Anjou, sous les ordres du maréchal de La Fayette et du comte de Buchan, qui lui avait amené des Écossais. La veille de Pâques, le duc de Clarence vint les attaquer près de Baugé. Tant de victoires avaient donné confiance aux Anglais. Le duc de Clarence, qui était depuis long-temps ému du regret de ne s'être point trouvé à Azincourt, croyait ne pouvoir assez tôt attaquer. Sans attendre les archers, il passa, à la tête des hommes d'armes, la rivière qui le séparait des Français; ceux-ci tombèrent sur lui avant que le comte de Salisbury eût amené le corps de bataille. Le combat fut vif. Dès le commencement de l'action, la mêlée devint sanglante. Le sire Charles le Bouteiller s'empara bientôt du duc de Clarence et le fit son prisonnier, espérant l'échanger contre le

[1] Juvénal. — Saint-Remy. — Monstrelet. — Hollinshed.

duc d'Orléans; les Anglais s'efforcèrent de le délivrer; dans ce conflit, le comte de Buchan arriva jusqu'au prince et le tua de sa main, tandis que le sire le Bouteiller tombait percé de coups sur le corps de son prisonnier; lord Ros, Gilbert d'Amfreville, périrent aussi; le comte de Sommerset, le comte de Suffolk, furent pris. Lorsqu'enfin le comte de Salisbury et le bâtard de Clarence arrivèrent au secours, la fleur de la chevalerie anglaise était déjà tombée sur le champ de bataille ou emmenée captive.

Cette belle victoire remonta le courage des Français. D'ailleurs le royaume ne pouvait se faire au gouvernement rude et tyrannique de ses anciens ennemis [1]. Plusieurs des seigneurs de France, qui avaient long-temps tenu le parti de Bourgogne, se tournèrent contre lui. Depuis plusieurs années, messire Jacques de Harcourt, tout en se disant l'allié et l'ami du Duc, faisait aux Anglais une forte guerre; il avait même mis en prison le comte de Harcourt son parent, pour leur avoir été favorable; il se déclara enfin complètement pour

[1] Fenin. — Monstrelet.

le Dauphin. Il tenait le fort château de Crotoy en Picardie, sur le bord de la mer, et de là faisait des courses par terre ou par mer. Sur les marches de la Picardie étaient encore les deux plus vaillans et habiles chevaliers du Dauphin, Poton de Saintrailles, et Vignolles dit la Hire. Avec eux, le seigneur de Rambures, Louis de Gaucourt, et quantité d'autres vaillans gentilshommes du Vimeu et du Ponthieu, se mirent à combattre les Anglais.

A Paris, le peuple n'était pas content; la famine et les maladies continuaient à faire mourir un nombre infini de personnes; on changeait sans cesse les ordonnances sur les monnaies, et nul ne savait ce qui lui était dû ni ce qu'il devait; l'impôt sur les marcs d'argent se percevait, et pourtant la forte monnaie qu'on avait promise n'était point frappée [1].

Les Anglais avaient trouvé un zélé et empressé serviteur dans Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement; pour le moindre murmure, il faisait percer la langue

[1] Journal de Paris.

à ceux qu'on lui dénonçait. Afin d'obvier à la cherté des denrées, on avait fait une taxe qui avait augmenté la disette; car aucun marchand ne voulait plus rien amener. Le premier président faisait mettre au pilori, promener dans des tombereaux ou punir corporellement ceux qui contrevenaient à cette taxe. Il était défendu aussi aux orfévres de faire le commerce d'or et d'argent; les changeurs étaient tenus de se conformer aux réglemens sur la monnaie; on n'avait jamais vu une si cruelle tyrannie dans Paris.

Le nouveau gouverneur anglais, le duc d'Exeter, faisait regretter le duc de Clarence qu'on avait eu d'abord, et qui avait su gagner l'affection des Français, parce qu'il était doux et affable; au contraire le duc d'Exeter était sévère. Il fit prendre le maréchal de l'Isle-Adam, à qui le roi Henri ne pardonnait pas sa fierté; le peuple de Paris se révolta pour le défendre; mille ou douze cents hommes prirent les armes pour l'arracher aux Anglais. Le duc d'Exeter fit avancer ses archers et tirer sur le peuple, en promettant toutefois que bonne justice serait faite au seigneur de l'Isle-

Adam. Il le fit conduire à la Bastille, où ce seigneur resta long-temps, nonobstant les instances que fit souvent le duc de Bourgogne en sa faveur [1].

Le roi d'Angleterre, apprenant la défaite et la mort de son frère, et l'état de ses affaires en France, se hâta d'y revenir. Il débarqua à Calais dans les premiers jours de juin, et envoya aussitôt le comte de Clifford avec douze cents hommes d'armes à Paris, où le duc d'Exeter était déjà serré d'assez près par les gens du Dauphin. L'armée française assiégeait Chartres, et les garnisons menaçaient Paris. La duchesse de Bourgogne avait, de Dijon, écrit à son fils de penser à la sûreté du roi, et il s'était empressé de mander ses hommes d'armes à Arras; mais, comme le roi d'Angleterre arrivait pour y pourvoir, il vint au-devant de lui à Montreuil. En ce moment il était malade de la fièvre; ne pouvant monter à cheval pour aller à sa rencontre, il envoya le sire de Luxembourg afin de l'excuser. Le roi et lui demeurèrent trois jours ensemble à conférer de leurs affaires, puis prirent leur route vers Abbeville. Les gens de la ville, qui

[1] Saint-Remy. — Monstrelet. — Fenin.

étaient tous bons Français, se souciaient peu de livrer le passage de la Somme au roi d'Angleterre ; cependant, sur les instances du Duc, et sur la promesse que tout ce qu'on prendrait serait payé, ils consentirent à ouvrir leurs portes. Pendant ce pour-parler, l'on s'empara du château de La Ferté, près de Saint-Riquier, où se tenait une garnison du sire de Harcourt, et la garde en fut confiée à Nicaise de Boufflers, gentilhomme du pays [1].

Le roi d'Angleterre continua sa route vers Paris, où il entra le dernier de juin. Bientôt après, il assembla son armée à Mantes, pour marcher vers Chartres contre l'armée du Dauphin ; le duc de Bourgogne s'y rendit aussi avec ses gens d'armes. Mais les Dauphinois s'étant retirés du côté de Tours, il revint en Picardie, où le sire de Harcourt et les garnisons ennemies prenaient chaque jour plus de force. Le sire de Boufflers avait livré le château de La Ferté ; Saintrailles et le seigneur d'Offemont avaient surpris Saint-Riquier ; plusieurs autres châteaux et forteresses étaient

[1] Monstrelet. — Saint-Remy. — Fenin. — Hollinshed. — Histoire de Bourgogne.

tombés aux mains des Dauphinois. Le roi d'Angleterre fit donner au Duc de fortes sommes pour payer ses hommes d'armes, et lui promit des renforts. Il en avait grand besoin, car les ennemis étaient en plus grande puissance que lui. Il demanda aux gens d'Amiens et des autres bonnes villes de lui fournir des arbalétriers ; ils promirent de l'assister [1]. Mais Abbeville n'était pas si bien disposé : le sire de Harcourt y avait des intelligences; le seigneur de Cohen, qui y était capitaine, fut, un soir qu'il faisait sa ronde, assailli et rudement blessé par des gens de la ville, qui se sauvèrent ensuite vers les Dauphinois.

Le Duc commença par attaquer le pont de Remy sur la Somme. Les ennemis avaient mis garnison au château situé dans l'île qui sépare le pont en deux parties. Les arbalétriers s'embarquèrent pour l'assaillir, et forcèrent les Français à se retirer. Le château et tout ce qui était dans l'île furent brûlés. Le Duc alla ensuite poser son camp devant Saint-Riquier; mais il n'était pas assez fort pour en faire le siége. La garnison faisait de vives sorties, et se saisit

[1] Monstrelet. — Fenin. — Saint-Remy.

même de quelques prisonniers de marque. Un défi de six Dauphinois contre six Bourguignons eut lieu pendant ce siége. Il s'y fit de beaux coups de lance; mais le sire d'Offemont, chef de la garnison, et Jean de Luxembourg, qui commandait l'armée du Duc, avaient pris de grandes précautions, tant l'on avait peu de confiance dans la foi les uns des autres.

Il y avait plus d'un mois que le siége durait sans faire nul progrès. Le Duc apprit tout à coup que le sire de Harcourt avait envoyé avertir les garnisons de Compiègne et des autres villes appartenant au Dauphin, de venir se réunir à lui pour marcher contre les Bourguignons. Le Duc vit qu'il allait se trouver en grand danger, et résolut de prévenir l'ennemi[1]. Il ordonna à Philippe de Saveuse de passer de l'autre côté de la Somme pour avoir nouvelles précises de la marche des Dauphinois. Lui-même, en toute hâte et secrètement pendant la nuit, quitta le camp avec tout son monde, et cheminant toute la matinée, il arriva à Abbeville. Là, il ordonna à ses gens de boire et manger, et de faire

[1] Monstrelet. — Fenin. — Lefebvre de Saint-Remy.

rafraîchir leurs chevaux, sans se loger, car il attendait de moment en moment l'avis de continuer sa route. Bientôt en effet le sire de Saveuse lui fit dire que les Dauphinois s'avançaient vers le passage de la Blanche-Taque, pour aller se réunir au sire de Harcourt, qui les attendait de l'autre côté de la rivière. Il n'y avait pas un instant à perdre. Le Duc fit remonter à cheval ses gens d'armes, laissa les arbalétriers qui ne pouvaient suivre, et continua sa marche par la rive gauche de la Somme. Il recevait de moment en moment message sur message, pour lui dire de se hâter, et que les ennemis commençaient à passer la rivière; enfin il arriva. Les Dauphinois s'arrêtèrent et se disposèrent à recevoir le combat; les deux armées étaient à trois traits d'arc l'une de l'autre. C'était la première fois que le Duc se trouvait à une bataille rangée. Tout pressé qu'il était, il voulut se faire armer chevalier de la main de messire de Luxembourg; puis lui-même conféra la chevalerie à Philippe de Saveuse, Collart de Comines, Jean de Roubais, Guillaume de Halewin, André et Jean Vilain, et à plusieurs autres. Au même moment

on fit aussi plusieurs chevaliers dans l'autre armée.

Le Duc envoya tout aussitôt Philippe de Saveuse avec cent vingt lances pour tourner les Dauphinois et les attaquer en flanc. Alors le choc commença; il fut rude. Les hommes d'armes des deux partis s'élancèrent les uns sur les autres. Les Dauphinois, dont les chevaux n'étaient point fatigués, arrivèrent à pleine course sur les Bourguignons, qui soutinrent d'abord assez bien le choc. Les lances se brisaient; les gens d'armes étaient jetés à terre; on s'approchait de plus près, on en venait aux mains. La mêlée commençait à devenir sanglante, lorsque soudainement une partie des gens du Duc prit la fuite. Tout s'était fait en si grande hâte, que sa bannière était demeurée aux mains du valet qui la portait. Cet homme eut peur, tourna bride, s'en alla, et laissa même tomber la bannière. Ce fut là ce qui commença à mettre l'épouvante parmi les Bourguignons. Le roi-d'armes de Flandre répandit parmi les rangs que son maître venait d'être abattu. L'alarme redoubla; de braves chevaliers d'Artois,

de Picardie, de Flandre, qu'on avait toujours vus à l'épreuve du péril, se troublèrent et se mirent à la déroute. Ils coururent vers la rivière pour la repasser du pont d'Abbeville; mais la ville, toute favorable au Dauphin, leur ferma ses portes; ils poursuivirent jusqu'à Pecquigny.

Cependant le Duc, resté avec le tiers de son monde, faisait des prodiges de valeur. Jean de Luxembourg reçut une forte blessure au visage, fut jeté en bas de son cheval, et fait prisonnier. Le seigneur d'Himbercourt fut aussi blessé et pris. Rien n'ébranla le courage du Duc. Un coup de lance traversa l'arçon de sa selle; un autre dérangea son armure. Un homme d'armes dauphinois le saisit vigoureusement pour l'entraîner à terre; il piqua son cheval, et s'arracha de cette étreinte. Près de lui un bon nombre de braves chevaliers combattaient aussi en désespérés. Aucun ne se montrait si redoutable que le jeune sire de Vilain, que le Duc venait d'armer chevalier. Il était de haute stature et monté sur un fort cheval; laissant la bride, il avait pris à deux mains sa hache d'armes, et frappait à grands

coups parmi la mêlée. Tout ce qui tombait sous sa main était abattu. Il arriva ainsi jusqu'auprès de Saintrailles, qui était venu de Saint-Riquier prendre part à la bataille; il eut l'honneur de faire reculer ce vaillant chevalier, qui confessa ensuite qu'il n'avait pas osé braver la terrible hache du sire de Vilain. Pendant long-temps on a montré dans la cathédrale de Lille la forte armure de ce gigantesque chevalier [1].

Cependant une partie des Dauphinois, ayant vu la déroute des gens du Duc, s'était lancée à leur poursuite. Cette division fut secourable aux Bourguignons. La victoire leur demeura; ils rompirent et mirent en fuite ce qui leur était resté opposé. Le Duc lui-même fut si âpre et si animé au combat, qu'il suivit long-temps la rive de la Somme, poursuivant les Dauphinois. Il en prit même deux de sa main. En même temps le sire de Rosimbos avait relevé la bannière de Bourgogne, et rallié une partie des fuyards. La journée se déclara ainsi pour le Duc, et il échappa miraculeusement à un si grand péril par la vic-

[1] Meyer.

toire [1]. Saintrailles et les principaux chevaliers du Dauphin furent faits prisonniers et emmenés à Abbeville. Ceux des Bourguignons qui s'étaient enfuis en abandonnant leur seigneur, reçurent de lui un accueil sévère. Quelques-uns étaient de sa maison ; il les en chassa ; on les surnomma les chevaliers de Pecquigny, et il leur fallut long-temps pour effacer par leur bravoure cette honteuse tache.

Ce succès délivra les marches de Picardie des compagnies dauphinoises. Plusieurs forteresses n'espérant plus de secours, se rendirent. Le sire d'Offemont traita pour Saint-Riquier, et le livra à condition que le Duc remettrait sans rançon Saintrailles, le sire de Conflans et le sire de Gamaches ; ce fut même par leurs soins que fut conclu cet arrangement [2]. Le Duc leur avait fait un si honorable accueil, qu'il leur avait gagné le cœur, et ils s'en retournèrent répandant partout des louanges de sa courtoisie. Amis et ennemis parlaient de lui avec bienveillance, et compa-

[1] Journal de Paris.

[2] Histoire de Bourgogne.

raient ses bonnes façons à la rude fierté des Anglais.

Pendant qu'il remportait la glorieuse victoire de Mons en Vimeu, le roi Henri avait pris Dreux et Beaugency, avait forcé le Dauphin de se retirer derrière la Loire, puis il était venu mettre le siége devant Meaux[1]. Cette garnison, qui depuis long-temps troublait et ravageait tout le pays autour de Paris, était commandée par de vaillans hommes, les sires Guichard de Chizé capitaine, Louis Dugat, Perron de Luppe, Philippe de Gamaches abbé de Saint-Pharon. Mais le plus terrible et le plus renommé de tous était le bâtard de Vaurus; il avait appartenu au comte d'Armagnac, et pour venger la mort de son maître, il n'y avait pas de cruautés auxquelles il ne se livrât. Il courait les campagnes, prenait les marchands et les pauvres laboureurs, les attachait à la queue de son cheval, et les ramenait à Meaux; là, il les mettait à forte rançon. Quand il n'en pouvait rien tirer, il les faisait pendre par son bourreau ou les pendait lui-même à un grand arbre. Rien n'était

[1] Journal de Paris. — Juvénal.

plus fameux et plus redouté dans tout le pays et jusqu'à Paris, que l'orme de Vaurus, où il avait accroché tant de malheureux.

Il y avait surtout une aventure qui excitait la pitié et l'indignation de tous [1]. Ce bâtard avait traîné à Meaux un jeune homme qu'il avait enlevé de sa charrue. Il commença par le faire mettre à la torture, exigeant de lui une rançon exorbitante. Le jeune homme fit savoir à sa femme quels tourmens on lui faisait souffrir et quelle somme on lui demandait. Il n'y avait pas un an qu'ils étaient mariés; elle était sur le point d'accoucher. Elle arriva à la ville pour essayer d'adoucir le cœur de ce cruel tyran; ses larmes ne le touchèrent point; il lui signifia que si, à jour donné, elle n'apportait pas la rançon, son mari serait accroché aux branches de l'orme. Le jeune laboureur s'attendrissait et pleurait, voyant la douleur de sa femme qu'il aimait tant, et elle le recommandait à Dieu en sanglotant. Quelque diligence qu'elle fit, elle ne put se procurer la somme que huit jours après le terme assigné, car l'argent était bien rare et tout le monde très-

[1] Journal de Paris.

misérable. Elle accourut à la ville. La fatigue, les douleurs de l'enfantement qui commençaient à se faire sentir, l'accablaient de telle sorte, qu'elle s'évanouit en arrivant. Sa première parole en reprenant ses sens, fut pour demander son mari. « Payez, lui dit-on, « puis vous le verrez. » Tandis qu'elle comptait cet argent, elle voyait d'autres laboureurs qui, n'ayant pas de quoi se racheter, étaient pendus ou jetés à la rivière. Son pauvre cœur se serrait, et un mauvais pressentiment l'avait saisie. En effet, quand la rançon fut livrée, ces cruels lui dirent que son mari avait été pendu au jour fixé. Pour lors, la malheureuse créature, forcenée de douleur et toute égarée par le désespoir, se mit à leur reprocher leur crime. Le bâtard, à qui ces clameurs déplaisaient, lui fit couper ses robes, et, demi-nue, elle fut, à grands coups de bâton, menée vers l'orme de Vaurus; elle y fut liée si serré, que les cordes entraient dans la chair. La nuit arriva : une nuit froide et pluvieuse; le vent agitait au-dessus de sa tête les cadavres des pendus accrochés aux branches de l'arbre, et parfois même leurs

pieds venaient toucher jusqu'à sa tête. A tant de souffrances, à tant d'épouvante que lui donnait cet horrible lieu, s'ajoutèrent bientôt les douleurs de l'accouchement. Elle poussait des cris lamentables; on les entendait dans la ville, mais personne n'eût osé lui porter le moindre secours, tant on craignait le bâtard. Les loups seuls accoururent, avertis par sa voix gémissante. Le lendemain matin on trouva au pied de l'orme de Vaurus ses restes sanglans, et les lambeaux de son enfant que les loups avaient arraché de ses flancs.

La clameur générale qui s'élevait contre cette cruelle garnison, et l'inconvénient de laisser auprès de Paris un si grand parti de Dauphinois, fit résoudre au roi Henri de s'emparer de Meaux, quoi qu'il en pût coûter[1].

Il alla y mettre le siége vers le commencement de novembre. Ce fut en effet une entreprise difficile. La misère, la famine, les maladies régnaient sur un pays depuis si longtemps en proie aux gens de guerre, et se firent bientôt sentir aux Anglais. Ils manquaient de vivres; ils mouraient par milliers

[1] Hollinshed.

de l'épidémie qui durait toujours. Leurs souffrances les rendaient plus cruels ; et le roi ainsi que ses capitaines étaient devenus plus impitoyables que jamais. Vainement on se plaignait à eux ; ils ne faisaient que s'en moquer, et eux-mêmes encourageaient leurs hommes à se rendre plus exigeans [1]. C'était, comme disait le pauvre peuple, un gouvernement de loups ravissans, qui emportaient la brebis avec la laine, qui devoraient la chair avec le sang. Aussi les habitans qui avaient déjà tant souffert et depuis tant d'années, qui ne croyaient pas que leur malheur pût croître, devenaient tous comme insensés de désespoir ; ils laissaient là femmes et enfans, et s'en allaient éperdus. « Que devenir ? disaient-
» ils ; il vaut mieux nous mettre en la main
» du diable, et faire partout du pis que nous
» pourrons. Nous allons tout quitter, et nous
» jeter dans les bois comme des bêtes féroces.
» Qu'importe ce que nous deviendrons ? Aussi
» bien que peut-on nous faire que nous tuer ?

[1] Journal de Paris. — La complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs, pièce en vers rapportée dans Monstrelet.

» que peut-il nous advenir de pis que le gou-
» vernement de tous ces traîtres, de tous ces
» seigneurs, plus barbares que les Sarrasins,
» qui, depuis quatorze ou quinze ans, ont
» commencé cette cruelle danse, qui se
» font périr les uns les autres par le glaive,
» le poison, la trahison, et que nous voyons
» mourir l'un après l'autre par mort violente,
» et sans confession? »

Ce n'était pas seulement les gens de la campagne qui se livraient à cette rage de la souffrance. Les Parisiens manquant de pain, dépouillés de leur dernier avoir par les taxes, voyant changer chaque semaine la valeur des monnaies, vendaient ou quittaient leurs maisons paternelles, mettaient leurs meubles à l'encan, et partaient de cette ville maudite. Les uns s'en allaient dans les pays du Dauphin, les autres à Rouen ; il y en avait qui se faisaient aussi brigands dans les bois, comme les paysans.

Aussi lorsqu'au mois de janvier le duc de Bourgogne arriva à Paris, il fut reçu avec de grands transports de joie. Chacun espérait

[1] 1422-1421 (v. s.) L'année commença le 12 avril.

qu'il prendrait les intérêts de la France contre les anciens ennemis du royaume, devenus ses maîtres. On alla au-devant de lui en corps; le peuple se porta en foule sur son passage. Le peu de conseillers qui étaient demeurés près du roi et de la reine, lui exposèrent l'état horrible de Paris et de la contrée. Il répondit à tous avec affabilité, et s'efforça de relever le courage et la confiance du peuple par de bonnes promesses. Bientôt après il se rendit au camp du roi d'Angleterre devant Meaux; le prince d'Orange et quelques autres seigneurs bourguignons refusèrent de l'y suivre; il y consentit volontiers; leur séjour avec les Anglais, leur fierté et l'insolence de ceux-ci, la rigueur du roi Henri, auraient fait naître de continuelles occasions de discorde [1]. La noblesse et les communes de la province de Bourgogne étaient françaises de cœur. Déjà, dans les assemblées d'hommes d'armes que la Duchesse douairière avait convoquées, le sire de Saint-Georges et d'autres, avaient, comme le prince d'Orange, hautement parlé de refuser tout serment au traité de

[1] Histoire de Bourgogne.

Troyes. L'accueil que le Duc reçut au camp des Anglais ne dut pas disposer plus favorablement ses serviteurs ; il n'y obtint aucun soulagement pour les peuples, aucune vengeance du sire de Barbazan ; tout au plus réussit-il à sauver de la mort le sire de l'Isle-Adam, que le roi Henri voulait faire périr ; encore ne fut-il pas remis en liberté.

Après peu de jours, il revint donc à Paris [1]. Le peuple lui montra d'abord les mêmes transports, la même confiance ; mais lorsqu'on vit qu'il ne pouvait faire aucun bien à cette ville, où il était tant aimé, où sa maison avait toujours eu un si grand parti, on commença à se dégoûter de lui. On le trouvait encore plus insouciant que son père pour les maux du peuple, et plus lent à y porter remède. Il lui fallait, disait-on, trois ans pour arriver à ce qui pouvait se faire en trois mois. On lui reprochait de n'être entouré que de jeunes chevaliers pleins de folie et de présomption, de n'écouter que leurs avis, et de mener une vie de dissipation, comme avaient fait le feu duc d'Orléans et tous ces princes

[1] Journal de Paris.

qu'on avait vu finir honteusement; on s'indignait qu'il songeât si peu à la mémoire de son père, et ne se mît pas plus en peine pour venger sa mort [1]. Ce qui n'ajoutait pas peu à ce blâme du commun peuple, c'étaient les ravages de l'armée bourguignone dans les campagnes de la rive gauche [2] où elle était cantonnée. Enfin, il prit la route de son duché, et arriva à Dijon le 19 février 1422.

Pendant ce temps, le siége de Meaux continuait toujours : il dura plus de sept mois. Jamais on n'avait vu tant de courage et de constance que n'en montra le bâtard de Vaurus et les autres chefs de la garnison ; ils bravaient les Anglais et leur criaient des injures de dessus les murailles ; l'artillerie repoussait toutes les attaques, et tuait l'élite de leurs hommes d'armes ; le comte de Worcester, lord Clifford y périrent [3]. Jean Cornwallis, un des plus braves capitaines de l'armée d'Angleterre, y fut blessé ; au même instant son fils unique, jeune écuyer de la plus noble espérance, fût atteint à ses côtés d'un boulet qui lui emporta la tête. Ce malheur abattit tout le courage du

[1] Journal de Paris. — [2] Gollat. — [3] Hollinshed.

père ; il lui sembla que la guerre, qui lui coûtait son fils, était une entreprise damnable : qu'il était contraire à Dieu et à la raison de vouloir priver le Dauphin de son héritage : que c'était mettre son corps et son âme en péril, de persister en un tel dessein. Rien ne put le retenir, et il jura de ne plus désormais porter les armes contre les Chrétiens [1].

Mais rien ne pouvait vaincre l'obstination du roi d'Angleterre ; ses plus vaillans chefs tombaient dans les assauts ; la famine et la maladie dépeuplaient son armée, sans qu'il songeât à quitter son camp. Cette valeureuse résistance d'une forteresse de France jeta pourtant en son âme un pressentiment funeste ; on crut même qu'il avait connaissance de quelque prophétie sinistre pour l'Angleterre [2]. Toujours est-il que lorsqu'il apprit que madame Catherine sa femme avait mis au monde un fils au château de Windsor, au lieu de se féliciter, comparant son sort au sort à venir de cet enfant qui venait de naître, il répondit tristement à lord Fitz-Hugh son chambellan : « Henri, né à Montmouth, aura

[1] Fenin. — Juvénal des Ursins. — [2] Hollinshed.

» régné peu et conquis beaucoup ; Henri,
» né à Windsor, régnera long-temps et
» perdra tout ; mais la volonté de Dieu soit
» faite. »

Une si belle défense méritait tous les soins et tous les secours du Dauphin. Le sire d'Offemont, un de ses plus braves chevaliers, fut envoyé pour conduire un renfort à la garnison de Meaux. L'entreprise fut prudemment concertée ; pendant qu'une partie de ses gens faisaient une fausse attaque sur le camp des Anglais, le sire d'Offemont pénétra, durant la nuit, jusque dans le fossé. Les assiégés étaient prévenus ; ils descendirent des échelles. Le chevalier, en capitaine bien avisé, commença par faire monter devant lui ceux qui l'accompagnaient. Tous gravissaient en silence, et lui derrière eux, lorsque par malheur un des siens, qui peu d'heures auparavant avait volé à un marchand un gros bissac tout rempli de harengs, et qui le portait à son col, le laissa choir du haut de l'échelle. Le bissac tomba sur la tête du sire d'Offemont, et l'abattit dans le fossé ; aussitôt ses gens s'écrièrent : « Ah !
» mon Dieu ! Monsieur est tombé ; vite, au

» secours de Monsieur. » Le guet des Anglais les entendit ; l'entreprise fut découverte, et le sire d'Offemont fait prisonnier [1].

Ce revers commença à décourager la garnison et encore plus les habitans ; la ville ne tarda pas à être emportée par un assaut. Mais elle était divisée en deux par la rivière de Marne, et formait, sur chaque rive, comme une forteresse séparée. Le bâtard de Vaurus se réfugia dans l'autre partie qu'on nommait le Marché, et continua de s'y défendre avec la même audace. Le roi d'Angleterre s'empara ensuite d'une petite île fortifiée entre les deux villes, et de là son artillerie écrasait les assiégés ; toutefois ils ne se rendirent pas, et surent encore repousser vigoureusement un rude assaut qui leur fut livré ; ils firent même une sortie où ils surprirent une grosse troupe d'Anglais. Ceux-ci se défendirent avec courage, et périrent tous, hormis un qui s'enfuit. Le roi d'Angleterre, pour le punir de sa lâcheté, le fit enterrer vif avec ses compagnons morts à la bataille. Enfin, dans les derniers jours d'avril, les assiégés, se voyant sans nulle

[1] Journal de Paris. — Monstrelet.

ressource, consentirent à traiter. Ils furent obligés de se rendre à discrétion. Le roi d'Angleterre fit pendre le bâtard de Vaurus à son arbre, et sa bannière lui fut plantée dans la poitrine [1]. Les uns disaient que c'était la juste punition de ses cruautés; les autres, que le roi d'Angleterre ne se comportait pas honorablement, en faisant périr un si vaillant homme. Son cousin, Denis de Vaurus, fut conduit à Paris; il y fut exécuté, avec Louis Dugast et deux autres chevaliers. Le trompette, qui avait crié tant d'injures aux Anglais de dessus la muraille, fut aussi pendu; les autres chevaliers et hommes d'armes se rachetèrent par d'excessives rançons [2]. Philippe de Gamaches abbé de Saint-Pharon, que le vulgaire nommait l'évêque de Meaux, et qui avait combattu aussi vaillamment que les gens de guerre, était tombé aux mains des Anglais, avec trois religieux de Saint-Denis, dont le courage, durant le siége, n'avait pas été moindre [3]. Pierre Cauchon, évêque de

[1] Monstrelet. — Fenin. — [2] Monstrelet. — Journal de Paris. — Juvénal des Ursins. — Le Religieux de Saint-Denis. — [3] Journal de Paris.

Beauvais, afin de se montrer zélé serviteur des Anglais, faisait grande diligence de faire mourir ces braves ecclésiastiques; il leur imputait comme un crime d'avoir porté les armes, bien que, d'après des gens sages et doctes, la défense fût de droit naturel, civil et canonique. On les tenait dans une rude prison. Cependant, sur les instances de l'abbé de Saint-Denis, et bien plus encore parce que le sire de Gamaches, capitaine de Compiègne, livra la ville aux Anglais pour sauver son frère, l'abbé de Saint-Pharon et les trois religieux furent délivrés [1].

Le roi d'Angleterre avait pourtant été ému d'admiration aussi bien que de colère pour cette prodigieuse défense de la ville de Meaux, et pour le prouver, il offrit au sire de Chizé, capitaine de la garnison, de le combler de biens s'il voulait passer à son service; le chevalier refusa, et demeura fidèle au Dauphin et à la France [2].

Un petit nombre de chevaliers bourguignons étaient demeurés avec le roi d'Angleterre, et ils avaient montré leur vaillance

[1] Juvénal des Ursins. — [2] Monstrelet.

accoutumée dans les assauts livrés à la ville. Une autre assemblée d'hommes d'armes, sous les ordres de Jean de Luxembourg, continuait la guerre avec les Dauphinois sur les marches de Picardie.

Durant ce temps-là, le duc Philippe réglait tout dans sa province de Bourgogne. Il fit son entrée à Dijon le 19 février; il y jura d'entretenir et de confirmer, à l'exemple de ses prédécesseurs, les priviléges de la ville, et reçut les sermens des maires et échevins, ainsi que ceux des députés des autres villes du duché [1]. Les cérémonies furent, comme on peut croire, de la plus grande magnificence; il y eut des représentations des mystères de la religion et des martyres des saints. La ville fit des présens à tous les officiers de la maison du Duc; le chancelier eut deux muids de vin et deux emines d'avoine, et chacun en proportion; les habitans se taxèrent pour subvenir aux dépenses de cette belle réception de leur seigneur. Il ne fut pas moins généreux et magnifique; il distribua des présens et des aumônes, et fit,

[1] Hist. de Bourgogne.

selon la coutume, ouvrir les prisons de la ville; on avait eu soin auparavant de transférer dans la tour de Marcenay tous les prisonniers impliqués dans le meurtre du duc Jean.

Le Duc se retrouvait avec sa mère et ses sœurs; sa famille lui donna les marques de la plus vive amitié; un nouveau service funèbre pour son père fut fait aux Chartreux, et toute la noble maison de Bourgogne y assista avec les seigneurs du duché.

La première affaire qui se traita ensuite fut difficile et fâcheuse: il s'agissait de faire jurer à la ville de Dijon la paix de Troyes, cette paix qui donnait le royaume à ses anciens ennemis. Le roi d'Angleterre, pour plus de sûreté, avait fait nommer par le conseil de France des commissaires pour requérir ce serment; à peine en eurent-ils fait connaître les clauses, que chacun en fut révolté; les bourgeois s'assemblèrent aux Jacobins, et résolurent de refuser le serment. Cependant le maire et les échevins crurent trouver un moyen terme, et proposèrent de jurer qu'ils tiendraient pour roi de France celui que leur

seigneur reconnaîtrait pour tel; les commissaires déclarèrent qu'ils ne se contenteraient point de ce serment. Le Duc se trouva dans un grand embarras : il ne voulait point mécontenter le roi d'Angleterre, et cependant il ne pouvait s'irriter contre ses fidèles sujets qui lui montraient confiance et soumission. En outre, c'étaient ses propres droits qu'ils défendaient; car une des clauses qui les choquait le plus, c'était de jurer qu'ils se regarderaient comme sujets et hommes liges du roi de France et d'Angleterre. Le Duc consentit à ce que cet article fût retranché; mais les commissaires refusèrent d'adhérer à ce retranchement. Enfin, pour résoudre les difficultés, il fut convenu que le serment serait prêté en présence du Duc, dans sa chambre : que le procès-verbal déclarerait que c'était seulement par son exprès commandement, ainsi que le constateraient encore mieux les lettres qu'il ferait délivrer à cet effet.

Le Duc s'occupa ensuite de tout ce qui pouvait contribuer à l'avantage de ses sujets et au bon ordre dans ses états; il confirma et renouvela un traité de paix conclu avec la

duchesse de Bourbon, dont le mari était, depuis Azincourt, prisonnier des Anglais; il assura par là le repos du Beaujolais. La promesse de mariage entre Agnès de Bourgogne et Charles fils du duc de Bourbon, fut aussi l'objet d'assurances nouvelles et réciproques. Il termina un grand nombre d'affaires et de procédures qui traînaient en longueur depuis beaucoup de temps; il statua sur les unes en son conseil; d'autres furent réglées dans le Parlement qu'il assembla à Dole. C'était encore un Parlement selon les coutumes anciennes, qui ne siégeait point d'habitude et se formait de gens de son conseil ou pris dans les trois États. Le Duc le réunissait à sa volonté pour traiter des affaires du duché et pour juger des appels. Il nomma les chevaliers et autres qui devaient le composer, et il fixa leur salaire à tant par jour pour la durée du Parlement. On s'y occupa de réglemens généraux de police, de justice et de finances. Par suite de ce qui y fut résolu, des commissaires réformateurs furent envoyés dans les bailliages et prévôtés; les lettres du Duc leur conféraient le même pouvoir qu'aux juges assemblés en Par-

lement; ils pouvaient corriger les abus et prononcer des jugemens au criminel.

Il fallut aussi tenir les États de Bourgogne, car les finances étaient en pauvre situation. Les conseillers du Duc représentèrent à quelles dépenses il avait été contraint par le meurtre de son père, l'entretien des troupes, les voyages, les siéges, les frais de sollicitation, les guerres soutenues pour défendre le duché ou entreprises pour le service du roi, enfin, par la nécessité d'assembler encore les gens de guerre pour combattre les Dauphinois. La conclusion fut qu'en de telles circonstances il fallait une aide au moins double de celle qui avait été accordée au duc Jean lors de son avénement. L'assemblée remontra quelle était la misère du peuple, la mortalité sur les hommes et le bétail, les dommages causés par le passage des gens de guerre; enfin le subside fut réglé à 36,000 livres; le Duc proposa quatre élus pour en surveiller la répartition par feu, et en suivre la levée [1].

Le Duc se rendit ensuite dans la Comté, où il prêta foi et hommage à l'archevêque de

[1] Histoire de Bourgogne.

sançon, pour les fiefs qu'il tenait de lui, et
ouvela le traité par lequel cette ville impé-
le s'était mise sous la garde des ducs de
urgogne.

De là il vint à Genève, chez son oncle le
mte de Savoie, qui lui donna de grandes
es avec des joûtes sur le lac. A son retour à
jon, il reçut avec non moins de pompe le
c Charles de Lorraine. Deux grands tour-
is furent célébrés : au premier, le duc Phi-
pe parut vêtu de taffetas vert, contre sa
utume, car il s'habillait toujours en noir ; il
rtait la devise : *Pour la servir*. Le lendemain
avait adopté la couleur gris-blanc, et la devise :
oye et Gand. Ce voyage du duc de Lorraine
t avantageux au parti que suivait le duc de
ourgogne ; ils contractèrent une alliance par
quelle le duc Charles s'engagea à reconnaître
traité de Troyes.

Pendant que le Duc donnait ainsi tous ses
ins au gouvernement de son duché, et pas-
ait son temps dans les entrevues et les fêtes,
guerre se continuait. Meaux n'était pas
ncore rendu ; le sire de Luxembourg s'em-
arait du Quesnoi et de quelques autres for-

teresses sur les marches de Flandre et de Picardie. Mais d'un autre côté les Français avaient de plus grands avantages. Les Bourguignons, sous les ordres du sire de la Roche-Baron gentilhomme du Forez, s'étaient répandus dans le Lyonnais et l'Auvergne, et y commettaient beaucoup de désordres. Les habitans de ces provinces résolurent de se défendre. Imbert de Grollée, bailli de Lyon, le sire de la Fayette, le sire Bernard d'Armagnac, formèrent une assemblée de gens d'armes[1]. Les Bourguignons se renfermèrent dans la forteresse de Serverette ; ils y furent assiégés ; les Français y mirent le feu, et le sire de Roche-Baron se sauva presque seul. Toute l'Auvergne fut perdue, le Charollais et le Mâconnais menacés, le comté de Nevers envahi ; bientôt après la ville de La Charité fut prise, et la garnison de Cosne forcée à promettre qu'elle rendrait la ville, si elle n'était point secourue avant le 16 d'août. Il devenait donc pressant de s'opposer au progrès des armées du Dauphin. Le Duc instruisit le roi d'Angleterre du danger que courait la ville de Cosne, et

[1] Mer des chroniques et histoires.

lui fit remontrer combien il importait de la sauver ; lui-même envoya un héraut au Dauphin, pour lui faire savoir qu'il se trouverait au rendez-vous avant le jour fixé ; le prince répondit qu'il l'attendrait de pied ferme.

Le roi Henri, qui était en ce moment à Senlis, où il était venu au-devant de la reine sa femme, promit de se rendre en personne au secours de la ville de Cosne. Le Duc se mit en route le 9 juillet, pour se réunir avec lui à Troyes, où devaient aussi lui arriver ses troupes de Flandre. Mais à ce moment il reçut la nouvelle triste et inattendue de la mort de madame Michelle de France sa femme ; elle venait d'être enlevée tout à coup, à l'âge de vingt-huit ans, par une maladie vive et rapide. Les peuples de Flandre et surtout les Gantois, témoins, depuis plusieurs années, de sa douceur, de sa bonté, de ses aumônes, furent frappés de douleur par cette funeste mort; ils ne voulurent pas croire qu'elle fût naturelle, et y cherchèrent quelque cause de sortilége ou de poison. Leurs soupçons se portèrent bientôt sur la dame Ursule, femme du seigneur de la Viefville, et dame de la

princesse. Après avoir joui de toute sa faveur, elle venait d'être renvoyée de sa maison ; sur cette idée, les Gantois envoyèrent cent vingt hommes pour se saisir de la dame de la Vief-ville qui était à Ath ; quelques gentilshommes de sa parenté s'opposèrent à cette exécution. Les gens de Gand étaient si animés, qu'ils mirent en prison leurs commissaires, pour s'être mal acquittés de la charge qu'on leur avait confiée. L'affaire fit tant de bruit, que les officiers de justice du Duc firent des informations à Lille, à Arras, à Dijon ; le Parlement de Paris en ordonna aussi ; le sire de Roubais se trouva compris dans ces accusations[1]. La procédure dura long-temps ; le sire de Roubais fut d'abord condamné au bannissement par contumace ; enfin, après une année, la complète innocence de la dame Ursule fut reconnue, et le Duc lui fit même une réparation.

La triste nouvelle de cette mort arrêta pendant quelques jours la marche du duc Philippe ; mais le terme où Cosne devait se rendre

[1] Histoire de Bourgogne. — Monstrelet. — Lefebvre Saint-Remi. — Meyer. — Fenin

approchait, et il fallait secourir la ville. Le roi d'Angleterre était tombé gravement malade; il envoya son frère, le duc de Bedford, qui assembla l'armée anglaise à Vezelay; les Bourguignons étaient réunis à Avallon. Les deux armées, sous les ordres du duc de Bourgogne et de Jean de Luxembourg, du duc de Bedford et du comte de Warwick, arrivèrent le 11 août devant Cosne [1].

Le Dauphin, sachant combien étaient considérables les forces des ennemis, ne jugea pas à propos de les combattre; il rendit aux gens de Cosne les ôtages qu'ils avaient donnés, repassa la Loire et se retira sur Bourges. Quelques-uns des Anglais et des Bourguignons voulurent le poursuivre et furent repoussés.

Il n'eût pas été prudent de passer la rivière et de s'engager dans le Berri; les vivres étaient devenus si rares, que la marche des armées n'était pas chose facile; elles souffraient beaucoup de la famine et ne pouvaient rester long-temps assemblées; d'ailleurs, le duc de Bedford avait laissé le roi Henri très-malade, et les nouvelles qu'il en recevait lui

[1] Monstrelet. — Fenin. — Abrégé chronologique.

donnaient peu d'espoir. Le duc de Bourgogne ramena l'armée près de Troyes, et les seigneurs anglais se hâtèrent de revenir près de leur roi qui s'était fait transporter en litière à Vincennes.

Ils le trouvèrent gisant sur son lit, connoissant bien qu'il approchait de la mort, et la voyant venir avec sa fermeté accoutumée [1]. Il chercha à les consoler par des paroles graves et douces : « Je vois bien, leur » dit-il, que Dieu ne veut plus me lais- » ser en ce monde. Mon cher frère Bedford, » je vous prie, au nom de la loyauté et de » l'amour que vous avez toujours eu pour » moi, d'être aussi toujours bon et loyal » pour mon fils Henri. Par-dessus tout, » je vous recommande de ne pas souffrir, » tant que vous vivrez, quelque chose qu'il » advienne, qu'aucun traité soit fait avec » notre adversaire Charles de Valois, à » moins que la Normandie ne reste entière- » ment à mon fils. Jusqu'à ce qu'il soit en âge » de gouverner ses affaires, gardez-vous aussi

[1] Lefebvre Saint-Remi. — Monstrelet. — Fenin. — Hollinshed.

» de délivrer de prison notre cousin d'Or-
» léans, le comte d'Eu, le seigneur de Gau-
» court et le sire de Chizé ancien gou-
» verneur de Meaux. Je vous laisse le gou-
» vernement de France, à moins que notre
» frère de Bourgogne ne veuille l'entre-
» prendre; car sur toutes choses, je vous con-
» jure de n'avoir aucune dissension avec lui.
» S'il arrivait par malheur, et Dieu vous en
» préserve, quelque malveillance entre vous
» et lui, les affaires de ce royaume, qui sem-
» blent fort avancées pour nous, deviendraient
» mauvaises. Recommandez ceci bien expres-
» sément à mon frère de Glocester, à qui je
» laisse le gouvernement d'Angleterre; dites-
» lui que, pour quelque motif que ce soit, il n'en
» sorte point, et ne vienne jamais en France.
» — Pour vous, mon cousin de Warwick, je
» veux que vous soyez le maître de mon fils:
» que vous demeuriez avec lui pour le con-
» duire et l'enseigner selon son état; je ne sau-
» rais y mieux pourvoir. — Mon frère de Bed-
» ford, en souvenir de m'avoir tant aimé, vous
» surveillerez et visiterez souvent votre neveu.»
Le duc de Bedford, le comte de Warwick,

sir Louis Robsart, et ceux de ses plus dévoués serviteurs qui l'entouraient, répondirent avec tendresse et soumission qu'ils lui obéiraient en tout; mais leur cœur était plein de douleur, et ils ne pouvaient retenir leurs larmes. Le sire Hugues de Lannoy, qui était venu de la part du duc de Bourgogne s'enquérir des nouvelles du roi d'Angleterre, assistait à ces nobles adieux, et alla reporter à son maître les assurances dernières de l'amitié de son royal allié.

Puis il fit entrer ses médecins, et leur demanda de lui dire franchement combien de temps il avait encore à vivre; ils demeurèrent un moment sans répondre; enfin l'un d'entre eux lui dit que Dieu pouvait, par sa grâce, lui conserver la vie « C'est la vérité que je » veux, dit-il; répondez-moi. » Ils se retirèrent un moment à l'écart, et après quelques paroles dites entre eux, un médecin se mit à genoux devant son lit, et lui dit: « Sire, » pensez à votre âme; il nous semble que, » sauf la miséricorde divine, vous n'avez pas » deux heures[1]. » Pour lors il manda son con-

[1] Hollinshed.

fesseur et quelques gens d'église; il pria qu'on lui récitât les psaumes de la pénitence. Quand on en vint à ces paroles du vingtième verset du *Miserere* : *Ut ædificentur muri Hierusalem*, il les fit arrêter : « Ah! dit-il, si Dieu » eût voulu me laisser vivre mon âge, après » avoir mis fin à la guerre de France, réduit » le Dauphin à la soumission ou l'avoir chassé » du royaume, dans lequel j'aurais établi une » bonne paix, je serais allé conquérir Jéru- » salem; car ce n'est pas l'ambition ni l'amour » de la vaine gloire du monde qui m'a mis les » armes à la main. Je voulais défendre mon » bon droit, réclamer mon héritage, et ren- » dre aux peuples le repos dont ils ont tant » de besoin. Les guerres que j'ai entre- » prises ont eu l'approbation de tous les » prudhommes et des plus saints person- » nages; je les ai commencées et poursuivies » sans offenser Dieu et sans mettre mon âme » en péril. » Ensuite on se remit à chanter les psaumes, et peu après il rendit l'âme : c'était le 31 août 1422 [1].

[1] Monstrelet. — Lefebvre Saint-Remi. — Fenin. — Juvénal.

Ainsi périt à l'âge de trente-quatre ans, après un règne de neuf années, ce roi qui avait porté si loin la puissance de l'Angleterre. Il était regardé comme un prince habile et sage, ferme et hautain dans sa volonté, et sachant mener à fin les choses qu'il entreprenait. Les Anglais avaient pour lui beaucoup d'amour, de respect et de crainte. Il était impitoyable dans ses justices, et ne souffrait pas qu'on s'écartât de ses ordonnances. Les Français louaient en lui la soumission où il tenait les princes de son sang et ses capitaines; mais ils le trouvaient plus altier et plus dur dans ses façons que ce n'est la coutume en France. Le menu peuple, le voyant porté à traiter sévèrement les gentilshommes, à punir leurs insupportables violences et leurs extorsions, à les empêcher de faire nourrir leurs chevaux, leurs chiens et leurs oiseaux par les pauvres laboureurs, commençait à s'attacher à lui; le clergé même lui rendait grâce de la volonté qu'il faisait paraître de réprimer la licence. Le bruit courait parmi le vulgaire que sa maladie lui avait été envoyée par saint Fiacre, parce qu'il

avait eu la volonté de faire transporter en Angleterre les précieuses réliques de ce saint. Il était mort en effet de la dyssenterie et des hémorrhoïdes qu'on nommait alors le mal saint Fiacre.

Les Anglais désolés lui firent des funérailles magnifiques : son corps fut embaumé, déposé d'abord à Saint-Denis, où fut célébré un service solennel, puis placé sur un chariot; on y avait fait, en cuir bouilli, une représentation de sa figure, qui gisait sur un lit de parade, vêtue de tous les ornemens royaux. Ce char était traîné par quatre chevaux : le premier portait un collier aux armes d'Angleterre; le second, aux armes de France et d'Angleterre écartelées; le troisième, aux armes de France; le quatrième avait l'armoirie du fameux et invincible roi Artus de Bretagne, trois couronnes sur un écu d'azur; un pompeux cortége accompagnait le char funèbre. Le duc de Bedford et toute la maison du roi d'Angleterre suivaient en grand deuil. Des hommes, vêtus de blanc, portaient des torches. On cheminait lentement, chantant des psaumes et l'office des morts. Le clergé sortait des

villes pour venir au-devant du convoi, et conduisait le char sous un dais jusqu'à l'église principale; le lendemain matin il reprenait sa route. Ce fut de la sorte que ces obsèques se rendirent à Calais, en suivant la route de Rouen et d'Abbeville; la foule se portait sur le passage; c'était l'objet de la curiosité de tous, et l'on ne parlait d'autre chose. On racontait toute cette magnificence à un vieux chevalier nommé messire Sarrazin que la goutte empêchait d'aller voir ce convoi, et comme on lui disait que cette figure représentant le roi d'Angleterre était vêtue comme lui de son vivant: « A-t-il ses houzeaulx? demanda-t-il. — Non, » lui répondit-on. — Hé bien, mes bons » amis, en voulant conquérir la France il aura » perdu ses houzeaulx. » On s'amusa beaucoup de cette plaisanterie, et l'on en tirait bon augure pour le royaume [1].

Le duc de Bourgogne était arrivé trop tard pour être présent aux derniers momens du roi Henri; il assista à ses funérailles. Conformément aux conseils que son frère mourant lui avait donnés, le duc de Bedford offrit la

[1] Monstrelet.

régence de France au duc de Bourgogne : il refusa de s'en charger. Dans ce moment difficile où la mort de ce grand roi préoccupait encore les esprits, où il semblait que tout allait se perdre si l'on ne suivait pas ses sages volontés, les Anglais s'attachèrent principalement à se concilier l'amitié du duc Philippe[1]. La reine Isabelle, qui revint bientôt après avec le roi, de Senlis à Paris, lui fit aussi un accueil de grande affection. Elle souhaitait, disait-on, d'avoir la régence[2]; mais elle fut déférée au duc de Bedford, qui passait pour un sage prince. Un des premiers actes de son gouvernement fut d'accorder au duc Philippe la liberté du sire de l'Isle-Adam, qui, malgré les soupçons répandus parmi les Anglais, resta fidèle Bourguignon, et ne passa point dans le parti du Dauphin.

Le Duc, après avoir séjourné quelques semaines à Paris, s'en retourna dans ses états de Flandre. Il avait pourvu avec le plus grand soin aux affaires du duché et de la comté de Bourgogne. Lorsqu'il en était parti, il venait

[1] Monstrelet. — Hollinshed. — Histoire de Bourgogne. — [2] Villaret.

d'y établir une chambre du conseil, à laquelle il avait donné les plus grands pouvoirs pour gouverner et administrer la justice, les finances, et faire toutes les choses bonnes et convenables pour la sûreté et le contentement de la chose publique. Cette chambre pouvait voir et connaître de toutes plaintes et clameurs, recevoir toutes requêtes et y pourvoir, connaître de tous cas criminels et civils ordinairement et extraordinairement; ainsi que des appellations des Parlemens de Beaune, de Dole et de Saint-Laurent près Mâcon: les évoquer devant elle, et instruire les procès et appellations jusqu'à sentence définitive exclusivement: élire quatre de ses membres ou autres pour aller, en qualité d'auditeurs, tenir les jours dans le ressort du Parlement de Beaune: enfin, pourvoir à tous attentats, abus de justice et autres cas de réformation. Elle était présidée par le plus renommé et le plus habile des conseillers du Duc, Guy Arménier, docteur en droit, qui, durant les huit premières années de son règne, fut constamment appelé par ce prince et toute sa famille pour conclure et écrire tous les traités

de mariage ou d'alliance; tant était grande la confiance qu'on mettait en lui. Les autres conseillers de cette chambre souveraine étaient le sire de Pontailler, le seigneur de Commarin, le seigneur de Villiers, chambellan du Duc, Jacques de Busseul, son écuyer, Jean Chossat, maître des comptes, Jean Noisdent, son trésorier et gouverneur des finances, maître Guillaume le Changeur, maître Claude Rochette, maître Guichard de Ganay, et maître Jean de Terrant [1].

Quarante jours après que le duc de Bourgogne eut quitté Paris, le roi de France tomba malade de la fièvre quarte, et mourut presque aussitôt. Déjà depuis long-temps il n'avait plus ni raison ni mémoire; cependant il était toujours demeuré chéri et respecté du pauvre peuple; jamais on ne lui avait imputé aucun des malheurs qui avaient désolé le royaume pendant les quarante-trois années de son règne. On se souvenait que, dans sa jeunesse, il avait su plaire à tous par sa douceur, sa courtoisie, ses manières aimables : que de grandes espé-

[1] Preuves de l'Hist. de Bourgogne.

rances de bonheur avaient été mises en lui, et qu'il avait été surnommé le Bien-Aimé [1]. On s'était toujours dit que les maux publics, les discordes des princes, les rapines des grands seigneurs, le défaut de bon ordre et de discipline, provenaient de l'état de maladie où était tombé ce malheureux prince. La bonté, qu'il laissait voir dans les intervalles de santé, avait augmenté cette idée, et avait fait de ce roi insensé un objet de vénération, de regret et de pitié; le peuple semblait l'aimer de la haine qu'il avait eue pour tous ceux qui avaient gouverné en son nom. Quelques semaines encore avant sa mort, quand il était rentré dans Paris, les habitans, au milieu de leurs souffrances et sous le dur gouvernement des Anglais, avaient vu avec allégresse leur pauvre roi revenir parmi eux, et l'avaient accueilli de mille cris de Noël. C'était un sujet de douleur et d'amertume que de le voir ainsi mourir seul, sans qu'aucun prince de France, sans qu'aucun grand seigneur du royaume lui rendît les derniers soins. En attendant le retour du régent anglais, qui suivit alors le convoi du

[1] Journal de Paris. — Juvénal des Ursins.

roi Henri, le corps du roi de France fut laissé à l'hôtel Saint-Paul, où chacun put, durant trois jours, le venir voir à visage découvert, et prier pour lui : c'est à quoi ne manquait pas le menu peuple. « Ah! cher prince, disait-on en pleu-
» rant par les rues; jamais nous n'en aurons un
» si bon que toi; jamais plus nous te verrons;
» maudite soit ta mort; puisque tu nous
» quittes, nous n'aurons jamais que guerres
» et malheurs. Toi, tu t'en vas au repos;
» nous demeurons dans la tribulation et la
» douleur; nous semblons faits pour tomber
» dans la détresse où étaient les enfans d'Israël
» durant la captivité de Babylone. »

Pendant vingt jours, tous les corps de la ville et du royaume vinrent l'un après l'autre visiter la chapelle de l'hôtel Saint-Paul, et faire des prières sur le corps du roi; puis revint le duc de Bedford, qui ordonna les obsèques; le Parlement avait déjà commis un de ses membres pour y pourvoir en vendant les meubles du roi, tant la détresse des finances était grande [1]. Cependant le convoi fut magnifique. La représentation du corps, revêtue de

[1] Registres du Parlement.

tous les vêtemens et ornemens royaux, était placée sur le cercueil. Tous le clergé de Paris, les religieux des couvens, sept évêques, un grand nombre d'abbés, tenaient la droite du cortége; l'Université était à gauche; les gens du Parlement soutenaient le dais au-dessus du corps; les serviteurs de la porte et les écuyers portaient le cercueil. Les gens de la maison étaient rangés à la droite, les prévôts de Paris et des marchands à la gauche; le premier valet de chambre tout auprès du corps, et le grand chambellan à la tête.

Puis venaient les pages, et ensuite le duc de Bedford à cheval et vêtu de noir, seul prince qui suivit les funérailles du roi. C'était une grande pitié que de voir ainsi le deuil du roi de France mené par un Anglais, par un ancien ennemi du royaume qui en était devenu le maître. Toute la royale famille de France était dispersée: le Dauphin et ses partisans étaient traités en ennemis: d'autres étaient depuis huit années prisonniers en Angleterre; mais le duc de Bourgogne, pourquoi n'y était-il pas? Voilà ce qui étonnait et indignait beaucoup de bons et loyaux Fran-

çais[1]. « Ah! disaient-ils, et même assez haut,
» durant cette triste procession, c'est vous,
» duc de Bourgogne, qui l'avez mis aux
» mains de ses ennemis; vous avez su sa ma-
» ladie, et qu'elle était mortelle, et vous
» n'êtes point venu recueillir ses derniers
» soupirs. Depuis sa mort on vous a attendu,
» et vous n'avez point paru; si vous l'eussiez
» voulu, on eût encore différé jusqu'à votre
» retour; mais vous l'abandonnez en sa mort
» comme en sa vie. » Les motifs que répondaient les serviteurs qu'il avait envoyés au duc de Bedford pour s'excuser, ne semblaient pas suffisans; la crainte de céder le pas à ce prince d'Angleterre, ne le dispensait pas, disait-on, de ce saint devoir [2].

Lorsque le cortége fut à la croix qui est à moitié chemin de Paris à Saint-Denis, les hanouards, ou mesureurs de sel, ayant chacun une fleur de lis sur la poitrine, se chargèrent du cercueil, conformément à leurs priviléges, et le portèrent jusqu'à l'entrée du bourg de Saint-Denis, où les religieux devaient le prendre; mais ce fardeau, de plus de quatorze

[1] Juvénal des Ursins. — [2] Histoire de Bourgogne.

cents livres pesant, leur paraissant trop lourd, ils promirent de l'argent aux hanouards pour qu'ils continuassent jusqu'à l'église.

Le service fut célébré, sans préjudice des droits de l'abbé de Saint-Denis, par le patriarche de Constantinople, qui faisait alors fonction d'évêque de Paris; car les Anglais ne permettaient point que le célèbre docteur Courtemisse, que le chapitre avait élu, prît possession de son siége.

L'église était tendue en noir, et on l'avait éclairée de tant de cierges, qu'on estima qu'il s'y était brûlé vingt milliers de cire. Les aumônes furent aussi toutes royales : seize ou dix-huit mille personnes reçurent chacune trois blancs.

Lorsque le corps fut descendu dans le caveau, les huissiers d'armes de chez le roi brisèrent leurs baguettes et les jetèrent sur le cercueil; puis ils renversèrent leurs masses, et les autres serviteurs baissèrent aussi leurs épées, comme pour signifier que leur charge était finie. Pour lors Berri, roi d'armes de France, cria à haute voix : « Dieu veuille » avoir pitié et merci de l'âme de très-haut

» et très-excellent prince Charles, roi de
» France, sixième du nom, notre naturel et
» souverain seigneur. » Ensuite il reprit :
« Dieu accorde bonne vie à Henri, par la
» grâce de Dieu, roi de France et d'Angle-
» terre, notre souverain seigneur. » Les sergens relevèrent aussitôt leurs armes et leurs masses, et crièrent : « Vive le roi! vive le roi![1] »

Après la cérémonie, une dispute vive s'éleva entre les mesureurs de sel, les religieux de l'abbaye, et les gens de la maison du roi, pour savoir à qui appartiendraient quelques ornemens funéraires. On allait en venir aux mains ; le duc de Bedford interposa son autorité, et renvoya les contendans en justice. Le cortége retourna à Paris en fort bon ordre, et le régent anglais fit porter devant lui l'épée nue, sans s'inquiéter des murmures du peuple, qui le voyait avec chagrin s'arroger ainsi un privilége tout royal[2].

Le Dauphin, lorsqu'il apprit la mort du roi, était en Berri, à Mehun-sur-Yevres. Nonobstant tous les maux qu'on lui avait faits au nom de son père, et ce funeste traité

[1] Villaret. — [2] Journal de Paris.

par lequel il avait été déshérité, il pleura beaucoup en recevant cette nouvelle, et prit aussitôt une robe noire; mais le lendemain, d'après l'avis de son conseil, il se revêtit du deuil royal, et se rendit solennellement à la messe en robe violette; car les rois, dit-on, ne doivent jamais quitter la pourpre. Les hérauts étaient vêtus de leur blason. La bannière de France fut levée; et ce fut en cette pauvre chapelle, dans une bourgade presque inconnue, que, pour la première fois, il fut salué du cri de « Vive le roi! » Puis il se rendit à Poitiers, où, avec une plus grande pompe, il se fit couronner [1]. Dès-lors, et bien qu'il ne fût pas encore sacré, il fut, pour tous les bons Français, le roi Charles VII. Les Anglais, par dérision, le nommaient le roi de Bourges; mais on pouvait voir dès-lors combien il serait difficile de vaincre son bon droit et d'établir d'une façon durable le pouvoir des anciens ennemis du royaume [2].

Durant les vingt jours qui suivirent la mort du roi Charles VI [3], le Parlement

[1] Monstrelet. — Ordonnances des rois de France. — [2] Hollinshed. — [3] Registres du Parlement.

siégeant à Paris, tout composé qu'il était de Bourguignons zélés, présidé par Philippe de Morvilliers, cet empressé serviteur des Anglais, et malgré l'avis du chancelier, n'avait point voulu que les actes fussent scellés au nom du roi Henri VI, et avait réglé qu'en attendant, ils le seraient au nom du chancelier et du conseil de France. Ce fut seulement après l'arrivée du duc de Bedford qu'on consentit à reconnaître l'autorité du jeune roi d'Angleterre, pour lors âgé de dix mois [1]. Dès ce moment, un grand nombre de seigneurs commencèrent à passer dans le parti du roi Charles VII. Ils avaient jusque-là obéi à un roi de France dont ils respectaient le caractère royal; ce n'était pas lui qui gouvernait, il est vrai, mais tout se passait en son nom; sa personne était encore un objet de vénération; son parti était le parti du roi. Maintenant ce n'était plus la bannière de France qu'il fallait suivre; sur les monnaies et partout à l'écusson des fleurs de lis était joint l'écusson d'Angleterre; des Anglais étaient nommés gouverneurs de toutes les villes; c'était à eux qu'il fallait obéir.

[1] Hollinshed.

Tout cela semblait bien rude et bien nouveau. D'ailleurs, quelle assurance pouvait-on prendre sur le règne d'un enfant au berceau, qui allait être pendant quinze ans au moins en minorité ?

En outre, les affaires du Dauphin devenu roi, n'étaient pas, pour le moment, en mauvaise situation ; ses partisans et les compagnies de gens de guerre qui combattaient en son nom, tenaient le Berri, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, le Dauphiné ; ils avaient récemment repris le Languedoc sur le comte de Foix, qui y commandait pour les Bourguignons ; le Maine et l'Anjou, domaines de la maison de Sicile, étaient du parti français. D'Orléans et de Blois, qui leur servaient de refuge et d'appui, les compagnies dauphinoises se répandaient dans la Beauce et venaient parfois jusqu'auprès de Paris, surprenant des châteaux et des forteresses. Saintraille et le sire de Gamaches faisaient encore une vigoureuse guerre sur les marches de Picardie et dans le Vexin. Depuis l'échec du seigneur de Roche-Baron, les affaires allaient de plus mal en

plus mal pour les Bourguignons du côté du Beaujolais. Bernard d'Armagnac et le sire de Grollée, bailli de Lyon, s'étaient fait une forte armée; ils avaient envahi le Charolais, s'étaient emparés de la ville de Tournus, menaçaient Mâcon, et répandaient l'effroi dans toute la Basse-Bourgogne. Le Nivernois se trouvait plus exposé encore à être envahi, et les Français pouvaient s'avancer de l'Orléannais jusque sur Sens et même Auxerre.

Sur ces entrefaites, le duc de Savoie, oncle du duc Philippe, prince tout dévoué à la maison de France, et qui s'était toujours entremis avec tant de zèle pour y rétablir la concorde, essaya encore d'amener un traité de paix. Le voisinage et la parenté le mettaient en rapport habituel avec sa belle-sœur la duchesse douairière de Bourgogne, qui, en l'absence de son fils, s'occupait toujours avec un grand zèle du bien-être de ses chers sujets du duché [1]. Souvent des marchands de Savoie étaient dévalisés et retenus par les compagnies bourguignones; d'autres fois le conseil de Bourgogne faisait solliciter le duc de Sa-

[1] Pièces justificatives de l'Histoire de Bourgogne.

voie de refuser passage sur son territoire aux compagnies françaises; ainsi il y avait sans cesse des ambassades et des conférences pour traiter les affaires des deux pays. Ce prince fit si bien, qu'il ménagea un pour-parler à Bourg en Bresse, entre les envoyés du roi et ceux du duc Philippe. Le chancelier de Bourgogne, Nicolas Raulin, y vint avec une grande suite, et y tint un état splendide. Mais il n'y eut moyen de rien conclure[1]. Les ambassadeurs de France se montrèrent hautains et absolus; ils reprochèrent ouvertement aux Bourguignons la conduite de leur maître, qui avait appelé les Anglais dans le royaume, qui sacrifiait ses devoirs envers la couronne et même ses propres intérêts, à la vengeance, qui transportait le sceptre de France sous la domination de ses anciens ennemis; ils allèrent même jusqu'à parler de félonie et de lèse-majesté. Les ambassadeurs de Bourgogne, aigris par des paroles si rudes, ne conservèrent pas plus de ménagemens; ils traitèrent le roi de jeune homme faible et de peu de sens; ils lui imputaient surtout d'être livré en-

[1] Histoire de Bourgogne.

tièrement à des conseillers sortis de petit lieu, sans consistance dans le royaume, tels que Tanneguy Duchâtel, le président de Provence, et maître Robert le Masson, gens violens et ennemis de la paix, parce qu'elle les réduirait à rien, précipitant toujours leur maître dans des partis violens, l'ayant poussé dans la révolte contre son père, et rendu complice, par sa présence et son parjure, du meurtre infâme du duc Jean.

Ce n'était pas une route pour arriver à la paix; l'assemblée se sépara le 22 janvier; le duc de Savoie conserva toutefois la volonté et l'espoir de renouer des négociations. Celles-ci, quelle qu'eût été leur issue, donnèrent de l'inquiétude au duc de Bedford. Depuis la mort du roi Henri, les affaires devenaient chaque jour plus difficiles; il venait de découvrir une conspiration tramée à Paris pour livrer la ville au roi; et il lui avait fallu se hâter pour arriver à temps de la prévenir. Les auteurs n'étaient point des gens sans crédit parmi le peuple, ni de simples émissaires du roi Charles VII. L'entreprise avait été concertée dans la bourgeoisie. Un des principaux

chefs était Michel Lailler, qui jusqu'alors avait semblé des plus empressés pour les Anglais; dernièrement il était allé en Angleterre, porter au jeune roi Henri les respects de la ville, et, sans doute pour mieux cacher ses desseins, il avait conjuré le duc de Bedford d'arriver au plus tôt avec un bon nombre de combattans, pour chasser les Dauphinois des forteresses voisines de Paris [1]. Le complot découvert, Michel Lailler parvint à s'échapper; d'autres furent moins heureux, et il y en eut un bon nombre d'exécutés; une femme fut brûlée vive. Peu après, le régent anglais fit prêter à tous les habitans de Paris, bourgeois ou ecclésiastiques, tant grands que petits, jusqu'aux servantes et aux gardeurs de pourceaux, le serment de lui obéir en tout et pour tout, et de nuire de tous leurs pouvoirs aux complices ou alliés de Charles de Valois, soi-disant roi de France; ce serment fut prêté à contre-cœur par bien des gens [2].

Peu de jours après, Meulan fut surpris par le sire de Graville, et la garnison an-

[1] Monstrelet. — Hollinshed.

[2] Journal de Paris.

glaise presque toute mise à mort. La Ferté-Milon se livra aussi aux Français. Le duc de Bedford, qui était un homme prudent et habile, vit bien que le moment devenait périlleux, et qu'il importait plus que jamais, suivant le sage conseil du roi Henri, de resserrer l'alliance avec le duc de Bourgogne. On pouvait en effet craindre que sa disposition fût peu favorable aux Anglais. Il était entouré de conseillers fidèles à sa personne, il est vrai, mais Français dans le cœur. Le duc de Savoie, nourrissait un actif désir de rétablir la paix, et avait du crédit sur lui. En outre, le duc Philippe avait un grand motif d'être irrité contre l'Angleterre; depuis long-temps elle différait de lui donner satisfaction sur un point important.

Après la mort du comte de Hainaut, beau-frère du duc Jean-sans-Peur, Jacqueline de Hainaut, sa fille unique, s'était trouvée héritière du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande; elle avait eu d'abord à se défendre contre son oncle Jean-sans-Pitié, évêque de Liége; il avait envahi la Hollande. La jeune

[1] 1423-1422 (v. s.). L'année commença le 4 avril.

princesse était remplie de courage et de résolution; elle eut pour elle un parti qui se défendit vaillamment. Cette guerre fut longue et cruelle, et réveilla toutes les vieilles discordes qui depuis cent ans divisaient ce pays. Le duc de Bourgogne intervint dans le différend, et conclut un traité, d'après lequel l'évêque de Liége devait avoir, pendant douze années, la jouissance de la Hollande et de la Zélande. Peu après, Jean-sans-Pitié se fit séculariser par le pape; après avoir versé le sang de tant de chrétiens pour rester évêque, il se démit de son évêché, et épousa Elisabeth de Luxembourg, duchesse douairière de Brabant, veuve du duc qui avait péri à Azincourt [1]. A peu près en même temps, pour mieux unir toutes les branches de la maison de Bourgogne, on fit le mariage de Jean, duc de Brabant, avec Jacqueline de Hainaut. Le prince était plus jeune qu'elle; ils étaient cousins germains, et de plus elle était sa marraine; mais on eut des dispenses du pape.

[1] Monstrelet. — Meyer. — Chronique des ducs de Brabant, de Barlandus. — *Synopsis ducum Brabanticæi :* Hubert Loyens.

Ce fut contre le gré de madame Jacqueline que se fit ce mariage ; le duc de Brabant était faible de corps, de santé et d'esprit, entièrement conduit par ses serviteurs ; il ne semblait nullement suffisant pour gouverner ni ses états, ni une princesse belle, grande, absolue dans ses volontés, et que rien n'arrêtait dans ses projets. Ils se convinrent en effet très-mal. Ils n'étaient pas mariés depuis long-temps, lorsqu'un jour le bâtard de Hainaut frère de la duchesse, et quelques autres, s'en vinrent à Mons pendant que le duc était à la chasse, tuer Guillaume-le-Bègue, son principal gouverneur, qui était pour lors malade ; le baillif de Hainaut était auprès du lit; ils lui enjoignirent de ne pas bouger et de se taire ; puis ils s'éloignèrent de la ville sans être nullement inquiétés. Le duc de Brabant fut d'abord troublé et courroucé de la mort violente d'un homme qui avait toute sa confiance et son affection. Madame Jacqueline avait de l'empire sur lui ; elle l'apaisa, et il ne fut plus question de ce meurtre commis à sa persuasion, comme chacun le croyait. Quelque

temps après, Philippe comte de Saint-Pol, frère du duc de Brabant, s'en vint à Bruxelles, mandé par la duchesse Jacqueline et par les nobles du pays. Il s'empara du gouvernement, fit trancher la tête à presque tous les serviteurs et conseillers de son frère, et rétablit le pouvoir de la noblesse.

Mais c'était toujours nouvelles discordes. Le duc de Brabant retombait sans cesse sous le gouvernement de quelqu'un de ses serviteurs, gens de petit état, que la duchesse Jacqueline prenait en haine. Le duc Philippe de Bourgogne leur cousin germain, madame la douairière de Hainaut qui les avait mariés, s'entremettaient pour rétablir la paix entr'eux, mais ne réussissaient guère. Enfin le duc de Brabant ayant, à la persuasion de quelqu'un de ses conseillers, chassé un jour toutes les femmes de la duchesse, et les ayant exilées en Hollande, elle ne put endurer cette injure, quitta son mari, et retourna à Valenciennes, chez sa mère. Là, on tâchait de la calmer, et de la ramener à la raison. Pour se mettre à l'abri de tant d'importunités et rendre cette séparation durable et solide, elle

feignit d'aller faire un voyage d'amusement à Bouchain. Là, elle trouva le sire d'Escaillon, chevalier natif du Hainaut, mais de tout temps Anglais dans le cœur. Avec une compagnie de soixante hommes, il la conduisit à Calais, d'où elle passa en Angleterre, pour demander asile et protection au roi Henri, qui pour lors était vivant : c'était en 1421.

Elle ne tarda guère à s'attacher le duc de Glocester, frère du roi, et forma le projet de l'épouser. Elle fit solliciter à la cour de Rome l'annulation de son mariage avec le duc de Brabant, sous prétexte qu'elle avait été contrainte; et, comme le pape Martin V ne lui semblait pas favorable, elle s'adressa à l'antipape Benoît XIII, qui vivait encore et qui refusait toujours de se soumettre au concile de Constance. Ayant obtenu de lui ce qu'elle souhaitait, elle épousa le duc de Glocester.

Avant la mort du roi Henri, le duc de Bourgogne lui avait souvent porté de vives plaintes sur cette injure faite au duc de Brabant. Mais, soit que le roi d'Angleterre eût de plus pressantes affaires, soit qu'il vît avec

satisfaction son frère acquérir des droits sur une aussi grande souveraineté que le patrimoine de madame Jacqueline, il n'avait jamais donné de réponse sincère. Il traînait la chose en longueur, se fiant à la patience du duc de Bourgogne.

Le duc de Bedford avait donc à regagner la faveur du duc Philippe à qui cette affaire de Brabant tenait fort à cœur. Pour contracter avec ce prince un lien solide et durable, il résolut de demander en mariage madame Anne de Bourgogne, sœur du Duc, qui avait alors dix-huit ans. Ce projet fut agréé, et les articles du contrat furent réglés au mois de décembre 1422. La dot fut stipulée à cent cinquante mille écus d'or, dont trente payables comptant, et les autres représentés par une rente de quatre mille livres, rachetable par quarts à la volonté du duc de Bourgogne et de ses héritiers. De plus, madame Anne devait, au cas où son frère décéderait sans héritier mâle, succéder au comté d'Artois, à moins qu'elle ne préférât entrer en commun partage avec ses sœurs. Si au contraire le Duc avait un héritier mâle, la part de succession de

madame de Bedford devait être de cent mille écus d'or [1].

A ce même moment, un mariage important aussi pour la maison de Bourgogne était prêt à se conclure. Artus de Bretagne, comte de Richemont, avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Il était depuis six ans en Angleterre, lorsque son frère le duc de Bretagne fut enlevé et fait traîtreusement prisonnier par le comte de Penthièvre de la maison de Blois. La duchesse, les barons et les États de Bretagne envoyèrent une ambassade au roi d'Angleterre, et le requirent de leur prêter M. de Richemont pour commander les Bretons et délivrer son frère, s'obligeant à le rendre après mort ou vif, ou bien de payer une forte somme d'argent [2]. Le roi Henri tenait alors le siége devant Melun; il fit venir M. de Richemont, qui y trouva aussi le duc de Bourgogne, avec lequel il fut bientôt grand ami. Sans doute il eût obtenu ce que les Bretons demandaient; mais leur duc ayant été remis en liberté, le motif qu'ils faisaient valoir pour

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

[2] Mémoires de Richemont.

M. de Richemont n'existait plus. Il lui fut néanmoins accordé de tenir prison sur parole en Normandie, sous la garde du comte de Suffolk. Il garda sa foi, malgré les propositions et les instances des Bretons qui voulaient, pour sauver son honneur, l'enlever de force. Depuis il retourna auprès du roi d'Angleterre, au siége de Meaux, et l'amitié mutuelle du duc Philippe et de lui s'augmenta à mesure qu'ils se connaissaient mieux l'un l'autre. Les conseillers de Bourgogne et les principaux serviteurs du Duc prirent aussi une haute estime pour lui. Dès-lors il forma le projet d'appartenir de plus près à cette noble maison, et pria le Duc de lui donner une de ses sœurs en mariage : « J'en serais très-joyeux, » repartit le Duc ; j'en ai trois à marier, et » de deux je me fais fort de vous donner à » choisir ; mais pour madame de Guyenne, » qui a été la femme du dauphin Louis, je ne » puis en répondre ; il faut son consentement. » Quant à madame Anne et à madame Agnès, » cela se peut faire ; et même, bien que la » dernière soit promise à M. de Clermont à » peine de cent mille écus, ce ne me serait

» pas un empêchement. » Le comte de Richemont répondit que c'était précisément madame de Guyenne qu'il voulait avoir. Le duc de Bourgogne promit de s'y employer. En effet il se rendit à Dijon, et tout aussitôt en parla à sa sœur, lui disant qu'elle serait parfaitement heureuse avec un si noble prince, et que toute la noblesse et les États de Bretagne désiraient vivement ce mariage et l'alliance des deux maisons. Madame de Guyenne assembla son conseil, puis répondit qu'elle ne pouvait épouser un prisonnier; mais que, si le roi d'Angleterre délivrait M. de Richemont, elle pourrait écouter les conseils de ses amis.

Les choses en étaient là, quand mourut le roi Henri. Dès-lors le comte de Richemont se regarda comme libre, et poursuivit son mariage avec plus d'empressement que jamais. Tout fut bientôt à peu près conclu, et vers la fin de décembre les États de Bretagne le chargèrent de se rendre auprès du régent anglais et du duc de Bourgogne, pour terminer cet heureux mariage, pour travailler, de concert avec le légat du pape, à

rétablir la paix si nécessaire au malheureux royaume de France, et pour contracter toutes alliances avec le duc de Bourgogne. Les États supplièrent en même temps leur duc de ne point s'éloigner de son pays, et de confier la négociation de toutes ces grandes affaires à son frère de Richemont. Lui-même se sentait une grande répugnance à venir à cette entrevue, et montrait une méfiance extrême. Mais le duc de Bedford et le duc de Bourgogne insistèrent pour que le duc de Bretagne vînt en personne aux conférences qu'ils avaient assignées à Amiens pour le temps de Pâques 1423 ; M. de Richemont l'y amena, malgré les remontrances des États[1].

Dans cet intervalle, le régent anglais avait rétabli ses affaires par les armes en même temps que par les traités. Irrité et inquiet de la prise de Meulan, après avoir exercé de grandes rigueurs et pris de sévères précautions contre ceux de Paris qu'on soupçonnait d'être favorables aux Armagnacs[2], il était allé, en personne, avec les meilleurs et les plus illustres

[1] Mémoires de Richemont. — Titres du château de Nantes. — [2] Journal de Paris.

chevaliers d'Angleterre, mettre le siége devant cette forteresse. Le conseil du roi Charles VII comprit combien il était important de la conserver, et de ne point abandonner sans secours les braves hommes d'armes qui l'avaient avec tant d'aüdace surprise aux Anglais. Une armée considérable fut assemblée en Berri; le comte de Buchan connétable de France et le vicomte de Narbonne la commandaient. Le roi avait fait remettre l'argent pour la paie des hommes d'armes à Tanneguy Duchâtel, qui était aussi de l'entreprise. A Orléans, Tanneguy exigea encore deux mille francs des habitans pour le même emploi. Cependant lorsqu'arrivés déjà à six lieues de Meulan, les gens d'armes demandèrent l'argent qui leur était promis, il ne les voulut point payer. Il s'éleva à ce sujet de grandes querelles entre les chefs. On prétendit que Tanneguy avait employé toute cette finance à acheter pour lui, à Orléans, des joyaux et de la vaisselle. Ce fut un motif de plus pour augmenter les murmures contre la conduite honteuse et déshonnête des conseillers qui gouvernaient le roi. La discorde étant entre les

capitaines, le désordre se mit dans l'armée. Chacun s'en alla sans plus obéir à personne. Les garnisons anglaises de Chartres et de quelques forteresses de la Beauce se mirent à poursuivre ces compagnies dispersées, et tuèrent beaucoup de Français[1].

Lorsque le sire de Graville et les gens de Meulan surent qu'ils étaient ainsi livrés aux Anglais sans être secourus, leur désespoir et leur colère furent tels, qu'ils abattirent la bannière du roi Charles, plantée sur la porte de la ville. Plusieurs gentilshommes montèrent sur la muraille, et, aux yeux des assiégeans, déchirèrent la croix blanche et les enseignes françaises, maudissant hautement ceux qui les avaient ainsi trahis et leur avaient promis en vain du secours. Le traité fut bientôt conclu; ils livrèrent la forteresse munie de tout son armement; ils rendirent les armes et jusqu'à leurs chevaux, se mettant, en toute humilité et obéissance, à la volonté de monseigneur le régent. Pour lui, en l'honneur de Dieu et du saint temps de carême, il leur promit la vie

[1] Monstrelet. — Manuscrit 10297. — Journal de Paris.

sauve; néanmoins ceux qui précédemment avaient juré le traité de Troyes et fidélité au roi d'Angleterre, ceux qui avaient été complices ou consentans à la mort du duc Jean, les Écossais, les Irlandais et les Gallois, enfin les hommes qui avaient aidé les Français à surprendre la ville, furent exceptés, à moins qu'ils ne s'engageassent sous caution de servir, comme hommes liges du roi Henri, contre ses adversaires. Le sire de Graville lui-même prêta ce serment; il donna au régent anglais des nouvelles exactes du roi Charles VII, qu'il avait vu avant de venir attaquer Meulan. Il assura que ce prince était réellement vivant, bien que légèrement blessé par la chute d'un plancher qui s'était écroulé sur lui à La Rochelle [1].

La prise de Meulan détermina plusieurs autres forteresses à se rendre; Marcoussis et Montlhéry furent remises au régent. Pendant le même temps, le sire de Luxembourg avait aussi fait la guerre heureusement sur les marches de Picardie, et s'était emparé de plusieurs châteaux.

L'alliance que les ducs de Bourgogne et de

[1] Monstrelet.

Bedford contractèrent à Amiens avec le duc de Bretagne devait leur être surtout d'un grand avantage ; ils y décidèrent ce prince avec d'autant plus de facilité, qu'il ne doutait pas que la trahison par laquelle le comte de Penthièvre l'avait emprisonné, tenait à un complot concerté avec le Dauphin. D'ailleurs le comte de Richemont, quelque peu ami des Anglais qu'il pût être, avait une volonté si déterminée de s'allier au duc de Bourgogne, qu'il poussait son frère de ce côté[1]. Le duc de Bedford fournit à la dépense des deux princes de Bretagne pendant leur séjour, et leur fit compter six mille livres[2] pour frais de voyage. Le duc de Bourgogne donna de brillantes fêtes, et le 17 d'avril fut signée une triple alliance où les trois ducs, en considération des mariages qui allaient unir leur lignage, pour le plus grand bien du roi Henri leur seigneur, de ses royaumes de France et d'Angleterre, ainsi que de leurs propres sujets et domaines, jurèrent de vivre entr'eux comme frères, parens et bons amis. Ils se promirent en outre

[1] Mémoires de Richemont.

[2] Histoire de Bretagne. — Monstrelet.

que si l'un d'entr'eux avait affaire pour garder son honneur ou ses pays, terres et seigneuries, chacun des autres serait tenu de lui fournir cinq cents hommes d'armes ou de trait, et d'en payer la dépense le premier mois; sauf au requérant à la payer ensuite, et même un plus grand secours, si le cas l'exigeait. Les trois princes s'engagèrent aussi à s'employer de toute leur puissance, par les meilleures voies possibles, pour soulager le pauvre peuple qui avait tant à souffrir et endurait une telle pauvreté, pour terminer les guerres, pour remettre le royaume en paix et tranquillité, afin qu'à l'avenir Dieu y pût être servi et honoré, et que marchandise et labour pussent y avoir leur cours.

Le lendemain, les ducs de Bourgogne et de Bretagne passèrent entr'eux un traité particulier qui ne semble pas de nature à avoir été connu du duc de Bedford :

« Philippe, duc de Bourgogne, et Jean, duc de Bretagne, etc....., avons promis et octroyé, promettons et octroyons de bonne foi l'un à l'autre, savoir : nous, duc de Bourgogne, au duc de Bretagne, que s'il advenait

que, pour honneur et révérence de Dieu, pour pitié et compassion du peuple, nous fissions aucun traité, accord ou pardon à Charles, dauphin de Viennois, pour la mort accomplie en la personne de notre très-redouté seigneur et père, monseigneur le duc de Bourgogne, que Dieu absolve, nous n'entendons par là aucunement déroger aux alliances et confédérations faites entre ledit duc de Bretagne, notre frère, et nous; en quoi promettons à notredit frère de lui être aidant, secourant et confortant envers ledit Dauphin, envers Olivier de Blois, ses frères et leurs adhérens, et envers tous autres quelconques qui voudraient porter dommage, ennui ou guerre à ses pays, terres ou sujets; et voulons que les alliances et confédérations faites entre lui et nous, vaillent, tiennent et sortent leur plein effet; et les promettons et jurons tenir en bonne foi et en parole de prince, nonobstant traité ou accord quelconque, qui se fasse ou se puisse faire entre ledit Dauphin et nous; desquelles alliances la teneur suit; » ici le traité de la veille était rapporté.

« Et pareillement nous, duc de Bretagne, promettons et octroyons à notre frère le duc de Bourgogne que s'il advenait que nous fissions aucun traité, accord ou pardon audit Charles, dauphin de Viennois, pour les supports et soutiens qu'il a accordés à Olivier de Blois, à ses frères et à sa mère, nos ennemis, lors de la prise et détention de notre personne, faite traîtreusement par ledit Olivier et Charles son frère, et aussi lors de la venue de leur frère Jean en notre pays, où il était venu pour nous prendre, ou tuer par guet-apens; attendu que lesdits de Blois ne tendent qu'à notre mort ou destruction, ledit traité ou pardon ne dérogerait en rien aux alliances et confédérations faites avec notre frère de Bourgogne. » Puis le duc de Bretagne répétait les mêmes assurances que lui donnait le duc de Bourgogne.

Dans les pourparlers d'Amiens il fut question, comme on pouvait s'y attendre, de la fuite de madame Jacqueline de Hainaut, du mariage qu'elle avait contracté avec le duc de Glocester, et des droits qu'elle prétendait lui avoir conférés sur son héritage. Le duc de

Brabant avait envoyé comme ambassadeurs les sires de Brimeu, de Ligny et de Lannoy. Pour intéresser encore plus le duc de Bourgogne à demander justice de cet affront, le comte Jean de Bavière mari de la duchesse douairière de Brabant, venait de le déclarer héritier de toutes ses seigneuries. Cependant le régent ne donna point encore de réponse, et promit seulement de traiter cette affaire lorsqu'il serait de retour à Paris.

Le duc de Bourgogne et le comte de Richemont se rendirent ensemble d'Amiens à Arras. Là, ils assistèrent à une joûte où Saintraille et Lionel de Vendôme avaient pris le Duc pour juge. Le premier jour ils coururent six lances, et Lionel fut légèrement blessé à la tête; le lendemain ils combattirent à pied, à la hache. Lionel, avec une ardeur extrême et sans reprendre haleine, s'en allait frappant du tranchant de sa hache; Saintraille, plus froid, parait avec le bâton de la sienne. Puis, saisissant son moment, il porta à Lionel plusieurs coups de la pointe de sa hache dans la visière, si bien qu'il finit par la relever, et lui découvrit le visage; l'autre saisit aussitôt

de sa main la hache de Saintraille; celui-ci accrocha son casque, et lui égratignait le visage avec son gantelet de fer; pour lors le Duc fit cesser le combat. On amena les combattans devant lui; il leur fit promettre de demeurer à jamais bons amis, et les accueillit avec toute sa courtoisie. Le jour d'après il y eut encore, en sa présence, une joûte entre le sire Rifflart de Champremi, du parti des Français, et le bâtard de Rebecque; ce dernier perça de sa lance l'armure de son adversaire, et alors le combat fut arrêté. Après ces nobles passe-temps, Saintraille et les siens retournèrent trouver leur compagnie de gens d'armes qui tenaient la campagne dans le comté de Guise.

Au mois de juin, le duc de Bedford se rendit à Troyes, et là fut célébré en grand appareil son mariage avec madame Anne de Bourgogne. Le duc Philippe, son frère, son oncle le comte Jean de Bavière, et une foule de grands seigneurs bourguignons et anglais, assistèrent à ces solennités, où le régent se plut à égaler la magnificence célèbre de la maison de Bourgogne; puis il revint à Paris.

chemin faisant, il attaqua et prit la ville de Pont-sur-Seine; on y entra d'assaut, et la garnison française y fut cruellement mise à mort[1]. Avant de quitter Paris, il avait aussi envoyé assiéger la forteresse d'Orsay. Les assiégés se défendirent vaillamment pendant plusieurs semaines contre les Anglais, les gens de Paris et les paysans de la campagne voisine qu'animaient contr'eux tous leurs brigandages; enfin, n'ayant nul espoir de secours, ils se rendirent à discrétion. On mit la corde au col aux gens des communes qui se trouvaient dans la garnison, et on leur fit traverser Paris tête nue, attachés par couples, comme des chiens. Les gentilshommes n'étaient point liés; mais on les forçait à tenir leur épée par le milieu de la lame, la pointe tournée sur la poitrine[2]. En cet équipage, ils furent amenés sous les fenêtres de l'hôtel des Tournelles, où habitait le duc de Bedford. Quand la jeune duchesse, qui était arrivée un jour ou deux auparavant, vit passer ces pauvres Français qu'on allait envoyer au Châtelet, elle fut émue de si grande pitié, qu'elle supplia son mari en leur faveur; il ne

[1] Monstrelet. — Hollinshed. — [2] Journal de Paris.

put refuser la prière de sa femme, et laissa aller sans condition les gens de la garnison d'Orsay [1].

Cependant le roi, son conseil ni ses capitaines ne perdaient point courage ; la guerre était soutenue avec constance dans le Maine et dans l'Anjou ; en Picardie, messire Jacques de Harcourt défendait la forteresse importante du Crotoy. Une poignée de Français tenait le fort château de Montaigu en Champagne, contre les attaques du comte de Salisbury, gouverneur anglais de Champagne et de Brie ; d'autres soutenaient aussi le siége dans Mouzon. Le conseil du roi résolut de secourir ces deux places ; elles importaient par leur situation. En effet, la force des Français était sur les bords de la Loire, à Orléans, à Blois, à Bourges ; pour communiquer avec les garnisons et les compagnies des marches de Picardie, il fallait donc déboucher par Gien, traverser la Bourgogne vers Auxerre, et remonter à travers la Champagne ; c'était aussi sur ce point que le duché de Bourgogne était le plus ouvert et qu'on pouvait le mieux s'y avancer.

[1] Monstrelet.

Ce fut pour assurer cette route de communication que les Français attachèrent un grand prix à s'emparer d'une forteresse assez considérable, nommée Crevant, qui se trouve entre Auxerre et Avallon, sur la rive droite de l'Yonne. Le bâtard de la Baume, qui avait été autrefois Bourguignon, l'avait surprise; mais le sire de Chastellux et quelques autres gentilshommes de Bourgogne étaient aussitôt accourus avant que les Français fussent en force dans Crevant; et lorsque Tanneguy Duchâtel arriva de Champagne, se retirant devant le comte de Suffolk, il trouva la place déjà reprise par les Bourguignons résolus à se bien défendre. L'armée du roi était à Gien. Jean Stuart, connétable des Écossais, venait d'arriver avec trois mille des siens; le maréchal de Severac commandait trois fois autant de Français; il y avait aussi beaucoup de Lombards, d'Aragonois, de Gascons. Toute cette armée se porta, sans perdre de temps, à Crevant pour l'emporter. Le sire de Chastellux envoya aussitôt annoncer à la Du-

[1] Chronique de Berri. — Monstrelet. — Hollinshed. — Histoire de Bourgogne.

chesse douairière le péril où il se trouvait. Déjà elle s'était occupée de la défense de la province; les États du duché et de la comté avaient été rassemblés et avaient donné des subsides. Elle rappela sur-le-champ le chancelier Raulin, qui était allé à Châlons, présider pour le Duc à une joûte entre deux chevaliers. Des lettres furent expédiées à tous les bailliages pour mander les vassaux; Jean de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, fut chargé de les commander; le lieu pour s'assembler fut fixé entre Montbar et Avallon [1].

Cependant la Duchesse avait écrit aussi au duc de Bedford, et les Anglais, au nombre d'environ six mille, sous les ordres du comte de Suffolk, s'avancèrent jusqu'à Auxerre, où ils se rejoignirent aux Bourguignons qui leur firent bien grand accueil [2].

Les capitaines des deux nations tinrent conseil dans la cathédrale. Crevant était serré de près; le sire de Chastellux et ses braves compagnons se trouvaient réduits aux dernières extrémités de la famine; il fut résolu

[1] Histoire de Bourgogne.

[2] Monstrelet. — Hollinshed.

d'aller les secourir sans tarder ; tout fut réglé dans le plus grand ordre pour la bataille.

Il était à craindre qu'il ne s'émût quelque discorde, quelque querelle entre Bourguignons et Anglais ; il fut donc arrêté que tout homme qui troublerait le bon accord et la paix serait puni à la discrétion des capitaines ; on nomma deux maréchaux, l'un bourguignon, le sire de Vergy, l'autre anglais, sir Gilbert Halsall, pour surveiller chacune des deux armées. Soixante archers et soixante hommes d'armes de chaque nation furent commandés pour marcher à la découverte. Il fut ordonné que dès qu'on serait arrivé au lieu où il faudrait combattre, chacun, sous peine de mort, mettrait pied à terre, et que tous les chevaux seraient ramenés à une demi-lieue en arrière. En effet, depuis le roi Henri V, c'était, chez les Anglais, un honneur de combattre parmi les archers [1] ; et il se mettait toujours un grand nombre des meilleurs hommes d'armes avec ces gens des communes, afin de les rassurer et de les faire mieux combattre. On enjoignit à chaque ar-

[1] Monstrelet. — Philippe de Comines.

cher de se munir d'un pieu aiguisé des deux bouts, pour planter en face de lui, penché vers l'ennemi, comme les Anglais l'avaient pratiqué avec tant d'avantage à Azincourt. Il fut prescrit d'emporter pour deux jours de vivres, et la ville d'Auxerre était chargée d'en envoyer au camp, avec promesse de fidèle paiement. Il était enjoint à chacun de se tenir à son ordre de bataille ; le premier qui serait trouvé hors de son rang devait être mis à mort ; enfin, il était expressément défendu de faire des prisonniers avant que le terrain fût entièrement gagné, et tout homme d'armes qui se refuserait à tuer son prisonnier, devait être tué avec lui.

Toutes ses précautions, que chacun trouva bien sages, furent criées et publiées au son des cloches dans la ville. Le lendemain, après avoir entendu dévotement la messe, et bu fraternellement un coup de vin, Anglais et Bourguignons s'en allèrent en belle ordonnance vers l'ennemi. Le premier jour, ils s'arrêtèrent à Vincelles, au bord de la rivière. Le lendemain, ils avancèrent toujours sur la rive gauche de l'Yonne qui les séparait des Français.

Ceux-ci, campés sur une colline, défendaient le passage et protégeaient le siége de Crevant. Les Anglais continuèrent à remonter la même rive vers Coulanges-la-Vineuse, pour passer la rivière plus haut. Une partie de l'armée du roi quitta alors sa position afin de s'y opposer. On resta ainsi en présence pendant trois heures; enfin les Anglais et les Bourguignons gagnèrent un pont sur leur droite, et le combat s'engagea rudement. L'effort des Bourguignons se porta sur le maréchal de Severac et sur les Français. On combattait avec vaillance et obstination de part et d'autre, lorsque le sire de Chastellux se trouvant dégagé, fit une vigoureuse sortie, et attaqua les Français par derrière. Le maréchal de Severac et sa troupe, ne pouvant plus résister, se retirèrent. Le sire de Gamaches, le sire de Fontaine, Saintraille, le comte de Vantadour et beaucoup d'autres chevaliers de France, continuèrent à se défendre avec les Écossais, qui ne montraient pas moins de vaillance; enfin ils succombèrent. Un grand nombre périt glorieusement. Jean Stuart, que les Français nommaient le connétable des Écossais, se

rendit au sire de Chastellux. Il avait eu l'œil crevé, de même que le sire de Gamaches, qui fut aussi prisonnier avec Saintraille, Vantadour, et quelques autres. Dans leur malheur, ils accusaient avec aigreur le maréchal de Severac de les avoir abandonnés, et d'avoir lâchement pris la fuite.

Après la victoire, les Bourguignons et les Anglais entrèrent à Crevant, où ils remercièrent Dieu ensemble en grande joie et en bon accord. Le sire de Chastellux, qui avait soutenu pendant cinq semaines un siége si glorieux contre toute l'armée française, fut plus que tous comblé de louanges et d'honneurs. Le duc Philippe, en apprenant la bataille de Crevant, lui fit témoigner tout son contentement, et eut soin de le dédommager des pertes qu'il avait faites par d'amples gratifications. Le chapitre d'Auxerre, pour consacrer à jamais ce mémorable fait d'armes [1], institua que l'aîné de la maison de Chastellux serait chanoine honoraire, et pourrait assister aux offices, armé de toutes pièces, avec un surplis par-dessus, et tenant son faucon

[1] Histoire de Bourgogne.

sur le poing. En outre il fonda pour l'anniversaire de cette bataille une messe de la Victoire. Le régent anglais ordonna des feux de joie et des réjouissances à Paris.

Le pauvre peuple n'avait pas cœur à de telles fêtes; il en aurait plutôt pleuré[1]. Il ne lui importait guère qu'on eût tué trois ou quatre mille de ces Armagnacs qu'il avait eus en si grande haine; car leurs ennemis ne lui avaient pas fait plus de bien. La victoire des Anglais ne pouvait donner sujet de se réjouir à ceux qui supportaient leur rude domination. Il n'y avait à voir en tout cela que des chrétiens s'égorgeant entr'eux; de plus il était à croire que les uns comme les autres mouraient en péché mortel; en effet, selon le commun dire, tous ces hommes d'armes n'allaient pas tant à la guerre pour l'amour de leurs seigneurs dont ils se targuaient si fort, pour la crainte de Dieu, ni pour aucun motif de charité, que par pure convoitise.

Aussi les Parisiens, nonobstant leur peu d'amour pour les Anglais, ne furent pas plus réjouis, lorsque quelques semaines après ils apprirent que les Français avaient en quelque

[1] Journal de Paris.

sorte réparé le désastre de Crevant, en remportant un avantage signalé sur une troupe anglaise commandée par sir Jean de la Poole, frère du duc de Suffolk. Ils revenaient en Normandie chargés d'un immense butin qu'ils avaient fait en Anjou [1]. Jean de Harcourt comte d'Aumale rassembla les gentilshommes et les communes de ces provinces, et tomba sur les Anglais près du château de la Gravelle, non loin de Segré en Anjou. La marche de l'ennemi était embarrassée d'un lourd bagage, et de plus de dix mille bœufs qu'ils avaient dérobés dans les campagnes. Cependant il se défendit vaillamment; les archers et les gens de pied se retranchèrent, comme à la coutume, derrière leurs pieux aiguisés; mais les hommes d'armes et les chevaliers français les attaquèrent par le flanc, et bientôt les mirent en désordre. Il en périt près de deux mille. Le sire de la Poole, Thomas Clinton et d'autres capitaines anglais furent pris.

Ailleurs la fortune semblait moins favorable aux Français. Le château de Montaigu se rendit au duc de Salisbury, puis il em-

[1] Monstrelet.

porta Sézanne. Le duc de Suffolk reprit Mâcon. Le sire Jacques de Harcourt s'engagea à rendre le Crotoy, si, à jour marqué, il n'était secouru; et, comme il n'y pouvait guère compter, il s'embarqua avec sa famille, ses serviteurs, ses richesses et tout son monde, pour aller retrouver le roi de France [1]. Il en fut honorablement reçu, et se rendit peu après chez le sire de Parthenay, dont sa femme était unique héritière. Ce seigneur était du parti bourguignon : messire de Harcourt voulut lui persuader de passer au parti du roi; ne pouvant changer son opinion, il donna signal aux hommes d'armes qu'il avait amenés, et saisit le sire de Parthenay, comme prisonnier, au nom du roi. Mais le pont et les portes du château n'étaient point fermés; les habitans de la ville de Parthenay, entendant du bruit, entrèrent aussitôt et défendirent leur seigneur. Dans ce débat, messire de Harcourt et la plupart de ses compagnons furent tués; ils périrent ainsi victimes de leur trahison.

Dans cette guerre de compagnies et de forteresses, les succès étaient divers, et sans autre

[1] Monstrelet.

conséquence que le malheur des peuples. Il arrivait parfois que les Anglais gagnaient un château le matin, et qu'à quelques lieues plus loin, ils en perdaient deux le soir [1]. C'est ainsi que Ham, Compiègne, Guise et d'autres villes ou lieux fortifiés furent alternativement pris et repris par Jean de Luxembourg et par Saintraille, que le roi Charles VII, après la bataille de Crevant, s'était hâté de racheter à grands deniers, encore qu'il n'en eût guère alors. Mais ce vaillant chevalier, toujours aventureux, fut une troisième fois fait prisonnier dans une sortie au siége de Guise.

C'était avec les chevaliers et seigneurs de Vermandois et de Picardie que messire de Luxembourg faisait infatigablement toutes ses expéditions. Quand ils revenaient chez eux, ils trouvaient leurs villes saccagées, leurs châteaux pillés ou brûlés, leurs domaines dévastés, soit par les uns, soit par les autres. Le sire de Luxembourg était dur et redouté; il écoutait peu leurs plaintes, ou bien leur donnait des assurances vaines. Enfin ils se lassèrent, et firent entr'eux des assemblées,

[1] Journal de Paris.

soit pour exposer fortement leurs griefs, soit pour aviser à défendre leurs seigneuries [1]. De zélés serviteurs de la maison de Bourgogne étaient à la tête de ces assemblées, les sires de Longueval, de Mailli, de Saint-Simon, de Maucourt; mais ils s'entendirent mal entre eux. Plusieurs craignirent la colère de Jean de Luxembourg, et se retirèrent de ces pourparlers; si bien que les premiers qui avaient entamé l'affaire se trouvèrent contraints de la pousser plus avant; ils se déclarèrent pour le roi Charles, gardèrent en son nom leurs châteaux ou y appelèrent ses gens. Le régent anglais les fit mettre au ban du royaume, pour avoir rompu le serment qu'ils avaient prêté au roi Henri. Leurs biens furent confisqués, et par la suite il y en eut de mis à mort, quand ils étaient pris [2].

Vers ce moment, les affaires du roi de France semblaient, malgré la triste journée de Crevant, ne pas être en si déplorable situation. Il lui était né le 4 juillet, à Bourges, un fils, qui fut depuis le roi Louis XI. On avait alors si peu de finance, qu'on fut contraint à demander du temps au chapelain pour lui payer le

[1] Monstrelet. — [2] Fenin.

rachat des vases d'argent qui avaient servi au baptême, et auxquels il avait droit par la coutume. Cependant il y eut de grandes réjouissances; tous les peuples de l'obéissance française célébrèrent cette naissance par des fêtes, et jusqu'à Tournay, ville du domaine royal, située au milieu de la Flandre et de la domination de Bourgogne, les habitans se réjouissaient, criant: Noël[1].

Ce qui nuisait peut-être le plus à la cause du roi, c'est qu'on disait beaucoup de mal des gens qui formaient son conseil et qui le gouvernaient. Tanneguy, le président de Provence, Guillaume d'Avaugour, Robert-le-Masson, étaient peu estimés dans un parti comme dans l'autre. Quoi qu'on pût leur reprocher, ils n'en montraient pas moins en ce moment une grande constance et une merveilleuse résolution; sans cesse ils savaient former de nouvelles compagnies armées, et opposer partout résistance et même attaque aux Bourguignons et aux Anglais[2]. Ils venaient d'obtenir un renfort de cinq cents lances et de mille archers du duc de Milan. En arri-

[1] Monstrelet. — [2] Chartier.

vant à Lyon, cette troupe, conduite par le baillif Imbert de Grollée, s'était portée en diligence au château de la Bussière, près de Mâcon, le jour même où le sire de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, devait y entrer; car le gouverneur avait rendu la place pour ce terme, s'il ne lui arrivait pas secours. Selon l'usage, le maréchal, au jour prescrit, mit sa troupe en bataille pour tenir journée et attendre ceux qui se présenteraient au secours de la forteresse; tout à coup les Lombards et les Lyonnais tombèrent sur sa troupe; elle fut taillée en pièces, et il fut fait prisonnier [1].

Le conseil de Bourgogne s'occupa aussitôt de pourvoir à la sûreté du duché. On convoqua des hommes d'armes; Antoine de Toulongeon fut chargé de l'office de maréchal, au lieu de son frère prisonnier; un nommé Perrin Grasset, aventurier et chef de compagnie, fut envoyé dans le Charolais, et tarda peu à surprendre la ville de La Charité qui était si importante pour les Français à qui elle assurait le passage de la Loire.

[1] Hist. de Bourgogne.

Mais le roi espérait pouvoir bientôt porter de plus grands coups ; il recevait d'Écosse des renforts considérables, et n'épargnait rien pour animer et récompenser le zèle des seigneurs de ce pays-là. Déjà le comte de Buchan avait été fait connétable de France; Jean Stuart, qui avait été pris à Crevant, puis échangé contre sir Jean de la Poole, fut fait comte d'Aubigny, et peu après de Dreux. Le comte Douglas, qui amenait d'Écosse quatre ou cinq mille hommes d'armes, fut créé duc de Touraine, et lieutenant-général de tout le royaume pour le fait de la guerre, au grand murmure des seigneurs de France.

Ainsi la guerre se préparait à devenir plus vive et plus forte. Le duc de Bourgogne était pour lors en Flandre; une aventure bizarre l'avait contraint à se rendre à Gand[1]. Une femme s'y était présentée sous le nom de madame Marguerite duchesse de Guyenne, sa sœur, qui allait épouser le comte de Richemont. Elle avait si bien sû ménager les apparences, qu'on lui avait rendu toutes sortes d'honneurs; il se trouva enfin que c'était une

[1] Histoire de Bourgogne.

religieuse échappée de son couvent à Cologne; elle fut remise à l'évêque, qui la fit ramener à son abbaye.

Vers la fin d'août, le Duc et le comte de Richemont, qui ne l'avait point quitté depuis les conférences d'Amiens, arrivèrent à Paris. Le régent anglais les reçut avec grande pompe; quant au peuple, il n'avait plus de goût ni d'empressement pour aucun de tous ces princes; seulement il se plaignait des désordres et de la mauvaise discipline de leur suite, blâmait leurs profusions, qui faisaient enchérir les vivres déjà si rares, et détestait les magistrats qui, au lieu de leur dire la vérité, ne tâchaient qu'à leur complaire [1].

Le Duc profita de la bonne volonté du duc de Bedford pour se faire payer ce qui lui était dû sur la dot de madame Michelle de France; l'affaire fut discutée dans le conseil, et, après beaucoup de difficultés, il obtint les villes de Péronne, Roye et Montdidier, une pension de deux mille francs sur Montreuil, le château d'Andrevic, et le péage de Saint-Jean de Losne.

[1] Journal de Paris.

Le duc Philippe n'eut pas un succès aussi prompt dans l'affaire du duc de Brabant et du duc de Glocester ; le régent tâchait toujours de gagner du temps; cependant il proposa au duc de Bourgogne de se faire agréer tous deux pour arbitres par les parties; on en écrivit au duc de Glocester, mais il ne se pressa point d'envoyer sa réponse.

Après un séjour de deux semaines, le Duc quitta Paris avec le comte de Richemont, et s'achemina vers la Bourgogne. De ville en ville, selon sa coutume et celle de tous les princes chrétiens, il s'arrêtait pour visiter les églises, entendre dévotement les saints offices, dire ses prières, faire des offrandes. L'anniversaire de la funeste mort de son père se trouva durant ce voyage, et il le solennisa, comme jamais il n'y manquait. Au monastère de Saint-Seine, il déposa ses éperons sur les reliques des saints, puis les racheta par d'autres libéralités [1].

Peu après son arrivée à Dijon, se célébra enfin le mariage du comte de Richemont et de la duchesse de Guyenne; elle voulut gar-

[1] Hist. de Bourgogne.

der ce nom qu'elle avait porté lorsqu'elle était femme du dauphin de France. Les magnificences de la noce furent grandes; les fêtes durèrent plus d'un mois. Elles étaient à peu près terminées, lorsqu'arrivèrent des ambassadeurs du duc de Savoie. Ce prince s'occupait toujours de rétablir la paix; il avait eu du roi de France de meilleures paroles que l'année précédente. Maintenant, sous prétexte de traiter des affaires de Bourgogne et de Savoie, il demanda une entrevue à son neveu le duc Philippe. Les ambassadeurs trouvèrent à cette cour le comte de Richemont, qui était porté de bonne volonté pour la France; le chancelier de Bourgogne maître Nicolas Raulin, qui avait toute la confiance de son maître, avait aussi le cœur français. Grâce à eux, le duc Philippe accueillit fort bien l'ambassade, et envoya aussitôt le sire de Saint-George avec d'autres officiers de sa maison, proposer une entrevue à Châlons pour le 1er décembre.

Il s'y rendit en effet; d'abord il fut traité de quelques difficultés concernant la limite des deux états. La guerre donnait lieu aussi à

de continuelles plaintes; le commerce ne pouvait plus se faire avec sûreté; il y avait sans cesse des marchands dévalisés sur les routes. Un autre objet occupa les deux princes: ils pensèrent à faciliter le négoce, en frappant, dans les pays de leur domination, des monnaies du même poids, du même titre et de même valeur. Quand les monnaies d'un état n'avaient pas cours dans un autre, comme cela arrivait presque toujours tant les princes en faisaient varier la valeur selon leur volonté, les marchands étaient obligés d'acheter des lingots d'or pour s'en aller faire leurs achats; ils en revendaient d'autant plus cher leurs marchandises. D'ailleurs, en recherchant ainsi l'or pour l'emporter, ils en élevaient la valeur, puis les princes prenaient cette cause ou ce prétexte pour changer la valeur de leurs monnaies. Il était difficile que ce fût la Bourgogne qui se mît au taux de la Savoie, parce qu'alors sa monnaie n'aurait plus eu cours en France. De plus, les conseillers remarquaient qu'il fallait que le marc d'argent et la valeur du

[1] 1424-1423 (v. s.). L'année commença le 27 avril.

poids des écus fussent fixés au même taux par les deux princes, avec des peines sévères contre les transgresseurs ; enfin, disait-on, il deviendrait par là indispensable que jamais aucun changement eût lieu dans les monnaies d'un état, sans que l'autre en fût prévenu au moins deux mois d'avance ; ainsi l'affaire ne put s'arranger [1].

Le duc de Savoie parla ensuite de la paix, qui semblait être sa pensée principale ; il trouva son neveu irrité contre le roi de France. Il avait paru au duc Philippe, et peut-être avec raison, que presque tous les efforts de la guerre avaient été dirigés contre la Bourgogne ; d'ailleurs, pour se montrer fidèle aux Anglais, le duc de Bourgogne avait écrit au duc de Bedford qu'il n'entendrait à rien qui pût porter préjudice aux intérêts du roi d'Angleterre, et qu'il ne prendrait nul arrangement sans le lui avoir auparavant communiqué.

Cependant une trève fut prononcée par le duc de Savoie, pour les pays de Lyonnais, Bourgogne et Charolais, et aussi pour le comté de Nevers et le Berri ; quant au Beau-

[1] Preuves de l'Histoire de Bourgogne.

jolais, la duchesse de Bourbon l'avait constamment maintenu en paix avec la Bourgogne, et les traités avaient été plus d'une fois renouvelés [1].

De retour en ses États, le duc de Savoie fit publier les conditions qu'il avait proposées pour arriver à la conclusion de la paix. Il eût voulu que le roi de France se rendît à Lyon avec son conseil, tandis que le duc de Bourgogne aurait été avec le sien à Châlons; tout le pays situé entre ces deux villes aurait été libre de gens de guerre, et Mâcon, Tournus et Charlieu auraient été remis en dépôt à lui duc de Savoie.

Ces propositions n'eurent pas de suite, non plus que les efforts du cardinal de Sainte-Croix, légat du pape, à qui cependant l'Angleterre accorda pouvoir de commencer des négociations avec la France.

Le duc Philippe, après avoir convoqué les trois États du duché et de la comté pour en obtenir un subside, se préparait à retourner à Paris et en Flandre, lorsqu'il apprit que sa mère était mourante. Il quitta sur-le-champ

[1] Preuves de l'Hist. de Bourgogne.

Montbar où il était, avec le comte de Richemont. Quelle que fût leur diligence, ils ne purent revoir leur mère. Les peuples de Bourgogne donnèrent de grands regrets à cette princesse; au milieu de ces temps malheureux, elle avait toujours veillé à leur bien et à leur repos, s'était occupée d'écarter d'eux les maux de la guerre, avait été économe, ne les avait point, pour son compte du moins, surchargés d'impôts, et avait toujours fait payer fidèlement la solde des hommes d'armes, les empêchant ainsi de rançonner les campagnes.

Sa mort accroissait les domaines et les richesses du duc Philippe. Après avoir réglé quelques affaires, il partit pour Paris avec le comte de Richemont. A peine s'était-il éloigné, qu'on découvrit le secret d'une attaque imprévue, que les partisans du roi allaient faire sur la Bourgogne, nonobstant la trève de Châlons. Leur espoir se fondait sur les intelligences qu'ils avaient dans le pays. Le bâtard de la Baume, étant tombé entre les mains d'une compagnie anglaise, confessa toute l'affaire. Elle avait surtout été

conduite par une fille bâtarde que le feu roi Charles VI avait eue, durant sa maladie, d'Odette de Champdivers; elle habitait en Bourgogne, d'où était sa mère, et le Duc lui faisait même une pension. On la mit en prison, ainsi qu'un religieux cordelier et un marchand de Genève, ses principaux complices[1].

Cette tentative éloigna encore plus les idées de paix; les ducs de Bedford et de Bourgogne ne s'occupèrent qu'à pousser la guerre avec activité. Le comte de Richemont demanda que le commandement d'une armée lui fût confié; mais le régent se méfiant, ou de son habileté ou de sa foi, ne voulut point y consentir; il ajouta même que le comte de Richemont, n'ayant pas combattu depuis Azincourt, avait pu oublier la guerre[2]. Ce refus offensa mortellement le comte; les faveurs par où les Anglais avaient voulu se l'attacher, le don du comté d'Ivry, la promesse d'une forte pension, ne calmèrent point son ressentiment; il se retira en Bretagne, et, pour dérober sa marche

[1] Histoire de Bourgogne et Preuves. — [2] *Idem*.

aux Anglais, il s'embarqua dans un port de Flandre, tandis que tous ses serviteurs traversaient la Normandie, annonçant qu'il allait passer.

C'était un motif de plus pour ménager le duc Philippe; rien ne lui était refusé; les comtés d'Auxerre et de Mâcon, ainsi que la châtellenie de Bar-sur-Seine, lui furent concédés en compensation des sommes qu'il prétendait être dues tant à lui qu'à ses prédécesseurs, et un délai de deux ans lui fut accordé pour justifier de ses créances.

Il partit de Paris pour ses États de Flandre; là, sur la proposition et les instances de son conseil et de ses parens le duc de Brabant et le comte Jean de Bavière, il se résolut à épouser la veuve de son oncle, le comte de Nevers, qui avait péri à la journée d'Azincourt; c'était Bonne d'Artois, fille du comte d'Eu, connétable de France, mort à la bataille de Nicopolis, et petite-fille du duc de Berri. Une ambassade, chargée de riches présens, partit pour solliciter du pape les dispenses nécessaires. Le souverain pontife fut aussi chargé d'un commun accord, par les

ducs de Bedford et de Bourgogne, de prononcer sur le différend soumis à leur arbitrage au sujet du double mariage de Jacqueline de Brabant; c'est ce qui fut arrêté lorsque le Duc traversa Paris pour retourner dans son duché de Bourgogne; il obtint encore de nouvelles marques de faveur; entr'autres, il fit obtenir au sire de Chastellux une riche part dans des confiscations faites sur le cardinal de Bar et d'autres partisans du roi [1].

Le duc de Bedford et le duc de Bourgogne quittèrent Paris à peu près en même temps; le premier, pour conduire son armée contre les forces redoutables que le comte Douglas avait assemblées sur les marches du Perche et de la Normandie; le second, pour assembler les hommes d'armes de Bourgogne, et pousser la guerre avec vigueur; mais, avant de s'être mis en campagne, il apprit la terrible victoire que les Anglais venaient de remporter à Verneuil le 17 août [2].

Toute l'espérance du roi Charles se trouvait

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] Monstrelet. — Chartier. — Berri. — Hollinshed. — Saint-Remi. — Fenin. — Amelgard.

dans cette armée ; les Écossais, les Lombards, les meilleurs chevaliers du royaume étaient réunis. Il en fut comme à l'ordinaire ; la discorde se mit entre les chefs. On vit éclater plus que jamais la haine que les gentilshommes de France avaient conçue contre les Écossais, qui venaient avec orgueil et convoitise exiger du roi de France les emplois, les seigneuries, l'argent et toutes les récompenses.

Le comte Douglas et les Écossais furent d'abord d'avis d'avoir bataille avec les Anglais ; telle n'était point l'idée du vicomte de Narbonne, du comte d'Aumale et des vieux capitaines français ; ils préféraient faire des siéges, et mettre de fortes garnisons dans les forteresses dont on pourrait s'emparer. Ils venaient cependant de perdre celle d'Ivry, que le duc de Bedford était venu assiéger, et que l'armée du roi avait promis de délivrer ; elle avança presque jusqu'à la vue de la garnison ; mais, trouvant les Anglais en bonne position, elle se retira. Pour lors le gouverneur, Gérard de la Pallière, qui s'était engagé à se rendre s'il n'était pas secouru, vint porter les clefs au duc de Bedford : « Voici,

» dit-il, lui montrant une lettre qu'il tenait à
» la main, la signature de dix-huit des plus
» grands seigneurs du royaume, qui m'ont
» manqué de parole. »

Pendant ce temps-là les Français se dirigeaient sur Verneuil. Pour s'en emparer, ils imaginèrent d'assurer à la garnison qu'ils venaient de remporter une victoire signalée sur l'armée anglaise : « Voyez nos prisonniers, » disaient-ils, montrant quelques Écossais qu'ils avaient attachés à la queue de leurs chevaux, et qui semblaient être blessés et tout sanglans : « Ah! triste journée! » criaient en anglais les soldats écossais. La garnison se laissa duper et rendit la forteresse.

Le duc de Bedford avait suivi l'armée de France, et s'avança sous les murs de Verneuil. Il envoya un héraut au comte Douglas, le faisant prier de s'arrêter, et qu'il serait bien aise de boire un coup avec lui : « Dis à ton maître,
» répondit le lieutenant-général, que, ne le
» trouvant pas en Angleterre, je viens exprès
» du royaume d'Écosse pour le rencontrer en
» France; qu'il se hâte, je l'attends; et, en
» attendant que nous buvions ensemble, rap-

» porte-lui que j'ai fait faire bonne chère à
» son héraut. »

On s'apprêta au combat; les Français mirent pied à terre, et laissèrent leurs chevaux et les bagages dans la ville; seulement deux mille hommes d'armes, les uns lombards, les autres français, sous les ordres de la Hire et de Saintraille, furent chargés d'aller attaquer les Anglais par derrière.

Le duc de Bedford mit aussi tout son monde à pied, et garnit le front et les flancs de son armée d'archers retranchés derrière leurs épieux; les chevaux et les bagages furent placés par derrière, sous la garde de deux mille archers. Le régent parla ensuite aux Anglais; il leur rappela leurs anciennes victoires, et la glorieuse conquête qu'ils venaient de faire du royaume de France; il leur dit qu'il était temps de rabattre l'orgueil du Dauphin et de ses partisans, et que s'ils laissaient s'allumer le feu, l'incendie ne pourrait plus s'éteindre.

Le conseil du roi de France n'avait pas voulu qu'il fût de sa personne à cette bataille; tout eût été perdu avec lui, et il était

sage d'en agir ainsi. Toutefois cette prudence faisait dire que ce prince n'aimait pas tant la guerre que les rois ses pères; sans douter de son courage, on croyait qu'il aimait mieux le repos et la paix. Le duc d'Alençon était le seul prince de la maison de France qui fût présent; il s'adressa aux Français : il les exhorta à se conduire en gens de cœur, et leur rappela qu'il s'agissait de savoir s'ils s'affranchiraient de la plus honteuse servitude, ou subiraient pour toujours le joug des anciens ennemis du royaume.

L'ardeur était extrême. Bientôt, contre la volonté du comte Douglas, qui voulait attendre l'attaque, et non la commencer, le vicomte de Narbonne, à la tête de ses gens, marcha sur les Anglais, aux cris de « Montjoye! Saint-Denis! » Il fallut suivre un mouvement qui n'avait point été prévu. Lorsqu'on arriva devant l'ennemi, déjà l'on était lassé, déjà l'armée n'était plus en bon ordre. Les Anglais reçurent le choc en criant d'une voix terrible, selon leur coutume : « Saint-George à Bedford! » De part ou d'autre il n'y avait ni avant-garde ni réserve; toute l'armée donnait à la fois. La bataille fut

rude. Pendant plus de trois heures l'avantage ne se déclara pour aucune des deux armées; mais les Lombards, pendant ce temps-là, ayant passé derrière les Anglais, tombèrent sur les bagages. Ils y furent vigoureusement reçus par les deux mille archers; cependant ils parvinrent à jeter le désordre parmi les pages et les valets qui gardaient les chevaux. Ce fut la perte des Français; les cavaliers lombards se mirent à piller; et, pour mettre à couvert leur butin et les chevaux dont ils se saisissaient, ils laissèrent le champ de bataille, comme si tout combat eût été terminé. Alors les deux mille archers, libres de l'attaque, se portèrent au secours du corps d'armée. Ils arrivèrent comme une réserve de troupes fraîches. Les Français ne purent résister à ce nouvel effort; la bataille fut perdue, malgré les prodiges de valeur des chevaliers de France et d'Écosse, qui vendirent chèrement la victoire aux Anglais. Le comte Douglas, messire Jacques son fils, le comte de Buchan, et beaucoup d'autres Écossais, furent tués. La perte fut plus grande encore parmi les Français, et ce jour fut presqu'aussi funeste à la noblesse que Crecy, Poitiers ou

Azincourt ; Jean de Harcourt, comte d'Aumale, le comte de Tonnerre, le comte de Vantadour, le sire de Roche-Baron, le sire de Gamaches, et une foule de vaillans chevaliers, périrent dans la bataille. Le corps du vicomte de Narbonne fut reconnu parmi les morts ; on lui trancha la tête, et son corps fut suspendu à un gibet, parce qu'il avait été un des meurtriers du duc Jean. Le duc d'Alençon, le maréchal de la Fayette, et plusieurs autres, furent faits prisonniers. Le sire de Maucourt et le sire Charles de Longueval, qui avaient, ainsi que nous l'avons dit, laissé le parti anglais, ayant été pris, furent décapités, ainsi que quelques chevaliers de Normandie, qui, la veille de la bataille, avaient passé avec les Français.

Verneuil, où s'était enfermé le sire de Rambures, ne put résister ; le duc de Bedford accorda à la garnison la permission d'emmener ses chevaux et de se retirer en Berri ; mais les Anglais, dont les Lombards avaient pillé les chevaux, ne voulaient pas reconnaître cette condition ; il fallut que le comte de Salisbury tuât de sa main deux ou trois